



# **Des voix africaines plus fortes dans le numérique**

**Construire une politique étrangère et une diplomatie africaines du numérique**

*Novembre 2022*

**D*i*PLO**

[www.diplomacy.edu](http://www.diplomacy.edu)





# Des voix africaines plus fortes dans le numérique : construire une politique étrangère et une diplomatie africaines du numérique

Une publication de DiploFoundation

**Principaux auteurs** : Sorina Teleanu et Jovan Kurbalija

**Principaux contributeurs** : Katarina Bojović, Andrijana Gavrilović, Katharina Höne et Marília Maciel

**Soutien à la recherche** : Arvin Kamberi, Grace Mutung'u, Mwende Njiraini, Judy Okite et Barrack Otieno

**Réviseurs** : Amr Aljowaily, Souhila Amazouz, Adama Ndiaye, Nanjira Sambuli, Million Hailemichale Tolessa, Mesfin Fikre Woldmariam, Seble Girma Workneh

**Traduction** : M. Habbib Savané

**Relecture et correction de traduction**: Verifaute, 44 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, France

Édition : Írj Jól Kft.

Mise en page, conception et illustrations : Mina Mudrić et Viktor Mijatović, Diplo Creative Lab

Sauf indication contraire, cet ouvrage est sous licence de



<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/3.0/>

La publication de la présente étude a été rendue possible grâce au financement du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Suisse. L'étude ne représente pas nécessairement les vues ou les positions du DFAE.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Département fédéral des affaires étrangères DFAE**

Téléchargez le rapport en format PDF



# À propos de la présente étude

Les voix de l'Afrique sont faibles dans les négociations sur les sujets numériques, de la cybersécurité à l'avenir des données et du commerce électronique. La participation du continent à l'élaboration des politiques mondiales ne reflète pas son dynamisme numérique actuel, caractérisé par des millions de personnes connectées, un commerce électronique en pleine expansion et la création de nouvelles solutions.

À mesure que le dynamisme numérique de l'Afrique s'accroît, sa participation à la politique numérique mondiale doit augmenter. Dans cette transition, les pays africains doivent composer avec les réalités géopolitiques de notre époque.

La présente étude donne un aperçu de la diplomatie numérique africaine en examinant les représentations holistiques des intérêts nationaux et continentaux dans le domaine du numérique. Outre le rôle de la diplomatie officielle, l'étude examine également le rôle des développeurs de technologies, des entreprises, des communautés locales et d'autres personnes possédant les compétences et l'expertise nécessaires pour participer à la politique internationale du numérique.

Il est essentiel que de nombreux pays africains mobilisent toutes les ressources humaines et institutionnelles pour permettre leur engagement actif dans les politiques étrangères et la diplomatie en matière de numérique. Alors que la plupart des pays africains n'en sont qu'au début de leur parcours de diplomatie numérique, il existe de nombreuses pratiques et initiatives qui pourraient contribuer à un décollage plus rapide de la diplomatie numérique en Afrique. Ces pratiques et initiatives sont identifiées dans l'étude avec de nombreux exemples concrets, 55 graphiques et infographies, plus de 500 références, et des études de cas de huit pays africains.

Bien que l'étude soit centrée sur l'Afrique, elle concerne fondamentalement les processus de gouvernance numérique à l'échelle globale. Le numérique ne peut devenir un vecteur de prospérité humaine sans la participation active de l'Afrique à la diplomatie du numérique.

Nous vous invitons toutes et tous à nous rejoindre dans ce voyage d'apprentissage vers *des voix numériques plus fortes en Afrique*.

Sorina Teleanu et Jovan Kurbalija

# Table des matières

|                                                                                             |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Résumé analytique</b>                                                                    | <b>7</b>   |
| <b>Tendances mondiales en matière de politique étrangère et de diplomatie numériques</b>    | <b>8</b>   |
| <b>Éléments de la politique étrangère numérique en Afrique</b>                              | <b>9</b>   |
| Approche holistique                                                                         | 9          |
| Infrastructure et normes numériques                                                         | 10         |
| Les droits de l'Homme                                                                       | 10         |
| Cybersécurité, cybercriminalité et protection des enfants en ligne                          | 11         |
| Économie numérique                                                                          | 11         |
| Intelligence artificielle                                                                   | 12         |
| Questions socioculturelles                                                                  | 12         |
| <b>Géopolitique</b>                                                                         | <b>13</b>  |
| <b>Recommandations</b>                                                                      | <b>13</b>  |
| <b>Introduction</b>                                                                         | <b>17</b>  |
| <b>I) Tendances mondiales en matière de politique étrangère et de diplomatie numériques</b> | <b>23</b>  |
| Aperçu des stratégies de politique étrangère du numérique                                   | 27         |
| Construire des stratégies de politique étrangère du numérique                               | 30         |
| <b>II) Éléments de la politique étrangère du numérique en Afrique</b>                       | <b>33</b>  |
| <b>1. Approche holistique</b>                                                               | <b>36</b>  |
| 1.1. Aperçu national                                                                        | 37         |
| 1.2. Aperçu continental et régional                                                         | 42         |
| 1.3. L'engagement international                                                             | 47         |
| <b>2. Infrastructure et normes numériques</b>                                               | <b>61</b>  |
| <b>3. Les droits de l'Homme</b>                                                             | <b>85</b>  |
| <b>4. Cybersécurité, cybercriminalité et protection des enfants en ligne</b>                | <b>97</b>  |
| <b>5. L'économie numérique</b>                                                              | <b>118</b> |
| <b>6. Technologies d'avant-garde : un accent sur l'intelligence artificielle</b>            | <b>141</b> |
| <b>7. Questions socioculturelles</b>                                                        | <b>151</b> |

|                                                                         |            |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>III) L'Afrique dans la géopolitique et la géoéconomie numériques</b> | <b>163</b> |
| <b>1. États-Unis d'Amérique</b>                                         | <b>166</b> |
| <b>2. Chine</b>                                                         | <b>168</b> |
| <b>3. Union européenne</b>                                              | <b>172</b> |
| <b>4. Inde</b>                                                          | <b>178</b> |
| <b>IV) Recommandations</b>                                              | <b>181</b> |
| <b>Annexe I : Analyse de huit pays cibles</b>                           | <b>187</b> |
| Enquête comparative                                                     | 188        |
| Ghana                                                                   | 192        |
| Kenya                                                                   | 195        |
| Nigéria                                                                 | 200        |
| Afrique du Sud                                                          | 203        |
| Côte d'Ivoire                                                           | 206        |
| Namibie                                                                 | 208        |
| Rwanda                                                                  | 210        |
| Sénégal                                                                 | 213        |
| <b>Annexe II : Abréviations et acronymes</b>                            | <b>217</b> |



# Résumé analytique



Nouveaux venus dans les processus de numérisation et de transformation numérique, les pays d'Afrique ont pris du retard en matière de développement numérique. Dans un contexte où les taux de pénétration de l'Internet restent encore faibles (en dépit de taux de croissance appréciables) et où les fractures numériques au sein des pays restent élevées, les gouvernements et les institutions régionales mettent en place des politiques et des stratégies visant à encourager l'adoption des technologies numériques en tant que moteurs du développement, et à favoriser des économies et des sociétés numériques inclusives.

Au-delà des initiatives visant à faire progresser le développement du numérique aux niveaux national, régional et continental, l'Afrique a également besoin de voix plus fortes dans la gouvernance mondiale du numérique. Bien que les pays du continent n'aient pas de stratégies de politique étrangère consacrées au numérique, des éléments d'une telle politique peuvent être trouvés dans diverses stratégies numériques et autres documents nationaux, ainsi qu'à travers les contributions des pays africains aux processus d'élaboration des politiques mondiales du numérique. Notre étude explore ces éléments et plaide en faveur d'un engagement plus actif des parties prenantes africaines dans les organisations et les processus qui traitent des questions clés de l'Internet et de la politique numérique.

Il existe une forte opinion selon laquelle l'Afrique pourrait – et devrait – utiliser la transformation numérique comme une occasion de prendre en main le destin de ses pays, de ses citoyens et de ses communautés, au lieu d'être l'enjeu des batailles géopolitiques et géoéconomiques mondiales (comme cela s'est produit à plusieurs reprises dans le passé). Un engagement soutenu dans la gouvernance numérique mondiale pourrait y contribuer, en veillant à ce que les intérêts, les priorités et les objectifs de l'Afrique soient pris en compte de manière significative.

## **Tendances mondiales en matière de politique étrangère et de diplomatie numériques**

Avant de plonger dans la scène de la politique (étrangère) africaine du numérique, nous nous penchons sur une tendance émergente de la diplomatie numérique : l'adoption de stratégies de politique étrangère du numérique. Les pays ont commencé à élaborer de telles stratégies afin d'ancrer plus fermement les questions numériques dans leur politique étrangère.

Une analyse des stratégies de politique étrangère du numérique de l'Australie, du Danemark, de la France, des Pays-Bas et de la Suisse révèle plusieurs questions clés : l'infrastructure numérique, le numérique en tant que facteur de développement, la cybersécurité, les questions économiques (le commerce électronique et le commerce en particulier) et les droits de l'Homme (par exemple, la vie privée ou la liberté d'expression). Outre les buts et les objectifs à atteindre en relation avec ces questions, les stratégies mettent également l'accent sur une double approche intégrée de la politique étrangère dans le domaine du numérique : l'approche « pangouvernementale », dans laquelle les ministères des Affaires étrangères sont rejoints par d'autres ministères et institutions dans la conduite de la politique étrangère, et l'approche « pansociétale », qui reconnaît que les acteurs non étatiques – le secteur des affaires, la communauté technique, la société civile et le monde universitaire – ont également un rôle important à jouer.

L'adoption de stratégies de politique étrangère consacrées au numérique n'est toutefois pas le seul moyen pour les pays d'intégrer les questions numériques dans leur politique étrangère. Cela peut également se faire en intégrant les questions numériques dans des stratégies générales de politique étrangère, ou en incluant des éléments de politique étrangère dans des stratégies et politiques liées au numérique et traitant de questions telles que la cybersécurité, l'économie numérique et l'infrastructure.

# Éléments de la politique étrangère du numérique en Afrique

## Approche holistique

Bien qu'ils n'aient pas élaboré de stratégies numériques spécifiques en matière de politique étrangère, les pays africains ont intégré des éléments de politique étrangère dans divers plans et stratégies, qu'ils soient liés de manière globale à la numérisation et à la transformation numérique de l'économie et de la société, ou axés sur des questions spécifiques telles que la cybersécurité, le haut-débit ou l'économie numérique.

Lorsque les pays élaborent des plans et des politiques axés sur la numérisation et la transformation numérique de manière holistique (par exemple, le *Plan directeur national pour le numérique* du Kenya ou la *Stratégie nationale de développement du numérique* de la Côte d'Ivoire), ils définissent souvent des objectifs orientés vers l'extérieur. Ces objectifs sont liés à l'amélioration de la compétitivité des pays sur les marchés internationaux, à l'établissement de partenariats avec des entités internationales (par exemple, des donateurs, des agences et des banques de développement, des organisations intergouvernementales régionales et internationales, des entreprises technologiques multinationales, etc.) en vue d'aider ces pays à atteindre les objectifs nationaux de transformation numérique ; ils visent aussi à favoriser la coopération internationale de manière générale sur les sujets de politique numérique, et à harmoniser les politiques nationales et les cadres juridiques et réglementaires relatifs aux TIC ou au numérique avec les cadres internationaux pertinents.

Des objectifs similaires apparaissent également dans les politiques continentales et régionales adoptées au niveau de l'Union africaine (UA) et de diverses communautés économiques régionales (CER). L'*Agenda 2063* et la *Stratégie de transformation numérique de l'UA* parlent, par exemple, de renforcer la présence du continent dans l'économie numérique mondiale (en tant que producteur et consommateur), d'encourager la coopération avec les entités internationales sur des questions telles que l'amélioration des compétences numériques et le soutien à l'entrepreneuriat numérique, et d'accroître la participation aux processus internationaux de gouvernance de l'Internet et de politique numérique.

Au-delà des politiques nationales, les priorités et les objectifs des pays se reflètent également dans leurs contributions aux processus internationaux qui traitent des questions de politique numérique. À titre d'illustration, le nombre de pays africains évoquant des questions liées au numérique – inclusion numérique, cybersécurité, économie numérique et droits de l'Homme – dans leurs interventions à l'Assemblée générale des Nations unies (le débat général) est passé de huit en 2017 à vingt-quatre en 2022. Mais cela représente toujours moins de la moitié de tous les pays de la région. Au Conseil de sécurité de l'ONU, le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud – qui ont occupé récemment des sièges de membres non permanents – ont été particulièrement actifs dans les discussions sur la corrélation entre les technologies numériques, la paix et la sécurité.

Au cours des cinq ou six dernières années, les acteurs africains – en particulier la société civile – ont participé de manière soutenue aux réunions du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI). Cet engagement a également conduit au lancement d'un nombre croissant d'initiatives du FGI aux niveaux national et régional à travers le continent – des forums que les gouvernements et les institutions régionales pourraient contribuer à renforcer et ensuite exploiter comme espaces utiles pour faire avancer une approche pansociétale de la gouvernance numérique et de la politique étrangère.

## Infrastructure et normes numériques

Les politiques relatives au renforcement ou à l'expansion des infrastructures d'Internet proposent des actions à mettre en œuvre aux niveaux national, régional ou continental, mais comportent également des dimensions internationales. Les politiques nationales en matière de haut-débit ou de 5G (par exemple, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal et en Afrique du Sud), la *Stratégie de transformation numérique de l'UA* et diverses initiatives dans les CER parlent de travailler avec des partenaires/investisseurs internationaux pour stimuler le déploiement des infrastructures, d'assurer une coordination régionale et internationale sur les questions de radiofréquences et de renforcer la participation aux forums pertinents (par exemple l'Union internationale des télécommunications, UIT), et d'obtenir le soutien des institutions internationales pour développer des environnements politiques favorables.

L'adoption et l'application de normes techniques internationales et le renforcement de la participation aux processus pertinents de normalisation sont également considérés comme des objectifs dans plusieurs politiques et stratégies nationales (par exemple, au Ghana, au Kenya, en Namibie, au Nigéria, au Sénégal et en Afrique du Sud).

Des acteurs de tous les pays africains participent à l'UIT ; il ne s'agit pas uniquement de ministères ou d'agences spécialisées, mais aussi d'établissements universitaires, d'opérateurs de télécommunications, de fournisseurs de services Internet (FSI) et d'autres entités privées. Certains de ces acteurs – originaires de pays comme l'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, le Maroc, le Nigéria, le Rwanda, le Soudan et la Tunisie – jouent également un rôle de premier plan dans plusieurs commissions d'études des secteurs de l'UIT. On constate également un engagement relativement fort des acteurs africains – en particulier de la communauté technique et de la société civile – dans les travaux de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN en anglais, pour *Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*). Comparativement à celle relativement bonne aux travaux de normalisation de l'UIT, la participation des acteurs africains est moindre dans d'autres processus internationaux de normalisation tels que ceux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et du Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet (IETF en anglais, pour *Internet Engineering Task Force*).

## Les droits de l'Homme

La protection de la vie privée et des données personnelles dans le contexte des services et technologies numériques est une préoccupation à laquelle la plupart des pays africains ont tenté de répondre par des lois sur la protection des données. Mais les écarts entre ces lois et les difficultés d'application créent un environnement complexe et non harmonisé, qui tend à désavantager l'Afrique dans l'économie numérique mondiale. Le *Cadre stratégique de l'UA en matière de données* devrait contribuer à relever certains de ces défis.

D'autres défis auxquels le continent est confronté en matière de droits de l'Homme dans l'espace numérique prennent la forme de restrictions de l'Internet (par exemple, fermetures des réseaux sociaux, mesures visant à dégrader le trafic Internet ou coupures complètes de l'Internet). En 2019, la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) a appelé les pays à s'abstenir de prendre des mesures impliquant la suppression, le blocage ou le filtrage de contenus, sauf si elles sont conformes au droit international des droits de l'Homme.

Les groupes de la société civile sont particulièrement actifs dans les domaines liés aux droits numériques, comme en témoigne leur rôle moteur dans l'élaboration de la *Déclaration africaine des droits et libertés de l'Internet*. Nombre d'entre eux contribuent aussi activement à divers processus et initiatives internationaux, tels que les sessions du FGI et du Conseil des droits de l'Homme (CDH). Ces dernières années, certains gouvernements africains – comme l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, la Namibie, le Nigéria et la Tunisie – ont participé aux débats du Conseil des droits de l'Homme sur les questions liées aux technologies numériques et aux droits de l'Homme.

## Cybersécurité, cybercriminalité et protection des enfants en ligne

Les statistiques placent l'Afrique parmi les régions les plus exposées aux cyberattaques. Cependant, moins de la moitié des gouvernements africains ont adopté ou élaboré des stratégies de cybersécurité. La situation est meilleure en ce qui concerne les lois sur la cybercriminalité, qui sont en place ou en cours d'élaboration dans la majeure partie du continent. Plusieurs pays ont également inclus des aspects liés à la protection des enfants en ligne dans diverses politiques ou stratégies liées au numérique.

Lorsqu'il existe des stratégies en matière de cybersécurité ou de cybercriminalité, elles comportent également des éléments de politique étrangère, car elles mettent en avant des objectifs liés à une plus grande coopération internationale dans des domaines tels que la collaboration entre les équipes d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT), la promotion du renforcement des capacités et du partage des connaissances en matière de lutte contre la cybercriminalité, le respect des normes internationales de cybersécurité et la promotion de l'application du droit international. Le renforcement de la coopération régionale et internationale est également un objectif commun à plusieurs stratégies, politiques ou lois types sur la cybersécurité, la protection des infrastructures essentielles et la cybercriminalité adoptées par les communautés économiques régionales (CER).

L'initiative la plus ambitieuse de l'UA en matière de cybersécurité – la *Convention sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)* – n'a pas encore atteint le nombre requis de ratifications pour son entrée en vigueur. L'objectif principal de la convention, qui est d'harmoniser les politiques en matière de cybersécurité et de cybercriminalité, reste un défi. Parallèlement, le nombre de pays africains qui adhèrent à la *Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)* du Conseil de l'Europe est en constante augmentation.

En ce qui concerne les processus internationaux, certains pays – tels que la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Nigéria et l'Afrique du Sud – ont activement contribué au Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) des Nations unies sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (rebaptisé ultérieurement GTCNL sur la sécurité de technologies de l'information et des communications et de leur utilisation). L'Algérie, l'Égypte, le Ghana, la Namibie et l'Afrique du Sud figurent parmi les pays africains qui ont participé aux travaux du Comité spécial sur la cybercriminalité. La région africaine participe également (par le biais d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux) à des processus et initiatives multipartites, tels que le Forum mondial sur la cyber-expertise (GFCE) et l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace.

## Économie numérique

L'économie numérique en Afrique est en pleine croissance, mais il existe des différences importantes entre les pays, tant en termes de taux de croissance que de développement de cadres politiques favorables. Par exemple, en 2020, l'économie de l'Internet représentait 7,7 % du PIB du Kenya et seulement 1,27 % du PIB de l'Éthiopie. Fin 2021, seuls 28 pays africains disposaient de lois sur la protection des consommateurs, tandis que 33 avaient adopté des lois sur les transactions électroniques. Il existe également des variations dans les cadres politiques et réglementaires traitant des flux de données et des taxes sur les services numériques.

Certains pays, comme la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Sénégal, ont adopté des plans pour le développement de l'économie numérique, qui comprennent également des objectifs tournés vers l'extérieur, allant du soutien à l'expansion du commerce électronique au-delà des frontières nationales à la promotion d'un marché numérique unique dans toute l'Afrique. Dans le domaine des paiements numériques et des services financiers, les pays ont tendance à partager des objectifs communs : faire progresser l'inclusion financière, créer un écosystème de paiements numériques résilient et inclusif, harmoniser les règles, et assurer l'alignement sur les normes et principes internationaux.

Alors que le taux d'adoption des cryptomonnaies et des crypto-actifs ne cesse de croître, et que l'Afrique devient de plus en plus attrayante pour les entreprises de cryptomonnaies, les initiatives politiques et réglementaires prennent également le relais. Celles-ci vont de la décision de la République centrafricaine d'accepter les cryptomonnaies comme monnaie légale au lancement, par le Nigéria, d'une monnaie numérique de la banque centrale, en passant par l'Afrique du Sud, qui envisage de faire entrer les crypto-actifs dans le champ de la réglementation.

Au niveau continental, la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) devrait libérer le potentiel d'un grand marché unique (numérique) et favoriser le commerce numérique interafricain, tandis que les CER disposent également diverses politiques et initiatives liées au commerce électronique et au commerce qui pourraient jouer un rôle clé dans la progression de l'intégration des marchés au niveau régional.

Sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Maurice et Nigéria) participent à l'initiative de déclaration conjointe (JSI) sur le commerce électronique à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En matière de fiscalité, 25 pays africains ont adhéré à l'accord sur les nouvelles règles mondiales de l'impôt sur les sociétés mené par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Deux grandes économies de la région – le Kenya et le Nigéria – se sont opposées à l'accord.

## Intelligence artificielle

Les investissements, l'innovation et la mise en œuvre de l'intelligence artificielle (IA) se développent dans toute l'Afrique – en particulier dans des pays comme l'Égypte, le Nigéria, le Kenya et l'Afrique du Sud – et des entreprises multinationales (par exemple Google et IBM) profitent du potentiel de recherche en IA de la région. Dans le même temps, les gouvernements perçoivent de plus en plus l'importance d'adopter des politiques en matière d'IA. L'Égypte et Maurice ont des stratégies en matière d'IA, tandis que l'Éthiopie, le Ghana, le Rwanda, l'Afrique du Sud et l'Ouganda font partie des pays qui travaillent sur des politiques visant, par exemple, à encourager l'innovation et la recherche en matière d'IA, et à favoriser le développement des capacités et des compétences liées à l'IA.

Au niveau continental, l'UA examine également l'élaboration d'une stratégie panafricaine en matière d'IA, tandis que la CADHP a demandé la mise en place de cadres juridiques et réglementaires permettant de garantir que l'IA soit développée et mise en œuvre au service de l'humain.

Quelques gouvernements africains ont contribué aux débats qui se déroulent au sein de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) concernant la *Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle*. Les pays africains ont également participé aux discussions multilatérales sur les systèmes d'armes létales autonomes (SALA).

## Questions socioculturelles

Au moment où les gouvernements et les institutions régionales font progresser les initiatives d'identification numérique, parfois avec le soutien de partenaires internationaux, il est nécessaire de favoriser l'interopérabilité entre les solutions nationales et de veiller à ce que les questions de confidentialité et de sécurité soient correctement prises en compte.

L'Afrique reste l'une des régions où la fracture numérique entre hommes et femmes est la plus importante, les gouvernements prennent des mesures pour faire progresser l'égalité des sexes et faciliter l'accès des femmes et des filles aux technologies et à l'économie numériques, tout en renforçant leur protection dans l'espace numérique.

Conscients que des compétences numériques avancées sont essentielles pour construire des sociétés numériques durables et des économies numériques compétitives, les gouvernements définissent des actions et des objectifs liés au développement des capacités numériques dans diverses politiques et stratégies. Certains pays, comme le Kenya, le Ghana, le Rwanda et l'Afrique du Sud, aspirent à tirer parti de leurs compétences humaines pour devenir des leaders régionaux, voire mondiaux, dans certains domaines numériques, tandis que l'objectif du Nigéria est de devenir une destination mondiale pour l'externalisation des emplois du numérique. Le développement des compétences numériques est l'objectif qui sous-tend de multiples initiatives de valorisation des capacités menées dans toute l'Afrique avec l'engagement d'organisations régionales et internationales, ainsi que de la communauté technique et de la société civile.

## Géopolitique

Les sujets liés au numérique occupent une place de plus en plus importante dans les relations entre l'Afrique et ses partenaires. En ce qui concerne les questions de gouvernance au sens large, l'UE, les États-Unis et la Chine cherchent tous à obtenir le soutien des nations africaines aux initiatives telles que la *Déclaration pour l'avenir de l'Internet*, dirigée par les États-Unis et l'UE, et l'*Initiative visant à construire conjointement une communauté ayant un avenir commun dans le cyberspace* de la Chine. Ces trois acteurs sont engagés dans diverses initiatives visant à soutenir le développement d'infrastructures numériques sur le continent, notamment : l'initiative *Belt and Road*, (BRI) de la Chine et la nouvelle Initiative pour le développement mondial ; le Partenariat du G7 pour les infrastructures et les investissements mondiaux, dirigé par les États-Unis ; et la stratégie *Global Gateway* de l'UE.

Ces acteurs accordent également plus d'attention à d'autres sujets numériques dans leurs relations avec les pays africains. L'approche de la Chine à l'égard de l'Afrique évolue, passant d'une approche axée sur les infrastructures à une approche plus globale couvrant également d'autres questions de gouvernance numérique, notamment le commerce électronique et l'économie numérique, la cybersécurité et le développement des capacités. L'UE cherche à soutenir la croissance de l'économie numérique sur le continent, ainsi que le développement d'environnements politiques et réglementaires favorables à des économies et des sociétés numériques inclusives et centrées sur l'humain. Les États-Unis perçoivent de plus en plus l'Afrique comme le terrain sur lequel la concurrence numérique les opposera à la Chine. L'Inde a également fait du numérique une priorité de sa coopération avec l'Afrique, en particulier dans des domaines tels que la santé numérique, l'administration en ligne et les cartes d'identité numériques.

Dans le paysage géopolitique numérique en rapide évolution, les pays africains cherchent à suivre leurs propres priorités et à éviter de prendre parti, par exemple dans la compétition numérique entre les États-Unis et la Chine. Au lieu de chercher à s'aligner stratégiquement sur les grandes puissances politiques numériques, les nations africaines ont tendance à s'intéresser davantage à la diversification de leur base technologique et au renforcement de la gouvernance numérique en prenant des décisions tactiques fondées sur l'accessibilité financière de la technologie et son impact sur la croissance sociale et économique.

## Recommandations

Les pays africains n'ont peut-être pas de stratégies spécifiques en matière de politique étrangère numérique, mais ils définissent des priorités et des objectifs de politique étrangère dans divers autres plans et stratégies traitant de questions numériques (économie numérique, cybersécurité, haut-débit, compétences, etc.). Plusieurs gouvernements suivent également activement l'agenda

numérique dans le cadre des travaux d'organisations intergouvernementales telles que l'UIT, l'OCDE et le CDH, ou se sont fixé pour objectif de renforcer leur engagement dans les processus internationaux. En outre, les parties prenantes des communautés commerciales, techniques, de la société civile et universitaires peuvent être considérées comme des acteurs de la politique étrangère, car elles représentent des intérêts régionaux et nationaux à travers leur participation à des processus internationaux tels que le FGI et l'ICANN.

Les gouvernements et les initiatives continentales et régionales devraient s'appuyer sur ces réalités pour renforcer leur engagement dans les processus numériques internationaux, et s'assurer que leurs intérêts et leurs besoins sont pris en compte de manière significative. Étant donné que les directives, les politiques et les règles établies au niveau international ont des implications aux niveaux national et régional, il est important de veiller à ce que ces cadres soient façonnés de manière à refléter autant de réalités nationales et régionales que possible. En outre, la participation active des acteurs africains à la politique numérique mondiale ne consiste pas seulement à faire avancer leurs intérêts, mais constitue également la clé de la construction d'un avenir numérique inclusif, sûr, sécurisé et durable pour l'humanité. À cette fin, les actions qui pourraient être entreprises par les gouvernements africains et les organisations régionales et continentales devraient se concentrer sur les points suivants.

- Veiller à ce que les priorités numériques soient clairement reflétées dans les politiques étrangères / les relations internationales.
- Donner la priorité à l'engagement dans des processus internationaux spécifiques de gouvernance numérique qui reflètent les priorités nationales, régionales et/ou continentales.
- Renforcer la participation à la Genève internationale, où sont traitées de nombreuses questions de politique numérique intéressant l'Afrique (par exemple, les questions d'infrastructure à l'UIT et les questions de commerce électronique à l'OMC).
- Continuer à privilégier les considérations économiques et de développement liées aux questions numériques – par rapport aux considérations géopolitiques – dans les relations bilatérales et multilatérales, conformément aux priorités et aux intérêts nationaux.
- Renforcer les approches pangouvernementales et pansociétales en matière de gouvernance numérique et de politique étrangère numérique.
- Favoriser des positions coordonnées des pays africains dans la gouvernance internationale du numérique, par exemple par l'intermédiaire de l'UA ou des CER.
- Concevoir des approches à long terme en vue de renforcer les capacités universitaires, de recherche et de politique numérique de la prochaine génération de diplomates et de décideurs africains.

La publication de cette étude est possible grâce au financement du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Suisse.

Cette étude ne représente pas nécessairement les opinions ou les positions du DFAE.





# Introduction



Au cours des deux dernières décennies, les questions numériques ont fait leur apparition dans les agendas diplomatiques aux niveaux bilatéral, régional et mondial. Les pays et d'autres acteurs se sont penchés sur la cybersécurité, la normalisation, la vie privée, le commerce électronique et plus de 50 autres questions de politique numérique.

Les questions numériques sont abordées dans un large éventail d'espaces politiques. Au sein des institutions spécialisées des Nations unies, les pays discutent de l'infrastructure des télécommunications (Union internationale des télécommunications – UIT), du commerce électronique (Organisation mondiale du commerce – OMC), de la santé numérique (Organisation mondiale de la santé – OMS) et des aspects numériques de nombreuses autres questions de politique mondiale. Des espaces et des processus multipartites ont également été créés, tels que la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN), pour la gestion des ressources essentielles d'Internet, ou le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), pour aborder les questions numériques de manière inclusive et holistique.

Afin de répondre à la nécessité de négocier au niveau international, les pays du monde entier ont commencé à définir des priorités et des intérêts dans le domaine du numérique. Ensemble, ces priorités et intérêts forment la politique étrangère numérique d'un pays. Dans certains cas, ils sont clairement énoncés dans des stratégies spécifiques de politique étrangère numérique ou intégrés dans des stratégies globales de politique étrangère. Dans d'autres cas, les pays intègrent des éléments de politique étrangère dans leurs diverses stratégies et plans axés sur des sujets numériques (par exemple, le développement numérique, la cybersécurité ou l'économie numérique).

Dans ce contexte, l'étude se concentre sur le paysage de la politique numérique en Afrique et explore les questions de recherche et de politique suivantes.

**Quelles sont les priorités de l'Afrique en matière de politique numérique et comment se reflètent-elles dans les politiques étrangères et les relations internationales des pays ?**

**Comment renforcer les voix numériques africaines à l'échelle mondiale pour faire avancer les priorités des États africains et protéger leurs intérêts ?**

À partir d'octobre 2022, aucun pays africain ne disposait d'une stratégie de politique étrangère numérique codifiée dans un document qui lui est spécifiquement consacré. Cependant, nombre d'entre eux ont commencé à élaborer des principes et des pratiques qui constituent les éléments de base des stratégies de politique étrangère numérique.

Notre étude identifie ces éléments constitutifs dans l'approche holistique des pays africains en matière de transformation numérique ainsi que dans leurs politiques spécifiques à plusieurs domaines d'intervention (infrastructure et normes numériques ; cybersécurité, cybercriminalité et protection des enfants en ligne ; économie numérique ; droits de l'Homme ; questions socioculturelles ; et intelligence artificielle). Pour ce faire, nous adoptons une approche à deux volets.

Nous examinons d'abord les politiques et stratégies officielles des pays sélectionnés en matière de technologies numériques et de technologies de l'information et de la communication (TIC) en identifiant les aspects liés aux relations internationales, à l'engagement dans les processus internationaux et au positionnement sur les marchés internationaux.

Par exemple, lorsque les pays élaborent des stratégies couvrant diverses questions de politique numérique (comme la cybersécurité, le commerce électronique ou le haut-débit), dans quelle mesure incluent-ils des objectifs et des actions liés aux interactions au sein des organisations internationales traitant de ces questions ? Ces stratégies font-elles référence à l'alignement des politiques et législations nationales sur les cadres internationaux pertinents ? Reposent-elles sur le soutien des partenaires internationaux (donateurs et banques de développement, par exemple) pour atteindre des objectifs tels qu'un accès universel significatif ?

### Huit pays cibles

Si l'étude couvre l'Afrique dans son ensemble, nos analyses plus approfondies (aperçu des politiques et des réglementations, et contributions à certains processus internationaux) se concentrent sur huit pays : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Rwanda et Sénégal. D'autres pays sont également mentionnés de manière sporadique.

L'annexe I donne un aperçu de la diplomatie numérique et des éléments de politique étrangère de ces huit pays. La première partie ouvre la voie en proposant une analyse comparative illustrée de ces huit pays, qui diffèrent en termes de progrès et de priorités numériques, et d'implication dans les activités internationales. La deuxième partie présente le profil numérique de chaque pays, avec des statistiques et des classements, les stratégies et législations nationales, et les niveaux d'implication des pays concernés dans la politique numérique mondiale.

Les avancées pertinentes du numérique au niveau national sont également couvertes dans la mesure où elles ont (ou peuvent avoir) un impact sur les politiques étrangères des pays. À titre d'exemple, nous vérifions si les pays disposent de lois et de réglementations en matière de cybercriminalité et de protection des données. Lorsqu'elles existent, elles peuvent servir de base à l'engagement dans les processus internationaux pertinents (comme les négociations de l'ONU relatives à un traité sur la cybercriminalité). Lorsqu'elles n'existent pas, nous recommandons aux pays de suivre les bonnes pratiques régionales et internationales, et de les refléter dans leur contexte national et leur paysage réglementaire.

L'aperçu national est suivi d'un examen des initiatives continentales et régionales pertinentes – en particulier au sein de l'Union africaine (UA) et de diverses communautés économiques régionales (CER) – et leurs dimensions internationales (potentielles).

Notre étude se concentre ensuite sur la participation des parties prenantes africaines – gouvernements, entreprises, communauté technologique et société civile, selon le cas – à des processus mondiaux tels que le Groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur la sécurité du numérique et de son utilisation (anciennement connu sous le nom de Groupe de travail sur les progrès de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale), l'UIT, le FGI et le Forum mondial sur la cyber-expertise (*Global Forum on Cyber Expertise* – GFCE).

Nous constatons que l'Afrique a besoin de voix plus fortes et plus audibles dans la gouvernance numérique mondiale. Si certains pays africains participent à certaines négociations internationales sur les règles numériques (par exemple à l'UIT, à l'OMC ou à l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]), cette participation peut être renforcée et étendue. L'engagement de la communauté technique et de la société civile africaines dans les processus multipartites tels que l'ICANN et le FGI est plus dynamique. Tirer parti de cet engagement et de l'expertise de ces parties prenantes pourrait contribuer à accroître la visibilité des voix africaines dans les contextes mondiaux.

L'étude s'inspire de l'approche en trois cercles de la diplomatie et de la gouvernance numériques (figure 1).

- Une approche **globale de la diplomatie** relie par la numérisation tous les segments du service diplomatique : le siège et les missions diplomatiques, les départements bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les départements consulaires, culturels et autres départements spécialisés.
- Une approche **pangouvernementale** relie les différents ministères et services gouvernementaux impliqués dans la politique étrangère du numérique (la défense, la sécurité, la culture, les finances et le commerce, par exemple).
- Une approche **globale impliquant l'ensemble du pays ou l'ensemble de la société** galvanise toutes les compétences et ressources nationales pour soutenir la représentation étrangère, y compris les entreprises, les universités, la communauté technique et la société civile.

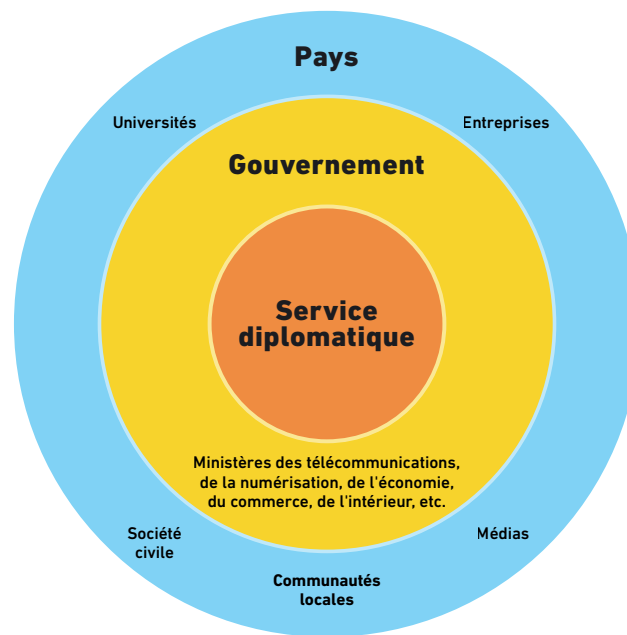


Figure 1. L'approche globale de la politique étrangère du numérique.

Au fur et à mesure que les pays africains et les organisations régionales définissent leurs politiques et priorités numériques, d'autres pays deviennent des alliés pertinents pour promouvoir ces politiques au niveau mondial, et pour façonner les débats et les programmes. Nous consacrons une section à l'exploration des relations avec l'UE, les États-Unis, la Chine et l'Inde, non seulement parce qu'ils sont des acteurs importants des processus de gouvernance mondiale, mais aussi en raison de leurs propres priorités et de leur présence en Afrique.

Enfin, l'étude fournit des recommandations concrètes sur ce que les pays africains peuvent faire pour renforcer leur voix dans la gouvernance numérique mondiale. Cela commence par des mesures faciles à mettre en œuvre, comme le renforcement de la participation aux négociations sur le numérique qui se déroulent dans la Genève internationale, l'une des capitales mondiales du numérique qui accueille de nombreuses organisations intergouvernementales. Elle s'oriente ensuite vers des perspectives à moyen terme, telles que la galvanisation des capacités nationales existantes dans le secteur des affaires et de la technologie pour améliorer la participation des pays à la politique numérique internationale, et le renforcement des capacités diplomatiques. Des recommandations sont également formulées quant aux approches à long terme visant à renforcer les capacités universitaires, de recherche et stratégiques de la prochaine génération de diplomates et de décideurs africains.

En résumé, l'étude identifie les éléments constitutifs existants (et les pièces manquantes) des politiques étrangères et de la diplomatie africaines numériques, et dresse un tableau de l'implication africaine dans les processus internationaux de formulation de politiques dans le domaine du numérique. Elle propose également des mesures pratiques pour le développement de la diplomatie africaine du numérique en renforçant les voix des acteurs nationaux et régionaux.



# I

## **Tendances mondiales en matière de politique étrangère et de diplomatie du numérique**



## Résumé du chapitre

Ces dernières années, la numérisation et les questions numériques ont commencé à être plus fermement ancrées dans la politique étrangère. Plusieurs pays ont commencé à élaborer des stratégies de politique étrangère numérique dédiées, à établir des postes d'ambassadeurs spécialisés (par exemple, des ambassadeurs de la technologie) et à créer des équipes spécialisées au sein des ministères des Affaires étrangères (MAE) pour traiter les questions numériques.

Comme l'illustrent les stratégies de politique étrangère numérique de l'Australie, du Danemark, de la France, des Pays-Bas et de la Suisse, les thèmes clés de la politique étrangère numérique comprennent l'infrastructure numérique, le numérique comme facteur de développement, la cybersécurité, les questions économiques (le commerce électronique et le commerce, en particulier) et les droits de l'Homme (par exemple, la vie privée ou la liberté d'expression).

Compte tenu de l'ampleur de la politique étrangère du numérique, l'accent est mis sur les approches *pangouvernementale* et *pansociétale*. L'approche pangouvernementale signifie que les MAE mènent leur politique étrangère en coordination avec d'autres ministères et agences. L'approche fondée sur l'implication de l'ensemble de la société, ou *pansociétale*, reconnaît que les acteurs non étatiques – le secteur des entreprises, la communauté technique, la société civile et le monde universitaire – sont concernés par la politique étrangère numérique et ont un rôle important à jouer dans sa conduite.

Les stratégies de politique étrangère du numérique peuvent être développées à différents niveaux de détail et de maturité, chacun ayant ses avantages et ses inconvénients. Les stratégies très détaillées comprennent les valeurs, les priorités, les objectifs, les mesures proposées et l'appropriation de la mise en œuvre. Les stratégies plus légères peuvent inclure une vision et des principes généraux, mais s'éloigner des détails et des mesures spécifiques. Dans l'ensemble, les stratégies gagneraient à intégrer les principes suivants : vision, contexte, exhaustivité, clarté et coordination.

Mais l'adoption d'une stratégie de politique étrangère consacrée au numérique n'est pas la seule approche possible. Certains pays abordent les questions numériques dans leur stratégie globale de politique étrangère, et d'autres ont diverses stratégies et politiques liées au numérique qui touchent aux questions de politique étrangère. Lorsqu'ils décident de l'approche à suivre, les gouvernements doivent évaluer les différentes options en fonction de leurs propres contextes, priorités et ressources nationaux.

La politique étrangère décrit la somme des politiques qu'un État a adoptées à l'égard de son environnement extérieur<sup>1</sup>. Cela peut prendre la forme de stratégies et de priorités clairement énoncées, mais aussi de positions plus implicites qui découlent des politiques nationales, des dialogues nationaux et internationaux, et des interactions avec les parties prenantes nationales et internationales. La politique étrangère est un moyen pour un État de définir et de sauvegarder ses intérêts à l'étranger. Certains chercheurs incluent également les outils de mise en œuvre dans le cadre général de la politique étrangère. Ils affirment que, « réduite à ses ingrédients fondamentaux, la politique étrangère se compose de deux éléments : les objectifs nationaux à atteindre et les moyens de les atteindre »<sup>2</sup>.

L'émergence d'une politique étrangère du *numérique* est un phénomène relativement récent. La numérisation et les questions numériques ont été inscrites à l'ordre du jour mondial il y a environ vingt ans. Après les années 1990, au cours desquelles les questions numériques étaient largement perçues comme des problèmes techniques devant être traités par des experts techniques et des organisations hautement spécialisées, les gouvernements et les MAE ont commencé à s'y intéresser de plus près.

Les sommets mondiaux sur la société de l'information (SMSI 2003 et 2005) ont été déterminants pour commencer à inscrire les questions numériques à l'ordre du jour mondial. Pourtant, ce n'est que depuis environ cinq ans que la numérisation et les questions numériques sont plus solidement ancrées dans la politique étrangère. Ce constat s'appuie sur trois points. Premièrement, depuis 2017, les pays ont commencé à publier des stratégies de politique étrangère complètes et entièrement consacrées au numérique. Deuxièmement, des postes d'ambassadeur spécialisé – des ambassadeurs de la technologie – par exemple, ont été créés par plusieurs pays occidentaux. Troisièmement, des équipes spécialisées dans les questions numériques sont apparues dans certains ministères des Affaires étrangères.

#### **Note sur la terminologie : numérique et numérisation**

Dans notre travail, nous utilisons le terme *numérique* comme un terme générique pour une variété de questions liées à la numérisation. La numérisation décrit les avancées technologiques, mais aussi leur impact social, économique et politique. Par conséquent, la politique étrangère du numérique comprend des sujets tels que la cybersécurité, le commerce électronique, les droits de l'Homme en ligne, et bien d'autres. Elle inclut également les différents acteurs concernés dans l'espace numérique et nécessite l'adoption d'une perspective multipartite.

La politique étrangère du numérique se situe à l'intersection de plusieurs domaines plus traditionnels de la politique étrangère, notamment la sécurité, l'économie et le développement. En plus d'avoir un impact sur ces domaines traditionnels, la politique étrangère du numérique soulève également un certain nombre de questions spécifiques qui n'entrent pas facilement dans ces catégories établies. Il s'agit par exemple de la vie privée et de la protection des données, qui ne sont plus uniquement des questions d'intérêt national. En outre, la gouvernance de l'Internet est passée d'une question technique à une question politique, et met en lumière les problèmes d'infrastructure et de normalisation. Les technologies numériques de pointe, telles que l'intelligence artificielle et l'informatique quantique, soulèvent une foule de nouvelles questions et de nouveaux défis – notamment en matière de sécurité, d'économie et de droits de l'Homme – pour la politique étrangère.

<sup>1</sup> Berridge, G.R. & James, A. (2003). *A dictionary of diplomacy* (2<sup>e</sup> édition) (Un dictionnaire de la diplomatie, 2<sup>e</sup> édition). Palgrave Macmillan.

<sup>2</sup> Crabb Jr, C.V. (1972). *American foreign policy in the nuclear age* (3<sup>rd</sup> ed.) (La politique étrangère américaine à l'ère nucléaire, 3<sup>e</sup> édition). Harper and Row, p. 1. Cité dans Adesina, O.S. (2017). [Foreign policy in an era of digital diplomacy](#) (La politique étrangère à l'ère de la diplomatie du numérique). *Cogent Social Sciences*, 3(1), 1–13.



## Définir la politique étrangère du numérique : une typologie en trois parties

La présente étude définit la politique étrangère du numérique comme étant plus que la « poursuite de la politique étrangère par des moyens technologiques »<sup>3</sup>. Nous utilisons plutôt une typologie en trois parties pour la politique étrangère du numérique. Elle comprend :

- le numérique comme **sujet** de diplomatie et de politique étrangère ;
- le numérique comme **outil** de diplomatie et de politique étrangère ;
- le numérique comme un phénomène ayant un impact sur l'**environnement** géopolitique et géoéconomique dans lequel se déroulent la diplomatie et la politique étrangère.

En ce qui concerne les acteurs concernés, la politique étrangère du numérique va également au-delà de la conception traditionnelle de la politique étrangère et de la diplomatie. Les acteurs non étatiques – le secteur des entreprises, la communauté technique, la société civile et le monde universitaire – jouent un rôle croissant. Les grandes entreprises technologiques, en raison de leur puissance économique et de la portée considérable de leurs produits aux plans sécuritaire, économique et sociétal, sont devenues des partenaires de dialogue importants pour les États et leurs représentants.

Les établissements d'enseignement et de recherche jouent un rôle crucial dans le développement de réseaux, la mise en place de nouveaux types de coopération et la contribution à l'innovation et au développement des compétences de la prochaine génération. La société civile soulève des préoccupations d'intérêt public et aborde, par exemple, la dimension « droits de l'Homme » de la numérisation. En d'autres termes, la gouvernance du domaine numérique a été définie par des pratiques multipartites. Le FGI et l'ICANN sont quelques-uns des exemples les plus marquants du multi-partenariat dans le domaine numérique. Ces mutations façonnent la politique étrangère numérique et ne peuvent plus être ignorées par les acteurs étatiques.

<sup>3</sup> Adesina, O. (2020, 18 septembre). [The Nigerians in Diaspora Commission \(NIDCOM\): An example of digital diplomacy in practice](#) (La Commission des Nigériens de la diaspora (NIDCOM) : Un exemple de diplomatie du numérique en pratique). Africa Portal.

# 1. Aperçu des stratégies de politique étrangère du numérique

À ce jour, cinq pays ont publié des stratégies numériques complètes en matière de politique étrangère : L'Australie, le Danemark, la France, les Pays-Bas et la Suisse. Au-delà de ces cinq pays, le débat sur la nécessité ou non d'une stratégie de politique étrangère spécifique du numérique a également atteint d'autres pays développés<sup>4</sup>.

## Définir les éléments des stratégies de politique étrangère du numérique

Dans notre travail, nous définissons une stratégie globale de politique étrangère du numérique comme « un document stratégique qui décrit l'approche suivie par un pays concernant le numérique et la numérisation en relation avec sa politique étrangère. Il s'agit d'une stratégie qui aborde de nombreuses questions liées au numérique, et qui fait le lien entre le ministère des Affaires étrangères et divers autres ministères et acteurs clés. Elle souligne également les domaines de priorités politiques concernant la numérisation et la manière dont ces priorités sont poursuivies dans le cadre de la politique étrangère du pays »<sup>5</sup>.

Il convient toutefois de souligner que l'adoption d'une stratégie de politique étrangère consacrée au numérique n'est pas la seule approche possible. Certains pays, par exemple, ont des stratégies de politique étrangère qui incluent des aspects de la numérisation. Certains pays ont des stratégies numériques ou de numérisation qui touchent à des questions de politique étrangère. Il existe également des stratégies consacrées à des sujets spécifiques, comme la cybersécurité ou l'IA.

## Cinq stratégies de politique étrangère du numérique

- France : *Stratégie internationale de la France pour le numérique* (2017) : « La stratégie couvre la gouvernance, l'économie, le développement et la sécurité du numérique. Sur le plan normatif, le document souligne l'importance d'un environnement numérique international ouvert et inclusif, la promotion de l'accès universel aux diverses technologies numériques et la nécessité de renforcer la confiance sur Internet. »<sup>6</sup>
- Pays-Bas : *Agenda numérique pour le commerce extérieur et la coopération au développement* (*Digital Agenda for Foreign Trade and Development Cooperation*) (2019) : « La stratégie se concentre sur quatre domaines prioritaires : (a) la numérisation et la position internationale des Pays-Bas ; (b) la numérisation au service du développement ; (c) la sécurité numérique et la liberté en ligne ; et (d) la numérisation dans le système commercial. La stratégie insiste sur la nécessité de coopérer au niveau international pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par la numérisation. »<sup>7</sup>
- Suisse : *Stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024* (2020) : « Elle porte sur quatre domaines prioritaires : (a) la gouvernance numérique ; (b) la prospérité et le développement durable ; (c) la cybersécurité ; et (d) l'autodétermination numérique. La stratégie vise à « rehausser le profil de la Suisse dans le domaine de la gouvernance numérique, à poursuivre le développement de sa politique extérieure numérique et à positionner la

<sup>4</sup> Garson, M. & Beverton-Palmer, M. (2021). [Response to Foreign Affairs Committee Inquiry on Tech and the Future of UK Foreign Policy](#) (Réponse à l'enquête de la commission des affaires étrangères sur la technologie et l'avenir de la politique étrangère du Royaume-Uni). Tony Blair Institute for Global Change.

<sup>5</sup> DiploFoundation (n.d.). [Digital Foreign Policy](#) (Politique étrangère du numérique).

<sup>6</sup> Kurbalija, J. & Höne, K.E. (2021). [The era of digital foreign policy: Comprehensive approaches to digitalisation](#) (L'ère de la politique étrangère numérique : Des approches globales de la numérisation). *Revista Política Internacional*, 130 (juillet-décembre).

<sup>7</sup> Idem.



Genève internationale comme un lieu privilégié pour discuter de la numérisation et des technologies". »<sup>8</sup>

- Danemark : *Stratégie pour la diplomatie technologique du Danemark 2021-2023 (Strategy for Denmark's Tech Diplomacy 2021-2023)* (2021) : « La stratégie est structurée autour de trois piliers : responsabilité, démocratie et sécurité. Elle vise un développement technologique plus inclusif, durable et centré sur l'humain. »<sup>9</sup>
- Australie : *Stratégie d'engagement international dans le domaine des technologies essentielles et des cybertechnologies (International Cyber and Critical Tech Engagement Strategy)* (2021) : « Cette stratégie intervient après la stratégie initiale de 2017 intitulée "*Stratégie cybernétique internationale de l'Australie (Australian International Cyber Strategy)*" de 2017 et le rapport d'étape de 2019 qui s'est ensuivi. La stratégie est structurée selon trois domaines principaux : (a) les valeurs ; (b) la prospérité ; et (c) la sécurité. Les valeurs comprennent la démocratie, les droits de l'Homme, l'éthique des technologies essentielles, ainsi que la diversité et l'égalité des sexes. »<sup>10</sup>

Les thèmes clés de la politique étrangère numérique qui émergent sont l'infrastructure numérique, le numérique comme facteur de développement, la cybersécurité, la prospérité économique (y compris le commerce électronique) et les droits de l'Homme (y compris la protection de la vie privée et la liberté d'expression). Tous ces aspects sont couverts par les stratégies de l'Australie, du Danemark, de la France, des Pays-Bas et de la Suisse. Il existe toutefois des différences d'accentuation (tableau 1).

Tableau 1. Couverture de questions spécifiques en fonction de la fréquence de certains termes<sup>11</sup>.

| Termes                       | Australie (2021) | Danemark (2021) | Suisse (2020) | Pays-Bas (2019) | France (2017) |
|------------------------------|------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| <b>Nombre total de mots</b>  | 23 213           | 4 051           | 23 285        | 10 753          | 18 177        |
| <b>Données et vie privée</b> | 27               | 7               | 135           | 98              | 76            |
| <b>IA</b>                    | 22               | 1               | 53            | 19              | 8             |
| <b>Sécurité</b>              | 165              | 13              | 45            | 25              | 58            |
| <b>Droits de l'Homme</b>     | 75               | 9               | 39            | 16              | 30            |
| <b>Gouvernance</b>           | 32               | 3               | 60            | 1               | 26            |
| <b>Développement</b>         | 17               | 31              | 94            | 71              | 74            |
| <b>Science</b>               | 9                | 0               | 28            | 2               | 3             |
| <b>Économie/économique</b>   | 82               | 3               | 68            | 47              | 59            |
| <b>Coopération</b>           | 62               | 16              | 57            | 41              | 25            |
| <b>Recherche/éducation</b>   | 58               | 5               | 40            | 24              | 24            |
| <b>Santé (soins)</b>         | 7                | 3               | 16            | 11              | 2             |
| <b>ODD</b>                   | 5                | 0               | 6             | 5               | 2             |

Ce que l'on remarque également en comparant les stratégies (tableau 2), c'est qu'il existe des différences substantielles dans la terminologie. L'Australie emploie le terme *cyber* tandis que la stratégie danoise privilégie le terme *diplomatie technologique*. La France, la Suisse et les Pays-Bas se concentrent sur le terme *numérique*.

<sup>8</sup> Kurbalija, J. & Höne, K.E. (2021). [The era of digital foreign policy: Comprehensive approaches to digitalisation](#) (L'ère de la politique étrangère numérique : Des approches globales de la numérisation). *Revista Política Internacional*, 130 (juillet-décembre).

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> Idem.

<sup>11</sup> Idem.



Tableau 2. L'utilisation des préfixes dans cinq stratégies de politique étrangère du numérique<sup>12</sup>.

| Préfixes                    | Australie (2021) | Danemark (2021) | Suisse (2020) | Pays-Bas (2019) | France (2017) |
|-----------------------------|------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| <b>Nombre total de mots</b> | 23 213           | 4 051           | 23 285        | 10 753          | 18 177        |
| <b>cyber</b>                | 425              | 13              | 66            | 25              | 89            |
| <b>en ligne</b>             | 81               | 1               | 16            | 28              | 12            |
| <b>numérique</b>            | 82               | 37              | 312           | 209             | 223           |
| <b>virtuel</b>              | 2                | 0               | 6             | 0               | 1             |
| <b>net</b>                  | 0                | 0               | 1             | 0               | 0             |
| <b>tech</b>                 | 14               | 77              | 4             | 2               | 0             |
| <b>e-</b>                   | 11               | 0               | 1             | 2               | 2             |

Ces différences terminologiques sont dignes d'intérêt, car elles reflètent une tendance plus large à la diversité terminologique. Dans certains cas, les différences terminologiques sont porteuses de différences de sens. « Cyber », par exemple, comporte souvent des connotations de sécurité, comme dans « cybersécurité ». « Tech », le plus souvent, met l'accent sur l'économie et les relations avec le secteur des affaires. Dans d'autres cas, les termes sont interchangeables. La cyberdiplomatie est aussi parfois utilisée de manière plus large, allant au-delà de la cybersécurité pour inclure tout domaine qui façonne la numérisation ou qui en subit l'impact<sup>13</sup>.

Il ne s'agit toutefois pas d'une simple préoccupation linguistique ou d'ordre académique. De subtiles différences terminologiques peuvent entraîner une confusion potentielle concernant le sujet de la discussion, le gaspillage de ressources et la perte de synergies potentielles, et globalement de plus grandes difficultés à surmonter les silos politiques et à parvenir à des accords internationaux ou multipartites<sup>14</sup>. Toutefois, comme ces différences terminologiques sont là pour rester, il est important d'être clair sur les termes utilisés et la portée de leur signification.

Ces stratégies servent à la fois d'orientation interne et externe. Sur le plan interne, une stratégie de politique étrangère numérique aide à définir les principaux objectifs et permet ainsi de réunir divers acteurs nationaux sous un même objectif général. Elle est également utile pour guider les actions des diplomates, des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et d'autres ministères, ainsi que d'autres parties prenantes. À l'extérieur, une stratégie de politique étrangère du numérique communique les priorités aux autres partenaires étatiques et non étatiques, et peut servir de base à la recherche d'une compréhension mutuelle et à la conclusion d'accords. Dans les deux cas, l'avantage de la stratégie réside dans le fait que toutes les questions liées au numérique pertinentes pour la politique étrangère sont réunies sous un même toit.

Compte tenu de l'ampleur de la politique étrangère du numérique, l'accent est mis sur les approches *pangouvernementales* et *pansociétales*. L'approche pangouvernementale reconnaît que la politique

<sup>12</sup> Kurbalija, J. & Höne, K.E. (2021). [The era of digital foreign policy: Comprehensive approaches to digitalisation](#) (L'ère de la politique étrangère numérique : Des approches globales de la numérisation). *Revista Política Internacional*, 130 (juillet-décembre). Ce tableau compte le nombre d'occurrences d'un terme ou d'un préfixe particulier dans l'ensemble du corpus textuel.

<sup>13</sup> C'est dans ce sens que la stratégie australienne utilise le terme. Gouvernement australien (2021). [Australia's International Cyber and Critical Tech Engagement Strategy](#) (Stratégie d'engagement international de l'Australie dans le domaine des cyber-technologies et des technologies critiques).

L'Allemagne inclut la cyberpolitique internationale dans sa liste des principaux sujets de politique étrangère. La cyberpolitique est définie en mettant l'accent sur les questions de sécurité, mais va également au-delà de celles-ci. Ministère fédéral des Affaires étrangères. (2017). [International Cyber Policy](#) (Politique internationale du cyberspace).

Pour le contexte africain, voir Allen, K. (2022, 3 janvier). [Africa must get up to speed on cyber diplomacy](#) (L'Afrique doit se mettre à la page en matière de cyberdiplomatie). Institute for Security Studies.

<sup>14</sup> Kurbalija, J. (2015, April 17). [Different prefixes, same meaning: cyber, digital, net, online, virtual, e-](#) (Préfixes différents, même signification : cyber, numérique, net, en ligne, virtuel, e-). *Diplo*.

étrangère du numérique n'est pas menée uniquement par les MAE. Une multitude d'autres ministères et d'organismes nationaux sont impliqués ; ils doivent être consultés régulièrement, sont plus directement impliqués dans la collaboration avec leurs homologues à l'étranger et sont essentiels à la mise en œuvre. Pour faciliter ce processus, la stratégie australienne en matière de politique étrangère du numérique, par exemple, suggère la création d'un *Groupe d'intervention au niveau international en matière de télématique et de technologies essentielles*, qui réunit cinq ministères différents, le bureau du Premier ministre, le bureau du procureur général, la police fédérale et le centre de cybersécurité<sup>15</sup>.

L'approche fondée sur l'implication de l'ensemble de la société reconnaît que de nombreuses parties prenantes sont concernées par la politique étrangère du numérique et qu'elles sont également essentielles à la réussite de cette politique.

Les stratégies de politique étrangère pour le numérique peuvent être développées à différents niveaux de détail et de maturité. À une extrémité de l'échelle, les stratégies très détaillées et matures comprennent des valeurs, des priorités, des objectifs et des mesures proposées, et attribuent la responsabilité de la mise en œuvre. Toutes les stratégies discutées ici se situent plutôt vers le niveau supérieur de maturité, mais les stratégies de l'Australie, du Danemark et de la Suisse sont parmi les plus abouties<sup>16</sup>. La stratégie danoise, par exemple, comprend des indicateurs de performance clés pour mesurer les progrès. Les stratégies matures ont l'avantage de donner une orientation stratégique claire, mais elles peuvent présenter l'inconvénient d'être rigides et d'exiger beaucoup de ressources pour leur préparation.

À l'autre extrémité de l'échelle, les stratégies de politique étrangère du numérique relativement légères peuvent inclure une vision et des principes généraux, mais en s'abstenant de fournir des détails et des mesures spécifiques. Leur avantage réside dans l'ambiguïté stratégique, la flexibilité et le fait que leur préparation nécessite comparativement moins de ressources. Les inconvénients peuvent être une efficacité réduite et une valeur limitée en tant que document d'orientation.

Enfin, une stratégie de politique étrangère du numérique, ou l'intention d'en développer une, soulève également des questions sur le personnel et les structures institutionnelles pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie<sup>17</sup>. Comme nous l'avons mentionné, certains pays ont créé des postes d'ambassadeurs spécialisés, tandis que d'autres ont créé des équipes ou des unités spécialisées au sein de leur MAE. En outre, la politique étrangère du numérique pose également des problèmes de coordination entre les ministères et avec les acteurs non étatiques. Comme indiqué précédemment, la stratégie australienne fait référence à des structures institutionnelles qui facilitent la coordination. Le fait que ces éléments soient inclus dans la stratégie dépend dans une certaine mesure de la maturité de la stratégie. Dans tous les cas, la politique étrangère du numérique soulève des défis institutionnels qui doivent être pris en compte, si possible, dès le début du processus.

## 2. Construire des stratégies de politique étrangère du numérique

L'analyse précédente des cinq stratégies de politique étrangère du numérique ne doit pas être lue comme une suggestion que tous les pays devraient rédiger un tel document. D'autres approches sont également possibles, comme la couverture des aspects de politique étrangère dans des

<sup>15</sup> Gouvernement australien. (2021). *Australia's International Cyber and Critical Tech Engagement Strategy* (Stratégie d'engagement international de l'Australie dans le domaine des cybertechnologies et des technologies critiques).

<sup>16</sup> Ersze, A. et Garson, M. (2022). *A leaders' guide to building a tech-forward foreign policy* (Guide pour les dirigeants sur la mise en place d'une politique étrangère axée sur la technologie). Tony Blair Institute for Global Change.

<sup>17</sup> Sahin, K. (2022, 1<sup>er</sup> avril). *Außenpolitische Digitalstrategien (stratégies de politique numérique étrangère)*. SWP-Aktuell.

stratégies et des plans traitant de diverses questions numériques. Nous recommandons aux pays africains d'analyser toutes ces options, de les évaluer en fonction de leurs propres contextes nationaux, de leurs priorités et de leurs ressources, et de choisir le modèle qui leur convient le mieux.

Si les pays choisissent d'élaborer des stratégies de politique étrangère pour le numérique, ils peuvent suivre les principes suivants (figure 2).

- **La vision globale.** La stratégie doit servir de ligne directrice pour les actions et la coopération futures. Plus cette vision globale et ces priorités seront claires, mieux ce sera.
- **Le contexte.** La stratégie doit être spécifique au pays et aux circonstances, intérêts et capacités spécifiques.
- **L'exhaustivité.** Il est important d'aborder un large éventail de questions liées à la numérisation et à leur impact sur la politique étrangère. Parmi celles-ci figurent l'infrastructure numérique, le numérique en tant que facteur de développement, la cybersécurité, l'économie numérique et les droits de l'Homme.
- **La clarté.** La clarté de la communication est importante, et le choix des mots, compte tenu de leurs diverses connotations, doit être délibéré. La stratégie elle-même doit débiter dans la plus grande clarté pour faciliter la coopération future.
- **La coordination.** L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nécessitent une coordination entre de nombreux ministères et de nombreuses agences. C'est ce que recouvre l'approche pangouvernementale. La coordination implique également des consultations et une collaboration multipartites. Cela inclut la société civile, la communauté technique, le secteur des affaires et le monde universitaire. C'est ce que l'on appelle l'approche pansociétale. Ces processus peuvent prendre du temps, mais ils sont cruciaux pour la réussite future de la stratégie.

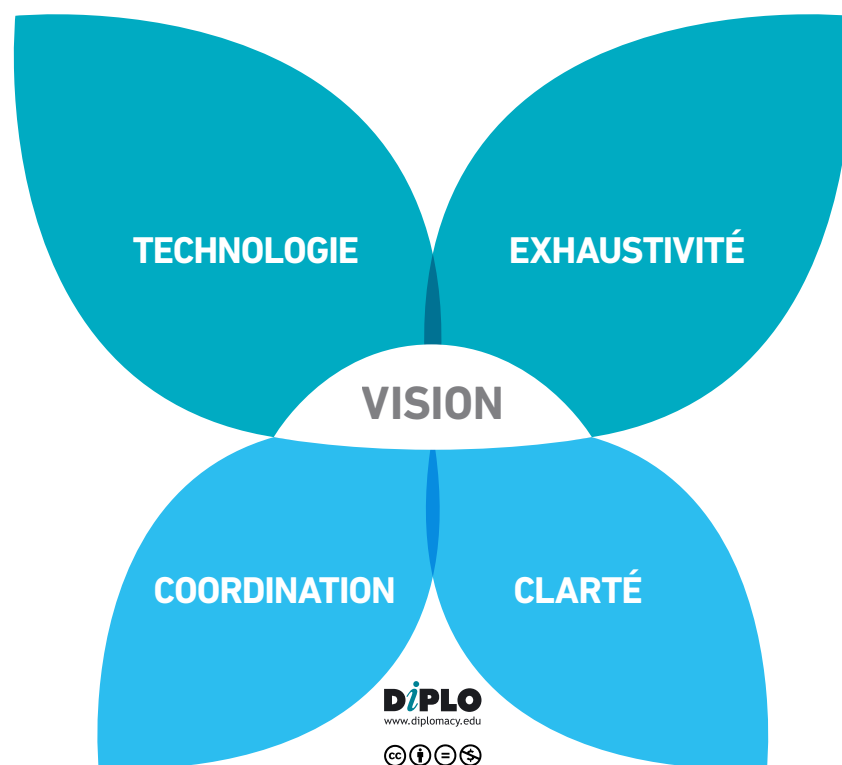


Figure 2. Les principes d'élaboration d'une stratégie de politique étrangère du numérique.



## **II**

# **Éléments de la politique étrangère du numérique en Afrique**



Les pays africains ne disposent pas de stratégies de politique étrangère du numérique. Et la thématique du numérique ne joue pas un rôle prépondérant dans les stratégies de politique étrangère existantes. La **Namibie** est une exception. Le pays place la cybersécurité parmi ce qu'il appelle les « facteurs mondiaux contemporains », et cite les TIC comme une question de priorité nationale dans sa politique de 2017 sur les relations et la coopération internationales<sup>18</sup>. La Tunisie mérite également d'être mentionnée : la réduction de la fracture numérique entre les pays industrialisés et les pays en développement est intégrée à l'objectif de politique étrangère du pays relatif à la « rectification des déséquilibres caractérisant les relations économiques internationales »<sup>19</sup>.

En revanche, presque tous les pays africains ont des programmes numériques explicites. Ceux-ci sont décrits dans les plans de développement nationaux et les documents stratégiques spécifiques, ou prennent la forme de stratégies et de documents de politique couvrant des questions spécifiques telles que l'infrastructure, la cybersécurité ou le commerce électronique<sup>20</sup>. L'UA et les CER ont également des priorités et des initiatives numériques axées sur des questions telles que l'avancement de la transformation numérique et la facilitation de l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires. Dans certains cas, ces politiques et stratégies nationales, régionales et continentales contiennent des éléments de politique étrangère, car elles exposent des buts et des objectifs liés, par exemple, à la coopération internationale ou à l'engagement dans des processus internationaux.

Ce chapitre présente les éléments de la politique étrangère du numérique en Afrique en s'appuyant d'abord sur les stratégies et les documents de politique pertinents. Mais comme la compréhension de ces éléments nécessite une bonne connaissance des réalités, des défis et des préoccupations locales, nous commençons par un aperçu des principales évolutions et initiatives aux niveaux national, continental et régional.

Cette vue d'ensemble, ainsi que l'analyse des documents de politique pertinents et de leurs dimensions de politique internationale/étrangère (le cas échéant), s'articule autour des thèmes spécifiques suivants : infrastructure et normes numériques ; droits de l'Homme dans l'espace numérique ; cybersécurité, cybercriminalité et protection des enfants en ligne (PEL) ; économie numérique ; IA ; et questions socioculturelles (par exemple, identités numériques, égalité des sexes et compétences). Cette sélection de sujets s'inspire en partie de la cartographie des stratégies de politique étrangère du numérique existantes présentée dans le chapitre précédent, et en partie basée sur notre évaluation des priorités clés de la politique numérique dans la région.

Nous examinons ensuite dans quelle mesure les pays africains et leurs parties prenantes participent à divers processus internationaux liés aux questions de politique numérique, depuis les agences des Nations unies et les groupes de travail spécialisés jusqu'aux processus et initiatives multipartites, tels que le FGI et le GFCE, en passant par les organisations techniques telles que l'ICANN.

Cette vue d'ensemble s'appuie sur les perspectives pangouvernementales et pansociétales. Si la politique étrangère est la principale compétence des ministères des Affaires étrangères, la politique étrangère numérique remet en cause cette conception traditionnelle. D'autres ministères, en particulier les ministères des TIC, et d'autres institutions, intervenant par exemple dans le domaine de la cybersécurité, deviennent de plus en plus pertinents. Dans le même temps, les acteurs non étatiques, en particulier le secteur des entreprises et la société civile, jouent un rôle crucial dans la transformation numérique et dans la sensibilisation aux questions de société

<sup>18</sup> Ministère des Relations internationales et de la Coopération de la Namibie. (2017). [Namibia's Policy on International Relations and Cooperation](#) (Politique de la Namibie en matière de relations internationales et de coopération).

<sup>19</sup> Ministère des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, République tunisienne. (s.d.). [Politique étrangère de la Tunisie](#).

<sup>20</sup> Abimbola, O., Aggad, F., & Ndzendze, B. (2021, 23 septembre). [What is Africa's Digital Agenda ?](#) (Quel est l'agenda numérique de l'Afrique ?) APRI Policy Brief.

et de droits de l'Homme. Ces deux perspectives, celle associant l'ensemble du gouvernement et celle impliquant l'ensemble de la société, doivent être adaptées aux circonstances locales.

Plus de 1,4 milliard de personnes vivent en Afrique. Si l'on se réfère à divers indicateurs économiques et de développement, il s'agit d'une région caractérisée par sa grande diversité. En termes de développement, il existe également des différences substantielles au sein des pays, par exemple entre les zones rurales et urbaines. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la numérisation. Ce qui signifie que toute généralisation à l'échelle de la région peut conduire à une simplification excessive et à l'effacement de distinctions importantes. Pour relever ce défi, dans ce rapport, nous travaillons autant que possible avec des indices et des classements qui décrivent l'ensemble de l'Afrique, tout en nous attachant à analyser plus en détail un certain nombre de pays sélectionnés : **Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Rwanda et Sénégal.**

# 1. Approche holistique

## Résumé de la section

L'Afrique est à la traîne des autres régions en termes de développement numérique. Afin d'encourager l'adoption des technologies numériques en tant que moteurs de la croissance et du développement, les pays ont élaboré ou œuvrent à l'élaboration de divers plans, stratégies et autres documents de politique qui couvrent les sujets liés au numérique, allant des stratégies de numérisation aux plans de déploiement du haut-débit et aux politiques d'économie numérique. Certains de ces documents comportent également des éléments de politique étrangère, comme l'indique notre analyse des huit pays cibles. Ces éléments ont trait à l'amélioration de la compétitivité des pays sur les marchés internationaux, à l'établissement de partenariats avec des entités internationales (telles que des donateurs, des agences et des banques de développement, des organisations intergouvernementales régionales et internationales, des entreprises technologiques multinationales, etc.) afin de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de transformation numérique, à la promotion d'une coopération internationale globale sur les sujets de politique numérique, et à l'harmonisation des politiques nationales et des cadres juridiques et réglementaires liés aux TIC / au numérique avec les cadres internationaux pertinents.

Au niveau continental, des documents tels que l'*Agenda 2063* et la *Stratégie de transformation numérique* définissent des objectifs pour l'Afrique afin de parvenir à une société et une économie numériques intégrées et inclusives. Renforcer la présence du continent dans l'économie numérique mondiale (en tant que producteur et consommateur), encourager la coopération avec les entités internationales sur des questions telles que l'amélioration des compétences numériques et le soutien à l'entrepreneuriat numérique, et accroître la participation aux processus internationaux de gouvernance de l'Internet et de politique numérique (ONU, UIT, FGI, ICANN, etc.) sont quelques-uns des éléments tournés vers l'extérieur décrits dans ces documents. Les CER ont leurs propres stratégies et politiques en matière de TIC et de numérisation, qui comportent également certaines dimensions internationales, qu'il s'agisse d'objectifs liés à la coordination des initiatives régionales avec les initiatives pertinentes au niveau international ou d'objectifs axés sur le renforcement de l'engagement dans les processus internationaux et la coordination des positions nationales.

Au niveau international, certains pays évoquent les sujets numériques lorsqu'ils contribuent aux débats à l'AGNU et/ou au Conseil de sécurité. Si, en 2017, huit pays ont mentionné des sujets numériques dans leurs déclarations lors des débats généraux de l'AG, ce nombre est passé à 24 en 2022. Les sujets abordés sont l'inclusion numérique, l'économie numérique, la cybersécurité et les droits de l'Homme en ligne. Au Conseil de sécurité, le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud (qui ont occupé récemment des sièges de membres non permanents) ont été particulièrement actifs dans les discussions sur l'interaction entre les technologies numériques, la paix et la sécurité, soulevant des questions telles que la nécessité d'un soutien international aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) en vue de renforcer leurs capacités en matière de cybersécurité et pour lutter contre l'utilisation abusive des technologies numériques par les terroristes et les extrémistes.

On constate également une certaine participation des acteurs africains (en particulier de la société civile) aux réunions du FGI. À titre d'exemple, les statistiques sur la participation au FGI placent l'Afrique au deuxième rang des régions les mieux représentées en 2017, 2018 et 2019, et au troisième rang en 2020 et 2021. La société civile et la communauté technique sont généralement les plus actives en termes d'orateurs et d'organiseurs de sessions du FGI. En Afrique, une initiative continentale du FGI (le FGI africain – AfIGF), cinq initiatives régionales et 31 initiatives nationales facilitent le dialogue et la coopération entre les parties prenantes sur des sujets pertinents de politique numérique. Les gouvernements et les institutions régionales pourraient exploiter le potentiel de ces initiatives du FGI pour faire progresser l'approche pansociétale en matière de gouvernance numérique et de politique étrangère.



## 1.1. Aperçu national

Presque tous les pays africains ont des stratégies, des plans et d'autres documents de politique nationaux qui couvrent les sujets liés au numérique. Il peut s'agir de documents spécifiquement axés sur les questions numériques (par exemple, des plans de haut-débit, des stratégies de numérisation ou des politiques de commerce électronique) ou de plans de développement plus larges, qui incluent certaines composantes numériques (figure 3).

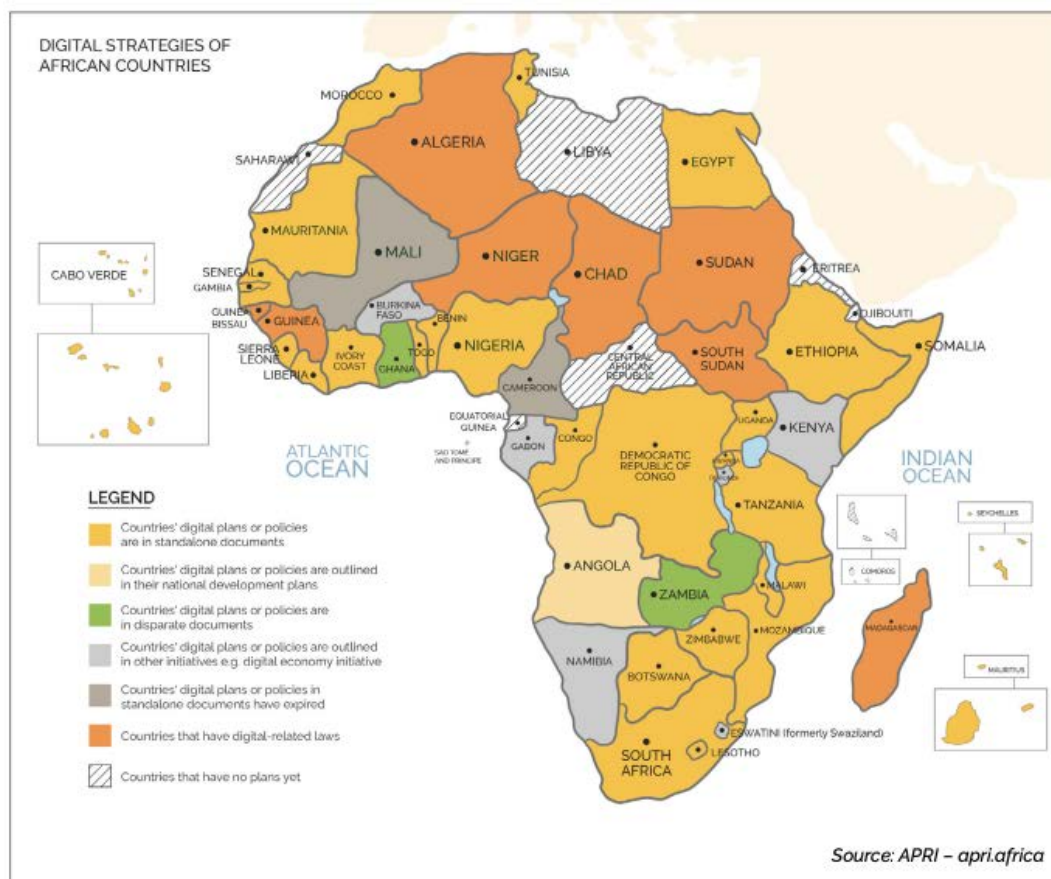


Figure 3. Stratégies numériques des pays africains<sup>21</sup>. En jaune foncé, les pays qui ont développé des stratégies numériques. En jaune clair, les pays dont les stratégies numériques sont incluses dans les stratégies de développement nationales. En vert, les pays qui ont des plans numériques mentionnés dans plusieurs documents et stratégies. En gris, les pays qui ont des plans numériques dans des documents autonomes qui ont expiré. En orange, les pays qui disposent de lois relatives au numérique. En blanc, les pays qui n'ont pas encore de plans.

Le développement numérique en Afrique s'accélère progressivement, mais la région accuse un retard considérable par rapport aux pays développés. Par exemple, les huit pays étudiés ont obtenu des résultats relativement faibles dans divers indices portant sur des questions telles que la disponibilité des réseaux, la connectivité et le développement numérique global (tableau 3). Dans ce contexte, lorsque les pays définissent des stratégies et des politiques relatives aux questions numériques, ils s'attachent généralement à fixer des priorités, des objectifs et des mesures pour faire progresser la transformation numérique globale au niveau national et contribuer à accélérer l'adoption des technologies numériques en tant que moteurs de la croissance et du développement.

Au **Kenya**, par exemple, le *Plan directeur national pour le numérique (2022-2032)* a pour objectif général le développement d'un « écosystème numérique robuste, sécurisé, abordable, accessible

<sup>21</sup> Abimbola, O., Aggad, F., & Ndzendze, B. (2021, 23 septembre). [What is Africa's Digital Agenda ?](#) (Quel est l'agenda numérique de l'Afrique ?) APRI Policy Brief.

et fiable qui profite aux secteurs public et privé, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie »<sup>22</sup>. La *Politique et la stratégie en matière d'économie numérique (2020-2030)* du **Nigéria** énoncent des objectifs liés à l'accélération des processus de numérisation, au développement de la pénétration du haut-débit, à l'amélioration des compétences numériques, et à la promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, entre autres<sup>23</sup>.

Tableau 3. Niveau de développement numérique et note selon l'indicateur de réceptivité pour les huit pays cibles.

| Pays                   | Niveau de développement numérique <sup>24</sup> | Note selon l'indicateur de réceptivité <sup>25</sup> |
|------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Côte d'Ivoire          | 33,54                                           | 35,69                                                |
| Ghana                  | 40,68                                           | 40,86                                                |
| Kenya                  | 37,14                                           | 45,18                                                |
| Namibie                | 37,28                                           | 35,66                                                |
| Nigéria                | 31,76                                           | 37,51                                                |
| Rwanda                 | 30,23                                           | 38,65                                                |
| Sénégal                | 33,04                                           | 39,48                                                |
| Afrique du Sud         | 49,24                                           | 48,88                                                |
| À titre de comparaison |                                                 |                                                      |
| Suisse                 | 83,80                                           | 80,20                                                |
| La note la plus élevée | 84,17 (Danemark)                                | 82,06 (Pays-Bas)                                     |

<sup>22</sup> Ministère des TIC, de l'Innovation et de la Jeunesse, Kenya. (2021). [The Kenya National Digital Master Plan](#). (Plan directeur national pour le numérique).

<sup>23</sup> Ministère fédéral des Communications et de l'Économie numérique, Nigéria. (2020). [National Digital Economy Policy and Strategy](#). (Politique et stratégie nationales en matière d'économie numérique).

<sup>24</sup> e-Governance Academy Foundation. (s.d.). [National Cyber Security Index](#) (Indice national de cybersécurité). L'indice comprend également un niveau de développement numérique, qui est calculé sur la base de l'indice de développement numérique des TIC et de l'indice de réceptivité.

<sup>25</sup> Institut Portulans (2021). [Network Readiness Index 2021](#) (Indice d'état de préparation du réseau 2021). La note de réceptivité combine une série d'indicateurs liés à la technologie (par exemple, l'accès aux TIC, la technologie numérique produite dans le pays ou la préparation des pays à des technologies telles que l'IA), aux personnes (par exemple, les compétences numériques ou l'utilisation des TIC par les entreprises et les gouvernements), à la gouvernance (par exemple, la mesure dans laquelle les politiques et les réglementations favorisent l'inclusion et la participation à l'économie de réseau) et à l'impact (par exemple, l'impact économique, social et humain de la participation à l'économie de réseau).

## Éléments de la politique étrangère

En plus de définir les buts et objectifs à atteindre au niveau national, certaines politiques et stratégies nationales comportent également des éléments tournés vers l'extérieur. En nous concentrant sur les huit pays étudiés, nous examinons dans quelle mesure les éléments de politique étrangère (coopération avec des entités internationales, engagement dans des processus internationaux, positionnement du pays sur la scène internationale, etc.) sont mentionnés dans les stratégies générales et autres documents de politique relatifs à la numérisation, aux TIC ou aux plans de développement généraux.

Lorsque les pays élaborent des plans et des politiques généraux axés sur la numérisation et la transformation numérique, ils énoncent presque toujours des **objectifs économiques liés à l'amélioration de leur compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux**. Le *Plan directeur national pour le numérique* du Kenya met en avant, parmi ses objectifs primordiaux, celui de positionner le pays en tant qu'« économie numérique compétitive au niveau mondial » et de créer un « écosystème juridique, réglementaire et politique attrayant au niveau mondial, qui apporte un soutien adéquat aux jeunes entreprises ».

Le plan prévoit également que le Kenya devienne « un leader dans l'adoption, la localisation et l'utilisation des technologies émergentes pour le développement », ainsi que dans les discours et les débats mondiaux sur les questions liées aux technologies émergentes. Des objectifs similaires apparaissent dans le *Plan directeur national pour l'économie numérique*, qui note que l'économie numérique offre au Kenya une possibilité de développement économique, et décrit les objectifs et les actions à entreprendre pour aider le pays à « devenir un leader régional et mondial de l'innovation, moteur d'une économie forte et durable et d'une société meilleure »<sup>26</sup>. De même, la *Politique nationale en matière de TIC* veut que le Kenya « obtienne une reconnaissance mondiale de l'innovation », développe un écosystème d'innovation et de start-up capable de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial, et qu'il puisse « devenir un acteur plus prospère de l'économie mondiale »<sup>27</sup>.

Le Nigéria souhaite lui aussi non seulement participer activement à l'économie numérique mondiale, mais également tirer parti des technologies numériques pour devenir « un acteur de premier plan », comme le soulignent sa *Politique et sa stratégie nationales en matière d'économie numérique*.

Aider les entreprises nationales à accroître leur compétitivité sur les marchés régionaux et mondiaux – en particulier dans les domaines technologiques émergents – figure parmi les objectifs du *Plan directeur en matière de TIC et d'économie numérique* de l'Afrique du Sud<sup>28</sup>.

Pour le Ghana, les objectifs clés de sa *Politique nationale en matière de TIC pour l'accélération du développement* comprennent le développement d'une « industrie des TIC dynamique, compétitive au niveau mondial et tirée par les exportations » ainsi que « la garantie d'une place pour le Ghana dans le système économique international »<sup>29</sup>. Ces objectifs sont renforcés par la politique *Le Ghana au-delà de l'aide (Ghana Beyond Aid)*, qui prévoit que, d'ici 2028, le pays « aura tiré parti

<sup>26</sup> République du Kenya (2019). *Digital Economy Blueprint* (Plan d'action pour l'économie numérique).

<sup>27</sup> Ministère de l'Information, des Communications et des Technologies, Kenya (2019). *National Information, Communications and Technology Policy* (Politique nationale de l'information, des communications et des technologies).

<sup>28</sup> Bien que diverses sources gouvernementales en ligne indiquent que le plan a été approuvé, nous n'avons pas été en mesure de trouver la version finale du document. Par conséquent, tout au long de ce document, nous faisons référence à une version intermédiaire : Knowledge Executive and Genesis (2020). *ICT and Digital Economy Masterplan for South Africa. Draft for discussion* (Plan directeur en matière de TIC et d'économie numérique pour l'Afrique du Sud. Projet pour discussion).

<sup>29</sup> République du Ghana. (2003). *The Ghana ICT for Accelerated Development (ICT4D) Policy* (Politique nationale en matière de TIC pour l'accélération du développement).



de son abondant talent humain pour devenir un leader (au moins en Afrique) dans l'économie numérique »<sup>30</sup>.

La **Côte d'Ivoire** a un objectif assez similaire dans sa *Stratégie nationale de développement du numérique 2021-2025* : accélérer la transformation numérique au niveau national afin de devenir l'un des cinq premiers leaders de l'innovation en Afrique à l'horizon 2025<sup>31</sup>.

La *Politique globale en matière de TIC* de la **Namibie** prévoit de faire en sorte que le pays fasse partie de la « société mondiale de l'information » et d'accroître la compétitivité des entreprises de TIC sur les marchés internationaux<sup>32</sup>.

Le **Rwanda** veut se positionner comme une économie de la connaissance compétitive au niveau mondial, et cet objectif apparaît dans plusieurs documents tels que le *Plan stratégique sectoriel des TIC*<sup>33</sup> et le *Plan directeur « Smart Rwanda »*<sup>34</sup>. Le pays se voit également comme la future plaque tournante régionale des TIC et a mis en place une stratégie spécifique dédiée à cet objectif – la *Stratégie du pôle TIC (ICT Hub Strategy) 2024*<sup>35</sup>.

Le développement d'une économie numérique compétitive aux niveaux régional et international est l'un des objectifs énoncés dans la stratégie du **Sénégal** intitulée *Stratégie « Sénégal numérique » 2016-2025*<sup>36</sup>.

Il convient de souligner que certains de ces pays partagent des objectifs liés au leadership. Le **Kenya** et le **Nigéria**, par exemple, visent à se positionner comme des leaders mondiaux de l'innovation et/ou de l'économie numérique, tandis que le **Ghana** et la **Côte d'Ivoire** aspirent à un statut similaire, au moins en Afrique. Traduits en actions concrètes, ces objectifs peuvent contribuer à promouvoir une concurrence saine sur la scène de l'économie numérique dans la région et au-delà.

La **création de partenariats avec des entités internationales** (en particulier, mais sans s'y limiter, les donateurs et les agences/banques de développement) pour aider à atteindre les objectifs nationaux de transformation numérique est un autre objectif partagé par plusieurs pays. Le **Kenya** a l'intention d'entretenir des liens avec des partenaires de développement internationaux et de leur demander un soutien (technique, matériel, financier ou lié au développement des capacités) pour mettre en œuvre des éléments de son *Plan directeur national pour le numérique* et d'autres politiques en matière de TIC et de numérisation. Il souhaite également coopérer avec les « systèmes et plateformes internationaux pour s'assurer une présence à l'échelle mondiale », **attirer les investissements directs étrangers** et encourager les entreprises internationales à ouvrir des bureaux dans le pays (*Politique nationale en matière de TIC*).

Le **Nigéria** envisage de faciliter les **partenariats avec les entreprises technologiques multinationales** « afin de créer des plateformes permettant aux fournisseurs locaux de servir les marchés mondiaux » (*Politique et stratégie nationales en matière d'économie numérique*), tandis que l'**Afrique du Sud** a pour objectif similaire de « faciliter les investissements et les partenariats avec

<sup>30</sup> Comité Ghana Beyond Aid. (2019). [Ghana beyond Aid Charter and Strategy Document](#) (Le Ghana au-delà de l'aide - Charte et document de stratégie).

<sup>31</sup> Ministère de l'Économie numérique, des Télécommunications et de l'Innovation, République de Côte d'Ivoire. (2022). [Stratégie nationale de développement du numérique en Côte d'Ivoire](#).

<sup>32</sup> Ministère des TIC, Namibie. (2009). [Overarching Information Communications Technology \(ICT\) Policy](#) (Politique générale en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)).

<sup>33</sup> Ministère des Technologies de l'information et des Communications, République du Rwanda. (2017). [ICT Sector Strategic Plan](#) (Plan stratégique du secteur des TIC).

<sup>34</sup> Ministère de la Jeunesse et des TIC, République du Rwanda. (2015). [Smart Rwanda Master Plan](#) (Plan directeur « Smart Rwanda »).

<sup>35</sup> Ministère des Technologies de l'information et des Communications, République du Rwanda. (2018). [ICT Hub Strategy 2024](#) (Stratégie du pôle TIC 2024).

<sup>36</sup> Ministère des Postes et Télécommunications, République du Sénégal. (2016). [Stratégie « Sénégal numérique » 2016-2025](#).

les acheteurs mondiaux de services numériques » (*Plan directeur en matière de TIC et d'économie numérique*). Attirer les entreprises internationales par des politiques favorables à l'investissement et obtenir leur soutien pour la création de centres de recherche et développement (R&D) dans le domaine des TIC figurent parmi les objectifs du **Rwanda** (*Plan directeur Smart Rwanda*). Le **Ghana** entend lui aussi promouvoir les partenariats entre les institutions locales de R&D et les centres d'excellence étrangers et internationaux (*Politique nationale en matière de TIC pour l'accélération du développement*).

Des **objectifs** plus **généraux liés à la promotion de la coopération internationale** sont décrits par plusieurs pays. Le **Kenya**, par exemple, souhaite « tirer parti de la coopération et de l'engagement régionaux et internationaux pour s'assurer qu'il est en mesure d'exploiter les opportunités mondiales » (*Politique nationale en matière de TIC*). Pour le **Rwanda**, l'un des objectifs de sa *Stratégie de Hub des TIC* est de s'associer à des organisations/institutions mondiales pour développer des solutions technologiques dont il a besoin pour relever les défis socio-économiques dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'agriculture.

**L'harmonisation des politiques nationales et des cadres juridiques et réglementaires liés aux TIC/au numérique avec les cadres internationaux pertinents** est un objectif commun aux documents nationaux du **Kenya** et du **Ghana**. Cela implique un certain niveau de collaboration avec les organisations et d'implication dans les processus qui sous-tendent ces cadres. D'autres documents de politique sont plus détaillés à cet égard, indiquant des instruments et des cadres spécifiques pour assurer l'harmonisation dans des domaines tels que les politiques en matière de spectre, la cybersécurité et la protection des données (nous les abordons plus loin dans les sections correspondantes).

## Les positions politiques de l'Afrique du Sud sur la gouvernance de l'Internet

Parmi les documents que nous avons examinés, celui de l'Afrique du Sud intitulé « *South Africa's Integrated ICT Policy White Paper* » (Livre blanc sur la politique intégrée en matière de TIC) se distingue par sa prise de position sur les questions de gouvernance internationale de l'Internet.

Dans le but primordial de « garantir que l'Internet est régi dans l'intérêt public, en tenant compte des divers besoins de tous les pays du monde et conformément aux principes de l'Internet ouvert », l'Afrique du Sud définit les objectifs spécifiques suivants pour sa politique de gouvernance internationale de l'Internet.

- Veiller à ce que les mécanismes, processus et institutions de gouvernance et d'administration internationales renforcent les principes fondamentaux de l'Internet ouvert.
- Renforcer une approche multilatérale de la gouvernance de l'Internet, conformément aux principes établis par les Nations unies.
- Reconnaître les responsabilités de tous les gouvernements à travers le monde pour déterminer les politiques publiques aux niveaux local, national et international, et assurer une participation égale de tous les gouvernements à la gouvernance de l'Internet.
- Renforcer les mécanismes et les processus de gouvernance de l'Internet pour s'assurer qu'ils sont inclusifs et ouverts à toutes les parties prenantes intéressées, conformément à la Constitution sud-africaine.
- Renforcer l'importance d'une participation et d'une implication significatives de toutes les parties prenantes à travers le monde dans les processus de gouvernance internationale et de prise de décision liés à cette plateforme. Cela inclut tous les gouvernements, les experts techniques, les utilisateurs individuels, les organisations communautaires et de la société civile, les universitaires et le secteur privé dans leurs rôles respectifs.
- Clarifier les rôles des différentes parties prenantes dans l'évolution et le développement des principes, normes, règles, standards et programmes qui façonnent l'Internet. Veiller à ce que les parties prenantes impliquées soient réparties dans le monde entier et qu'aucun pays ou groupe de pays n'exerce une influence indue sur les politiques mondiales de l'Internet.
- Renforcer les mécanismes de responsabilité des institutions de gouvernance de l'Internet.

Conformément à ces objectifs, la position à prendre par l'Afrique du Sud dans les forums, mécanismes et processus de gouvernance de l'Internet est la suivante.

- Soutenir les positions qui reconnaissent le rôle central que les gouvernements, en tant qu'organes élus représentant le public et responsables devant lui, doivent jouer dans la détermination de la politique de gouvernance de l'Internet.
- Reconnaître le droit de tous les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques conformément aux principes d'autodétermination et sous réserve des principes des Nations unies.
- Reconnaître la responsabilité des gouvernements dans l'élaboration de politiques publiques sur tous les aspects de l'Internet, y compris le déploiement et la réglementation des infrastructures et des services, la cybersécurité, la fiscalité transfrontalière, etc. Celles-ci doivent être conformes à la fois aux lois nationales et aux traités internationaux<sup>37</sup>.

## 1.2. Aperçu continental et régional

### Planter le décor : la coopération régionale et continentale

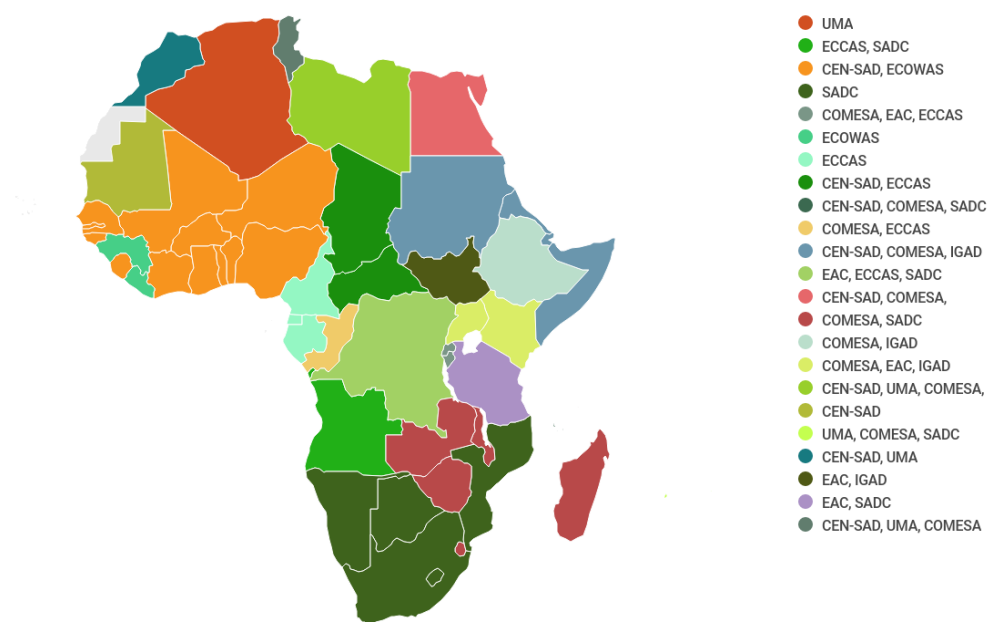
L'idée d'un continent intégré et uni remonte au panafricanisme du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans l'*Agenda 2063* de l'UA, adopté en 2015, elle prend forme dans des aspirations et des objectifs concrets. La deuxième aspiration de l'Agenda appelle à « un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine ». Plus concrètement, il s'agit d'œuvrer en faveur de la « libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services », d'un « continent aux frontières sans discontinuité », et d'une « croissance des échanges

<sup>37</sup> Département des télécommunications et des services postaux, République d'Afrique du Sud. (2016). [National Integrated ICT Policy White Paper](#) (Livre blanc sur la politique intégrée en matière de TIC).



et des investissements entre les pays africains à des niveaux sans précédent ». La réalisation de ces objectifs dépendra dans une large mesure des outils et des politiques numériques. Il convient également de noter la septième aspiration de l'Agenda, qui envisage l'Afrique comme un acteur et un partenaire mondial fort et influent, et souligne la nécessité de renforcer la participation aux affaires mondiales et aux institutions multilatérales pour permettre au continent de prendre la place qui lui revient « dans les systèmes de sécurité économiques, sociaux et politiques de la gouvernance mondiale »<sup>38</sup>.

La plupart des questions numériques dépassent les frontières des États et ne peuvent être traitées efficacement au seul niveau national. La meilleure manière de tirer pleinement parti de la transformation numérique est d'adopter des politiques coordonnées entre les juridictions nationales. L'UA et les CER (figure 4) ont un rôle à jouer dans la coordination et l'harmonisation des politiques.



**DIPLO**

Figure 4. Communautés économiques régionales<sup>39</sup>.

Les récentes initiatives dans le domaine de la politique numérique au niveau des CER et de l'UA vont dans le sens d'une coopération accrue. Il existe une diversité entre les pays africains, notamment une grande diversité culturelle et juridique, une diversité en termes de niveaux de numérisation, et des variations importantes en termes de capacités juridiques, politiques et technologiques. Les tensions entre pays sont également inévitables, y compris sur les questions numériques. Pourtant, il est clair que les questions numériques nécessitent une collaboration multilatérale – et multipartite. Les approches régionales et continentales visant à renforcer l'intégration et l'harmonisation des questions de politique numérique se sont multipliées. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et ses dispositions relatives au commerce électronique en sont deux exemples. D'une part, la collaboration est importante pour tirer parti des avantages de la numérisation. D'autre part, une plus grande coordination renforcera également la position

<sup>38</sup> Union africaine [UA]. (2015). *Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons. Version populaire*.

<sup>39</sup> La carte présente les pays en fonction de leur appartenance aux huit CER reconnues par l'UA : l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE/EAC), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (ECCAS/CEEAC), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (ECOWAS/CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

des pays africains dans les négociations avec d'autres acteurs et au sein des principaux forums multilatéraux. En ce sens, une politique étrangère numérique pour l'UA pourrait devenir une réalité à l'avenir.

Tout au long de ce chapitre, nous couvrons plusieurs stratégies et initiatives régionales et continentales clés qui présentent des éléments de politique étrangère numérique ou pourraient constituer la base de telles politiques régionales/continentales.

## Priorités numériques et éléments de la politique étrangère

Au **niveau continental**, l'*Agenda 2063* fixe un objectif global consistant à réaliser une transformation technologique et une économie numérique et des TIC bien développées sur tout le continent d'ici 2063. Une économie numérique forte aidera l'Afrique à atteindre d'autres objectifs décrits dans la stratégie : **devenir une force économique majeure dans le monde, et un participant actif et égal dans les affaires internationales**.

En 2020, l'UA a adopté une stratégie globale pour guider la transformation numérique du continent sur la période 2020-2030 : la *Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique*, qui souligne « ... en cette ère du numérique... la nécessité pour l'Afrique de faire du développement socio-économique numérique une priorité absolue ». Elle envisage « une société et une économie numériques intégrées et inclusives en Afrique qui améliorent la qualité de vie des citoyens africains », renforcent les secteurs économiques existants, favorisent leur diversification et leur développement, et garantissent une appropriation continentale, « l'Afrique étant un producteur et pas seulement un consommateur dans l'économie mondiale ». Les principaux thèmes abordés sont la solidarité entre les pays africains et le leadership africain dans le processus de transformation numérique pour un « développement endogène dirigé et géré par les institutions africaines » et « ancré dans les réalités de l'Afrique »<sup>40</sup>.

La stratégie – qui s'appuie sur un cadre complexe de thèmes (figure 5) – souligne l'importance d'harmoniser les politiques, la législation et les réglementations, et de favoriser « la cohérence des politiques et stratégies numériques existantes et futures aux niveaux régional et national ». Les domaines prioritaires sont les suivants.

- **Droit et politique** : pour faciliter une réglementation équitable du marché ainsi que des questions plus vastes relatives aux droits de l'Homme et des peuples.
- **Infrastructure numérique** : y compris la téléphonie mobile, l'infrastructure à haut-débit, les données de radiodiffusion terrestre et les services en nuage.
- **Ressources humaines** : y compris les questions de main-d'œuvre pour le marché numérique ainsi que la requalification et le perfectionnement des divers professionnels dont l'économie numérique a besoin.
- **Innovation numérique et esprit d'entreprise** : notamment la création d'un environnement favorable en ce qui concerne les politiques et l'harmonisation des politiques.

<sup>40</sup> Union africaine [UA]. (2020). [Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique \(2020-2030\)](#).

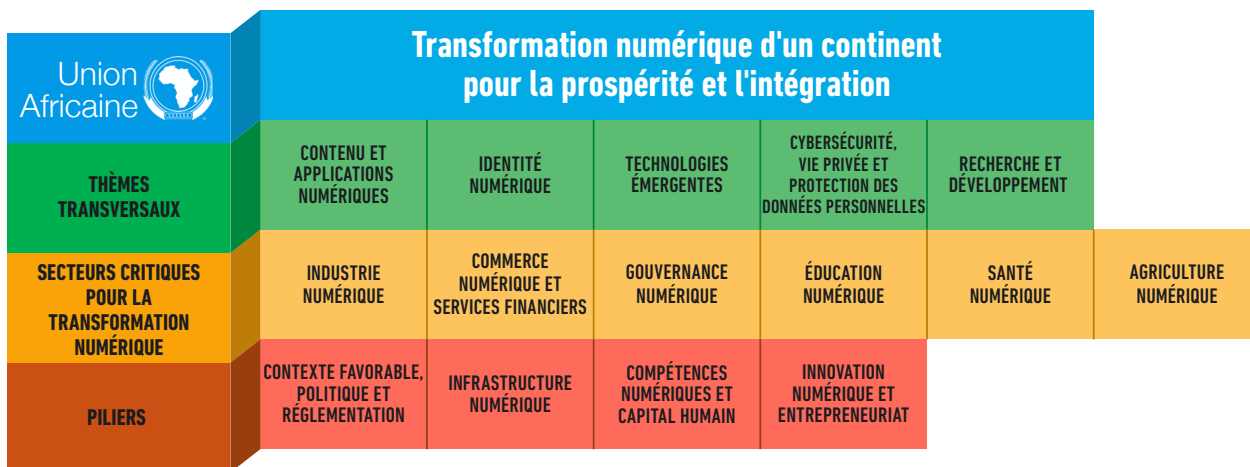


Figure 5. Thèmes et piliers de la stratégie de transformation numérique de l'UA.

L'un des principes directeurs de la *Stratégie de transformation numérique* est la **coopération**. Elle fait référence à la fois à la coopération aux niveaux régional et continental (entre l'UA, les CER et les institutions nationales) et à la coopération avec les organisations internationales. Par exemple, la collaboration avec les partenaires de développement dans la mise en œuvre de la stratégie est envisagée comme une ligne d'action clé.

Parmi les autres domaines d'action à **dimension internationale**, citons la coopération avec les organisations internationales et les donateurs (ainsi que les institutions publiques, les entreprises, les universités et les ONG) dans l'élaboration de programmes axés sur les compétences numériques ; l'incitation des entreprises internationales à embaucher et à former de jeunes Africains « pour des emplois locaux ou dans le cadre de la migration circulaire » ; l'incitation des sociétés internationales de capital-risque à investir dans l'écosystème technologique africain ; et la promotion d'une plus grande participation des entreprises au commerce électronique international.

Outre ces deux grandes stratégies de l'UA – l'*Agenda 2063* et la *Stratégie de transformation numérique* –, des éléments de politique étrangère numérique peuvent également être identifiés dans la *Déclaration africaine sur la gouvernance de l'Internet et le développement de l'économie numérique*, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA en 2018. La déclaration expose une série de **principes qui pourraient être considérés comme représentant une position africaine commune sur les principales questions de gouvernance de l'Internet** :

- promouvoir une gouvernance de l'Internet inclusive, transparente et accessible ;
- maintenir un Internet ouvert basé sur des processus de développement de normes ouvertes ;
- faciliter un Internet résilient, unique, universel et interopérable, accessible à tous ;
- promouvoir des approches multipartites de la gouvernance de l'Internet qui soient ouvertes, participatives, inclusives, transparentes, collaboratives, consensuelles et respectueuses de la diversité culturelle, linguistique et de genre, et qui cherchent à promouvoir la responsabilité et la pleine participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, de la communauté technique et des utilisateurs.

Compte tenu de ces principes, les chefs d'État et de gouvernement invitent les pays et les institutions régionales et continentales à **accroître leur participation aux discussions sur la gouvernance de l'Internet et aux processus de politique publique connexes**, tels que ceux qui se déroulent au niveau du Conseil des droits de l'Homme (CDH), de l'ICANN, du FGI, de l'UIT et de l'ONU. Il leur est également demandé de faciliter et de contribuer aux FGI nationaux et régionaux, ainsi que d'encourager la participation de toutes les parties prenantes à ces initiatives<sup>41</sup>.

Au **niveau régional**, les différentes CER ont développé leurs propres stratégies, politiques et

<sup>41</sup> Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. (2018). [Déclaration 3 \(XXX\) sur la gouvernance de l'Internet et le développement de l'économie numérique africaine](#).

autres initiatives liées aux TIC et à la numérisation. Ces communautés abordent généralement la numérisation dans une perspective de marché et mettent donc l'accent sur les questions de marché, telles que l'amélioration du commerce et la facilitation des centres régionaux d'excellence ou hubs. La facilitation du commerce transfrontalier ainsi que l'harmonisation des lois figurent en bonne place dans les programmes numériques des CER. L'accent a été moins mis sur les questions politiques et sociales plus vastes, par exemple l'impact des TIC sur les droits de l'Homme, l'intégration de la dimension genre, le partage des bénéfices de l'économie numérique et le transfert de connaissances.

### Les défis de l'harmonisation des CER

L'harmonisation des politiques numériques dans les différentes CER est un élément important pour renforcer la politique (étrangère) numérique des pays membres. Les diverses CER en sont à des stades différents d'élaboration et d'harmonisation des politiques. Malgré certains signes positifs, la mise en œuvre des politiques des CER dans le droit national reste un défi majeur. L'appartenance des États à plus d'une CER conduit à des engagements multiples, potentiellement contradictoires, ainsi qu'à un important chevauchement des efforts. Tant que ce sera le cas, les avantages économiques de l'harmonisation pour le commerce transfrontalier ne pourront être pleinement réalisés.

Certains des documents de politique publiés par les CER comportent certaines dimensions internationales. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)<sup>42</sup>, par exemple, a adopté une *Loi sur l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des TIC* (2007), qui encourage les autorités nationales à **assurer l'alignement de leurs politiques sur les cadres régionaux et internationaux**, ainsi que la **coordination de leurs initiatives avec celles qui sont pertinentes aux niveaux régional et mondial**<sup>43</sup>.

Le *Protocole sur les transports, les communications et la météorologie* adopté par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)<sup>44</sup> souligne l'engagement des États membres à développer les réseaux nationaux de télécommunications et à tirer parti des progrès technologiques internationaux dans le cadre d'efforts plus larges pour faire progresser le développement économique. Il invite en outre les pays à **participer aux forums régionaux et internationaux de télécommunications** (tels que l'UIT), et décrit un accord visant à **coordonner les positions nationales** sur « les questions traitées dans tous les forums internationaux de télécommunications et autres forums pertinents »<sup>45</sup>. Le *Cadre stratégique e-SADC* (2010), consacré à la promotion de l'utilisation des TIC pour l'intégration économique régionale, compte parmi ses stratégies primordiales la **promotion de la participation aux forums internationaux sur les TIC** et la consolidation des positions de la SADC à présenter dans ces forums<sup>46</sup>.

### Les initiatives du FGI et l'approche globale de la société

En Afrique, il existe une initiative continentale du FGI – AfIGF – qui tient des réunions annuelles depuis 2012 et qui est soutenue par la Commission de l'UA (CUA) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). En octobre 2022, il y avait cinq initiatives régionales du FGI<sup>47</sup>

<sup>42</sup> États membres de la CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

<sup>43</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. (2007). *Acte additionnel A/SA.1/01/07 relatif à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)*.

<sup>44</sup> États membres de la SADC : Angola, Botswana, Comores, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

<sup>45</sup> Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC]. (1996). *Protocol on Transport, Communications and Meteorology in the Southern African Development Community (SADC) Region*. (Protocole sur le transport, les communications et la météorologie dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)).

<sup>46</sup> Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC]. (2010). *e-SADC Strategic Framework* (Cadre stratégique de e-SADC).

<sup>47</sup> FGI Afrique centrale, FGI Afrique de l'Est, FGI Afrique du Nord, FGI Afrique australe et FGI Afrique de l'Ouest.



et 31 initiatives nationales du FGI<sup>48</sup> à travers l'Afrique reconnues par le Secrétariat du FGI<sup>49</sup>. Les huit pays cibles disposent tous d'un FGI national (tableau 4).

Les initiatives du FGI sont généralement des processus multipartites qui favorisent le dialogue et la coopération sur les questions pertinentes de politique numérique aux niveaux national et régional. Le fait qu'ils rassemblent des parties prenantes de différents groupes peut en faire des lieux appropriés pour informer divers processus politiques. Les gouvernements et les institutions régionales pourraient exploiter le potentiel des initiatives du FGI pour faire progresser l'approche pansociétale de la gouvernance numérique. Ils pourraient organiser des consultations – formelles ou informelles – sur leurs politiques numériques nationales ou sur les positions à adopter dans les processus internationaux. Et comme les discussions qui ont lieu aux initiatives du FGI nationaux et régionaux alimentent généralement le FGI mondial, ces initiatives pourraient également servir à promouvoir des intérêts, positions et points de vue nationaux et régionaux. Le défi, cependant, est de s'assurer que ces processus sont réellement multipartites et inclusifs, et qu'ils disposent de ressources nécessaires pour garantir leur indépendance et leur durabilité.

Tableau 4. Initiatives nationales du FGI dans les huit pays étudiés.

| Initiative nationale du FGI | Établie en | Dernière réunion annuelle<br>(à partir d'octobre 2022) |
|-----------------------------|------------|--------------------------------------------------------|
| Côte d'Ivoire               | 2020       | 2021                                                   |
| Ghana                       | 2014       | 2022                                                   |
| Kenya                       | 2008       | 2022                                                   |
| Namibie                     | 2017       | 2021                                                   |
| Nigéria                     | 2013       | 2022                                                   |
| Rwanda                      | 2014       | 2021                                                   |
| Sénégal                     | 2017       | 2019                                                   |
| Afrique du Sud              | 2016       | 2022                                                   |

### 1.3. L'engagement international

#### Assemblée générale des Nations unies : la politique numérique au débat général

Chaque année, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) tient une séance de débat général qui voit les chefs d'État ou autres représentants de haut niveau exposer les positions nationales sur diverses questions intéressant les affaires internationales. Les sujets de politique numérique en font parfois partie, comme l'indique notre analyse des déclarations au débat général entre 2017 et 2022.

Globalement, entre 2017 et 2019, on constate une augmentation du nombre de déclarations abordant les questions numériques : 49 déclarations en 2017, 78 en 2018 et 84 en 2019. Il convient de noter qu'en 2018, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a inclus les questions numériques aux côtés des principaux domaines prioritaires inscrits à l'ordre du jour. Cependant, en 2020, on a constaté une diminution du nombre de déclarations abordant le numérique par rapport à l'année précédente (76), et ce, malgré le vœu d'améliorer la coopération numérique,

<sup>48</sup> Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cap Vert, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

<sup>49</sup> Secrétariat du FGI. (n.d.). [Initiatives nationales et régionales du FGI](#).

la confiance numérique et la sécurité, et le fait que, contrairement aux années précédentes, les délégations nationales se sont réunies et ont prononcé leurs discours en ligne.

En 2021 et 2022, la tendance à la hausse s'est poursuivie, avec 84 et 92 discours, respectivement, réfléchissant au rôle des technologies numériques dans l'ère post-COVID-19 (du point de vue de l'économie, de la sécurité et du développement) et dans la résolution des principales crises mondiales, et réagissant au rapport du Secrétaire général des Nations unies intitulé *Notre programme commun*<sup>50</sup>.

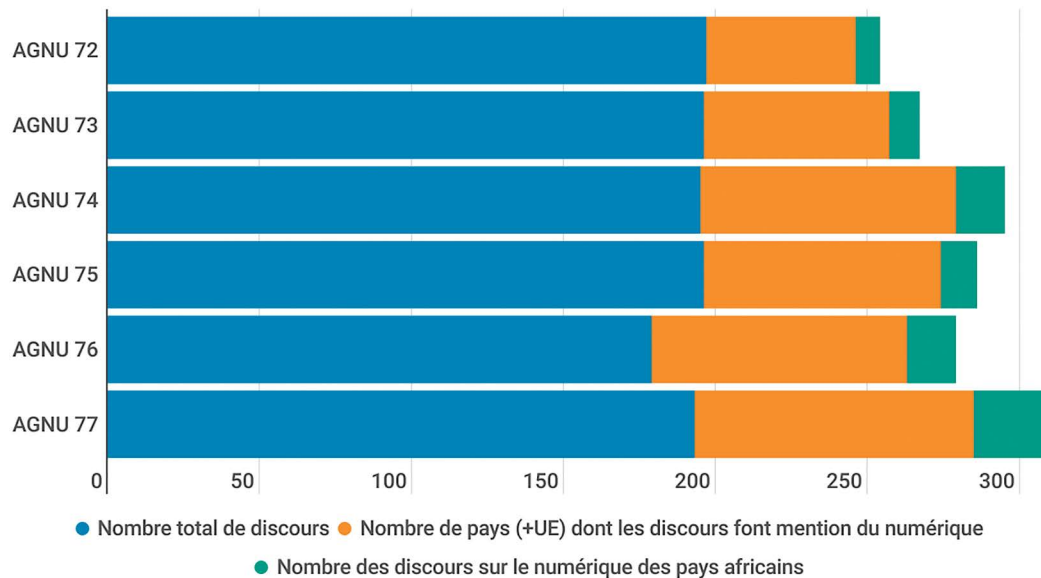


Figure 6. Aperçu des déclarations abordant les questions numériques lors du débat général de l'AGNU entre 2017 et 2022.

Les pays africains ont suivi la tendance générale avec une augmentation constante des discours abordant le numérique au cours des trois premières années observées, suivie d'une baisse en 2020, puis d'une nouvelle augmentation en 2021 et 2022 (figure 6). Malgré l'augmentation du nombre de pays africains abordant le numérique, le sujet reste majoritairement sous-représenté dans les déclarations de la région, la majorité des pays ne le traitant pas.

En 2017, huit pays africains – Algérie, Érythrée, Guinée, **Nigéria**, Eswatini, Maroc, Cabo Verde et Sierra Leone – ont mentionné les sujets numériques dans leurs déclarations nationales respectives. En 2019, le nombre de pays abordant les sujets numériques a doublé (figure 7). En 2022, un nombre record de pays africains (24) ont fait référence aux questions numériques.

<sup>50</sup> DiploFoundation. (2021). [UN General Assembly 76th Session: Analysis of high-level statements](#) (76e session de l'Assemblée générale des Nations unies : Analyse des déclarations de haut niveau).

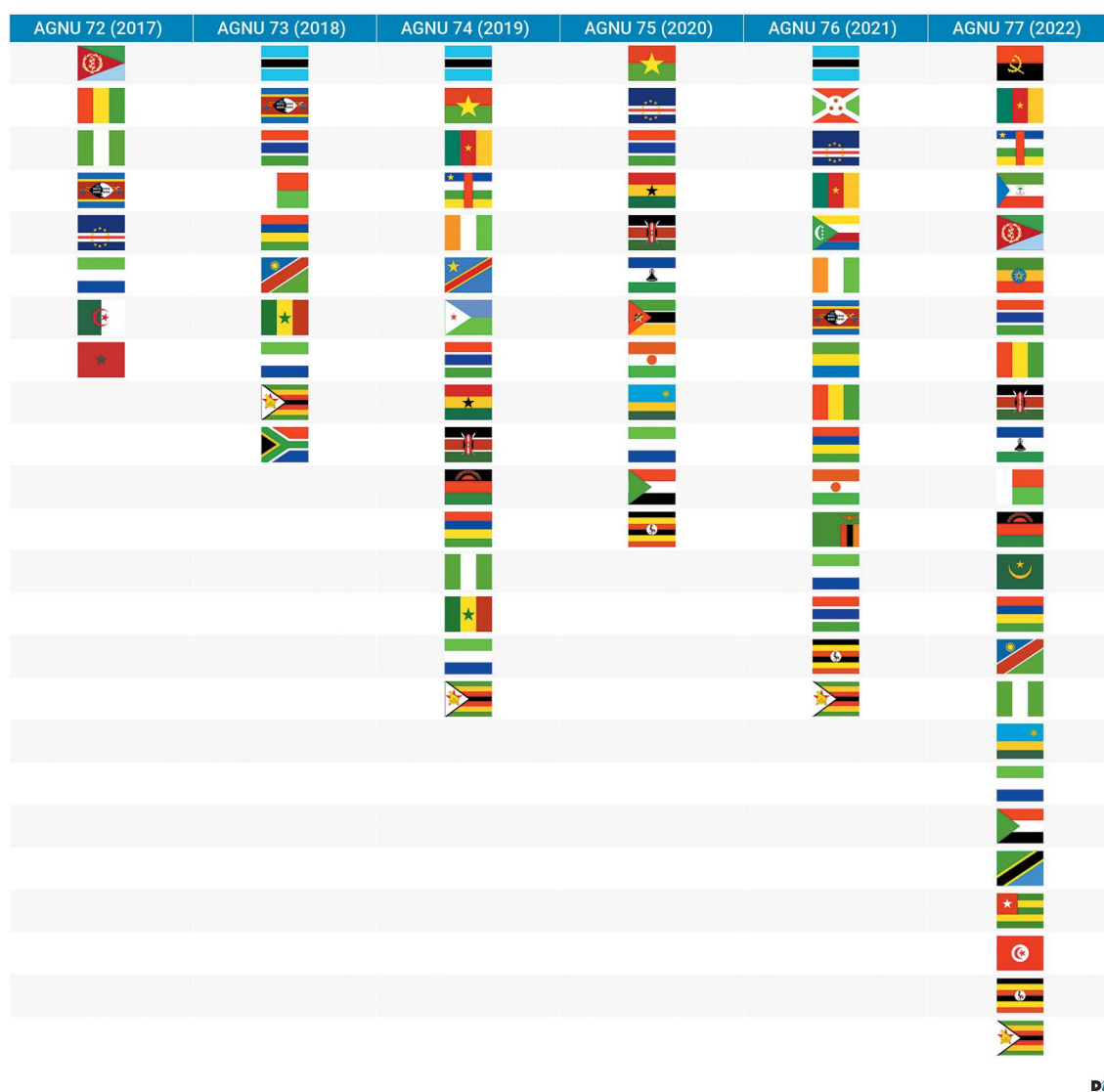


Figure 7. Pays africains dont les dirigeants ont abordé des sujets numériques dans leurs déclarations lors du débat général de l'AGNU entre 2017 et 2022.

Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des déclarations de l'Afrique se sont concentrées sur les aspects du numérique liés au développement, notant que les technologies numériques ont le potentiel d'accélérer la réalisation des ODD, de réduire les inégalités et de permettre la mise en place de services efficaces, fiables et transparents dans les domaines de la banque et du commerce, de l'éducation, des soins de santé et de l'agriculture, pour n'en citer que quelques-uns. D'autres domaines de la politique numérique, tels que la cybersécurité, l'économie numérique et les droits de l'Homme en ligne, ont également été abordés, mais dans une moindre mesure.

|                                                                                   | 2017          | 2018                      | 2019                      | 2020          | 2021          | 2022                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------|---------------------------|---------------|---------------|----------------------------------------------|
|  |               |                           | développement             |               | cybersécurité |                                              |
|  |               |                           | développement             | développement |               |                                              |
|  |               |                           | économique, développement |               |               | développement, infrastructure, cybersécurité |
|  |               | économique, développement |                           |               |               | développement                                |
|  | cybersécurité |                           | socioculturel             |               |               | droits de l'homme, socioculturel             |
|  |               |                           |                           | développement |               | économique, développement                    |
|  |               | juridique                 |                           |               |               |                                              |
|  |               | développement             |                           |               |               |                                              |

**DIPLO**  
www.diplofoundation.org

Figure 8. Thèmes numériques abordés par les dirigeants des pays concernés dans leurs déclarations lors du débat général de l'AGNU entre 2017 et 2022.

Si l'on examine de plus près les pays ciblés, les **questions liées au développement** sont les plus représentées, suivies par les sujets liés à l'économie et à la cybersécurité (figure 8). Le **Ghana** a noté que l'application de la technologie conduit à une plus grande prospérité, que l'accès aux TIC peut apporter une éducation de qualité, et que la technologie peut être employée pour accélérer la fourniture d'une éducation de qualité au plus grand nombre.

De même, la **Côte d'Ivoire** a abordé le rôle des TIC dans la réduction des inégalités sociales, en particulier entre les sexes. Le représentant du **Kenya** a souligné le rôle de la technologie dans le développement, en particulier dans le domaine de l'inclusion financière, en citant l'exemple du fait que la mise à profit de la technologie mobile a triplé l'inclusion financière dans le pays. Lors de la 75<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU, la majorité des déclarations relatives au développement, y compris celles des pays ciblés dans la présente étude, ont souligné l'importance et l'opportunité de la *Feuille de route pour la coopération numérique* du Secrétaire général des Nations unies et la nécessité de ne laisser personne de côté, en particulier en période de crise, comme la pandémie de COVID-19.

La réduction de la fracture numérique et le développement des capacités étaient au cœur des déclarations nationales du Kenya, de la Namibie et du Rwanda à l'AGNU 77<sup>51</sup>. Alors que la **Namibie** s'est engagée à assurer un rôle de chef de file en matière de transformation pour garantir l'accès aux technologies numériques, le **Kenya** a appelé à un investissement renforcé dans le développement de l'infrastructure des TIC dans le monde entier et à un partenariat planétaire pour améliorer l'infrastructure des TIC dans les pays en développement. Le **Rwanda** a souligné l'importance des partenariats public-privé pour la création d'emplois numériques, notant que les emplois numériques de haute qualité sont une réponse pratique aux causes sous-jacentes de la migration irrégulière.

**Le soutien à l'économie numérique** a été mis en avant dans plusieurs déclarations nationales axées sur l'aspect économique des technologies numériques. En 2019, le **Kenya** a souligné l'aspiration du pays à « défendre la croissance d'une économie numérique à l'échelle africaine ». La technologie est également considérée comme le principal moteur de la croissance économique et du développement industriel, et, à ce titre, peut créer de vastes opportunités et de nouveaux emplois pour les nouvelles générations. La **Namibie** a souligné l'importance de comprendre le rôle de la technologie dans un marché du travail en pleine évolution.

<sup>51</sup> Geneva Internet Platform/DiploFoundation. (2022). [77th Session of the UN General Assembly](#) (77<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies).

En ce qui concerne la **cybersécurité**, le Nigéria et la Côte d'Ivoire ont souligné la nature transnationale des cybercrimes. La **Côte d'Ivoire** a souligné que s'attaquer résolument à la cybercriminalité et aux autres menaces transnationales permettra de créer un monde stable et résilient, tandis que le **Nigéria** a noté l'importance de la coopération à cet égard.

### Déclaration pour l'avenir de l'Internet

En avril 2022, plus de 60 pays et territoires ont lancé une *Déclaration pour l'avenir de l'Internet*, soulignant leur engagement en faveur d'un Internet mondial libre, ouvert, interopérable, fiable et sécurisé, et d'un écosystème numérique plus vaste. Pour soutenir cette vision, les signataires entendent faire respecter et promouvoir plusieurs principes clés : protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales ; maintenir un Internet mondial, et s'abstenir d'actions telles que les coupures d'Internet et le blocage de l'accès aux contenus licites ; promouvoir un accès inclusif, abordable et fiable à l'Internet ; et promouvoir la confiance dans l'écosystème numérique. Ces principes doivent être transposés en politiques et actions concrètes, et promus dans le cadre de processus multipartites et multilatéraux, tout en respectant l'autonomie réglementaire des partenaires.

L'initiative a été lancée par les États-Unis et l'Union européenne. Le Cabo Verde et le Niger faisaient partie des partenaires initiaux qui ont signé la déclaration<sup>52</sup>. Le **Kenya** figurait également sur la liste des partenaires, mais une lettre du porte-parole du gouvernement datée d'avril 2022 indiquait que l'inclusion du pays dans la liste était « erronée »<sup>53</sup>.

## Conseil de sécurité de l'ONU : sujets relatifs au numérique

Le Conseil de sécurité des Nations unies a pour mission d'œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux principes et aux objectifs de l'ONU. Le Conseil est composé de cinq membres permanents (Chine, France, Fédération de Russie, Royaume-Uni et États-Unis) et de dix membres non permanents élus par l'Assemblée générale des Nations unies pour un mandat de deux ans. Trois pays africains siègent actuellement au Conseil : le Gabon (2022-2023), le **Ghana** (2022-2023) et le **Kenya** (2021-2022).

Bien qu'il ne soit pas très visible, le Conseil aborde inévitablement des sujets numériques dans ses délibérations. Notre analyse des comptes rendus des réunions tenues entre janvier 2020 et août 2022 révèle que ces sujets vont de l'utilisation abusive des outils de communication numériques pour la diffusion de fausses informations et de l'abus des technologies numériques par les groupes terroristes à la nécessité de renforcer les capacités de cybersécurité au niveau national et de lutter contre la violence sexiste en ligne. Ce qui suit est un aperçu des positions ou des principaux intérêts de plusieurs pays africains qui ont contribué à ces discussions<sup>54</sup>.

Dans les débats sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le **Kenya** a souligné la nécessité de trouver un équilibre entre la promotion de l'innovation numérique et la lutte contre l'utilisation malveillante de la technologie par des acteurs étatiques et non étatiques. Selon le Kenya, l'**ONU devrait soutenir les pays dans leurs efforts pour faire face à l'impact de la révolution numérique sur la stabilité nationale**, et le Conseil de sécurité devrait s'assurer que l'ONU dispose de l'expertise et des capacités nécessaires pour jouer ce rôle. Le pays a également fait valoir que l'ONU et les organisations régionales devraient avoir une voix plus forte pour veiller à ce que l'IA militarisée soit développée de manière éthique et en conformité avec les principes de la Charte des Nations unies.

<sup>52</sup> Département d'État américain. (2022). [Declaration for the Future of the Internet](#) (Déclaration pour l'avenir de l'Internet).

<sup>53</sup> Gouvernement du Kenya. (2022). [Press release: Declaration for the future of the internet](#) (Communiqué de presse : Déclaration pour l'avenir de l'Internet).

<sup>54</sup> Identifié sur la base des comptes rendus des réunions tenues par le Conseil de sécurité entre janvier 2020 et août 2022.

Le **Ghana** a souligné la nécessité pour les pays de renforcer **leurs capacités nationales afin d'améliorer la cybersécurité**. Le Gabon a noté que la technologie pouvait aider à gérer et à prévenir les conflits, à promouvoir une meilleure compréhension des situations, à assurer la sécurité des soldats de la paix et des civils, à permettre des réactions rapides et à minimiser les dommages collatéraux. Toutefois, le pays s'est dit préoccupé par la robotisation et la numérisation croissantes des champs de bataille, et a souligné la nécessité pour les Casques bleus et les forces armées nationales d'être équipés de technologies adéquates pour répondre aux menaces émergentes.

Il n'est pas surprenant que les **liens entre les activités terroristes et les technologies numériques aient été évoqués** lors de plusieurs discussions du Conseil. Le **Kenya** a souligné l'importance de veiller à ce que les gouvernements puissent lutter contre l'utilisation abusive des technologies numériques par les groupes terroristes. Le **Ghana** a ajouté que les pays vulnérables bénéficieraient d'un soutien international pour renforcer leurs capacités numériques afin de relever ces défis. Le pays a également appelé à soutenir les plateformes régionales de partage de renseignements et d'informations (telles que l'Initiative d'Accra<sup>55</sup>), notant qu'elles pourraient contribuer à améliorer la détection précoce des réseaux terroristes. Le Ghana et la Tunisie ont tous deux noté que des efforts soutenus sont nécessaires pour suivre et couper les mécanismes de financement du terrorisme dans l'économie numérique, en particulier lorsqu'il s'agit de l'utilisation de devises numériques et de cryptomonnaies.

Djibouti et la Guinée ont évoqué la nécessité d'un soutien financier durable et d'un transfert de technologies pour aider les pays qui en ont besoin à lutter contre le terrorisme et à tirer parti des nouvelles technologies dans la lutte contre ce fléau. L'Éthiopie a ajouté que les stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme doivent être holistiques et exhaustifs, et s'attaquer également aux causes sous-jacentes. L'une de ces causes, a noté le pays, est la polarisation sociale et politique croissante alimentée, entre autres, par la montée des discours intolérants et des récits haineux diffusés par l'Internet et les médias sociaux.

L'**Afrique du Sud**, le Niger et la Tunisie – ainsi que tous les autres membres du Conseil de sécurité – ont voté en faveur de la *Résolution S/RES/2 535* de juillet 2020 sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui, entre autres dispositions, engage les États membres, agissant dans le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et des autres obligations que leur impose le droit international, à coopérer pour empêcher les terroristes d'exploiter la technologie<sup>56</sup>. Cela a été réitéré dans la *Résolution S/RES/2 617* de décembre 2021 sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par des attaques terroristes. La résolution souligne la nécessité pour les États membres de coopérer entre eux, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des moyens plus efficaces pour lutter contre l'utilisation d'Internet et d'autres TIC à des fins terroristes, tout en respectant les droits de l'Homme et les libertés fondamentales<sup>57</sup>. Le **Kenya**, le Niger et la Tunisie, qui siégeaient à l'époque au Conseil de sécurité, ont voté en faveur de la résolution, de même que tous les autres membres.

Lorsque les discussions ont porté sur les **femmes, la paix et la sécurité**, les pays ont soulevé des questions liées à la promotion de l'inclusion numérique ainsi qu'à la protection des femmes et des filles dans l'espace numérique. La Tunisie a souligné le rôle que les technologies modernes et les solutions innovantes pouvaient jouer dans l'autonomisation des femmes et le renforcement de leur pleine participation à la société et à l'économie. Elle a également appelé à redoubler d'efforts pour lever les obstacles juridiques, sociaux et culturels à l'égalité des sexes.

<sup>55</sup> L'Initiative d'Accra, lancée en 2017, réunit le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo (avec le Mali et le Niger en tant qu'observateurs) dans le but de faciliter la coopération dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'extrémisme violent. En 2020, les pays membres ont signé un protocole d'accord sur la coopération en matière de sécurité et de renseignement. Source : Conseil européen des relations étrangères. (s.d.). [Mapping African regional cooperation](#) (Cartographie de la coopération régionale africaine).

<sup>56</sup> Conseil de sécurité de l'ONU. (2020). *Résolution S/RES/2535 (2020)*. L'Afrique du Sud, le Botswana, le Burkina Faso, le Cabo Verde, Djibouti, le Kenya, le Lesotho, la Namibie, le Niger, le Nigéria et la Tunisie figurent parmi les pays qui ont soumis le projet de résolution.

<sup>57</sup> Conseil de sécurité de l'ONU. (2021). *Résolution S/RES/2617 (2021)*.

L'**Afrique du Sud** a appelé les acteurs publics et privés, ainsi que les institutions financières régionales et internationales, à investir dans des initiatives visant à améliorer l'accès des femmes aux technologies numériques, à développer leurs compétences numériques et à leur donner les moyens de devenir des entrepreneurs dans l'économie numérique. Le **Kenya** a également noté que les partenariats entre les femmes entrepreneurs locales, les agences de paix et de développement, et les institutions financières internationales et régionales pourraient contribuer à renforcer l'autonomisation économique des femmes. Il a en outre souligné que l'inclusion et la participation économiques et financières des femmes étaient essentielles à la consolidation de la paix, et a appelé à des actions visant à améliorer l'accès des femmes aux plateformes numériques. Le **Ghana** s'est joint à l'Afrique du Sud et au Kenya pour appeler les pays développés et les institutions supranationales à fournir un financement et un soutien technique aux initiatives d'autonomisation des femmes dans les pays en développement et les PMA.

Le **Kenya** a exhorté les pays à poursuivre davantage les auteurs de violences sexistes, de harcèlement et d'intimidation en ligne.

**Les instruments internationaux et les cadres réglementaires liés aux sujets numériques** ont été occasionnellement évoqués lors des débats du Conseil. Le **Ghana** a encouragé le soutien à la mise en œuvre au niveau national d'instruments politiques tels que la *Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)*<sup>58</sup> du Conseil de l'Europe et la *Convention de l'UA sur la cybercriminalité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)*<sup>59</sup>. Notant que des discussions sont en cours, en particulier dans le nord, sur la réglementation des technologies numériques, le **Kenya** a mis en garde contre le fait que les pays du sud n'y sont pas suffisamment associés. Il a en outre appelé à une collaboration et à des partenariats accrus entre les États, les entreprises technologiques et les Nations unies pour relever les *cyberdéfis* tels que les fausses informations, ou *fake news*, et a encouragé les entreprises à créer des centres régionaux afin de mieux soutenir les gouvernements dans ces efforts. Cette coopération pourrait également favoriser le développement et le déploiement d'outils d'alerte précoce à utiliser dans le cadre des opérations de paix.

Il convient de noter que les discussions liées au numérique au Conseil de sécurité ont tendance à se concentrer davantage sur l'impact de la numérisation et des technologies numériques sur les questions fondamentales de sécurité, et moins sur les questions de cybersécurité en soi. Pour la période à venir, nous pouvons nous attendre à ce que les sujets numériques figurent de plus en plus souvent à l'ordre du jour du Conseil, notamment en ce qui concerne l'utilisation abusive des technologies numériques dans le contexte de la guerre et des conflits, le potentiel de ces technologies dans les opérations de paix, et les liens généraux entre le numérique et la sécurité nationale et internationale.

<sup>58</sup> Conseil de l'Europe [CoE]. (2001). [Convention sur la cybercriminalité \(STE n° 185\)](#).

<sup>59</sup> Union africaine [UA]. (2014). [Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles](#).

## Le G-77 et la diplomatie numérique de l'Afrique

Outre les contributions directes des États membres, la position des pays africains sur les sujets de politique numérique discutés au sein de l'ONU peut également être déduite des déclarations du Groupe des 77 (G-77).

Le G-77 se décrit comme « la plus grande organisation intergouvernementale de pays en développement au sein des Nations unies, qui fournit aux pays du sud les moyens d'articuler et de promouvoir leurs intérêts économiques collectifs, et de renforcer leur capacité de négociation conjointe sur toutes les grandes questions économiques internationales au sein du système des Nations unies »<sup>60</sup>. États africains membres de l'ONU – qui font tous partie du G-77 – contribuent généralement à la formulation des positions unifiées de celui-ci.

Par exemple, le G-77 a été particulièrement actif dans les discussions et les consultations qui ont suivi le rapport du Secrétaire général des Nations unies intitulé *Notre programme commun*, qui aborde les questions liées à la coopération numérique. Dans une déclaration datant de février 2022, le G-77 et la Chine ont fait remarquer qu'il était particulièrement important de faire progresser la coopération numérique en ce qui concerne « l'économie numérique inclusive, l'accès aux réseaux et à la connectivité numériques, le transfert de technologies, l'investissement dans les infrastructures numériques, la protection des données, l'intelligence artificielle, la prévention de la fragmentation de l'Internet, la lutte contre la prolifération de la désinformation et des fausses informations, et la définition de principes communs pour un avenir numérique pour tous en vue de réaliser le programme 2030 ». La déclaration souligne également la nécessité d'« éviter la politisation inutile des questions techniques afin de favoriser un environnement ouvert, équitable, inclusif et non discriminatoire pour le développement des technologies numériques dans les pays en développement »<sup>61</sup>.

## Forum sur la gouvernance de l'Internet

Les réunions annuelles du FGI offrent aux parties prenantes des gouvernements, des entreprises, de la communauté technique, des milieux universitaires, de la société civile et des organisations internationales l'occasion de participer à des discussions ouvertes sur les thèmes de l'Internet et de la politique numérique qu'elles jugent pertinents. Bien que le FGI ne soit pas un organe décisionnel, les discussions du forum contribuent à éclairer les décisions prises ailleurs.

Les réunions du FGI sont ouvertes à toute personne intéressée. Toutefois, cela ne signifie pas que tout le monde peut effectivement y participer. Les questions de capacités et de coûts ont tendance à poser des problèmes aux acteurs des pays en développement, et des PMA en particulier, bien que le FGI lui-même et diverses organisations aient mis en place des programmes pour améliorer la participation de ces acteurs (non seulement en termes de financement, mais aussi de sensibilisation et de développement des capacités).

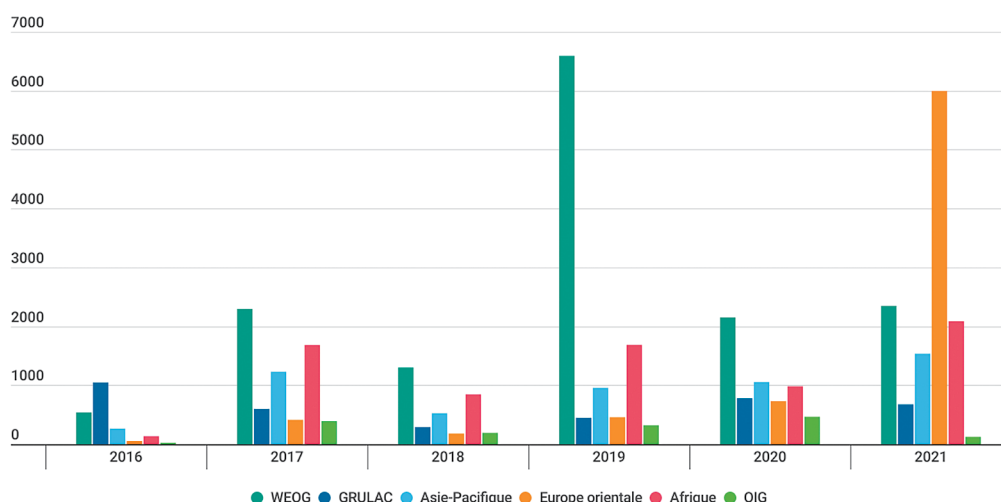
## Participation aux réunions du FGI

Une analyse des données relatives à la participation au FGI entre 2016 et 2021 indique que la participation des acteurs africains était faible en 2016, et qu'elle a considérablement augmenté, tout en oscillant, entre 2017 et 2021 (figure 9). Le lieu importe, et c'est probablement l'une des raisons qui expliquent le faible nombre de participants africains à la réunion du FGI de 2016. La réunion s'étant tenue au Mexique, les parties prenantes africaines ont eu plus de mal à y assister (les ressources financières étant généralement une contrainte empêchant les acteurs des pays en développement et des PMA

<sup>60</sup> G-77. (s.d.) [About the Group of 77](#) (À propos du Groupe des 77).

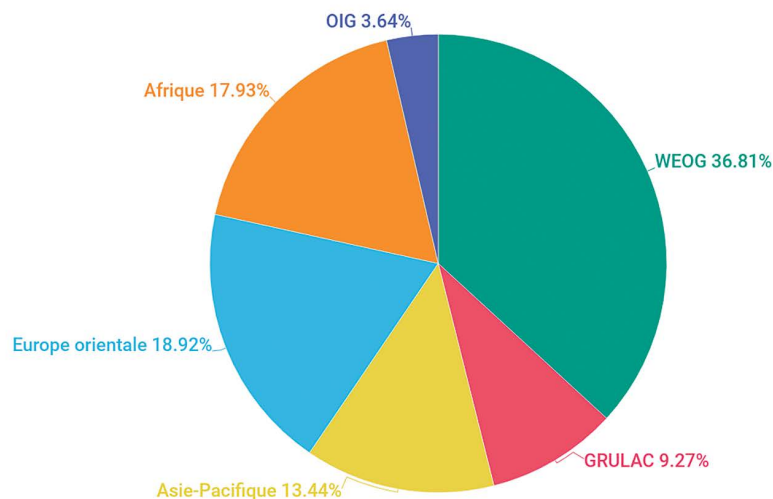
<sup>61</sup> G-77. (2022). [Statement of behalf of the Group of 77 and China by Ambassador Munir Akram, Permanent Representative of Pakistan to the United Nations, on thematic cluster-III, 'Frameworks for a peaceful world – Promoting peace, international law, and digital cooperation', at the informal thematic consultations as a follow-up to the report of the Secretary-General entitled 'Our Common Agenda' \(New York, 21 February 2022\)](#) (Déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par l'ambassadeur Munir Akram, représentant permanent du Pakistan auprès des Nations unies, sur le module thématique III, « Cadres pour un monde pacifique – Promouvoir la paix, le droit international et la coopération numérique », lors des consultations thématiques informelles faisant suite au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » (New York, 21 février 2022)).

de participer à des réunions se déroulant dans des lieux éloignés). Le graphique reflète également une autre réalité du FGI : la région accueillant la réunion compte le plus grand nombre de participants. Lorsqu'on la compare à la participation d'autres régions<sup>62</sup>, l'Afrique tend à occuper une position intermédiaire. La région s'est classée deuxième en 2017, 2018 et 2019, et troisième en 2020 et 2021 (figure 9)<sup>63</sup>. Les données agrégées pour les six réunions du FGI que nous avons examinées placent l'Afrique au troisième rang des régions les mieux représentées, après le groupe des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG), et le groupe des États d'Europe orientale (et suivie par le groupe des États d'Asie et du Pacifique, et le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes [GRULAC]) (figure 10)<sup>64</sup>.



**DIPLO**

Figure 9. Participation aux réunions du FGI entre 2016 et 2021, par groupe régional (données annuelles).



**DIPLO**

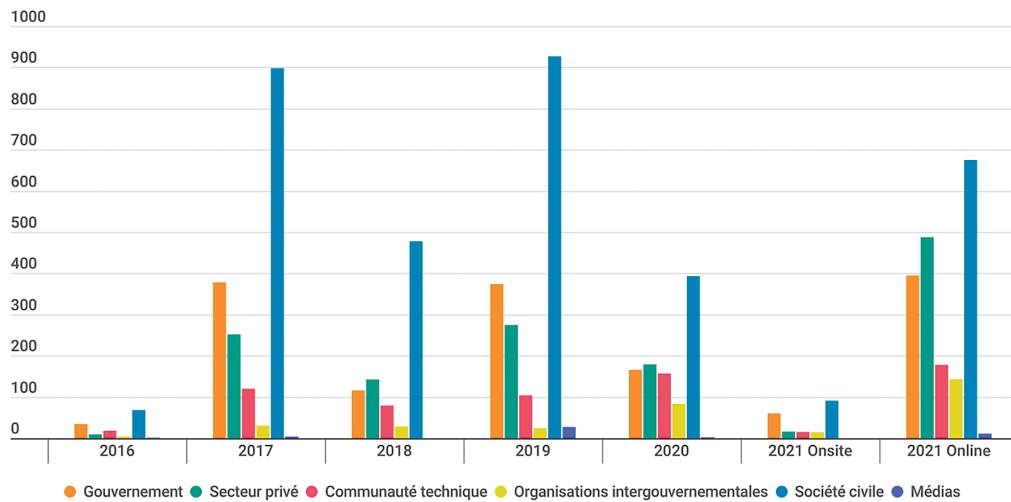
Figure 10. Participation aux réunions du FGI entre 2016 et 2021, par groupe régional (données agrégées).

<sup>62</sup> Le FGI utilise les groupes régionaux suivants : Afrique, Asie-Pacifique, Europe orientale, Amérique latine et Caraïbes (GRULAC), et Europe occidentale et autres (WEOG). Des détails sur la composition de ces groupes sont disponibles sur le [site de l'ONU](#). Les représentants des organisations intergouvernementales (OIG) ne sont affectés à aucun groupe régional.

<sup>63</sup> Les statistiques liées au FGI dans ce rapport sont basées sur les données fournies par le Secrétariat du FGI.

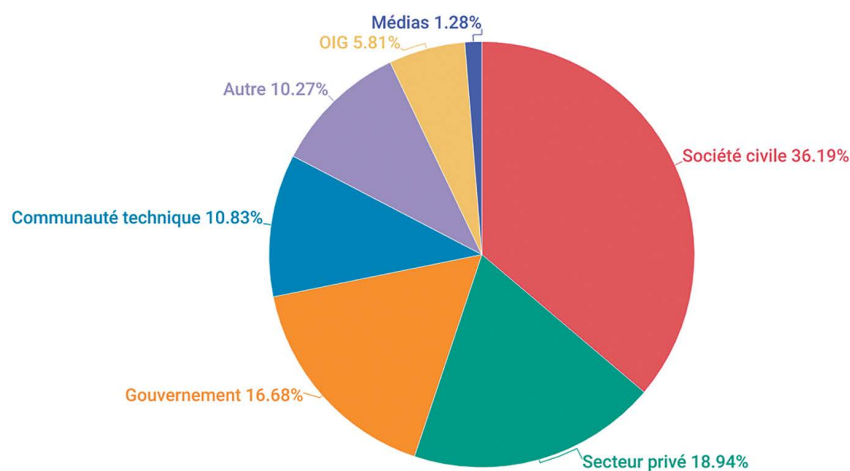
<sup>64</sup> Entre 2016 et 2019, le secrétariat du FGI a recueilli des données relatives à la participation sur place ; en 2020, l'ensemble de la réunion s'est déroulée entièrement en ligne (les données concernent donc les participants en ligne inscrits), tandis qu'en 2021 – lorsque l'accent a été mis sur les modalités de participation hybrides –, des informations ont été recueillies pour les participants sur place et en ligne.

Si l'on considère la participation africaine uniquement, la société civile<sup>65</sup> a été le groupe le plus représenté parmi tous les groupes de parties prenantes au fil des ans (figure 11). Ceci est également cohérent avec les tendances générales de la participation au FGI, qui montrent que la société civile est généralement le groupe le plus représenté (figure 12).



**DIPLO**

Figure 11. Participation africaine aux réunions du FGI entre 2016 et 2021, par groupe de parties prenantes.



**DIPLO**

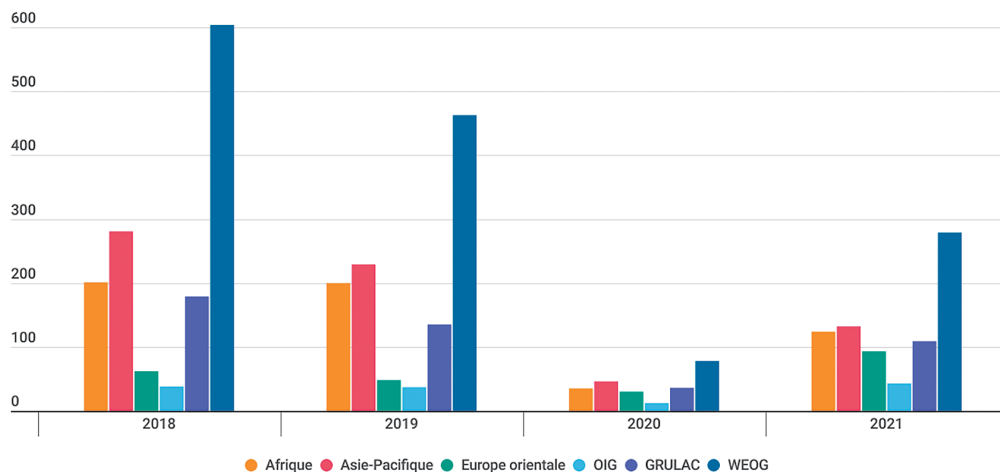
Figure 12. Participation aux réunions du FGI entre 2016 et 2021, par groupe de parties prenantes (données agrégées).

## Intervenants dans les réunions du FGI

Outre la participation générale au FGI, nous avons également examiné l'implication des parties prenantes africaines dans les discussions, en tant qu'intervenants dans les ateliers du FGI. Entre 2018 et 2021, le nombre le plus élevé d'intervenants basés en Afrique a été enregistré en 2018 (201) et le plus faible en 2020 (35).

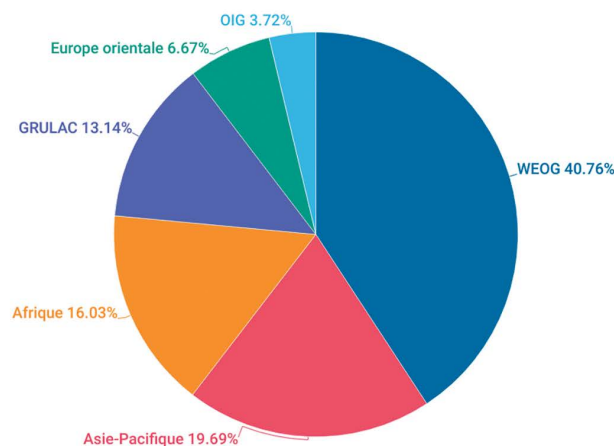
<sup>65</sup> Il convient de noter que le groupe de la société civile comprend également les milieux universitaires et de la recherche.

Dans un classement des orateurs par région, l'Afrique ne se positionne qu'en troisième (2018, 2019 et 2021) et quatrième places (2020) (figure 13). Les données agrégées pour les quatre réunions du FGI placent la région en troisième position par le nombre d'orateurs, après le WEOG et l'Asie-Pacifique, et devant le GRULAC et l'Europe orientale (figure 14).



**DIPLO**

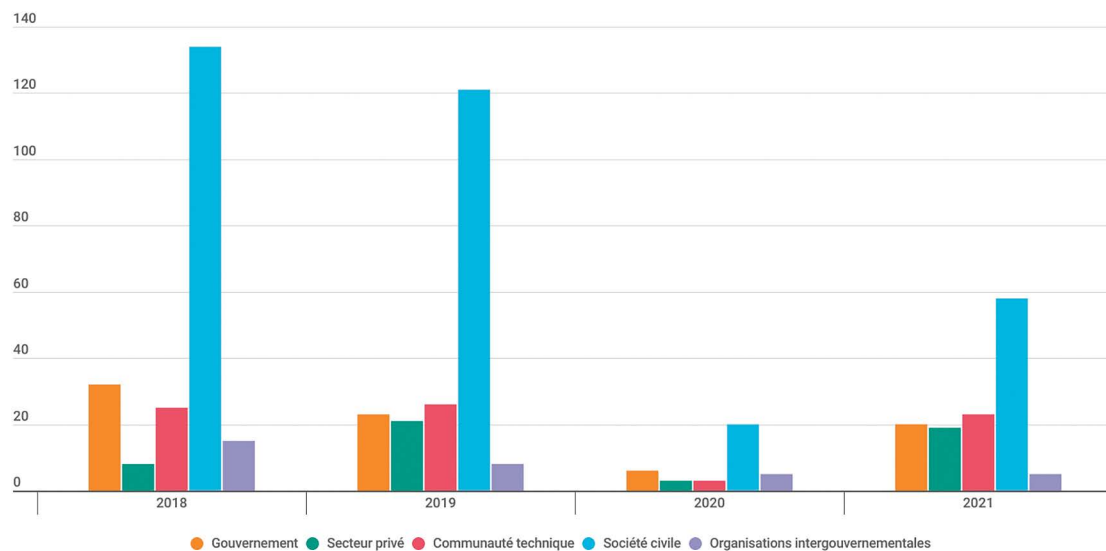
Figure 13. Répartition des intervenants du FGI par région entre 2018 et 2021 (données par année).



**DIPLO**

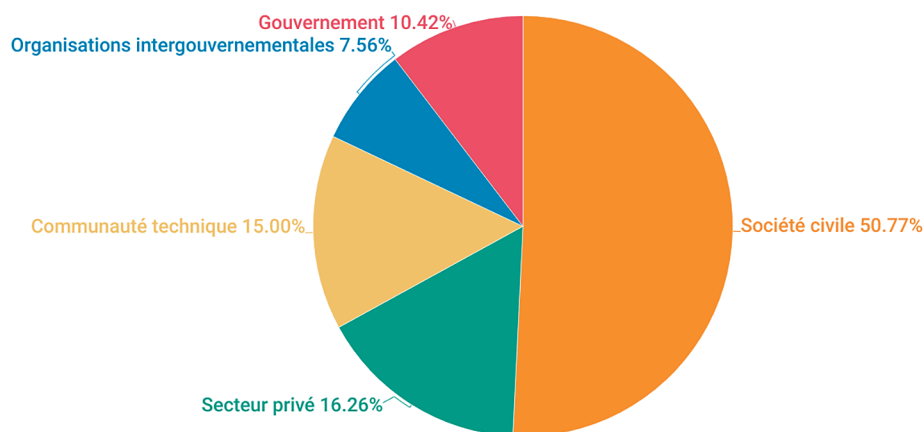
Figure 14. Intervenants FGI par région, entre 2018 et 2021 (données agrégées).

En termes de répartition par groupes de parties prenantes, la société civile est à nouveau en tête, en tant que groupe comptant le plus grand nombre d'orateurs d'Afrique (figure 15). Cela aussi est cohérent avec les données globales du FGI : entre 2018 et 2021, plus de 50 % des orateurs étaient des représentants de la société civile (figure 16).



**DIPLO**

Figure 15. Intervenants africains au FGI par groupe de parties prenantes, entre 2018 et 2021 (données par année).



**DIPLO**

Figure 16. Intervenants du FGI par groupe de parties prenantes, entre 2018 et 2021 (données agrégées).

## Acteurs organisant des sessions au FGI

Nous avons également examiné l'implication des acteurs africains dans l'organisation d'ateliers lors des réunions annuelles du FGI entre 2016 et 2021. Les ateliers constituent la plus grande partie des réunions du FGI et sont sélectionnés par le groupe consultatif multipartite (MAG) à partir de propositions soumises par des parties prenantes du monde entier. Ils sont parfois co-organisés par deux ou plusieurs entités.

Par rapport aux autres régions, les acteurs africains ne sont pas particulièrement actifs lorsqu'il s'agit d'organiser des ateliers du FGI (figure 17). Lorsqu'ils le font, ce sont surtout les acteurs de la société civile qui s'en chargent, suivis par la communauté technique et le secteur privé (figure 18). Ceci est également cohérent avec les données générales du FGI, qui montrent une plus grande implication de la société civile dans l'organisation d'ateliers (figure 19).

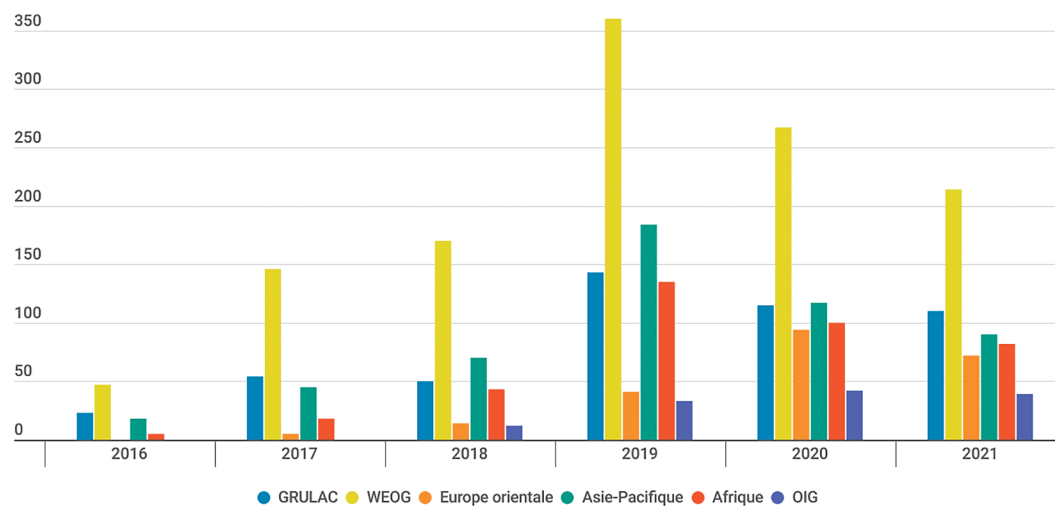


Figure 17. Organismes d'ateliers pendant le FGI par région, entre 2016 et 2021 (données annuelles).

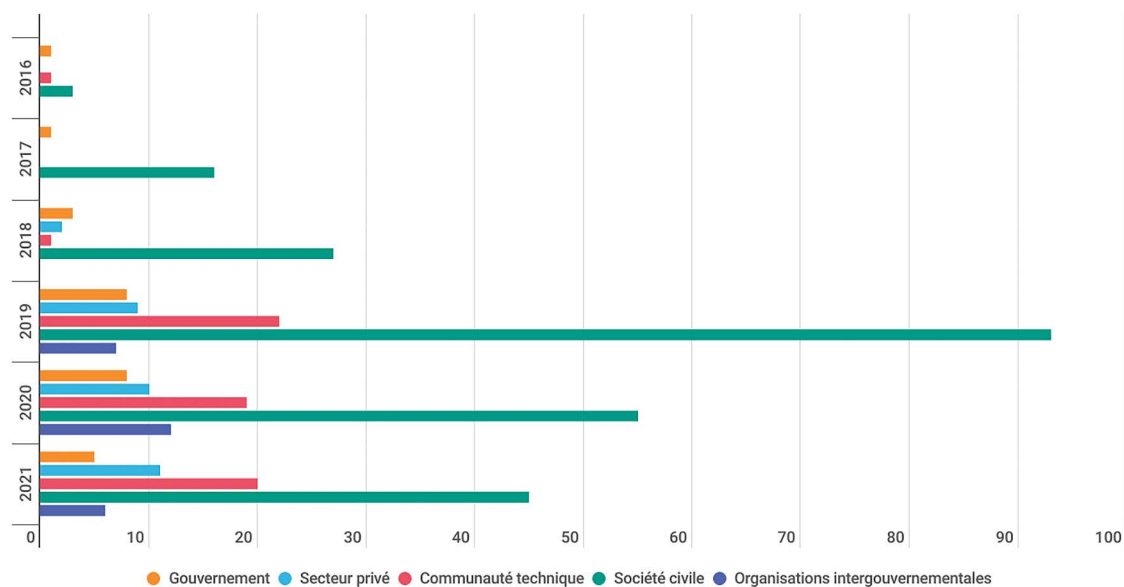
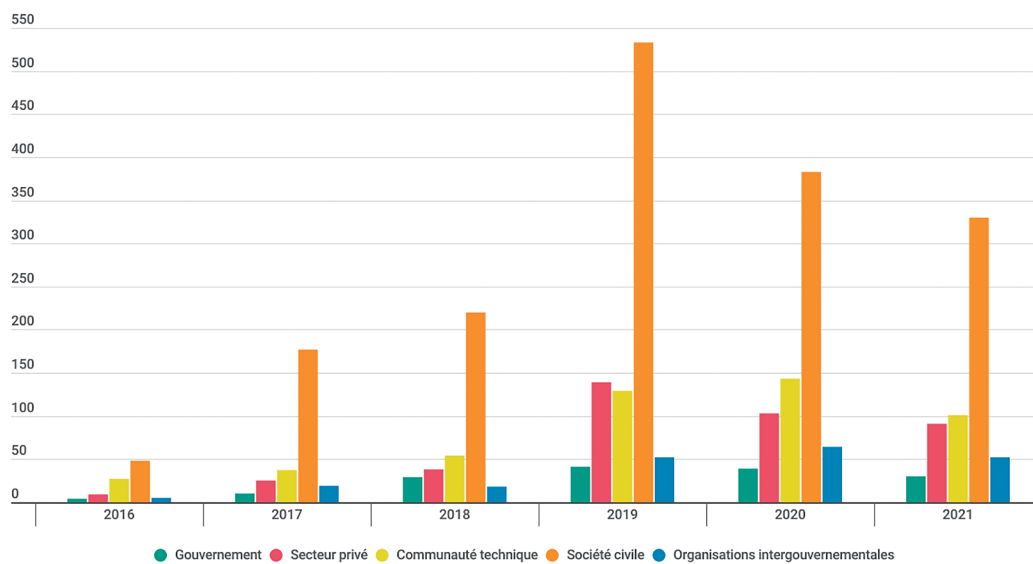


Figure 18. Organismes d'ateliers originaires d'Afrique pendant le FGI, par groupe de parties prenantes, entre 2016 et 2021.



**DIPLO**

Figure 19. Organiseurs d'ateliers pendant le FGI par groupe de parties prenantes, entre 2016 et 2021.

## 2. Infrastructure et normes numériques

### Résumé de la section

Bien que tardive en matière de transformation numérique, l'Afrique adopte relativement vite la technologie. Par exemple, le pourcentage de personnes utilisant l'Internet dans la région est passé de 9,6 % en 2010 à 33 % en 2021. Et des améliorations ont été apportées au niveau de l'infrastructure d'Internet : davantage de câbles sous-marins reliant la région au reste du monde et contribuant à l'augmentation des taux de pénétration de l'Internet ; une expansion lente, mais continue, des réseaux mobiles (la population africaine s'appuie largement sur les appareils mobiles pour se connecter à l'Internet) et de la fibre optique ; un nombre croissant de points d'échange Internet (ou « Internet Exchange Points », IXP) ; et une attention accrue à l'utilisation des satellites pour assurer la connexion à Internet, en particulier dans les endroits reculés. Toutefois, des défis subsistent, qu'il s'agisse de la fracture numérique considérable entre les régions et les communautés, ou du caractère abordable de l'accès.

Les objectifs et les mesures visant à relever ces défis et à renforcer ou à étendre les infrastructures Internet sont décrits dans diverses politiques nationales, régionales et continentales, dont certaines comportent également des dimensions internationales. Les politiques nationales en matière de haut-débit et de 5G (par exemple, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal ou en Afrique du Sud), la *Stratégie de transformation numérique de l'UA* et diverses initiatives au sein des CER parlent de travailler avec des partenaires/investisseurs internationaux pour stimuler le déploiement des infrastructures, d'assurer une coordination régionale et internationale sur les questions de radiofréquences, de renforcer la participation aux forums pertinents (par exemple, l'UIT) et d'obtenir l'appui des institutions internationales en vue de développer des environnements politiques favorables.

Tous les pays africains ont des acteurs qui participent aux travaux de l'UIT. Outre les ministères ou agences spécialisées, on note également la participation d'institutions universitaires, d'opérateurs de télécommunications, de FSI et d'autres entités privées (c'est le cas pour 34 pays). Plusieurs pays ont également des acteurs engagés dans des rôles de dirigeant au sein de plusieurs commissions d'études des secteurs de l'UIT (par exemple, l'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, le Maroc, le Nigéria, le Rwanda, le Soudan et la Tunisie), ce qui témoigne de leur vif intérêt à participer à ces processus internationaux.

L'adoption et l'application de normes techniques internationales et le renforcement de la participation aux processus pertinents de normalisation sont également considérés comme des objectifs dans plusieurs politiques et stratégies nationales (Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Sénégal et Afrique du Sud, par exemple). Si les acteurs de plusieurs pays africains participent aux travaux de normalisation de l'UIT, ils sont moins impliqués dans d'autres processus internationaux sur la normalisation, tels que ceux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'*Internet Engineering Task Force* (IETF, ou Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet) et le Projet de partenariat de troisième génération (3GPP). Cela peut s'expliquer par de multiples facteurs, allant d'une prise de conscience limitée de l'importance de faire partie de ces processus à un manque de ressources adéquates (au niveau des gouvernements, des organismes nationaux de normalisation, et des communautés techniques et commerciales) pour soutenir une telle participation.

Lorsqu'il s'agit de la gestion des ressources essentielles d'Internet – en particulier les noms de domaine et les adresses de protocole Internet – les acteurs africains (gouvernementaux



ou non) ont tendance à s'engager dans les processus régionaux et internationaux pertinents tels que l'ICANN et le Centre d'information du réseau africain (AFRINIC). Par exemple, 44 gouvernements participent aux travaux du comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN, 39 opérateurs de domaines de premier niveau géographique (ccTLD) participent à l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO), et des acteurs du monde des affaires et de la société civile d'au moins 30 pays participent à l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO) et à la communauté *At-Large*.

Les infrastructures et les normes numériques constituent la base des futurs progrès du numérique. Elles font également partie de l'infrastructure essentielle de la société moderne. Les pays doivent donc, au minimum, suivre l'évolution des politiques et des processus dans ce domaine, et, au mieux, essayer de les influencer en fonction de leurs priorités nationales en matière d'accès, de sécurité et de développement économique. L'Afrique a fait de la connectivité et de l'accès une priorité. Cette approche est compréhensible, étant donné que, sans connectivité fiable et significative, rien d'autre n'est possible dans le domaine du numérique.

## 2.1. Situation de l'accès et de la connectivité

Bien que faisant partie des derniers venus dans le numérique, l'Afrique a su adopter plutôt rapidement la technologie. Entre 2010 et 2021, le taux de pénétration de l'Internet dans la région est passé de 9,6 % à 33 % (personnes utilisant l'Internet)<sup>66</sup>. Si l'on remonte à 2000, les taux de croissance sont encore plus impressionnants, comme le montre la figure 20.

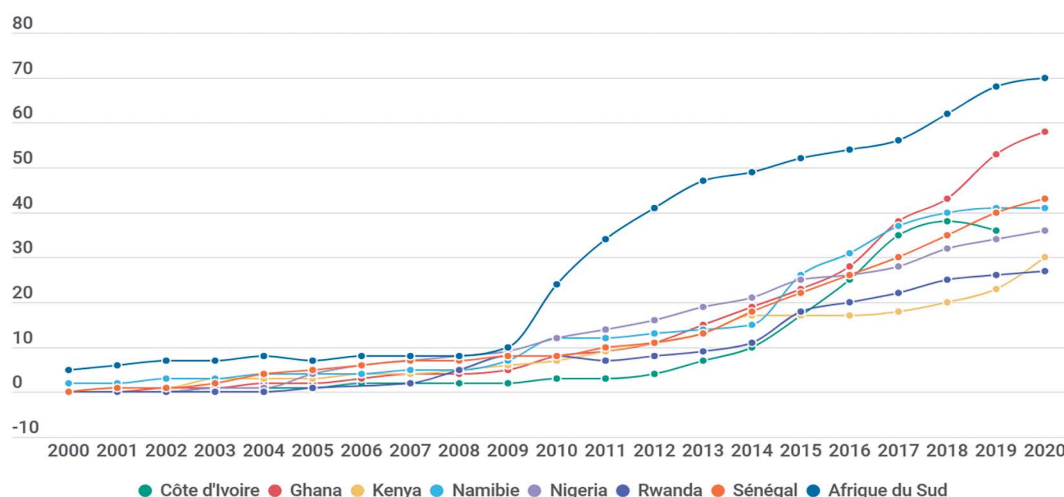


Figure 20. Évolution des taux de pénétration de l'Internet (en % de la population) dans les pays étudiés entre 2000 et 2022<sup>67</sup>.

Alors que de plus en plus d'Africains se connectent, des améliorations ont également été apportées au niveau de l'infrastructure Internet. Des changements considérables en termes de **connexions par câble sous-marin** ont eu lieu au cours des 10 à 15 dernières années : en 2008, seuls 16 pays africains étaient connectés à un système de câble sous-marin. À la fin de 2019, 37 pays disposaient d'au moins un atterrissage de câble sous-marin<sup>68</sup>. Selon *Telegeography*, 71 systèmes de câbles reliés à l'Afrique sont actifs ou en cours de construction en 2022<sup>69</sup>.

<sup>66</sup> Union internationale des télécommunications [UIT]. (2021) *Facts and figures 2021* (Faits et chiffres 2021) et Union internationale des télécommunications [UIT]. (2010) *ICT Facts and Figures 2010* (Faits et chiffres sur les TIC 2010).

<sup>67</sup> Sur la base de la Banque mondiale. (2022). *Individus utilisant l'Internet (% de la population)*. Figure redessinée.

<sup>68</sup> Submarine Cable Networks. (s.d.). *Submarine cables in Africa* (Les câbles sous-marins en Afrique).

<sup>69</sup> TeleGeography. (2022). *Africa Telecom Map 2022* (Carte des télécommunications en Afrique 2022).

Le nombre de câbles reliant la région à d'autres parties du monde ne cesse de croître (figure 21), ce qui contribue à l'augmentation des taux de pénétration de l'Internet, à la réduction des coûts des services Internet, au renforcement de la concurrence sur le marché des télécommunications et à la diminution des risques de perturbation de l'accès à Internet.

Pendant longtemps, une dissension a opposé les fournisseurs de contenu, comme les entreprises technologiques Meta et Google, et les fournisseurs de connectivité, comme AT&T et British Telecom, ces derniers faisant valoir que les fournisseurs de contenu profitent des infrastructures de télécommunications sans contribuer financièrement au déploiement ou à la maintenance. La situation est en train de changer, car les plateformes technologiques commencent à investir dans leurs propres câbles sous-marins reliant les continents. Google, par exemple, déploie le câble Equiano, qui relie l'Europe et la côte ouest-africaine (du Portugal à l'Afrique du Sud, avec des atterrissages en cours de route, dans des endroits comme le Togo et le Nigéria)<sup>70</sup>. Le système de câble 2Africa, construit par Meta en partenariat avec plusieurs opérateurs africains et mondiaux, vise à être l'un des plus grands câbles sous-marins jamais déployés, reliant 23 pays d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient<sup>71</sup>.

Ces développements pourraient entraîner une modification des pratiques et des principes actuels en matière de trafic Internet, car les entreprises technologiques sont susceptibles d'utiliser leurs câbles pour leur propre trafic. Ainsi, le principe de neutralité du réseau – qui garantit l'égalité de traitement de l'ensemble du trafic numérique – pourrait être remis en question, ce qui aurait un impact énorme sur la nature fondamentale de l'Internet. Le respect de la neutralité du réseau serait donc une tâche pour les décideurs politiques et les régulateurs.

En outre, bien que l'Afrique s'attache principalement à garantir une connectivité abordable – et le fait de disposer de davantage de câbles contribue à la réalisation de cet objectif –, les parties prenantes africaines doivent envisager le risque éventuel d'être confrontées à des restrictions d'accès imposées par une seule entreprise technologique qui fournit des services verticalement intégrés, des câbles sous-marins aux services en ligne<sup>72</sup>.

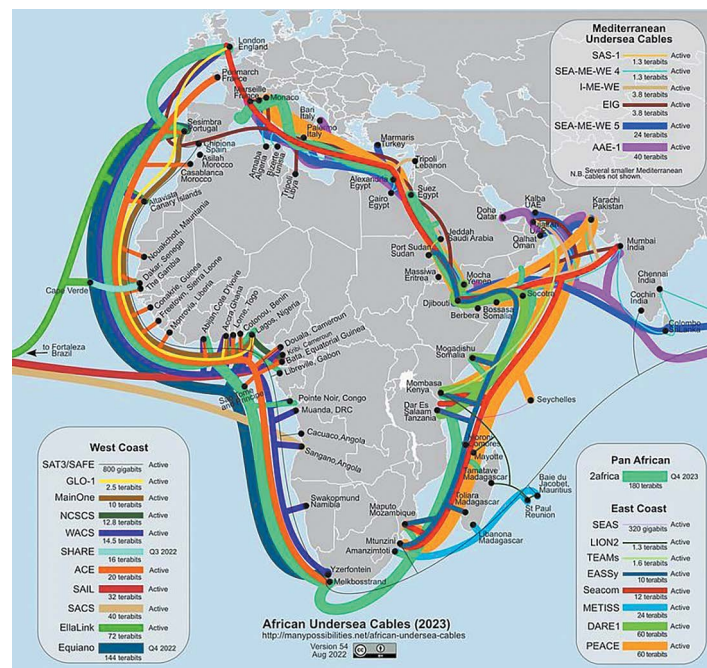


Figure 21. Distribution des câbles sous-marins connectant le continent africain<sup>73</sup>.

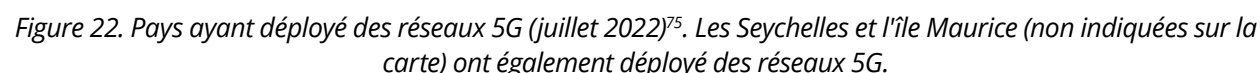
<sup>70</sup> Francois, M. D., George, C., & Stowell, J. (2019, June 28). [Introducing Quioano, a subsea cable from Portugal to South Africa](#) (Présentation de Quioano, un câble sous-marin reliant le Portugal à l'Afrique du Sud). Google Cloud.

<sup>71</sup> Ahmad, N., & Salvadori, K. (2020, 13 mai). [Building a transformative subsea cable to better connect Africa](#) (Construire un câble sous-marin transformateur pour mieux connecter l'Afrique). Engineering at Meta.

<sup>72</sup> Blum, B., & Baraka, C. (2022, 10 mai). [Sea change](#). Rest of World.

<sup>73</sup> Many Possibilities. (2022). [African undersea cables](#) (Câbles sous-marins africains).

Les statistiques de l'UIT pour 2021 indiquent que la couverture du haut-débit mobile – via les réseaux 3G et 4G – était disponible pour 82 % de la population en Afrique (49 % pour la 4G et 33 % pour la 3G)<sup>74</sup>. Et si de nombreux pays continuent d'investir dans les réseaux 4G, la 5G est également en cours de déploiement. En juillet 2022, les réseaux 5G étaient testés ou largement déployés dans 14 pays africains (figure 22).



<sup>74</sup> Union internationale des télécommunications [UIT]. (2021). *Measuring digital development. Facts and figures 2021* (Mesurer le développement numérique. Faits et chiffres de 2021).

<sup>76</sup> Hamilton Research. (2021). [Africa: Africa's International Bandwidth Reaches 15.289Tbps](#) (Afrique : La bande passante internationale de l'Afrique atteint 15 289 Tbps).

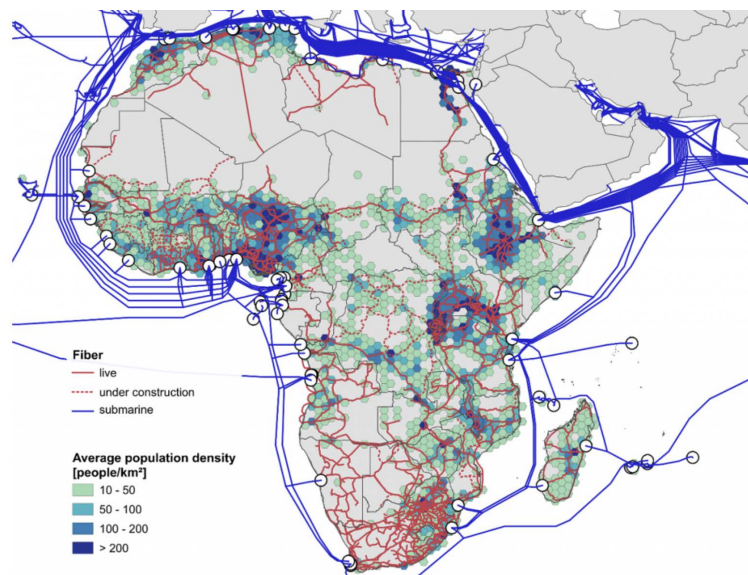


Figure 23. Les infrastructures de fibre optique en Afrique<sup>77</sup>. En rouge, le réseau de fibre en cours d'utilisation dans le continent ; en bleu celui posé sur le fond marin et en pointillé le réseau en construction. La densité moyenne de population est indiquée en vert et en bleu (personnes/km<sup>2</sup>).

L'Afrique tente également de maintenir le trafic Internet au niveau local en établissant des IXP. Selon l'Association africaine des IXP, il existe 49 IXP actifs situés dans 45 villes de 35 pays d'Afrique (figure 24)<sup>78</sup>.



Figure 24. Distribution des points d'échange Internet (IXP) en Afrique (octobre 2022).

Si les infrastructures terrestres et mobiles représentent la principale porte d'accès à l'Internet en Afrique, les satellites sont également de plus en plus utilisés pour permettre la connectivité, en particulier dans les endroits mal desservis et éloignés (figure 25). Outre les gouvernements qui lancent des satellites opérationnels en orbite équatoriale géosynchrone (GEO) pour fournir une connectivité Internet (c'est le cas, par exemple, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Égypte et du Nigéria), plusieurs sociétés de satellites GEO (par exemple Eutelsat, Inmarsat, Intelsat), ainsi qu'un nombre croissant d'opérateurs de satellites en orbite terrestre basse (LEO) – par exemple Globalstar, SES – fournissent un accès à l'Internet haut-débit par satellite<sup>79</sup>.

<sup>77</sup> Ngari, L., & Petrack, S. A. (2020). [Internet infrastructure in Africa](#) (L'infrastructure Internet en Afrique).

<sup>78</sup> Association africaine des IXP. (2022). [Liste des points d'échange Internet actifs en Afrique](#)

<sup>79</sup> Space in Africa. (2022, 18 janvier). [The state and future of LEO satellite internet connectivity in Africa](#) (L'état et l'avenir de la connectivité Internet par satellite LEO en Afrique). Via Satellite.

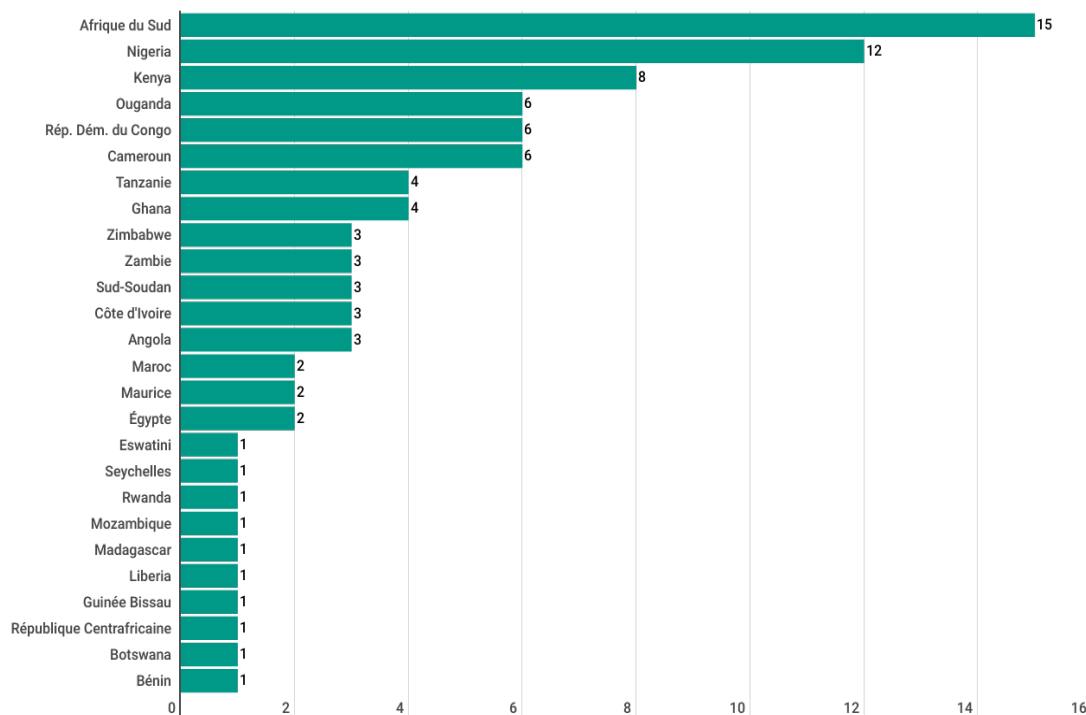


Figure 25. Nombre de fournisseurs d'accès à Internet utilisant la technologie satellitaire (GEO) dans les pays africains (janvier 2022)<sup>80</sup>.

La constellation de milliers de satellites en orbite basse de Starlink est un développement relativement nouveau dans le domaine de la connectivité numérique. La plupart de ces satellites sont destinés à desservir des zones reculées, où le déploiement d'une connectivité terrestre ou mobile entraînerait des coûts élevés. En 2022, Starlink a annoncé qu'elle avait reçu les approbations réglementaires pour commencer ses opérations dans deux pays africains : le Nigéria et le Mozambique<sup>81</sup>. La carte de répartition des services sur le site Web de Starlink indique également que l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, l'Égypte, Eswatini, le Kenya, le Malawi, la Mauritanie, la Tanzanie et la Zambie sont des pays qui attendent une répartition des services ou une approbation réglementaire en 2023<sup>82</sup>. En raison de la taille géographique de l'Afrique et de la faiblesse persistante des infrastructures terrestres, l'entreprise pourrait jouer un rôle de premier plan dans la fourniture d'un accès au dernier kilomètre aux communautés du continent. Bien qu'il puisse contribuer à résoudre le problème de l'accès pour les communautés locales et éloignées, Starlink suscitera probablement aussi des problèmes liés à la dépendance à l'égard de ses services et aux risques associés aux monopoles. Et il y a aussi la question de l'accessibilité financière : un abonnement résidentiel mensuel à Starlink pourrait atteindre 100 dollars américains, ce qui est le plus souvent un coût prohibitif.

En Afrique, les obstacles à l'accès ne sont pas seulement liés à la disponibilité de la connectivité du dernier kilomètre. En effet, l'accès abordable à l'Internet reste le principal défi pour le continent. En 2021, selon l'Alliance pour un Internet abordable (*Alliance for Affordable Internet – A4AI*) et l'UIT, les Africains devaient payer, en moyenne, 6,5 % de leur revenu mensuel pour obtenir 2 Go de données mobiles, qui, par exemple, servent à regarder quatre heures de vidéo de faible qualité sur Netflix. À titre de comparaison, les utilisateurs dépensaient, en moyenne, 1,7 % de leur revenu mensuel en Asie-Pacifique et 0,5 % en Europe<sup>83</sup>. Globalement, l'accessibilité financière de la

<sup>80</sup> Space in Africa. (2022, 18 janvier). [The state and future of LEO satellite internet connectivity in Africa](#) (L'état et l'avenir de la connectivité Internet par satellite LEO en Afrique). Via Satellite.

<sup>81</sup> Onukwue, A. (2022, 31 mai). [Starlink is coming to Africa, but who will use it?](#) (Starlink arrive en Afrique, mais qui l'utilisera ?) Quartz Africa.

<sup>82</sup> Starlink. (n.d.). [Availability](#) (Disponibilité).

<sup>83</sup> Union internationale des télécommunications [UIT]. (2022). [Global Connectivity Report 2022](#) (Rapport mondial sur la connectivité 2022).

connectivité haut-débit reste la plus faible en Afrique, le haut-débit fixe (figure 26) étant moins abordable que le haut-débit mobile.

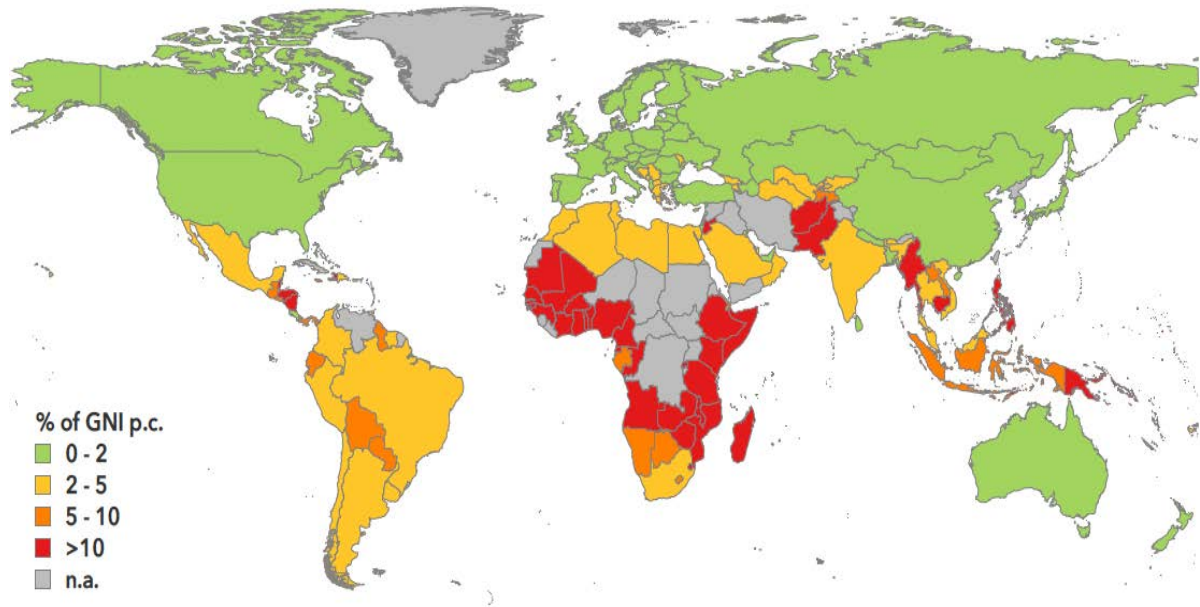


Figure 26. Abordabilité du haut-débit fixe.  
par rapport au revenu national brut mensuel par habitant (RNB p.c. ou « GNI » en anglais)<sup>84</sup>.

## 2.2. Priorités nationales et éléments de la politique étrangère

Dans toute l'Afrique, des efforts sont en cours pour **faire avancer le déploiement d'infrastructures numériques** qui soutiennent une connectivité Internet significative. Comme l'explique A4AI, une connectivité significative va au-delà de la simple disponibilité des réseaux ; elle englobe la possibilité d'utiliser l'Internet tous les jours sur un appareil approprié avec suffisamment de données et une connexion rapide<sup>85</sup>.

Les pays définissent des buts et des objectifs liés à l'expansion et au renforcement de leurs infrastructures Internet dans divers documents d'orientation. Sur les huit pays étudiés, sept ont adopté des stratégies, politiques ou plans nationaux en matière de haut-débit.

Certains de ces documents comportent des éléments tournés vers l'extérieur, en particulier lorsqu'il s'agit d'**identifier les sources de financement des projets de haut-débit**. La *Stratégie nationale pour le haut-débit* (National Broadband Strategy) du **Kenya** fait référence à l'attraction d'un investisseur international pour construire une infrastructure dorsale nationale, et cite la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'UIT et l'Union africaine des télécommunications (UAT) comme partenaires de développement internationaux potentiels qui pourraient contribuer au financement des programmes d'infrastructure<sup>86</sup>.

Au **Nigéria**, le *Plan national pour le haut-débit* (National Broadband Plan) parle d'accéder à des sources de financement internationales « lorsqu'elles sont disponibles » pour soutenir des initiatives telles que la création de nouveaux points d'atterrissage pour les câbles sous-marins internationaux<sup>87</sup>. Le *Plan national pour le haut-débit* du **Sénégal** identifie la Banque mondiale, l'Agence française de

<sup>84</sup> Idem.

<sup>85</sup> A4AI. (n.d.). [Connectivité significative - déverrouiller toute la puissance de l'accès à Internet](#).

<sup>86</sup> République du Kenya. (2018). [National Broadband Strategy 2018-2023](#) (Stratégie nationale pour le haut-débit 2018-2023).

<sup>87</sup> Comité national sur le haut débit, Nigéria. (2020). [National Broadband Plan 2020-2025](#) (Plan national pour le haut-débit).

développement et la Banque asiatique de développement comme des sources de financement potentielles pour les projets de déploiement du haut-débit<sup>88</sup>.

La dépendance à l'égard de sources extérieures (qu'elles soient publiques ou privées) pour le financement de projets d'infrastructure numérique est une réalité dans la majeure partie de l'Afrique. Cela s'accompagne d'une série de défis liés, par exemple, à la disponibilité de ces financements et à la capacité des pays à les attirer. Le renforcement des capacités des institutions publiques à attirer des financements (par exemple, les capacités à préparer des propositions de projets solides et à améliorer la mise en œuvre de ces projets), la mise en place de politiques favorables aux entreprises pour attirer les investisseurs privés, et la coordination des politiques et des initiatives au niveau régional (par exemple, pour identifier les priorités d'investissement et atteindre les donateurs/investisseurs) pourraient aider les pays à relever certains de ces défis<sup>89</sup>.

En ce qui concerne les infrastructures de communications mobiles, certaines politiques nationales soulignent l'importance de promouvoir la **coordination en matière de fréquences radio et l'utilisation harmonisée du spectre aux niveaux régional et international**. À cette fin, l'**Afrique du Sud**, la **Namibie** et le **Kenya** mentionnent spécifiquement la nécessité de veiller à ce que les plans nationaux de fréquences soient conformes aux décisions prises lors de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT, ce qui implique des objectifs de participation aux travaux pertinents de l'UIT.

D'autres politiques soulignent la **contribution (potentielle) des infrastructures à haut-débit à l'augmentation de la compétitivité des pays sur les marchés internationaux**. *South Africa Connect*, la politique nationale en matière de haut-débit, indique que les objectifs et les actions décrits dans le document créent « un contexte pour le développement d'industries manufacturières de niche liées aux TIC et compétitives au niveau mondial » en **Afrique du Sud**<sup>90</sup>.

Selon la *Politique en matière de haut-débit et stratégie de mise en œuvre (Broadband Policy and Implementation Strategy)* du **Ghana**, le haut-débit est « une condition préalable essentielle pour aider les innovateurs et les entrepreneurs à réaffirmer leurs capacités productives et commerciales dans le secteur local et mondial des TI »<sup>91</sup>. La *Politique pour le haut-débit (National Broadband Policy)* de la **Namibie** indique que le soutien au déploiement de la haut-débit lui permettra d'améliorer sa compétitivité au niveau mondial<sup>92</sup>, tandis que la *Politique pour le haut-débit* du **Rwanda** indique simplement que des réseaux de haut-débit omniprésents peuvent être considérés comme une base de la compétitivité mondiale<sup>93</sup>.

**La participation (renforcée) aux organisations internationales** est envisagée dans les politiques relatives à la 5G, qui émergent dans toute l'Afrique. La stratégie 5G du **Kenya**, en cours d'élaboration<sup>94</sup>, note l'engagement du pays à « participer à des forums internationaux pour contribuer au développement de la technologie et des normes 5G ». En **Afrique du Sud**, un forum 5G multipartite a été créé par l'*Independent Communications Authority of South Africa*

<sup>88</sup> Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Économie numérique, République du Sénégal. (2018). *Plan national pour le haut-débit du Sénégal*.

<sup>89</sup> Centre de développement de l'OCDE. (2021). *Improving public finance, boosting infrastructure. Three priority actions for Africa's sustainable development after COVID-19* (Améliorer les finances publiques, stimuler les infrastructures. Trois actions prioritaires pour le développement durable de l'Afrique après COVID-19).

<sup>90</sup> Département des communications, Afrique du Sud. (2013). *South Africa connect: Creating opportunities, ensuring South Africa's National Broadband Policy and Implementation Strategy. South Africa's Broadband Policy* (South Africa Connect : Créer des opportunités, assurer l'inclusion. Politique de l'Afrique du Sud en matière de haut-débit).

<sup>91</sup> Ministère des Communications, République du Ghana. (2012). *Broadband Policy and implementation Strategy* (Politique en matière de haut-débit et stratégie de mise en œuvre).

<sup>92</sup> Ministère des Technologies de l'information et de la communication, Namibie. (2020). *National Broadband Policy* (Politique pour le haut-débit).

<sup>93</sup> République du Rwanda. (2013). *National Broadband Policy of Rwanda* (Politique pour le haut-débit).

<sup>94</sup> Le document a été lancé et ouvert à la consultation publique à la fin de 2021. À la date de rédaction de la présente étude, nous ne savons pas si la stratégie a été officiellement approuvée. Autorité des communications du Kenya. (2021). *Public Consultation on the Roadmap and Strategy for 5th Generation Mobile Communications in Kenya* (Consultation publique sur la feuille de route et la stratégie pour les communications mobiles de 5<sup>ème</sup> génération au Kenya).



(Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud – ICASA) en 2017 pour, entre autres tâches, aider l'autorité à préparer des contributions à l'UIT et à d'autres organismes pertinents de normalisation compétents sur les questions liées à la 5G<sup>95</sup>. Un rapport publié en 2021 par le comité du conseil 5G de l'ICASA recommande que le forum renforce son engagement auprès des organismes internationaux et des « pays plus avancés que l'Afrique du Sud sur le chemin de la 5G »<sup>96</sup>. La Politique nationale concernant les réseaux 5G du **Nigéria** indique que le gouvernement contribuera aux processus mondiaux axés sur l'élaboration de normes 5G, et permettra et encouragera la participation des parties prenantes concernées aux réunions et événements de l'UIT, ainsi qu'à l'élaboration de positions nationales pour ces événements<sup>97</sup>.

**L'adoption et l'application de normes techniques internationales** (telles que celles adoptées par l'UIT) figurent parmi les mesures à prendre dans de nombreux documents de politique générale. Pour le **Kenya**, l'**Afrique du Sud**, le **Ghana** et la **Namibie**, cela est considéré comme essentiel pour le développement de produits et de services TIC de haute qualité, de pointe et fiables.

La **Namibie** souhaite également que ses fournisseurs de services de télécommunications veillent à ce que les systèmes à haut-débit qu'ils développent soient conformes aux normes internationales (*Politique pour le haut-débit*). La politique **rwandaise** en matière de haut-débit charge l'autorité nationale des TIC de publier des lignes directrices fondées sur les normes internationales.

Le **Kenya** a spécifiquement l'intention de promouvoir le développement et l'utilisation de normes Internet ouvertes et d'encourager l'adhésion à des normes mondialement acceptées dans l'innovation et la conception d'appareils ou de logiciels (*Stratégie nationale pour le haut-débit*). En outre, son projet de stratégie 5G note l'importance d'adopter les normes internationales élaborées par l'UIT et le 3GPP comme moyen de garantir l'interopérabilité et la sécurité des systèmes mobiles. Par l'intermédiaire de l'autorité des communications, le Kenya entend également poursuivre sa participation aux forums régionaux et mondiaux « pour coordonner et harmoniser les normes technologiques ».

Le **Nigéria** veut lui aussi s'assurer que son écosystème 5G intègre des normes et des spécifications acceptées dans le monde entier. L'un des objectifs du gouvernement est de contribuer à l'UIT et à d'autres processus mondiaux soutenant le développement des normes 5G et de tirer parti de l'expertise du secteur privé pour élaborer les positions du pays dans le cadre de ces processus. L'encouragement de la participation des « parties prenantes concernées » aux travaux de l'UIT est également mentionné spécifiquement dans la politique relative à la 5G.

La stratégie numérique du **Sénégal** définit des objectifs liés au renforcement de la participation du pays aux forums régionaux et internationaux sur les télécommunications et les TIC qui traitent des questions de normalisation, ainsi que des questions plus générales de gouvernance du numérique.

Lorsqu'il s'agit de la **gestion des ressources Internet essentielles – en particulier les noms de domaine et les adresses IP** –, les pays africains ont tendance à s'engager activement dans les processus régionaux et internationaux pertinents tels que l'ICANN et l'AFRINIC (voir plus en détail dans la sous-section 2.4. sur l'engagement international), même si les politiques nationales que nous avons examinées ne contiennent pas de références spécifiques à l'engagement dans ces processus. Le Nigéria pourrait faire exception à la règle, puisque le Plan national en faveur du haut-débit prévoit d'améliorer la visibilité mondiale du ccTLD .ng.

<sup>95</sup> Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud. (2017). [Terms of Reference for the South African 5G Forum](#) (Termes de référence pour le South African 5G Forum).

<sup>96</sup> Comité du Conseil 5G de l'Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud. (2021). [The state of 5G in South Africa. From readiness to recommendations](#) (L'état de la 5G en Afrique du Sud. De l'état de préparation aux recommandations).

<sup>97</sup> Conseil exécutif fédéral, Nigéria. (2021). [National Policy on Fifth Generation \(5G\) Networks for Nigeria's Digital Economy](#) (Politique nationale sur les réseaux de cinquième génération – 5G – pour l'économie numérique du Nigéria).

## Ressources Internet essentielles en Afrique

En 2011, l'ICANN a lancé le programme dit *New gTLD*, ouvrant l'espace des noms de domaine à l'enregistrement de **nouveaux domaines génériques de premier niveau** (gTLD), au-delà des 21 existant à ce moment-là. Sur un total de 1 930 demandes de gTLD, seules 17 provenaient d'Afrique (le continent ayant le plus faible nombre de demandes)<sup>98</sup>. Parmi les 1 241 gTLD attribués à la zone racine jusqu'en septembre 2022, un seul est géré par une entité basée en Afrique : **.africa**, financé par le ZA Central Registry.

Les pays africains ont leurs propres **ccTLD** (par exemple, .ke pour le Kenya et .za pour l'Afrique du Sud) ; environ 40 % d'entre eux sont gérés par des agences nationales de régulation<sup>99</sup>.

En ce qui concerne l'adoption du protocole Internet version 6 (**IPv6**), l'Afrique dans son ensemble est à la traîne par rapport à d'autres régions, même si certains pays font mieux que d'autres. Le Gabon, par exemple, affichait un taux d'adoption d'IPv6 de 28,3 % en octobre 2022 (il se classait au 37<sup>e</sup> rang dans un indice Akamai des pays en fonction du pourcentage de connexions IPv6 du pays), le **Kenya** était à 3,7 % (102<sup>e</sup> place) et le **Sénégal** à 0,2 % (185<sup>e</sup> place)<sup>100</sup>.

En mars 2022, l'ICANN a annoncé son intention d'installer et de gérer deux **grappes de serveurs racine gérés par l'ICANN (IMRS)** en Afrique, dont l'une au **Kenya** (la seconde reste à déterminer). IMRS est l'une des 13 instances de serveur racine dans le monde (un serveur racine exécute des fonctions clés liées à la traduction des noms de domaine en adresses IP, aidant à identifier l'adresse IP d'un site Web lorsque quelqu'un recherche un nom de domaine). L'IMRS lui-même compte plus de 195 instances dans 85 pays/territoires<sup>101</sup>. Les nouvelles grappes IMRS en Afrique devraient stimuler l'accès à l'Internet et renforcer sa stabilité dans la région. Tout d'abord, elles contribueront à garantir le fait que les requêtes DNS provenant d'Afrique soient traitées dans la région, ce qui réduira la latence (c'est-à-dire le temps de chargement d'un site Web) et améliorera l'expérience des utilisateurs. Deuxièmement, elles réduiront le risque de panne d'Internet dans l'éventualité d'une cyberattaque massive<sup>102</sup>.

## 2.3. Aperçu continental et régional

Au niveau continental, l'un des objectifs de l'*Agenda 2063* est de connecter l'Afrique grâce à des infrastructures de classe mondiale. Il s'agit notamment de financer et de mettre en œuvre de grands projets d'infrastructure TIC afin que l'Afrique soit « sur un pied d'égalité avec le reste du monde en tant que société de l'information, une e-économie intégrée où chaque gouvernement, entreprise et citoyen a accès à des services TIC fiables et abordables »<sup>103</sup>.

L'infrastructure numérique est également l'un des piliers de la *Stratégie de transformation numérique* de l'UA, qui définit des priorités et des objectifs liés, entre autres, à la réduction du déficit d'infrastructures numériques, à la mise en place d'un haut-débit accessible, abordable et sécurisé, ainsi qu'à l'établissement et à l'amélioration des réseaux numériques.

Si bon nombre des recommandations et actions politiques proposées dans la stratégie concernent des mesures que les gouvernements devraient prendre au niveau national, il existe également des références à l'engagement international et aux objectifs que la région devrait poursuivre dans ses relations internationales.

<sup>98</sup> Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet [ICANN]. (n.d.). [Statistiques du programme des nouveaux domaines génériques de premier niveau](#).

<sup>99</sup> Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet [ICANN]. (2016). [The 2016 African Domain Name Market Study](#) (L'étude 2016 du marché africain des noms de domaine).

<sup>100</sup> Akamai. (2022). [Adoption d'IPv6 par pays](#).

<sup>101</sup> Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet [ICANN]. (n.d.). [FAQ - ICANN Managed Root Server \(IMRS\)](#) (FAQ – Des grappes de serveurs racine gérés par l'ICANN (IMRS)).

<sup>102</sup> Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet [ICANN]. (2022). [Des grappes de serveurs racine gérés par l'ICANN pour renforcer l'infrastructure Internet de l'Afrique](#). Communiqué de presse, 28 février.

<sup>103</sup> Union africaine [UA]. (s.d.). [Projets phares de l'Agenda 2063](#).



Par exemple, l'une des actions proposées est d'**inciter les grands fabricants d'équipements** à installer des usines sur le continent, afin de « générer de la valeur ajoutée en Afrique et d'assurer la viabilité à long terme des infrastructures de télécommunications, qui sont encore très précaires, étant donné l'absence d'un plan de financement équilibré pour leur maintenance, leur développement et leur renouvellement ». Les pays de l'UA sont également appelés à « **travailler avec les institutions internationales, notamment l'UIT**, pour adopter des règles sur l'évolution des technologies, et plus particulièrement des normes sur les équipements afin de garantir l'interopérabilité technologique d'une génération d'équipement à une autre ». Il est également envisagé de **travailler avec des partenaires internationaux pour stimuler les investissements** dans les infrastructures de télécommunications<sup>104</sup>.

### Projets et programmes d'infrastructures continentales et régionales

De multiples projets et programmes sont en cours à travers l'Afrique, axés sur le déploiement et l'amélioration des infrastructures ou le renforcement des cadres réglementaires correspondants. En voici quelques-uns.

- **UA : Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA).** Adopté par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA en 2012 comme programme de référence pour le développement des infrastructures régionales et continentales en Afrique, le PIDA comprend, entre autres éléments, des projets TIC qui visent à renforcer la connectivité numérique sur le continent.
- **SADC : Plan directeur de développement des infrastructures régionales.** Ce plan, qui doit être mis en œuvre d'ici 2027, vise à améliorer la couverture, la fiabilité et la sécurité des infrastructures TIC, et à renforcer la politique et les cadres réglementaires en matière de TIC afin d'utiliser plus efficacement les infrastructures existantes (entre autres objectifs).
- **Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) : Réseau d'infrastructure TIC à haut-débit de la CAE.** L'objectif est d'établir un réseau transfrontalier d'infrastructures à haut-débit au sein de la CAE<sup>105</sup>.
- **Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) : Plan directeur des infrastructures régionales (IRIMP).** Ce plan devrait contribuer à accélérer la croissance et la transformation économique structurelle de la région. La réduction de la fracture numérique est l'un des objectifs visés<sup>106</sup>.
- **Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) : Plan directeur 2021-2025.** Destiné à faire progresser la transformation structurelle et à stimuler le développement économique global, ce plan comprend des projets régionaux sur la connectivité numérique terrestre<sup>107</sup>.
- **CEDEAO : Stratégie TIC 2018-2023.** L'un des objectifs de cette stratégie est de promouvoir une infrastructure TIC harmonisée et standardisée dans toute la région.
- **Union du Maghreb arabe (UMA) : initiative relative au réseau de télécommunication à haut-débit en fibre optique.** Les objectifs de cette initiative comprennent le déploiement du haut-débit dans la région et l'harmonisation des cadres réglementaires<sup>108</sup>.
- **Smart Africa : Projet de stratégie en matière de haut-débit.** Projet phare de Smart Africa, cette initiative a pour objectif final l'élaboration d'une stratégie panafricaine en matière de haut-débit et d'un plan d'action connexe (Smart Africa est une initiative réunissant 30 pays africains, ainsi que diverses organisations et entreprises régionales et internationales, pour soutenir l'accélération du développement durable sur le continent).
- **UA : Initiative de politique et de régulation pour l'Afrique numérique (PRIDA).** Initiative conjointe de l'UA, de l'UE et de l'UIT, le programme se concentre sur la création de cadres réglementaires favorables pour soutenir, entre autres, le déploiement d'un haut-débit universellement accessible et abordable sur le continent.

<sup>104</sup> Union africaine [UA]. (2020). [La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique](#).

<sup>105</sup> États membres de la CAE : Burundi, République démocratique du Congo, Kenya, Rwanda, Sud-Soudan, Ouganda et Tanzanie.

<sup>106</sup> États membres de l'IGAD : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Sud-Soudan, Soudan et Ouganda.

<sup>107</sup> États membres du COMESA : Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

<sup>108</sup> États membres de l'UMA : Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie.



Au sein des CER, il existe de multiples initiatives et projets politiques qui couvrent les questions liées à l'infrastructure et aux normes numériques ; plusieurs d'entre eux contiennent des éléments de politique étrangère numérique. Le *Protocole de la SADC sur le transport, les communications et la météorologie* – qui exige des États membres qu'ils développent des politiques de télécommunications harmonisées, des stratégies d'infrastructure et des normes techniques – indique que les États de la région doivent poursuivre leurs objectifs de réalisation de l'accès universel à l'infrastructure et aux services TIC en **participant aux forums de télécommunications régionaux et internationaux**. Ils promouvront également les normes internationales et **participeront aux travaux des organismes internationaux compétents**, tels que l'UIT et l'ISO.

En outre, les États membres conviennent de coordonner leurs positions sur les questions traitées dans tous les forums internationaux de télécommunications et autres forums pertinents<sup>109</sup>.

Le *Plan de développement de la SADC pour 2020-2030* compte parmi ses objectifs stratégiques la mise en place d'infrastructures et de réseaux de qualité, interconnectés, intégrés et homogènes. **Attirer les investissements étrangers dans les infrastructures et assurer l'alignement entre les accords régionaux, tripartites, continentaux et internationaux** « afin de garantir des approches intégrées qui optimisent les synergies pour le développement des infrastructures et des services dans la région » figurent parmi les objectifs envisagés dans le plan<sup>110</sup>.

L'*Acte de la CEDEAO relatif à la gestion du spectre de fréquences radioélectriques* demande aux États membres de coordonner l'utilisation du spectre aux niveaux régional et international, et de respecter les « attributions internationales de l'UIT » lors de la gestion des fréquences radioélectriques. Un comité régional est chargé de discuter des questions d'intérêt international dans le contexte de la gestion du spectre<sup>111</sup>.

Le fait que l'importance de la coordination des positions africaines à prendre dans les processus internationaux soit soulignée dans ces documents est encourageant. Il indique que les pays et les organisations régionales/continentales reconnaissent que parler d'une seule voix – autant que possible – au niveau international leur offre plus de chances de s'assurer que les intérêts africains sont bien représentés et pris en compte de manière significative. Encourager activement cette coordination et créer plus d'opportunités pour qu'elle se produise est une tâche que les CER et l'UA devraient poursuivre de manière plus cohérente et soutenue.

En matière de normes, l'Organisation africaine de normalisation (ARSO) a publié en 2021 une *Stratégie de normalisation de la quatrième révolution industrielle* (en coopération avec l'*Institute of Electrical and Electronics Engineers* – IEEE), dont l'objectif global est d'exploiter le potentiel des normes techniques pour mettre en œuvre la quatrième révolution industrielle sur le continent. La stratégie souligne l'importance d'**améliorer la représentation de l'Afrique dans les « environnements mondiaux de normalisation et de gouvernance technologique »**, et appelle à une participation active des parties prenantes régionales à la définition et à l'adoption de normes internationales ; à la prise de positions influentes au sein des organisations internationales de normalisation ; et à l'établissement de partenariats avec les organisations internationales de normalisation pour soutenir le renforcement des capacités des pays africains dans le domaine de la normalisation<sup>112</sup>. La mesure dans laquelle la plupart de ces recommandations pourraient être mises en pratique dépend en grande partie de la capacité et des ressources dont disposent les organismes nationaux de normalisation, non seulement pour suivre eux-mêmes les travaux de normalisation internationale,

<sup>109</sup> Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC]. (1996). *Protocol on Transport, Communications and Meteorology in the Southern African Development Community (SADC) Region* (Protocole sur le transport, les communications et la météorologie dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)).

<sup>110</sup> Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC]. (2020). *SADC Regional Indicative Strategic Development Plan 2020-2030* (Plan indicatif régional de développement stratégique de la SADC 2020-2030).

<sup>111</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. (2007). *Acte additionnel A/SA.5/01/07 relatif à la gestion du spectre de fréquences radioélectriques*.

<sup>112</sup> Institute of Electrical and Electronics Engineers [IEEE] / Organisation africaine de normalisation [ARSO]. (2021). *Africa 4th Industrial Revolution Standardization Strategy (2021-2025)* (Stratégie de normalisation de la 4e révolution industrielle en Afrique (2021-2025)).

mais aussi pour coordonner les positions nationales avec les parties prenantes nationales, et pour encourager ces dernières à contribuer elles-mêmes aux processus internationaux.

### Promouvoir les intérêts africains à travers les organisations régionales

Outre les institutions couvertes (UA, CER et ARSO), il existe de multiples autres entités régionales (de nature intergouvernementale, technique ou du secteur privé) à travers l'Afrique qui travaillent sur des questions liées à l'infrastructure numérique, aux normes et aux ressources Internet essentielles. Beaucoup d'entre elles participent à diverses organisations et processus internationaux (UIT, ICANN, FGI, etc.) et pourraient donc être considérées comme des vecteurs de promotion des intérêts numériques africains au niveau international. En voici quelques exemples.

- **Commission africaine de normalisation électrotechnique (AFSEC)** : une structure qui se consacre notamment à l'harmonisation des normes électrotechniques en Afrique.
- **Alliance africaine des TIC (AfICTA)** : une association dirigée par le secteur privé qui se consacre à la promotion de la contribution de l'industrie des TIC à la croissance économique et au développement social.
- **Africa Top Level Domain Organization (AfTLD)** : une association de gestionnaires de ccTLD africains.
- **Centre africain d'information sur les réseaux (AFRINIC)** : le registre Internet régional responsable de la distribution des ressources numériques Internet, telles que les adresses IP et les numéros de systèmes autonomes, en Afrique.
- **African Network Operators Group (AfNOG)** : une structure permettant aux opérateurs de réseaux de coopérer et d'échanger des informations.
- **Union africaine des télécommunications (UAT)** : une structure qui facilite la coopération entre les États membres sur les politiques et stratégies liées aux télécommunications.
- Diverses **associations d'agences de régulation des télécommunications**, telles que la *Communications Regulators' Association of Southern Africa* (CRASA), l'*East African Communications Organisation* (EACO) et la *West Africa Telecommunications Regulators Assembly* (WATRA).
- Sections locales de l'**Internet Society**, souvent impliquées dans des projets et des initiatives visant à soutenir le déploiement d'infrastructures (en particulier les réseaux communautaires).

## 2.4. L'engagement international

### Union internationale des télécommunications

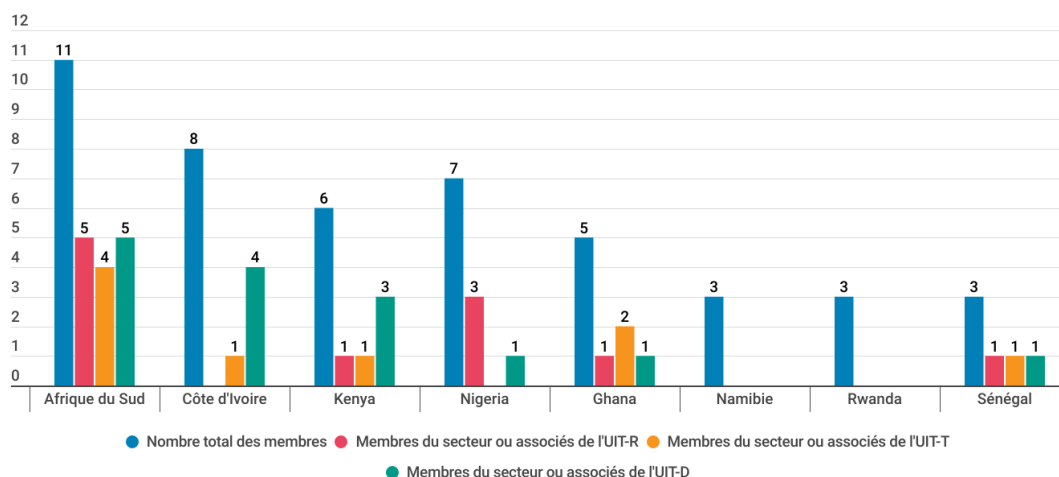
#### Adhésion et participation aux secteurs de l'UIT

Tous les pays africains participent à l'UIT. Pour 20 d'entre eux, cela se fait uniquement par le biais de ministères spécialisés (chargés des télécommunications / communications électroniques, de la numérisation ou des TIC) et/ou des agences/autorités nationales. Pour 34 pays, les acteurs participant à l'UIT comprennent également des établissements universitaires, des opérateurs de télécommunications (privés ou publics), des fournisseurs de services Internet et/ou d'autres entités privées.

Parmi les huit pays concernés, l'**Afrique du Sud** est le pays qui compte le plus grand nombre de membres de l'UIT (11)<sup>113</sup>. Elle est suivie de la **Côte d'Ivoire** (8), du **Nigéria** (7), du **Kenya** (6), du **Ghana** (5), de la **Namibie, du Rwanda** et du **Sénégal** (3 chacun) (figure 27). À l'exception de la Namibie, tous les autres pays comptent au moins un membre de l'UIT qui est un établissement universitaire, un organisme national de normalisation, un opérateur de télécommunications, un FSI ou une autre entité privée (figure 28).

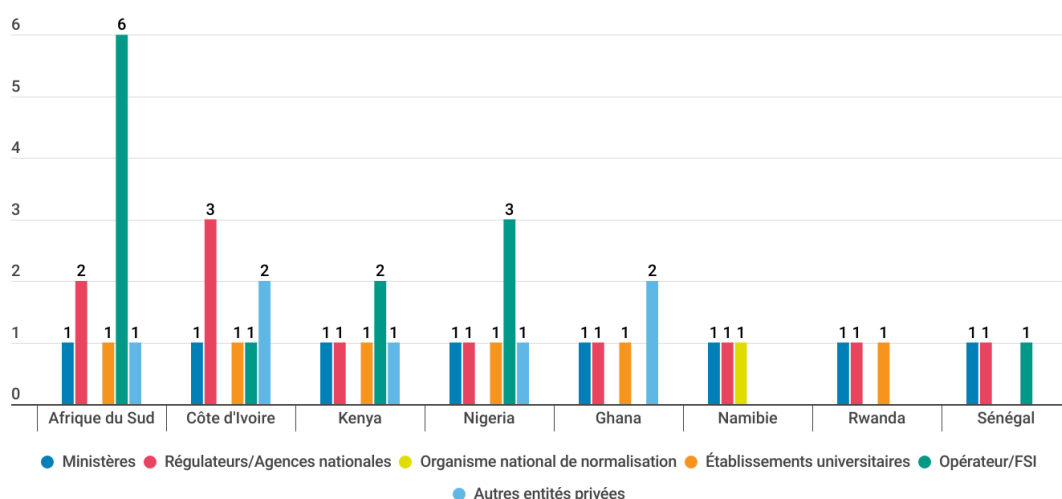
<sup>113</sup> Ce chiffre est très faible par rapport aux pays qui figurent en tête du classement : États-Unis (118) et Chine (86).

La Namibie et le Rwanda sont les deux seuls pays qui n'ont aucun membre du secteur ou associé participant aux travaux des secteurs de l'UIT<sup>114</sup>.



**DIPLO**

Figure 27. Nombre d'acteurs, regroupés par pays, appartenant à l'UIT et à ses trois secteurs (ITU-R, ITU-D, ITU-T) (octobre 2022). Note : le même acteur peut faire partie de plusieurs secteurs en même temps.



**DIPLO**

Figure 28. Type d'acteurs appartenant aux trois secteurs de l'UIT (ITU-R ; ITU-D, ITU-T) regroupé par pays (octobre 2022).

À l'UIT-T, les travaux de normalisation sont menés par des commissions d'études (CE). Au sein des 11 CE actuellement en activité, des entités (dans la plupart des cas des ministères ou des organismes de réglementation) de 11 pays africains occupent des postes de président ou de vice-président de CE (tableau 5). Le fait que ces entités aient présenté des candidats à ces postes témoigne de leur intérêt à participer à l'élaboration de normes internationales.

<sup>114</sup> L'UIT compte trois secteurs spécialisés : le secteur des radiocommunications (UIT-R) contribue à la gestion mondiale du spectre des fréquences radioélectriques et des ressources orbitales des satellites, et élabore des normes pour les systèmes de radiocommunication ; le secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) élabore des normes techniques internationales pour les TIC ; et le secteur du développement (UIT-D) s'attache à promouvoir l'accès aux télécommunications. Outre les États membres, les secteurs de l'UIT sont également ouverts à la participation des entreprises, des établissements universitaires et des ONG, ainsi que des organisations régionales et internationales. Ceux-ci peuvent adhérer en tant que membres d'un secteur – avec le droit de participer à toutes les activités du secteur –, membres associés – qui peuvent participer à une seule commission d'études – ou établissements universitaires.

Tableau 5. Pays dont les entités occupent des postes de dirigeant au sein des CE de l'UIT-T (octobre 2022).

| Pays                      | CE                                                       | Entité détenant un poste de dirigeant de la CE                                                                                     |
|---------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Algérie                   | CE13 – Réseaux futurs                                    | [Vice-président] Régulateur algérien des postes et communications électroniques                                                    |
|                           | CE15 – Transport, accès et domicile                      | [Vice-président] Algérie Télécom                                                                                                   |
|                           | CE17 – Sécurité                                          | [Vice-président] Algérie Télécom                                                                                                   |
|                           | CE20 – IoT, villes intelligentes et communautés          | [Vice-président] Ministère des Postes et télécommunications                                                                        |
| République centrafricaine | CE5 – Environnement, CEM et économie circulaire          | [Vice-président] Agence de régulation des télécommunications                                                                       |
|                           | CE9 – Câble et télévision à haut-débit                   | [Vice-président] Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles technologies de l'information et des communications |
|                           | CE15 – Transport, accès et domicile                      | [Vice-président] Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles technologies de l'information et des communications |
|                           | CE16 – Multimédia et technologies numériques             | [Vice-président] Ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles technologies de l'information et des communications |
| Égypte                    | CE2 – Aspects opérationnels                              | [Vice-président] Autorité nationale de régulation des télécommunications                                                           |
|                           | CE3 – Questions économiques et politiques                | Autorité nationale de régulation des télécommunications                                                                            |
|                           | CE5 – Environnement, CEM et économie circulaire          | [Vice-président] Ministère des Communications et des Technologies de l'information                                                 |
|                           | CE17 – Sécurité                                          | [Vice-président] Autorité nationale de régulation des télécommunications                                                           |
|                           | CE20 – IoT, villes intelligentes et communautés          | [Vice-président] Autorité nationale de régulation des télécommunications                                                           |
| Ghana                     | CE2 – Aspects opérationnels                              | [Vice-président] Autorité nationale des communications                                                                             |
|                           | CE3 – Questions économiques et politiques                | [Vice-président] Autorité nationale des communications                                                                             |
|                           | CE11 – Protocoles, essais et lutte contre la contrefaçon | [Vice-président] Autorité nationale des communications                                                                             |
|                           | CE17 – Sécurité                                          | [Vice-président] Autorité nationale des communications                                                                             |
| Nigéria                   | CE12 – Performance, QoS et QoE                           | [Vice-président] Commission des communications du Nigéria                                                                          |
| Rwanda                    | CE3 – Questions économiques et politiques                | [Vice-président] Autorité de régulation des services publics du Rwanda                                                             |
|                           | CE12 – Performance, QoS et QoE                           | [Vice-président] Autorité de régulation des services publics du Rwanda                                                             |
|                           | CE13 – Réseaux futurs                                    | [Vice-président] Autorité de régulation des services publics du Rwanda                                                             |
| Sénégal                   | CE3 – Questions économiques et politiques                | [Vice-président] Société nationale des télécommunications                                                                          |
|                           | CE20 – IoT, villes intelligentes et communautés          | [Vice-président] Ministère de l'Économie numérique et des Télécommunications                                                       |



| Pays     | CE                                                       | Entité détenant un poste de dirigeant de la CE                                               |
|----------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Soudan   | CE11 – Protocoles, essais et lutte contre la contrefaçon | [Vice-président] Autorité de régulation des télécommunications et des postes                 |
|          | CE12 – Performance, QoS et QoE                           | [Vice-président] Autorité de régulation des télécommunications et des postes                 |
| Tunisie  | CE3 – Questions économiques et politiques                | [Vice-président] Autorité nationale des télécommunications                                   |
|          | CE11 – Protocoles, essais et lutte contre la contrefaçon | [Vice-président] Centre d'études et de recherche sur les télécommunications                  |
|          | CE13 – Réseaux futurs                                    | [Vice-président] Tunisie Télécom                                                             |
|          | CE16 – Multimédia et technologies numériques             | [Vice-président] Office national de l'audiovisuel tunisien                                   |
|          | CE17 – Sécurité                                          | [Vice-président] Ministère de l'Éducation                                                    |
| Tanzanie | CE20 – IoT, villes intelligentes et communautés          | [Vice-président] Autorité de régulation des communications de Tanzanie                       |
| Zambie   | CE12 – Performance, QoS et QoE                           | [Vice-président] Autorité zambienne des technologies de l'information et de la communication |

À l'UIT-R, où il existe six CE axées sur les questions de radiocommunication (y compris, mais sans s'y limiter, les normes), des entités de 14 pays africains occupent des postes de vice-présidence (tableau 6).

Tableau 6. Pays dont les entités occupent des postes de dirigeant au sein des CE de l'UIT-R (octobre 2022).

| Pays          | CE                                 | Entité détenant un poste de dirigeant de la CE                                         |
|---------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Algérie       | CE 4 – Services par satellite      | [Vice-président] Agence nationale des fréquences                                       |
| Burkina Faso  | CE 4 – Services par satellite      | [Vice-président] Autorité de régulation des communications électroniques et des postes |
| Côte d'Ivoire | CE 4 – Services par satellite      | [Vice-président] Agence pour la gestion des fréquences radioélectriques                |
|               | CE 5 – Services terrestres         | [Vice-président] Agence pour la gestion des fréquences radioélectriques                |
| Égypte        | CE 1 – Gestion du spectre          | [Président] Autorité nationale de régulation des télécommunications                    |
|               | CE 5 – Services terrestres         | [Vice-président] Autorité nationale de régulation des télécommunications               |
|               | CE 7 – Services scientifiques      | [Vice-président] Autorité nationale de régulation des télécommunications               |
| Gabon         | CE 7 – Services scientifiques      | [Vice-président] Ministère des Communications et de l'Économie numérique               |
| Ghana         | CE 4 – Services par satellite      | [Vice-président] Autorité nationale des communications                                 |
| Kenya         | CE 1 – Gestion du spectre          | [Vice-président] Autorité des communications                                           |
|               | CE 6 – Service de radiodiffusion   | [Vice-président] Autorité des communications                                           |
| Mali          | CE 1 – Gestion du spectre          | [Vice-président] Autorité de régulation des télécommunications et de la poste          |
| Maroc         | CE 3 – Propagation des ondes radio | [Vice-président] Agence nationale de réglementation des télécommunications             |
|               | CE 4 – Services par satellite      | [Vice-président] Agence nationale de réglementation des télécommunications             |
|               | CE 5 – Services terrestres         | [Vice-président] Agence nationale de réglementation des télécommunications             |
|               | CE 6 – Service de radiodiffusion   | [Vice-président] Agence nationale de réglementation des télécommunications             |
|               | CE 7 – Services scientifiques      | [Vice-président] Agence nationale de réglementation des télécommunications             |
| Nigéria       | CE 6 – Service de radiodiffusion   | [Vice-président] Commission nationale de radio-diffusion                               |
|               | CE 7 – Services scientifiques      | [Vice-président] Agence de gestion de l'espace aérien du Nigéria                       |
| Soudan        | CE 5 – Services terrestres         | [Vice-président] Entreprise nationale des télécommunications                           |
| Tanzanie      | CE 6 – Service de radiodiffusion   | [Vice-président] Autorité de régulation des communications                             |
| Togo          | CE 3 – Propagation des ondes radio | [Vice-président] Autorité de régulation des postes et télécommunications               |
| Tunisie       | CE 5 – Services terrestres         | [Vice-président] Agence nationale des fréquences                                       |



L'UIT-D ne compte que deux CE ; des entités de six pays africains occupent des postes de dirigeant au sein de ces commissions (tableau 7).

Tableau 7. Pays dont les entités occupent des postes de dirigeant au sein des CE de l'UIT-D (octobre 2022).

| Pays          | CE                                                                                 | Entité détenant un poste de dirigeant de la CE                                     |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Côte d'Ivoire | CE 1 – Environnement favorable à une connectivité significative                    | [Président] Autorité de régulation des télécommunications                          |
| Égypte        | CE 2 – Services et applications des TIC pour la promotion du développement durable | [Président] Autorité nationale de régulation des télécommunications                |
| Guinée        | CE 2 – Services et applications des TIC pour la promotion du développement durable | [Vice-président] Autorité nationale de régulation des postes et télécommunications |
| Nigéria       | CE 2 – Services et applications des TIC pour la promotion du développement durable | [Vice-président] Commission des communications du Nigéria                          |
| Togo          | CE 1 – Environnement favorable à une connectivité significative                    | [Vice-président] Autorité de régulation des postes et télécommunications           |
| Zimbabwe      | CE1 – Environnement favorable à une connectivité significative                     | [Vice-président] Autorité de régulation des postes et télécommunications           |

## Participation au Conseil de l'UIT

Outre la participation aux commissions d'études, l'intérêt des pays pour les travaux de l'UIT se traduit également par leur **participation aux activités du Conseil de l'UIT**. Le Conseil fait office d'organe directeur de l'Union dans l'intervalle entre les conférences de plénipotentiaires. Pour la période 2019-2022, les 13 sièges du Conseil attribués à la région africaine étaient occupés par l'**Afrique du Sud**, l'Algérie, le Burkina Faso, la **Côte d'Ivoire**, l'Égypte, le **Ghana**, le **Kenya**, le Maroc, le **Nigéria**, le **Rwanda**, le **Sénégal**, la Tunisie et l'Ouganda. Certains de ces pays ont également joué un rôle de premier plan au sein des groupes de travail et des groupes d'experts du Conseil de l'UIT (Tableau 8). Lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2022 (PP-22), les pays suivants ont été élus membres du Conseil pour la période 2023-2026 : **Afrique du Sud**, Algérie, Égypte, **Ghana**, **Kenya**, Maroc, Maurice, **Nigéria**, Ouganda, **Rwanda**, **Sénégal**, Tanzanie et Tunisie.

Tableau 8. Participation des pays au Conseil de l'UIT et aux GT et groupes d'experts du Conseil.

| Pays          | Siège au Conseil (2019-2022) | Siège au Conseil (2023-2026) | Rôle de dirigeant au sein des groupes de travail et des groupes d'experts du Conseil (2019-2022) <sup>115</sup>  |
|---------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Algérie       | Oui                          | Oui                          |                                                                                                                  |
| Burkina Faso  | Oui                          |                              |                                                                                                                  |
| Côte d'Ivoire | Oui                          |                              | [Vice-président] Groupe d'experts sur le RTI<br>Autorité de régulation des télécommunications/TIC                |
| Égypte        | Oui                          | Oui                          | [Vice-président] Groupe d'experts sur le RTI<br>Autorité nationale de régulation des télécommunications          |
|               | Oui                          | Oui                          | [Vice-président] Groupe d'experts sur la Décision 482<br>Autorité nationale de régulation des télécommunications |

<sup>115</sup> À la rédaction de cette étude, les dirigeants des groupes de travail et des groupes d'experts du Conseil pour la période 2023-2026 n'avaient pas encore été élus.

|                |     |     |                                                                                                                                                           |
|----------------|-----|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ghana          | Oui | Oui |                                                                                                                                                           |
| Kenya          | Oui | Oui | [Vice-président] GTC pour les plans stratégiques et financiers pour 2024-2027<br>Autorité des communications du Kenya                                     |
| Maroc          | Oui | Oui |                                                                                                                                                           |
| Nigéria        | Oui | Oui | [Vice-président] GTC – Protection des enfants en ligne<br>Commission des communications du Nigéria                                                        |
| Rwanda         | Oui | Oui | [Vice-président] GTC – SMSI & ODD<br>Autorité de régulation des services publics du Rwanda                                                                |
| Sénégal        | Oui | Oui | [Vice-président] GTC sur les ressources financières et humaines<br>Autorité de régulation des télécommunications et des postes                            |
| Afrique du Sud | Oui | Oui | [Vice-président] GTC – Internet<br>Département des communications et des technologies numériques                                                          |
| Tunisie        | Oui | Oui | [Président] Groupe de travail sur l'utilisation des six langues officielles.<br>Ministère des Technologies de la communication et de l'Économie numérique |
| Ouganda        | Oui | Oui |                                                                                                                                                           |
| Zambie         | Non |     | [Président] Groupe d'experts sur le RTI<br>Autorité zambienne des technologies de l'information et des communications                                     |

### Contributions africaines à la Conférence de Plénipotentiaires de l'UIT 2022

Dans le cadre de la PP-22 de l'UIT, les pays africains – par l'intermédiaire de l'UAT – ont soumis 42 contributions, la plupart étant des propositions de révision de résolutions existantes de l'UIT ou d'adoption de nouvelles résolutions. Les sujets couverts par ces propositions vont de l'IA à la cybersécurité et de l'utilisation des TIC pour combler le fossé financier aux activités spatiales. Par exemple, un projet de nouvelle résolution sur l'IA suggère que l'UIT joue un rôle plus actif dans les questions liées à l'IA en prenant des mesures telles que l'élaboration d'une boîte à outils pour aider les États membres à mettre en place un écosystème de l'IA, ainsi que des mécanismes pour aider les pays en développement à atténuer les risques liés à l'IA. En ce qui concerne la révision du Règlement des télécommunications internationales (RTI) – une question sur laquelle les États membres de l'UIT ont des avis divergents – les pays africains estiment que le RTI devrait être entièrement révisé, de manière à harmoniser ses versions de 1988 et de 2012 et à l'adapter à l'évolution des technologies et du marché. Dans un projet de nouvelle résolution sur l'espace extra-atmosphérique, les membres de l'UAT ont suggéré que l'UIT a) encourage la coopération internationale pour faire en sorte que les avantages de l'espace profitent à tous, et b) s'engage dans des activités visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de droit spatial.

## Organisations internationales de normalisation

Les normes numériques ne sont pas seulement pertinentes d'un point de vue technique ; elles ont également des implications économiques, sociales et politiques plus vastes. Les normes soutiennent l'innovation, et aident à développer et à maintenir la compétitivité, pouvant ainsi contribuer à la croissance économique. Elles peuvent également servir de cadre à la promotion ou à la violation des droits de l'Homme. En outre, les normes peuvent aider à atteindre certains



objectifs de politique publique, tels que la protection des droits des consommateurs et la promotion d'un développement sûr des technologies. De plus en plus visibles ces dernières années, les normes ont également des implications géopolitiques : les gouvernements sont de plus en plus conscients que si les acteurs d'un pays peuvent influencer les normes dans des industries stratégiques, ce pays obtiendra probablement un avantage significatif sur la scène internationale<sup>116</sup>.

Étant donné la nature sans frontières de l'espace numérique et le fait que les normes numériques se reflètent dans les produits et services utilisés dans le monde entier, il est important que l'élaboration des normes intègre les points de vue et les intérêts du plus grand nombre possible de parties prenantes.

Dans cette section, nous examinons la participation des acteurs africains à plusieurs organismes d'établissement de normes (OEN) internationaux clés (ayant déjà couvert l'UIT-T) : l'ISO, dont le vaste champ d'action comprend, entre autres, l'élaboration de normes pour le commerce électronique, la robotique et la sécurité ; la CEI, qui élabore des normes pour les technologies électriques et électroniques ; l'IETF, chargé d'élaborer des normes pour l'Internet ; le World Wide Web Consortium (W3C), qui se consacre aux normes pour le World Wide Web ; et le 3GPP, qui se concentre sur les normes pour les technologies de télécommunications cellulaires (mobiles).

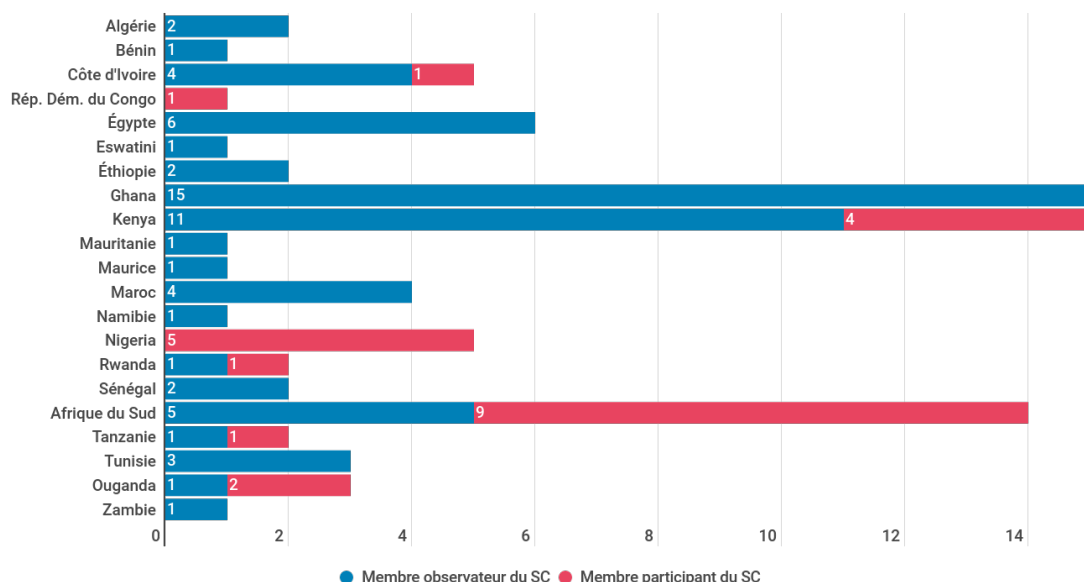
Quarante-trois pays africains sont **membres de l'ISO** (qu'ils soient membres à part entière, correspondants ou abonnés) par l'intermédiaire de leurs OEN nationaux. Parmi eux, **l'Afrique du Sud**, l'Égypte et le **Kenya** sont impliqués dans le plus grand nombre de comités techniques (CT), et seuls **l'Afrique du Sud** (11), le **Kenya** (1) et l'Ouganda (1) occupent des postes de secrétariat des CT<sup>117</sup>.

Seuls 11 pays africains ont leurs OEN nationaux impliqués dans la **CEI** : l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria et **l'Afrique du Sud** en tant que membres à part entière, et la **Côte d'Ivoire**, l'Éthiopie, le **Ghana**, le **Kenya**, le Maroc, la Tunisie et l'Ouganda en tant que membres associés. Parmi eux, seule **l'Afrique du Sud** occupe le poste de secrétariat d'un CT.

L'ISO et la CEI ont un **comité technique conjoint pour les technologies de l'information – le JTC1**, qui se concentre sur l'élaboration de normes liées à des questions telles que l'informatique en nuage, la biométrie, la cybersécurité et la protection de la vie privée, l'Internet des objets et les jumeaux numériques, et l'IA. Vingt et un pays africains sont engagés dans au moins un des vingt-trois sous-comités (SC) du JTC1, en tant que membres participants ou observateurs (figure 29). En outre, le Zimbabwe, le Gabon et le Burundi participent en tant qu'observateurs à l'ensemble du JTC1.

<sup>116</sup> Teleanu, S. (2021). [The geopolitics of digital standards: China's role in standard-setting organisations](#) (La géopolitique des normes numériques : Le rôle de la Chine dans les organisations de normalisation). DiploFoundation.

<sup>117</sup> Les statistiques couvrent tous les CT de l'ISO, dont certains ne travaillent pas nécessairement sur des normes liées aux technologies numériques.



**DIPLO**

Figure 29. Pays ayant participé aux sous-comités du JTC1 (octobre 2022).

L'IETF ne dispose pas d'une structure d'adhésion formelle, et toute personne intéressée est la bienvenue pour participer aux travaux. Les données suivies par l'organisation jusqu'en 2021<sup>118</sup> montrent que très peu de personnes originaires de pays africains ont contribué aux travaux de l'IETF en tant qu'auteurs de documents (projet de document / RFC). Douze pays sont présents dans ces statistiques : Algérie (1 auteur de document), Cameroun (1), Égypte (3), Gabon (1), Gambie (1), **Kenya** (2), Maurice (4), Maroc (26), **Nigéria** (2), **Afrique du Sud** (9), Tunisie (1) et Ouganda (3).

Historiquement, l'Afrique est le continent qui participe le moins aux travaux de l'IETF (à en juger par la même mesure). En 2000, par exemple, on comptait 1 088 auteurs de documents originaires d'Amérique du Nord, 281 d'Europe, 132 d'Asie, 22 d'Océanie, 4 d'Amérique du Sud et 3 d'Afrique. Vingt ans plus tard, en 2021, le nombre d'auteurs originaires d'Afrique reste le plus faible (8), tandis que l'on enregistre des changements significatifs pour les autres continents : 567 d'Amérique du Nord, 491 d'Europe, 536 d'Asie, 18 d'Amérique du Sud et 18 d'Océanie<sup>119</sup>.

Le Botswana, l'Égypte et l'**Afrique du Sud** sont les seuls pays africains dont les parties prenantes sont impliquées dans le 3GPP, l'OEN responsable, entre autres, de l'élaboration des normes liées à la 5G. L'autorité de régulation des communications du Botswana et Telkom SA SOC Ltd d'Afrique du Sud sont des membres individuels du 3GPP, mais par l'intermédiaire de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI), dont ils sont tous deux membres (puisque la participation au 3GPP est limitée aux entités associées aux partenaires institutionnels du 3GPP<sup>120</sup>, et qu'aucun OEN africain ne joue un tel rôle). Aucune entité africaine ne participe au 3GPP en tant qu'observateur, invité ou représentant du marché. Une entité basée en Égypte – Open Valley – est un invité du 3GPP.

Au **W3C**, les seuls membres basés en Afrique sont le Maroc, le Sénégal et l'Afrique du Sud. Dans le cas de l'**Afrique du Sud**, ce sont une plateforme de médias sociaux (Snake Nation) et un fournisseur de services d'identité et d'identification des utilisateurs (Entersekt) qui sont membres du W3C, tandis que les deux membres du **Sénégal** et du Maroc sont des institutions universitaires (École supérieure polytechnique de Dakar et École Mohammadia d'ingénieurs Rabat).

<sup>118</sup> Internet Engineering Task Force [IETF]. (n.d.). [Draft/RFC statistics - Number of document authors per country](#) (Statistiques des Projet/RFC - Nombre d'auteurs de documents par pays).

<sup>119</sup> Internet Engineering Task Force [IETF]. (n.d.). [Draft/RFC statistics - Number of document authors per continent](#) (Statistiques des Projet/RFC - Nombre d'auteurs de documents par continent).

<sup>120</sup> Les partenaires institutionnels du 3GPP sont : Association of Radio Industries and Businesses (ARIB) et Telecommunication Technology Committee (TTC) du Japon ; Alliance for Telecommunications Industry Solutions (ATIS) des États-Unis, China Communications Standards Associations (CCSA), l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI), Telecommunications Standards Development Society (TSDS) de l'Inde et Telecommunications Technology Association de la République de Corée.

Le fait que les acteurs africains participent peu aux processus internationaux de normalisation (en dehors de l'UIT) pourrait s'expliquer par de multiples facteurs, allant d'une prise de conscience limitée de l'importance de faire partie de ces processus au manque de ressources adéquates (au niveau des gouvernements, des organismes nationaux de normalisation, et des communautés techniques et commerciales) pour soutenir cette participation. Face à des contraintes de capacité, certaines entités gouvernementales choisissent également de s'engager par le biais d'instances multilatérales telles que l'UIT, avec lesquelles elles sont généralement plus à l'aise et auxquelles elles confèrent une légitimité.

## Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet

L'ICANN est l'organisation chargée de coordonner les systèmes d'identifiants uniques de l'Internet mondial et d'assurer leur fonctionnement stable et sûr. Sa principale responsabilité est de coordonner l'attribution de trois ensembles d'identifiants uniques (ou ressources Internet essentielles) – noms de domaine, adresses IP et numéros de système autonome, et numéros de port et de paramètre de protocole –, et de faciliter la coordination à la fois du fonctionnement et de l'évolution du système de serveurs de noms racine du système de noms de domaine (DNS).

Au sein de la structure multipartite de l'ICANN, le **comité consultatif gouvernemental (GAC)** est chargé de conseiller le Conseil d'administration de l'ICANN sur les questions relatives à la politique publique. Quarante-quatre pays africains sont représentés au GAC (figure 30). La représentation est généralement assurée par les ministères des TIC / de l'Économie numérique ou les autorités de régulation. La CUA, l'Agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD), l'UAT, la CEEAC, la CEDEAO, le NEPAD et l'Assemblée des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'Ouest participent également aux travaux du GAC en tant qu'observateurs.



Figure 30. Pays africains membres du GAC (octobre 2022).

Outre la participation gouvernementale au GAC, d'autres parties prenantes africaines participent également à d'autres comités consultatifs et organisations de soutien (tableau 9). Par exemple, au **ccNSO** – qui réunit les gestionnaires de ccTLD pour discuter de questions d'intérêt commun et recommander des politiques pour un ensemble limité de sujets liés aux ccTLD –, 39 pays africains<sup>121</sup> participent par le biais de leurs opérateurs ccTLD, dont 7 des pays ciblés : la **Côte d'Ivoire**, le **Kenya**, la **Namibie**, le **Nigéria**, le **Rwanda**, le **Sénégal** et l'**Afrique du Sud**.

<sup>121</sup> Les pays dont les opérateurs ccTLD participent aux travaux du ccNSO sont les suivants : Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, République démocratique du Congo, Égypte, Tchad, Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Le **GNSO** est l'organisme chargé d'élaborer des politiques pour les domaines génériques de premier niveau (par exemple, .com ou .org), qui sont ensuite soumises au conseil d'administration de l'ICANN pour approbation. Au sein du GNSO, il existe plusieurs groupes de parties prenantes et de regroupements représentant les intérêts de diverses parties prenantes commerciales et non commerciales (qu'il s'agisse d'organisations ou de particuliers). Un examen de la composition de ces groupes et circonscriptions montre que des acteurs d'au moins 30 pays africains<sup>122</sup>, dont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal et l'Afrique du Sud.

Les groupes basés dans 31 pays africains<sup>123</sup> – dont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal et l'Afrique du Sud – font partie de la **communauté At-Large de l'ICANN**, qui encourage la participation des internautes individuels aux activités d'élaboration des politiques de l'ICANN. Ces groupes sont connus sous le nom de structures *At-Large* et sont associés à l'Organisation régionale africaine *At-Large* (AFRALO). En plus de ces structures, l'AFRALO comprend également des membres individuels provenant de dix pays<sup>124</sup>.

L'AFRINIC représente la voix de la région au sein de l'**Organisation de soutien à l'adressage l'adressage (ASO)**, qui élabore des recommandations sur les politiques d'adresses de protocole Internet (par exemple, l'exploitation, les attributions ou la gestion des adresses IP). Les membres de l'AFRINIC sont répartis dans 54 pays africains.

Tableau 9. Participation des acteurs des huit pays cibles à certains comités consultatifs et organisations de soutien de l'ICANN (octobre 2022).

| Pays          | CAG                                                                        | GNSO <sup>125</sup>                                                                                                                                                                                                    | ccNSO | Communauté At-Large                        | ASO/ AFRINIC                 |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------|------------------------------|
| Côte d'Ivoire | Oui<br>Ministère de l'Économie numérique et Autorité de régulation des TIC | Oui<br>– 2 entreprises au sein du Groupe des représentants des entités commerciales (CSG)<br>– 3 organisations (orgs) et 3 membres individuels au sein du Groupe des représentants des entités non commerciales (NCSG) | Oui   | Oui<br>– 5 orgs<br>– 1 membre individuel   | Oui<br>23 membres d'AFRINIC  |
| Ghana         | Oui<br>Ministère des Communications                                        | Oui<br>– 1 entreprise et 1 FSI au sein du CSG<br>– 8 organisations et 14 membres individuels au sein de la NCSG                                                                                                        |       | Oui<br>3 orgs                              | Oui<br>96 membres d'AFRINIC  |
| Kenya         | Oui<br>Autorité des communications                                         | Oui<br>– 1 entreprise et 1 FSI au sein du CSG<br>– 2 orgs et 13 membres individuels au sein du NCSG                                                                                                                    | Oui   | Oui<br>– 2 orgs<br>– 2 membres individuels | Oui<br>150 membres d'AFRINIC |

<sup>122</sup> Il s'agit de l'Algérie, du Bénin, du Botswana, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, de la République du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Tchad, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Libéria, du Malawi, du Maroc, de Maurice, du Mozambique, du Nigéria, du Rwanda, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Soudan, du Togo, de la Tunisie, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe.

<sup>123</sup> Les groupes basés dans les pays suivants participent à la communauté *At-Large* de l'ICANN : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Gambie, Ghana, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

<sup>124</sup> Il s'agit de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Gabon, de la Guinée, du Kenya, du Nigéria, du Tchad, du Togo et de la Tunisie.

<sup>125</sup> Les statistiques sont basées sur les informations relatives aux membres recueillies auprès de tous les groupes et regroupements du GNSO. Les membres d'un regroupement – le regroupement sur la propriété intellectuelle – ne sont pas inclus, car les informations disponibles publiquement sur les membres ne donnent pas de détails sur les pays des membres.

|                       |                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                     |            |                                                    |                                     |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Namibie</b>        | <b>Oui</b><br>Ministère des Technologies de l'information et de la Communication                                                                                              | <b>Oui</b><br>– 1 membre individuel au sein de la NCSG                                                                                                                                                                                                              | <b>Oui</b> |                                                    | <b>Oui</b><br>17 membres d'AFRINIC  |
| <b>Nigéria</b>        | <b>Oui</b><br>Ministère des Technologies de la communication, Commission des communications du Nigéria et Agence nationale de développement des technologies de l'information | <b>Oui</b><br>– 5 entreprises au sein du CSG<br>– 1 registraire au sein du groupe de parties prenantes des registraires<br>– 11 organisations et 15 membres individuels au sein de la NCSG                                                                          | <b>Oui</b> | <b>Oui</b><br>– 10 orgs<br>– 5 membres individuels | <b>Oui</b><br>235 membres d'AFRINIC |
| <b>Rwanda</b>         | <b>Oui</b><br>Autorité de régulation des services publics du Rwanda                                                                                                           | <b>Oui</b><br>– 1 membre individuel au sein de la NCSG                                                                                                                                                                                                              | <b>Oui</b> | <b>Oui</b><br>1 org                                | <b>Oui</b><br>17 membres d'AFRINIC  |
| <b>Sénégal</b>        | <b>Oui</b><br>Ministère de l'Économie numérique et des Télécommunications, et Autorité de régulation des télécommunications et des postes                                     | <b>Oui</b><br>– 1 org et 1 membre individuel au sein de la NCSG                                                                                                                                                                                                     | <b>Oui</b> | <b>Oui</b><br>4 orgs                               | <b>Oui</b><br>12 membres d'AFRINIC  |
| <b>Afrique du Sud</b> | <b>Oui</b><br>Département des communications et des technologies numériques                                                                                                   | <b>Oui</b><br>– 2 FSI au sein du CSG<br>– 2 bureaux d'enregistrement au sein du groupe de parties prenantes des bureaux d'enregistrement<br>– 1 registre au sein du groupe de parties prenantes « registres »<br>– 5 orgs et 18 membres individuels au sein du NCSG | <b>Oui</b> | <b>Oui</b><br>– 1 org<br>– 2 membres individuels   | <b>Oui</b><br>656 membres d'AFRINIC |



### 3. Les droits de l'Homme

#### Résumé de la section

Dans toute l'Afrique, l'adoption croissante des technologies numériques a suscité des appels en faveur de cadres juridiques adéquats pour garantir la protection de la vie privée et des données personnelles. Les gouvernements ont accéléré l'adoption de lois sur la protection des données, mais les différences entre ces lois créent un cadre complexe et non harmonisé (et le faible taux d'adoption de la *Convention de Malabo* complique encore les choses). Si l'on ajoute à cela les difficultés d'application de la loi, les pays risquent d'exporter des données en dehors du continent sans bénéficier des protections nécessaires. Le Réseau des autorités africaines de protection des données s'efforce d'aider les pays à élaborer et à mettre à jour leur législation en la matière.

Les défis auxquels le continent est confronté en matière de droits de l'Homme dans l'espace numérique ne sont pas uniquement liés aux cadres juridiques (ou à leur élaboration). Des rapports indiquent qu'au cours des cinq dernières années, les citoyens de près de la moitié des pays africains ont subi certaines formes de restrictions de l'Internet (par exemple, des fermetures de médias sociaux, des mesures visant à dégrader le trafic Internet ou des coupures complètes de l'Internet). En 2019, la CADHP a appelé les pays à s'abstenir de mesures impliquant la suppression, le blocage ou le filtrage de contenus, à moins qu'elles ne soient conformes au droit international des droits de l'Homme.

Les groupes de la société civile sont particulièrement actifs sur les questions liées aux droits numériques, comme en témoigne leur rôle de meneur dans l'élaboration de la *Déclaration africaine des droits et libertés de l'Internet*. Nombre d'entre eux contribuent aussi activement à divers processus et initiatives internationaux, tels que le FGI et le CDH.

Ces dernières années, certains pays africains ont participé à la présentation et aux débats sur les résolutions du Conseil des droits de l'Homme couvrant des sujets liés au numérique. Par exemple, le Botswana, le Mali, l'Afrique du Sud et la Tunisie ont parrainé la *Résolution 2021 sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique*, tandis que le Nigéria et la Tunisie ont été parmi les auteurs initiaux de la *Résolution 2021 sur la promotion, la protection et la jouissance des droits de l'Homme sur Internet*. Dans l'ensemble, les discussions du CDH sur le numérique et les droits de l'Homme ont bénéficié de contributions de pays tels que l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, la Namibie, le Nigéria et la Tunisie.

## 3.1. Aperçu national

### Lois et politiques : un accent mis sur la vie privée et la protection des données

Les processus accélérés de transformation numérique et l'augmentation des échanges transfrontaliers au sein et au-delà du continent africain appellent des cadres juridiques renforcés et harmonisés pour assurer une **protection adéquate des données et de la vie privée**. Les organisations de la société civile, par exemple, s'inquiètent du fait que l'absence de tels cadres encourage l'exploration et l'extraction extensives de données pour les entreprises sans tenir compte des impacts sur les droits de l'Homme.

Certains gouvernements partagent les mêmes préoccupations : dans son *Plan directeur national pour le numérique*, le **Kenya** note que l'exploration des données par des « multinationales spécifiques » est l'une des préoccupations liées à la protection des données qui doit être abordée.

Au cours des dernières années, l'élaboration et l'entrée en vigueur de lois sur la protection des données se sont accélérées dans toute l'Afrique (figure 31). En voici quelques exemples.

- **Algérie** : *Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel*, 2018
- **Égypte** : *Loi sur la protection des données personnelles*, 2020
- **Kenya** : *Loi sur la protection des données*, 2019
- **Namibie** : Travail sur un projet pour 2022
- **Nigéria** : *Règlement nigérian sur la protection des données*, 2019
- **Rwanda** : *Loi No. 058/2021 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée*, 2021
- **Afrique du Sud** : *Loi sur la protection des renseignements à caractère personnel*, 2013

Les lois sur la protection des données en vigueur au **Kenya**, au **Rwanda** et en **Afrique du Sud** partagent certains des éléments du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. En particulier, elles adoptent l'approche extraterritoriale. Cela signifie que les entités situées en dehors du pays qui traitent les données des citoyens sont soumises à la loi. Les cadres de protection des données du Bénin, de Cabo Verde et de l'Ouganda comportent également des dispositions extraterritoriales, et cela semble également être le cas pour l'Égypte<sup>126</sup>. Il convient également de noter que le Kenya, le Rwanda et la Zambie font partie des pays qui imposent certaines exigences en matière de localisation des données<sup>127</sup>.

<sup>126</sup> Rich, C. J. (2022, 11 janvier). *Africa and the Near East: The region's privacy landscape facing rapid and dramatic changes* (L'Afrique et le Proche-Orient : Le paysage de la vie privée de la région face à des changements rapides et spectaculaires). Morrison et Foerster.

<sup>127</sup> Idem.



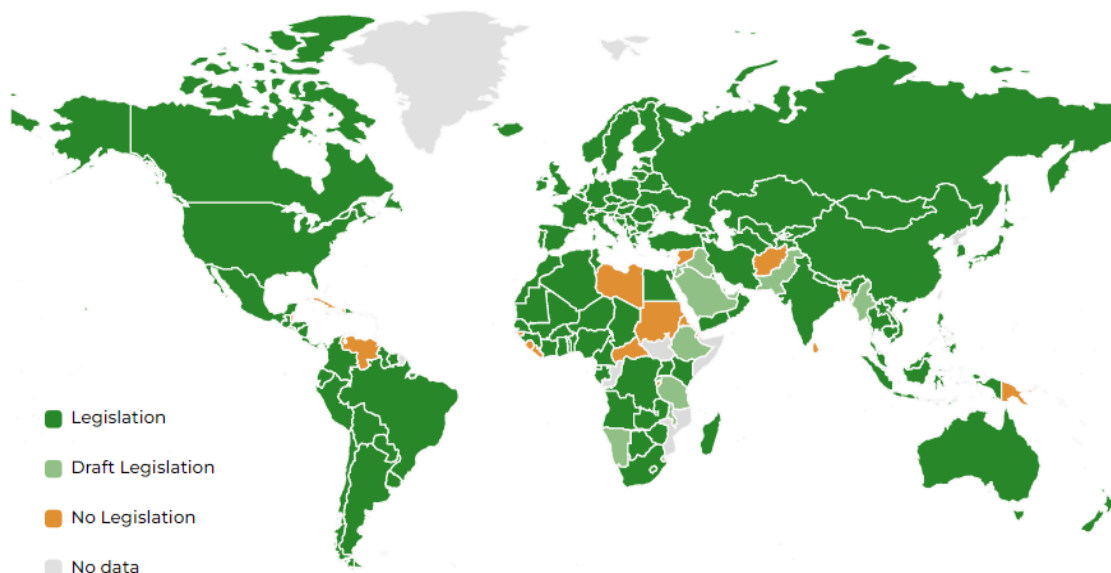


Figure 31. Législation sur la protection des données et de la vie privée (décembre 2021)<sup>128</sup>. En vert, les pays qui ont adopté des législations ; en vert clair, ceux qui discutent d'un projet de législation et en orange les pays qui n'ont pas de législation.

Malgré ces évolutions importantes et rapides, certains défis subsistent. Alors que de plus en plus de pays africains adoptent des lois sur la protection des données, l'application de la loi sera une tâche ardue pour les années à venir. Là où les lois sont présentes, d'importantes différences existent parfois entre elles, et, jusqu'à présent, les dispositions pour la reconnaissance mutuelle des lois sur les données sont rares. En outre, il n'existe toujours pas de mécanisme harmonisé mis en œuvre de manière cohérente pour soutenir les flux de données transfrontaliers soucieux des droits de l'Homme, un problème qui fait courir aux États africains le risque d'exporter leurs données hors du continent sans les protections nécessaires. Le **Kenya** reconnaît, par exemple, que les accords de partage de données conclus avec des pays posent problème : « Il existe une disposition relative aux données traitées, mais aucun mécanisme d'application pour garantir que les données censées rester locales le restent » (*Plan directeur national pour le numérique*). Le Cadre stratégique de l'UA en matière de données (abordé plus en détail dans la sous-section 5.2.) pourrait contribuer à résoudre certains de ces problèmes d'harmonisation et permettre aux pays de bénéficier d'économies fondées sur les données tout en garantissant des niveaux adéquats de protection des données.

Le faible taux d'adoption de la *Convention de Malabo* (voir la figure 38 de la sous-section 4.2) illustre bien les difficultés d'harmonisation. Certains pays reconnaissent cette lacune : Le **Nigeria**, par exemple, note l'importance d'adopter la convention dans sa *Politique et stratégie nationales en matière d'économie numérique*.

Des objectifs visant la protection des droits de l'Homme apparaissent sporadiquement dans certaines politiques et stratégies liées au numérique adoptées au niveau national par certains des huit pays cibles. Le *Plan directeur pour le numérique* du **Kenya** fait de la protection des données (et de la gestion de la cybersécurité) l'un de ses thèmes transversaux. Sa *Politique nationale en matière de TIC* mentionne à plusieurs reprises la protection de la vie privée (par exemple, la promulgation de lois efficaces concernant la vie privée) et indique que « le gouvernement s'efforcera de promouvoir le droit d'utiliser les réseaux sociaux comme un droit relevant de la protection de la liberté d'expression ». Ladite politique met également en évidence une série d'engagements pris par le gouvernement afin de garantir que les personnes handicapées puissent bénéficier des produits et services numériques.

<sup>128</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2021). [Data protection and privacy legislation worldwide](#) (Législation sur la protection des données et de la vie privée dans le monde). Figure redessinée.

La *Politique et stratégie en matière d'économie numérique* du **Nigéria** reconnaît la nécessité de renforcer les dispositifs réglementaires qui régissent la protection des données et la vie privée. Le *Plan directeur pour les TIC et l'économie numérique* de l'**Afrique du Sud** aborde brièvement la nécessité de garantir la vie privée et la protection/sécurité des données dans le contexte de l'économie numérique. Le document intitulé *Politique générale en matière de TIC* de la **Namibie** note que, pour garantir une réglementation appropriée de « l'interface entre la technologie et le droit à la vie privée », la collecte et la protection des données se feront en conformité avec les normes internationales.

La **Côte d'Ivoire** souligne, dans sa *Stratégie nationale de développement du numérique*, la nécessité de renforcer la mise en œuvre de la législation nationale sur la protection des données et le projet de développer une stratégie sur la protection des données visant à contribuer à un cyberspace plus sûr. La stratégie note également que le pays participe très peu aux processus internationaux traitant des questions de protection des données personnelles. La *Stratégie « Sénégal numérique »* fait de « la mise à niveau du cadre juridique » relativement à diverses questions du numérique, dont la protection des données, une priorité.

## État des libertés sur Internet

Au-delà des questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation sur la protection de la vie privée et des données, des défis se posent également sur le continent en ce qui concerne les **libertés sur Internet ou dans le numérique** au sens large. C'est ce qu'illustre le rapport *Freedom on the Net (Liberté sur le net 2022)* de Freedom House, qui évalue le niveau de liberté de l'Internet en se concentrant sur les obstacles à l'accès à Internet, les limites imposées en matière de contenu (par exemple, le filtrage, le blocage et d'autres formes de censure) et les violations des droits des utilisateurs (par exemple, les protections juridiques et les restrictions à la liberté d'expression, la surveillance et la vie privée, les répercussions sur les discours et les activités en ligne).

Pour 2022, le rapport couvre 17 pays africains. Parmi ceux-ci, l'**Afrique du Sud** est le seul pays classé comme libre. Le **Kenya**, le **Ghana**, la Tunisie, l'Angola, le Malawi, le **Nigéria**, la Zambie, la Gambie, le Maroc, l'Ouganda, la Libye et le Zimbabwe sont partiellement libres. Le **Rwanda**, le Soudan, l'Éthiopie et l'Égypte sont classés comme non libres (figure 32)<sup>129</sup>. Si l'on examine l'évolution des notes sur la liberté de l'Internet entre 2021 et 2022, on constate une amélioration pour l'Égypte, l'Ouganda, le **Kenya** et le Zimbabwe, mais une baisse pour plusieurs autres pays tels que le **Nigéria**, le **Rwanda** et le Soudan.<sup>130</sup>

<sup>129</sup> Freedom House. (2022). [Freedom on the Net 2022](#) (Liberté sur le net 2022).

<sup>130</sup> Freedom House. (2022). [Change in internet freedom score](#) (Changement dans le score de la liberté de l'internet)

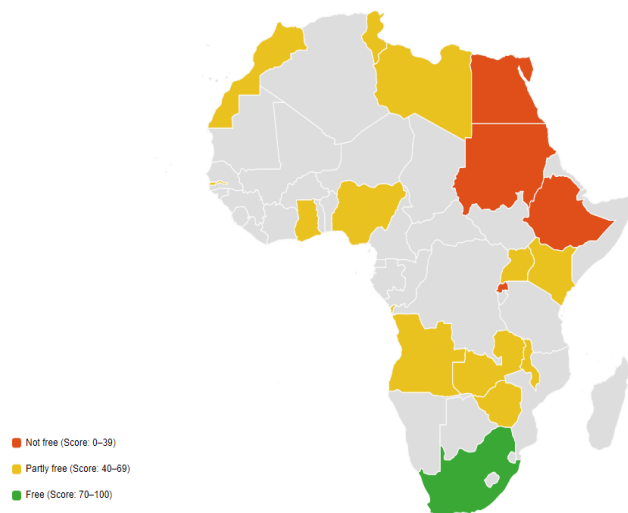


Figure 32. Etat de la liberté sur Internet en Afrique selon Freedom House<sup>131</sup>. En rouge les pays étiquetés comme « non libres » (score 0-39), en jaune ceux « partiellement libres » (score 40-69) et en vert ceux étiquetés comme « libres » (score 70-100).

Conformément aux conclusions de Freedom House, un rapport de Quartz publié en mai 2022 indique qu'entre 2017 et 2022, les citoyens de près de la moitié des pays africains ont fait l'expérience d'une forme de restriction de l'Internet imposée par les pouvoirs publics (figure 33)<sup>132</sup>. De telles restrictions s'accompagnent d'implications économiques. À titre d'illustration, les données recueillies par Top10VPN indiquent que, pour la seule année 2021, les coupures d'Internet<sup>133</sup> dans 11 pays africains ont affecté 171 millions d'utilisateurs et représenté un coût global de 1,93 milliard de dollars américains<sup>134</sup>.

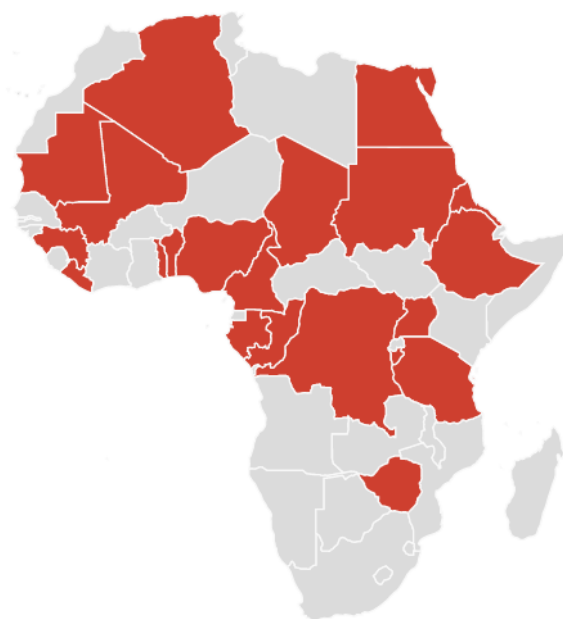


Figure 33. Les pays africains affectés par des formes de coupures d'Internet entre 2017 et 2022 selon Quartz<sup>135</sup>.

<sup>131</sup> Figure tirée de Freedom House et redessinée. (2022). [Internet freedom status](#) (Situation de la liberté de l'internet).

<sup>132</sup> Ngila, F. (2022, 13 mai). [These are the African countries that censor the internet the most](#) (Voici les pays africains qui censurent le plus l'Internet). Quartz Africa.

<sup>133</sup> Les mesures de restriction/fermeture de l'accès à Internet prises en compte dans les rapports cités comprennent des coupures complètes de l'Internet, des fermetures de plateformes de médias sociaux et des mesures sévères d'asphyxie (par exemple, les vitesses sont réduites au point de ne permettre que les SMS et les appels vocaux).

<sup>134</sup> Woodhams, S., & Migliano, S. (2022, 4 janvier). [Government Internet shutdowns cost \\$5.5 billion in 2021](#) (Les coupures de l'Internet par les gouvernements coûteront 5,5 milliards de dollars en 2021). Top10VPN.

<sup>135</sup> Source : Ngila, F. (2022, 13 mai). [These are the African countries that censor the internet the most](#) (Voici les pays africains qui censurent le plus l'Internet). Quartz Africa.

## Utilisation des technologies numériques à des fins de surveillance

Les capacités des États à utiliser la technologie numérique à des fins de surveillance augmentent. L'indice *AI Global Surveillance* (AIGS), produit en 2019 par la *Carnegie Endowment for International Peace*<sup>136</sup> et mis à jour en 2022<sup>137</sup> donne un aperçu de l'utilisation des outils de surveillance par l'IA (notamment les capteurs des villes intelligentes, la reconnaissance faciale et la police intelligente) par les autorités publiques de 179 pays du monde.

Dix-huit pays africains sont inclus dans l'indice AIGS 2022 : **Afrique du Sud**, Algérie, Angola, Botswana, Cameroun, **Côte d'Ivoire**, Égypte, **Ghana**, **Kenya**, Madagascar, Maroc, Maurice, **Namibie**, **Nigéria**, Ouganda, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. L'indice ne peut pas faire la différence entre l'utilisation légitime et illégitime des outils d'IA par l'État à des fins de surveillance. Ainsi, le fait que ces pays figurent dans l'indice AIGS n'indique pas une utilisation illégitime. Au contraire, comme le souligne l'auteur, cela montre « comment les nouvelles capacités de surveillance transforment la capacité des gouvernements à surveiller et à suivre les individus ou les groupes »<sup>138</sup>.

L'indice AIGS fait la distinction entre la technologie fournie par des entreprises en Chine, aux États-Unis et dans d'autres pays. À l'exception de la Namibie (où une entreprise locale est utilisée), la technologie est fournie par des entreprises chinoises uniquement (dans 14 pays) ou par des entreprises chinoises et américaines ou britanniques (dans 3 pays).

## 3.2. Aperçu continental et régional

En dehors de la *Convention de Malabo* (traitée plus en détail dans la sous-section 4.2.), il existe plusieurs autres cadres et initiatives continentaux et régionaux qui couvrent les questions liées à la protection des droits de l'Homme dans l'espace numérique.

Le **Réseau africain des autorités de protection des données personnelles (RAPDP)** – créé en 2016 – rassemble des autorités de protection de la vie privée et des données de 19 pays<sup>139</sup> pour faciliter la coopération et le partage d'expériences, soutenir les États dans l'élaboration de législations sur la vie privée et la protection des données ainsi que dans la création d'agences de protection des données (APD), et promouvoir l'adoption et la mise en œuvre d'instruments juridiques africains pertinents<sup>140</sup>. Le réseau coopère également avec des organismes et associations africains et internationaux (par exemple, le *Global Privacy Assembly* et le *Global Privacy Enforcement Network*). En mars 2022, le réseau a signé un protocole d'accord avec l'Alliance Smart Africa pour travailler ensemble sur des questions telles que le soutien à l'application des réglementations en matière de protection des données, l'encouragement à la création d'un cadre harmonisé pour les politiques et réglementations de protection des données à travers l'Afrique, et le soutien aux pays dans la préparation ou la mise à jour de la législation et la création d'APD<sup>141</sup>.

Au fil des ans, la **CADHP** a élaboré plusieurs instruments et ressources couvrant les questions liées à la protection des droits de l'Homme et des libertés dans l'espace numérique. Une *Résolution sur le droit à la liberté d'information et d'expression sur Internet* (adoptée en 2016) appelle les pays à

<sup>136</sup> Feldstein, S. (2019). *The Global Expansion of AI Surveillance* (L'expansion mondiale de la surveillance par l'IA). Carnegie Endowment for International Peace.

<sup>137</sup> Feldstein, S. (2022). *AI & Big Data Global Surveillance Index (2022 updated)* (Indice de surveillance mondiale de l'IA et des Big Data (mis à jour en 2022)). Carnegie Endowment for International Peace.

<sup>138</sup> Idem.

<sup>139</sup> En octobre 2022, le RAPDP comptera parmi ses membres les APD des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Maurice, Niger, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Tunisie et Ouganda.

<sup>140</sup> Réseau des autorités africaines de protection des données [NADPA/RAPDP]. (s.d.). *Missions du réseau*.

<sup>141</sup> Smart Africa. (2022, 10 mars). *Smart Africa and NADPA signed an MOU to advance the enforcement and harmonisation of personal data protection laws in Africa* (Smart Africa et NADPA/RAPDP ont signé un protocole d'accord pour faire progresser l'application et l'harmonisation des lois sur la protection des données personnelles en Afrique). Blog de Smart Africa.

garantir, respecter et protéger le droit des citoyens à la liberté d'information et d'expression par l'accès aux services Internet<sup>142</sup>.

En 2019, la Commission a adopté une *Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique*, qui met en lumière une série de principes liés à l'accès à Internet, à la liberté d'expression en ligne, au droit à l'anonymat, et au droit à la vie privée et à la protection des données dans l'espace numérique. Les États sont appelés, entre autres, à :

- adopter des lois, des politiques et d'autres mesures afin de garantir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet sans aucune discrimination ;
- ne pas porter atteinte au droit des individus de chercher, de recevoir et de communiquer des informations par le biais de tous les moyens de communication et des technologies numériques ; cela signifie qu'il faut s'abstenir de prendre des mesures telles que le retrait, le blocage ou le filtrage de contenu, sauf lorsque cette ingérence est justifiable et compatible avec les normes et le droit international relatifs aux droits de l'Homme ;
- ne pas tolérer ni s'impliquer dans l'interruption de l'accès à Internet et à d'autres technologies numériques ciblant des segments de la population ou une population tout entière ;
- ne pas exiger des intermédiaires de l'Internet qu'ils contrôlent de manière proactive le contenu qu'ils fournissent et dont ils ne sont pas l'auteur ou qu'ils n'ont pas autrement modifié ;
- n'adopter les lois ou autres mesures interdisant ou affaiblissant le cryptage, y compris les moyens détournés, le dépôt de clés et les exigences de localisation des données, que lorsqu'elles sont justifiables et compatibles avec les normes et le droit international relatifs aux droits de l'Homme ;
- n'exercer une surveillance ciblée des communications que si elle est autorisée par la loi, qui doit elle-même être conforme aux normes et au droit international relatifs aux droits de l'Homme, et reposer sur des soupçons précis et raisonnables qu'un crime grave a été ou est en train d'être commis, ou pour tout autre objectif légitime<sup>143</sup>.

Une *Résolution sur la protection des femmes contre les actes de violence numérique en Afrique*, en 2022, appelle les États à adopter ou à revoir la législation pour lutter contre cette forme de criminalité et permettre aux femmes d'accéder plus facilement à un enseignement dans le domaine des technologies numériques<sup>144</sup>.

Une autre ressource de la Commission qui aborde brièvement les questions numériques est la série de *Directives sur l'accès à l'information et les élections en Afrique*. Il y est indiqué que les organes de réglementation doivent s'abstenir de bloquer l'accès à Internet pendant les processus électoraux. Dans les cas exceptionnels où ces mesures de blocage peuvent être autorisées par le droit international, elles doivent être autorisées par la loi, servir un objectif légitime, et être nécessaires et proportionnées dans une société démocratique<sup>145</sup>. En outre, dans les *Principes et directives sur les droits de l'Homme et des peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique*, la Commission souligne que, si la propagation du terrorisme peut être intensifiée par l'utilisation d'Internet et des médias sociaux, ceux-ci « sont des outils qui peuvent être utilisés pour combattre la propagation du terrorisme et ne doivent pas être considérés comme une menace en soi »<sup>146</sup>.

Au niveau régional, la CEDEAO dispose d'un acte sur la protection des données personnelles (adopté en 2010), qui demande à chaque État membre de mettre en place un cadre légal de protection

<sup>142</sup> Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples [CADHP]. (2016). *Résolution sur le droit à la liberté d'information et d'expression sur Internet en Afrique - CADHP/Rés.362(LIX)2016*.

<sup>143</sup> Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples [CADHP]. (2019). *Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique*.

<sup>144</sup> Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples [CADHP]. (2022). *Résolution sur la protection des femmes contre la violence numérique en Afrique - CADHP/Res.522(LXXII)2022*.

<sup>145</sup> Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples [CADHP]. (2017). *Lignes directrices sur l'accès à l'information et les élections en Afrique*.

<sup>146</sup> Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples [CADHP]. (2015). *Principes et directives sur les droits de l'Homme et des peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique*.

des données et de la vie privée, et de créer une autorité de protection des données<sup>147</sup>. Il existe également une politique d'accessibilité des TIC (approuvée en 2018) qui appelle les États membres à garantir l'accessibilité au numérique pour tous, y compris les personnes handicapées<sup>148</sup>. Au sein de la SADC, une loi type sur la protection des données a été adoptée en 2012, qui décrit les droits et obligations liés à la protection des données personnelles<sup>149</sup>.

La *Déclaration africaine des droits et libertés de l'Internet* est une initiative panafricaine importante, lancée par la société civile et approuvée par la suite par de multiples acteurs issus de divers groupes de parties prenantes. Cette déclaration met en avant 13 principes clés à promouvoir et à respecter dans l'espace numérique, de la protection de la vie privée et des données à l'égalité des sexes, et de la liberté d'expression à la diversité culturelle et linguistique.

La déclaration appelle les gouvernements africains à ratifier et à donner effet à tous les traités internationaux et régionaux pertinents relatifs à la protection des droits de l'Homme sur l'Internet, ainsi qu'à veiller à ce que les cadres juridiques, réglementaires et politiques de protection de ces droits soient pleinement conformes aux normes internationales et aux bonnes pratiques. Les organisations de la société civile sont encouragées à inclure les abus identifiés des droits et libertés de l'Internet dans leurs rapports aux organes et mécanismes internationaux des droits de l'Homme, et à communiquer avec le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique et sur les mesures visant à défendre la liberté d'expression en relation avec l'Internet<sup>150</sup>. Les communautés techniques sont invitées à assurer la participation de l'Afrique à l'élaboration de normes ouvertes<sup>151</sup>.

Comme l'illustre l'adoption de la déclaration susmentionnée, les organisations et alliances de la société civile, et les groupes de réflexion basés en Afrique sont particulièrement actifs sur les questions liées à la protection et à la promotion des droits dans le domaine du numérique. Parmi elles, citons *African Digital Rights Network*, *African Internet Rights Alliance*, *Association for Progressive Communications* (APC), *Collaboration on International ICT Policy in East and Southern Africa* (CIPESA), *OpenNet Africa*, *Paradigm Initiative* et *Research ICT Africa*. Ces entités participent généralement aussi à divers processus et initiatives internationaux tels que le FGI, la conférence RightsCon et le Conseil des droits de l'Homme (en apportant des contributions au Conseil et en participant à des événements parallèles organisés en marge des sessions du Conseil). Les gouvernements peuvent (et doivent) faire appel à l'expertise de ces organisations pour renforcer leur engagement dans les processus internationaux traitant de ces questions.

<sup>147</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. (2010). [Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO](#).

<sup>148</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. (2018). [ECOWAS moves to ensure digital accessibility in the region](#) (La CEDEAO prend des mesures pour assurer l'accessibilité numérique dans la région). Communiqué de presse, 15 décembre.

<sup>149</sup> Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC]. (2012). [Loi type sur la protection des données](#).

<sup>150</sup> Le mécanisme du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information a été établi par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples en 2004. Son mandat comprend, entre autres, la surveillance du respect des normes en matière de liberté d'expression, la fourniture de conseils aux États membres et la présentation de rapports à la Commission sur l'état de la jouissance du droit à la liberté d'expression en Afrique.

<sup>151</sup> African Internet Rights. (n.d.). [Déclaration africaine des droits et libertés de l'Internet](#).

### 3.3. Engagement au niveau international

#### Conseil des droits de l'Homme de l'ONU

Au sein du système des Nations unies, les questions liées à la promotion et à la protection des droits de l'Homme dans l'espace numérique sont de plus en plus inscrites à l'ordre du jour du **Conseil des droits de l'Homme (CDH)**.

En décembre 2022, 35 pays africains auront siégé au CDH (figure 34)<sup>152</sup>. Les pays africains siégeant au Conseil en 2022 sont présentés dans le tableau 10.



Tableau 10. Pays africains siégeant au CDH en 2022.

| Pays          | Le mandat expire en |
|---------------|---------------------|
| Bénin         | 2024                |
| Cameroun      | 2024                |
| Côte d'Ivoire | 2023                |
| Érythrée      | 2024                |
| Gabon         | 2023                |
| Gambie        | 2024                |
| Libye         | 2022                |
| Malawi        | 2023                |
| Mauritanie    | 2022                |
| Namibie       | 2022                |
| Sénégal       | 2023                |
| Somalie       | 2024                |
| Soudan        | 2022                |

<sup>152</sup> Le Conseil des droits de l'Homme compte 47 membres élus par l'Assemblée générale des Nations unies pour une période de trois ans. L'Afrique dispose de 13 sièges au Conseil.

Au cours des dernières années, on a noté une certaine implication des pays africains dans la proposition de résolutions portant sur des sujets liés au numérique et dans les discussions concernant celles-ci. Par exemple, l'Égypte a fait partie des initiateurs de la *Résolution sur la neurotechnologie et les droits de l'Homme*. Adoptée lors de la 51e session du Conseil (septembre-octobre 2022), cette résolution invite le Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme à préparer une étude sur l'impact, les opportunités et les défis de la neurotechnologie en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'Homme.<sup>153</sup>

La **Namibie** a été l'un des auteurs d'une *Résolution sur la liberté d'opinion et d'expression* adoptée lors de la 50e session du Conseil (juin-juillet 2022). Entre autres dispositions, la résolution appelle les États à promouvoir, protéger, respecter et assurer la pleine jouissance du droit à la liberté d'opinion et d'expression tant en ligne qu' hors ligne, à lutter contre diverses formes de fracture numérique et à promouvoir l'alphabétisation numérique, et à s'abstenir d'imposer des restrictions à la libre circulation de l'information<sup>154</sup>.

Lors de la 49e session du Conseil (février-avril 2022), la Tunisie était l'un des auteurs initiaux de la *Résolution sur le rôle des États dans la lutte contre les effets négatifs de la désinformation et la jouissance et la réalisation des droits de l'Homme*, qui soulevait des questions liées à l'utilisation abusive des technologies numériques pour diffuser la désinformation<sup>155</sup>.

À la 48e session du Conseil (septembre-octobre 2021), la Tunisie figurait parmi les auteurs initiaux de la *Résolution sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique*<sup>156</sup>. Le Botswana, le Mali et l'**Afrique du Sud** se sont joints aux auteurs après l'adoption de la résolution.

Lors de la 47e session (juin-juillet 2021), le Nigéria et la Tunisie figuraient parmi les auteurs initiaux de la *Résolution sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'Homme sur Internet*<sup>157</sup>. La Libye et la Somalie se sont jointes par la suite à la liste des auteurs, suivies du Botswana, du **Ghana** et du Mali, qui ont fait de même après l'adoption de la résolution. Lorsque la résolution a été mise aux voix, le Cameroun s'est abstenu, tandis que le Burkina Faso, la **Côte d'Ivoire**, le Gabon, la Libye, le Malawi, la Mauritanie, la Namibie, le **Sénégal**, la Somalie, le Soudan et le Togo ont voté en sa faveur.

Au cours de la même session, une deuxième résolution sur les questions numériques a été adoptée – *Résolution sur les nouvelles technologies numériques et les droits de l'Homme*<sup>158</sup>. Le Maroc, la Somalie et la Tunisie étaient parmi les auteurs initiaux de la résolution, et ont été rejoints par la suite par la Libye. Le Botswana et le Mali se sont joints aux auteurs de la résolution après son adoption. Le Burkina Faso, le Cameroun, la **Côte d'Ivoire**, le Gabon, la Libye, le Malawi, la Mauritanie, la **Namibie**, le **Sénégal**, la Somalie, le Soudan et le Togo ont voté en faveur de la résolution, tandis que l'Érythrée s'est abstenue.

La *Résolution sur la liberté d'opinion et d'expression* – adoptée lors de la 44e session du CDH (juin-juillet 2020) – comptait la **Namibie** et la Tunisie parmi ses coauteurs initiaux. Le Botswana et le **Ghana** se sont joints aux auteurs par la suite. La résolution réaffirme que les mêmes droits que les personnes ont hors ligne doivent également être protégés en ligne, et appelle les États

<sup>153</sup> Conseil des droits de l'Homme des Nations unies [CDH]. (2022). [Résolution A/HRC/51/3 - Neurotechnologie et droits de l'homme](#).

<sup>154</sup> Conseil des droits de l'Homme des Nations unies [CDH]. (2022). [Résolution A/HRC/50/15 - Liberté d'opinion et d'expression](#).

<sup>155</sup> Conseil des droits de l'Homme des Nations unies [CDH]. (2022). [Résolution A/HRC/49/21 - Rôle des États dans la lutte contre les effets négatifs de la désinformation sur la jouissance et la réalisation des droits de l'Homme](#).

<sup>156</sup> Conseil des droits de l'Homme des Nations unies [CDH]. (2021). [Résolution A/HRC/48/4 - Droit à la vie privée à l'ère numérique](#).

<sup>157</sup> Conseil des droits de l'Homme des Nations unies [CDH]. (2021). [Résolution A/HRC/47/16 - La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'Homme sur Internet](#).

<sup>158</sup> Conseil des droits de l'Homme des Nations unies [CDH]. (2021). [Résolution A/HRC/47/23 - Nouvelles technologies numériques et droits de l'Homme](#).

membres à faciliter et à promouvoir l'accès et l'utilisation des communications et des technologies numériques<sup>159</sup>.

Des pays africains ont également fait preuve d'un certain engagement dans les débats généraux sur les questions numériques lors des sessions du CDH, comme le montrent les exemples ci-après<sup>160</sup>.

Lors de la 50<sup>e</sup> session, au cours d'une discussion sur la protection des droits de l'Homme pendant et après la pandémie de COVID-19, l'**Afrique du Sud** a souligné l'élargissement de la fracture numérique entre et au sein des pays, et a appelé à examiner la meilleure manière d'utiliser les nouvelles technologies pour renforcer la bonne gouvernance, promouvoir et protéger les droits de l'Homme, et soutenir les efforts visant un redressement équitable et inclusif après la pandémie. Le Togo a appelé à des efforts coordonnés aux niveaux régional et international pour s'assurer que les droits de l'Homme sont correctement pris en compte lorsqu'il s'agit de gouverner et de réglementer les technologies numériques. Lors d'un débat sur la désinformation et les droits de l'Homme, l'Égypte s'est dite préoccupée par l'utilisation des plateformes électroniques pour diffuser des fausses nouvelles et des contenus extrémistes et terroristes, et a appelé à un renforcement de la coopération entre toutes les parties prenantes dans l'élaboration de codes de conduite visant à garantir l'exercice du droit à la liberté d'opinion et d'expression sans porter atteinte aux libertés d'autrui.

Lors du segment de haut niveau de la 49<sup>e</sup> session du Conseil, le **Nigéria** a évoqué la nécessité de s'attaquer à la propagation des fausses nouvelles, ou infox, aux discours de haine, et à l'incitation à la haine et à la violence. Lorsque le Conseil a discuté des droits de l'enfant, le Botswana, le Cameroun, la **Namibie** et la Tunisie ont évoqué l'urgence de protéger les enfants dans l'espace numérique, notamment en ce qui concerne les contenus en ligne liés à l'exploitation et les abus sexuels des enfants.

Au cours d'un dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée, le Togo a appelé à un renforcement des mécanismes de protection de la vie privée et de sécurité de l'information, dans le cadre de la coopération internationale, tandis que le Cameroun a évoqué la législation et les initiatives de renforcement des capacités mises en place au niveau national pour assurer la protection de la vie privée et des données, et relever les défis liés à la cybercriminalité. L'Algérie s'est dite préoccupée par les pratiques impliquant l'utilisation illégale de logiciels espions, notant que celles-ci constituent non seulement des violations des droits de l'Homme, mais aussi des menaces pour la paix, la sécurité et la coopération internationales. Le pays a suggéré que l'on envisage l'introduction de mesures contre de telles pratiques, y compris des garanties, des procédures de surveillance et de recours efficaces, et des codes de conduite. L'Égypte a souligné l'importance de veiller à ce que le droit à la vie privée s'étende à l'espace numérique, et a demandé qu'une attention adéquate soit accordée aux défis posés par l'IA et d'autres technologies modernes.

Lors de la 47<sup>e</sup> session, au cours du débat sur la coopération technique visant à faire progresser le droit à l'éducation, et à assurer à tous une éducation de qualité et un apprentissage tout au long de la vie qui soient inclusifs et équitables, le **Groupe africain** (par le biais d'une déclaration commune) a attiré l'attention, entre autres, sur la fracture numérique croissante et ses implications sur la fourniture de services éducatifs. Les pays ont également appelé les institutions internationales à fournir aux nations une assistance technique dans leurs efforts pour moderniser leurs systèmes éducatifs afin que ceux-ci répondent aux besoins actuels et futurs induits par les processus de transformation numérique.

Lorsque les membres du Conseil des droits de l'Homme ont discuté des impacts, des opportunités et des défis des technologies numériques nouvelles et émergentes en ce qui concerne la

<sup>159</sup> Conseil des droits de l'Homme des Nations unies [CDH]. (2020). [Résolution A/HRC/44/12 - Liberté d'opinion et d'expression](#).

<sup>160</sup> Cet aperçu est basé sur les déclarations faites lors des discussions du CDH.

promotion et la protection des droits de l'Homme, au cours de la 44<sup>e</sup> session, le **Ghana** a souligné la nécessité pour les États de maintenir et de faire respecter les droits et libertés individuels lors de la conception et du déploiement de technologies numériques en vue d'atteindre des objectifs de politique publique. Il a également appelé les États à respecter les normes et principes internationaux, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles et la cybersécurité, et a invité les pays à adhérer aux principaux instruments internationaux tels que les conventions de Budapest et de Malabo. La nécessité de règles de gouvernance des données a également été soulignée : « Nous devons envisager de mettre en place des règles de gouvernance des données, c'est-à-dire déterminer à qui appartiennent les tonnes de données que nous mettons en ligne, comment elles sont gérées et utilisées, et qui partage les bénéfices de la monétisation et de l'application de ces données »<sup>161</sup>. Le Maroc a parlé des implications que les nouvelles technologies pourraient avoir aux niveaux économique, culturel et politique, et a souligné l'importance de s'assurer du fait que les décideurs comprennent correctement ces technologies et leurs implications.

Le **Nigéria** et la Tunisie (dans une déclaration conjointe avec le Brésil et la Suède) ont appelé les États à respecter tous les droits de l'Homme en ligne et hors ligne, à améliorer l'accès à des TIC ouvertes, libres et sécurisées, et à s'abstenir de fermer l'accès à Internet et de prendre des mesures de surveillance et de censure en ligne. Dans une déclaration publiée par le Mouvement des non-alignés, les nations africaines et leurs partenaires ont souligné la nécessité de réduire la fracture numérique, ont appelé à mettre fin à l'utilisation des TIC en contradiction avec les normes et les principes du droit international (« y compris ceux liés à la souveraineté, à l'égalité souveraine et à l'intégrité territoriale des États membres des Nations unies ») et ont noté « l'importance de la coopération internationale et multipartite afin de réduire la fracture numérique, de tirer parti des possibilités et de relever les défis découlant de l'évolution technologique rapide qui affecte les États de différentes manières en raison de leurs réalités, capacités et niveaux de développement nationaux »<sup>162</sup>.

## Autres processus

Le Cabo Verde, le Maroc, Maurice, le Sénégal et la Tunisie ont ratifié la **Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (Convention 108)** du Conseil de l'Europe, tandis que le Burkina Faso a été invité à y adhérer<sup>163</sup>. Parmi ces pays, Maurice a déjà ratifié le protocole de 2018 modifiant la convention (adopté dans le but d'assurer que la convention soit adaptée aux défis résultant de l'utilisation des nouvelles technologies). Le protocole a également été signé par la Tunisie<sup>164</sup>.

Le **Ghana**, le **Kenya** et la Tunisie sont les seuls pays africains à avoir adhéré à la **Freedom Online Coalition**, un groupe de 34 États<sup>165</sup> qui se sont engagés à travailler ensemble pour soutenir la liberté de l'Internet et protéger les droits fondamentaux en ligne.

<sup>161</sup> [Remarks by Ms Ursula Owusu-Ekuful, Minister for Communications of Ghana during the Panel Discussion on the impacts, opportunities and challenges of new and emerging digital technologies with regard to the promotion and protection of human rights](#), (Remarques de Mme Ursula Owusu-Ekuful, ministre ghanéenne des Communications, lors du débat sur les incidences, les possibilités et les défis des technologies numériques nouvelles et émergentes en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'Homme), 44e session du CDH, 8 juillet 2022.

<sup>162</sup> [Statement delivered by Azerbaijan on behalf of the Non-Aligned Movement during the Panel Discussion on the impacts, opportunities and challenges of new and emerging digital technologies with regard to the promotion and protection of human rights](#), (Déclaration faite par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des non-alignés lors de la réunion-débat sur les incidences, les possibilités et les défis des technologies numériques nouvelles et émergentes en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'Homme), 44e session du CDH, 8 juillet 2022.

<sup>163</sup> Conseil de l'Europe [CoE]. (s.d.). [Détails du traité n° 108](#).

<sup>164</sup> Conseil de l'Europe [CoE]. (s.d.). [Modernisation de la Convention 108](#).

<sup>165</sup> En date d'octobre 2022. [Voir la liste des membres de la Freedom Online Coalition \(Coalition pour la liberté en ligne\)](#)

## 4. Cybersécurité, cybercriminalité et protection des enfants en ligne

### Résumé de la section

Alors que les processus de transformation numérique prennent leur essor à travers l'Afrique, la région est confrontée à des défis considérables en matière de cybersécurité. L'indice d'exposition à la cybersécurité 2020 a placé l'Afrique comme la région présentant le taux d'exposition aux cyberattaques le plus élevé par pays. Moins de la moitié des pays du continent ont adopté ou rédigé des stratégies de cybersécurité. Parmi eux figurent la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, la Namibie, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal et l'Afrique du Sud. Certains ont défini des objectifs liés à la cybersécurité dans d'autres stratégies et plans nationaux. La plupart des pays africains ont élaboré ou sont en train d'élaborer des lois sur la cybercriminalité. Certains ont également inclus les questions de protection des enfants en ligne dans diverses politiques et stratégies, ou développé des cadres spécifiques (par exemple, la *Politique de protection des enfants en ligne* du Rwanda).

En général, les politiques de cybersécurité tendent à se concentrer sur l'amélioration de la posture de cybersécurité du pays, sur le développement de cadres de gouvernance complets, et sur le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles. Mais elles comportent également des éléments de politique étrangère, car elles mettent en avant des objectifs liés à une plus grande coopération internationale (bilatérale et multilatérale) dans des domaines tels que la collaboration entre les équipes d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT) et les équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT), la promotion du renforcement des capacités et du partage des connaissances en matière de lutte contre la cybercriminalité, le respect des normes internationales de cybersécurité et la promotion de l'application du droit international. D'autres objectifs concernent la participation à des forums régionaux et internationaux traitant des questions de cybersécurité et de cybercriminalité, et la conformité aux cadres internationaux pertinents.

La cybersécurité et la cybercriminalité sont également abordées dans plusieurs initiatives au niveau de l'UA. La *Stratégie de transformation numérique* présente des recommandations et des actions pour renforcer la cybersécurité sur le continent, tandis qu'un Groupe d'experts en cybersécurité est chargé, entre autres, de soutenir les États membres sur les questions de coopération internationale. Au cœur des initiatives de l'UA en matière de cybersécurité se trouve la *Convention de 2014 sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)*. Malgré ses objectifs ambitieux, la convention n'est pas encore entrée en vigueur, n'ayant été ratifiée que par 13 pays à ce jour. Parallèlement, 12 pays africains sont parties ou signataires, ou ont été invités à adhérer à la *Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest, élaborée au niveau du Conseil de l'Europe)* ; quatre d'entre eux sont parties à la fois à la Convention de Malabo et à la Convention de Budapest.

Au sein des CER, plusieurs stratégies, politiques ou lois types sur la cybersécurité, la protection des infrastructures critiques et la cybercriminalité encouragent les pays à renforcer la coopération régionale et internationale (notamment sur les questions judiciaires et les preuves numériques), à harmoniser les mesures de protection et à échanger des informations sur les menaces et les risques.

En ce qui concerne les processus internationaux, il convient de noter l'implication des pays africains dans les travaux du GTCNL et du Comité spécial sur la cybercriminalité. Pour le GTCNL, 16 pays africains ont participé au groupe dans sa composition 2019-2021 et 20 continuent d'y contribuer pour la période 2021-2025 (dont la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Nigéria et l'Afrique du Sud). Parmi les questions qu'ils ont soulevées figurent la nécessité d'une mise en œuvre plus cohérente des cyber-normes existantes, l'importance de renforcer les capacités des pays à détecter, enquêter et contrer les cybermenaces, et la création d'un référentiel mondial des efforts de renforcement de la confiance, entre autres. Dix-neuf pays africains (dont l'Algérie, l'Égypte, le Ghana, la Namibie, le Nigéria et l'Afrique du Sud) ont contribué aux trois premières sessions de fond du Comité spécial sur la cybercriminalité, en présentant des propositions d'infractions pénales à inclure dans une convention sur la cybercriminalité, en notant que la convention devrait renforcer la coopération internationale et en soulignant la nécessité d'assurer la protection des droits de l'Homme tout en luttant contre la cybercriminalité. Outre la participation des gouvernements aux processus des Nations unies, la région africaine est également représentée dans des initiatives multipartites. Le Forum mondial sur la cyber-expertise compte parmi ses membres 20 États africains, plusieurs organisations régionales et continentales, ainsi que de multiples groupes de la société civile et organisations techniques. Onze États africains et plusieurs autres parties prenantes de la région se sont joints à l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace.



## 4.1. Aperçu national

La cybersécurité fait partie des défis numériques que les pays africains doivent relever. En 2020, l'Afrique était la région la plus exposée aux cyberattaques par pays, selon l'indice d'exposition à la cybersécurité<sup>166</sup>.

Selon l'indice mondial de cybersécurité de l'UIT, seuls sept pays africains – Maurice, Égypte, Tanzanie, **Ghana**, Tunisie, **Nigéria** et Maroc – figurent parmi les 50 pays dont l'indice de cybersécurité est le plus élevé<sup>167</sup>. L'indice cartographie les engagements des pays en matière de cybersécurité à travers cinq piliers : mesures juridiques, mesures techniques, mesures organisationnelles, mesures de développement des capacités et mesures de coopération. Le Maroc et l'Égypte sont les deux seuls pays africains à figurer parmi les 50 premiers pays de l'indice national de cybersécurité, qui mesure la capacité des pays à prévenir les cybermenaces et à gérer les cyber-incidents (tableau 11)<sup>168</sup>.

Tableau 11. Classement des pays objet de l'étude dans l'indice mondial de cybersécurité et l'indice national de cybersécurité.

| Pays           | Indice mondial de cybersécurité (2020)<br>Note (classement) | Indice national de cybersécurité (octobre 2022)<br>Note (classement) |
|----------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Côte d'Ivoire  | 67,82 (75)                                                  | 31,17 (97)                                                           |
| Ghana          | 86,69 (43)                                                  | 31,17 (98)                                                           |
| Kenya          | 81,7 (51)                                                   | 41,56 (80)                                                           |
| Namibie        | 11,47 (155)                                                 | 15,58 (131)                                                          |
| Nigéria        | 84,76 (47)                                                  | 54,55 (61)                                                           |
| Rwanda         | 79,95 (57)                                                  | 33,77 (92)                                                           |
| Sénégal        | 35,85 (100)                                                 | 19,48 (121)                                                          |
| Afrique du Sud | 78,46 (59)                                                  | 36,36 (89)                                                           |

## Stratégies de cybersécurité et éléments de politique étrangère

Les pays du monde entier ont adopté des stratégies nationales de cybersécurité (SNC) qui établissent des institutions, des initiatives et des priorités, définissent les rôles et les responsabilités, et exposent les éléments de la coopération internationale en matière de cybersécurité.

L'Afrique accuse toutefois un retard dans l'élaboration et la mise en œuvre des SNC (figure 35). Les huit pays étudiés ont tous approuvé ou rédigé des SNC. Outre les stratégies spécifiques, les aspects liés à la cybersécurité sont parfois couverts par d'autres stratégies, politiques et plans nationaux.

<sup>166</sup> PasswordManagers. (2020). [Cybersecurity Exposure Index \(CEI\) 2020](#) (Indice d'exposition à la cybersécurité 2020).

<sup>167</sup> Union internationale des télécommunications [UIT]. (2021). [Global Cybersecurity Index](#) (Indice mondial de cybersécurité).

<sup>168</sup> e-Governance Academy Foundation. (2022). [National Cyber Security Index](#) (Indice national de cybersécurité).

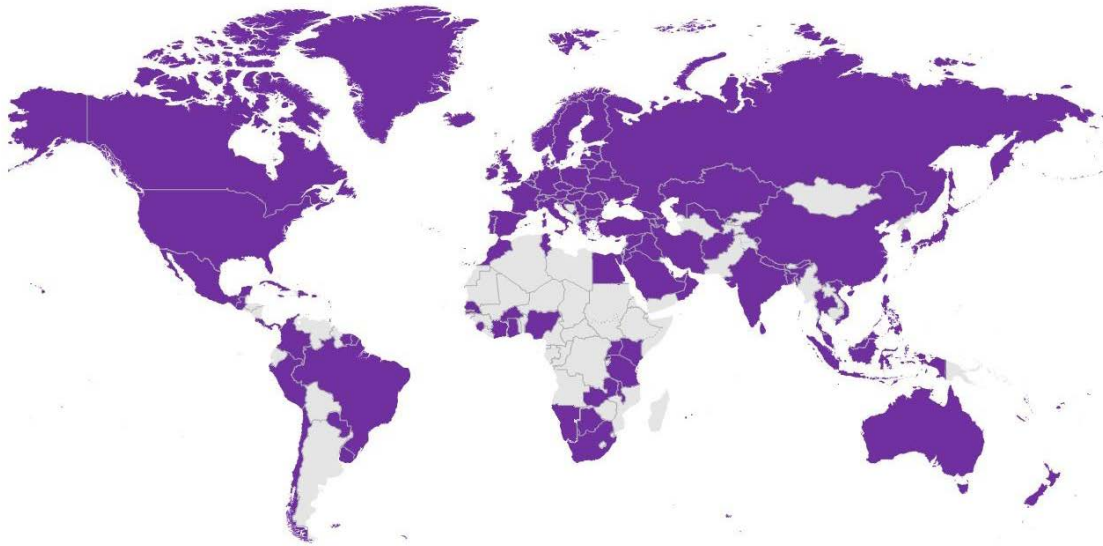


Figure 35. Pays disposant de stratégies nationales de cybersécurité<sup>169</sup>.

La SNC du **Kenya** compte parmi ses lignes directrices la facilitation de la coopération internationale en matière de cybersécurité. Constatant que les cybermenaces sont transversales et transnationales, la stratégie souligne l'engagement du gouvernement à travailler avec des partenaires internationaux pour améliorer la situation du pays en matière de cybersécurité. La participation du Kenya à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois, d'accords, de traités, de politiques, de normes et de standards internationaux en matière de cybersécurité est soulignée comme une des priorités d'action.<sup>170</sup> Le renforcement de la coopération internationale en matière de cybersécurité – aux niveaux régional et mondial – est également envisagé dans la *Stratégie nationale pour le haut-débit* et le *Plan directeur national pour le numérique* du Kenya. En outre, la politique en matière de haut-débit donne pour mission au pays de « construire des alliances mondiales et de promouvoir l'application du droit international dans le cyberspace », tandis que le plan directeur évoque l'engagement du Kenya à promouvoir un cyberspace sûr, stable et pacifique, tout en faisant respecter les normes internationales en matière de cybersécurité. La conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux sur le partage d'informations sur la sécurité de l'information, ainsi que la collaboration avec les CIRT et les centres de recherche internationaux sur les renseignements sur les menaces sont d'autres objectifs énoncés dans le plan directeur.

La SNC du **Nigéria** consacre une section entière à la coopération internationale, avec des objectifs et des priorités allant de l'accélération des efforts de coopération dans la lutte contre les cybermenaces au renforcement du partage des informations avec les partenaires mondiaux. La stratégie souligne l'engagement du pays à coopérer avec d'autres pays et des organisations multinationales « afin de dégager un consensus sur l'application de la loi, le partage des renseignements sur les menaces, l'adoption de normes collectives et de meilleures pratiques en matière de cybersécurité, la formulation et la mise en œuvre de politiques et de stratégies, l'échange de technologies et le développement des capacités, y compris la cyberdéfense ». Il souligne également l'importance de « coordonner les responsabilités des acteurs nationaux de la cybersécurité au sein des pays afin de renforcer l'engagement international ». Pour soutenir ces efforts de coordination, le gouvernement facilitera le développement des capacités dans les domaines du cyberdroit international et de la cyberdiplomatie. Au niveau régional, le Nigéria entend diriger la création de nouvelles initiatives, de nouveaux forums et de nouveaux

<sup>169</sup> Sur la base de l'Union internationale des télécommunications [UIT]. (2022). [National Cybersecurity Strategies Repository](#) (Référentiel des stratégies nationales de cybersécurité).

Le référentiel comprend les SNC approuvées et en projet, qu'elles se présentent sous la forme d'un document unique ou multiple, ou qu'elles fassent partie intégrante d'une stratégie plus large en matière de TIC ou de sécurité nationale.

<sup>170</sup> Secrétariat du National Computer and Cybercrimes Coordination Committee, République du Kenya. (2022). [National Cybersecurity Strategy](#) (Stratégie nationale de cybersécurité).

mécanismes pour renforcer la coopération régionale en matière de cybersécurité, notamment lorsqu'il s'agit de développer les capacités pour améliorer l'application transfrontalière de la loi et le partage des informations<sup>171</sup>. L'importance de la coopération internationale sur les questions liées à la cybersécurité est également soulignée dans la *Politique et stratégie nationales en matière d'économie numérique* du Nigéria.

De même, la participation aux travaux régionaux et internationaux en matière de cybersécurité est stipulée comme l'un des objectifs et l'une des priorités stratégiques de la SNC du **Sénégal**<sup>172</sup>. La coopération sous-régionale, régionale et internationale sur les questions de cybersécurité est également envisagée dans le document *Stratégie « Sénégal Numérique »*.

Le *Plan stratégique national de cybersécurité* du **Rwanda** définit la création d'une agence nationale de cybersécurité, qui, entre autres, encouragera la coopération régionale et internationale, ainsi que la R&D dans le domaine de la cybersécurité. D'autres actions stratégiques liées à la coopération internationale comprennent l'adhésion à des CERT régionales et internationales, la coopération internationale en matière de lutte contre la cybercriminalité et le partage international d'informations<sup>173</sup>.

Le *Plan stratégique sectoriel des TIC* du **Rwanda** souligne également l'objectif de promouvoir la coopération régionale et internationale, la recherche et le développement dans le domaine de la cybersécurité. Il souligne aussi l'importance de veiller à ce que les cadres juridiques et réglementaires liés aux TIC soient conformes aux normes et aux bonnes pratiques internationales en matière de cybersécurité. L'établissement de partenariats avec des organisations internationales pour le renforcement des capacités en matière de cybersécurité est envisagé dans sa stratégie appelée *Stratégie du pôle TIC (ICT Hub Strategy)*. L'objectif du pays est de devenir un pôle régional pour la sécurité, en créant une industrie durable de la cybersécurité (*Plan stratégique sectoriel des TIC*) et en garantissant un cyberspace sûr et résilient (*Plan directeur « Smart Rwanda »*).

Le *Cadre politique national de cybersécurité* pour l'**Afrique du Sud** vise à fournir une approche holistique de la cybersécurité, et fait de la promotion et du renforcement de la coopération locale et internationale en matière de cybersécurité l'une des priorités du pays. À cette fin, le document envisage la participation de l'Afrique du Sud à des forums régionaux, de l'UA et internationaux sur des questions liées à la cybersécurité afin de faire progresser la position du pays, d'établir des partenariats bilatéraux et multilatéraux par le biais de divers instruments, et de s'associer aux organisations internationales compétentes pour promouvoir une réponse coordonnée aux cybermenaces et se tenir au courant des évolutions dans le domaine de la cybersécurité<sup>174</sup>. L'alignement sur les évolutions mondiales dans le domaine de la cybersécurité est mis en avant comme un objectif de la politique du pays en matière de haut-débit.

La *Politique et la stratégie nationales en matière de cybersécurité* du **Ghana** prévoient la participation active du pays à tous les organes, groupes d'experts et institutions multinationales compétents en matière de cybersécurité<sup>175</sup>. En 2020, le parlement ghanéen a adopté la *Loi sur la cybersécurité*, qui comprend plusieurs dispositions relatives à la coopération internationale. La loi charge la *Cybersecurity Authority* du Ghana de mettre en œuvre et d'appliquer les traités internationaux sur la cybercriminalité et la cybersécurité approuvés par le pays, de coopérer avec les agences

<sup>171</sup> Gouvernement du Nigeria. (2021). *National Cybersecurity Policy and Strategy* (Politique et stratégie nationales en matière de cybersécurité).

<sup>172</sup> Ministère des Communications, des Télécommunications, des Postes et de l'Économie numérique, République du Sénégal. (2017). *Stratégie nationale de cybersécurité du Sénégal*.

<sup>173</sup> République du Rwanda. (2015). *National Cybersecurity Strategic Plan* (Plan stratégique national de cybersécurité).

<sup>174</sup> Gouvernement d'Afrique du Sud. (2015). *National Cybersecurity Policy Framework for South Africa* (Cadre de politique nationale de cybersécurité pour l'Afrique du Sud).

<sup>175</sup> Ministère des Communications, République du Ghana. (2015). *National Cyber Security Policy and Strategy. Final draft*. (Politique et stratégie nationales en matière de cybersécurité. Projet final.)

internationales et d'établir un point de contact en cas d'incident de cybersécurité qui faciliterait la coopération internationale dans le domaine de la cybersécurité<sup>176</sup>.

La SNC de la **Côte d'Ivoire** a été décrite dans une communication adoptée par le gouvernement en décembre 2021. La stratégie 2021-2025, dont l'objectif primordial est de mieux sécuriser le cyberspace pour soutenir les efforts de transformation numérique du pays, envisage également un rôle de premier plan pour la Côte d'Ivoire en matière de cybersécurité, au niveau continental<sup>177</sup>. En outre, la *Stratégie nationale de développement numérique* présente des objectifs liés au renforcement de la coopération internationale en matière de cybersécurité, ainsi que des lignes d'action spécifiques liées à la participation active au réseau FIRST et à l'initiative *Cyberdrill* de l'UIT.

Pour la **Namibie**, la *Stratégie nationale de cybersécurité* et le *Plan de sensibilisation 2022-2027* comprennent des éléments liés à l'avancement de la coopération internationale sur les questions de cybersécurité<sup>178</sup>.

L'importance de faire progresser la coopération internationale sur les questions liées à la cybersécurité est un message primordial qui recouvre toutes les stratégies et politiques présentées. Cette coopération recherchée ne concerne pas seulement le partage d'informations et la collaboration avec des partenaires pour identifier les risques et atténuer les menaces, mais aussi les initiatives de développement des capacités visant à renforcer les compétences nationales en matière de cybersécurité. Les pays développés et les organisations internationales – en particulier ceux qui cherchent à renforcer leurs relations avec les pays africains, notamment sur les sujets numériques – devraient répondre à ces appels et soutenir les gouvernements africains dans leurs efforts pour améliorer leur capacité à répondre aux cybermenaces.

## Capacités offensives dans le domaine de la cyberdéfense

Les incidents de cybersabotage ou de cyberespionnage ont accéléré le cyberarmement. Certains pays ont déclaré que le « cyber » constituait le cinquième domaine militaire (après la terre, la mer, l'air et l'espace). De nombreux pays ont consacré des budgets importants à la mise en place de cyber-capacités militaires, tant offensives que défensives. Une cartographie réalisée par la Geneva Internet Platform à partir de documents accessibles au public, tels que des stratégies nationales, des doctrines militaires, des déclarations officielles et des rapports de médias crédibles, présente des preuves et des indications selon lesquelles des cybercapacités offensives<sup>179</sup> existent ou sont en cours de construction dans plus de 50 États (figure 36)<sup>180</sup>. Parmi eux, on trouve quatre pays africains : le **Kenya**, le **Nigéria**, l'**Afrique du Sud** et la Sierra Leone.

<sup>176</sup> Parlement du Ghana. (2020). [Cybersecurity Act](#) (Loi sur la cybersécurité).

<sup>177</sup> Republic of Côte d'Ivoire. (2021). [Communiqué du Conseil des Ministres du Mercredi 22 décembre 2021](#).

<sup>178</sup> Namibia Media Trust. (2021). [Review of Namibia's National Cybersecurity Strategy & Awareness Raising Plan 2022-2027](#). (Évaluation de la stratégie nationale de cybersécurité de la Namibie et du plan de sensibilisation 2022-2027). Certaines sources indiquent que la stratégie a été approuvée par le gouvernement en mars 2022, tandis que d'autres indiquent qu'en octobre 2022, la stratégie n'était pas encore finalisée.

<sup>179</sup> Les cybercapacités offensives s'entendent comme les capacités des institutions publiques à mener des cyberattaques contre la sécurité de l'information d'autres parties, notamment en accédant à leurs systèmes, informations et ressources numériques ou en les impactant, ou en rendant ces systèmes indisponibles.

<sup>180</sup> Geneva Internet Platform [GIP]. (s.d.). [Cyberconflict and warfare](#) (Cyberconflit et guerre). Digital Watch.

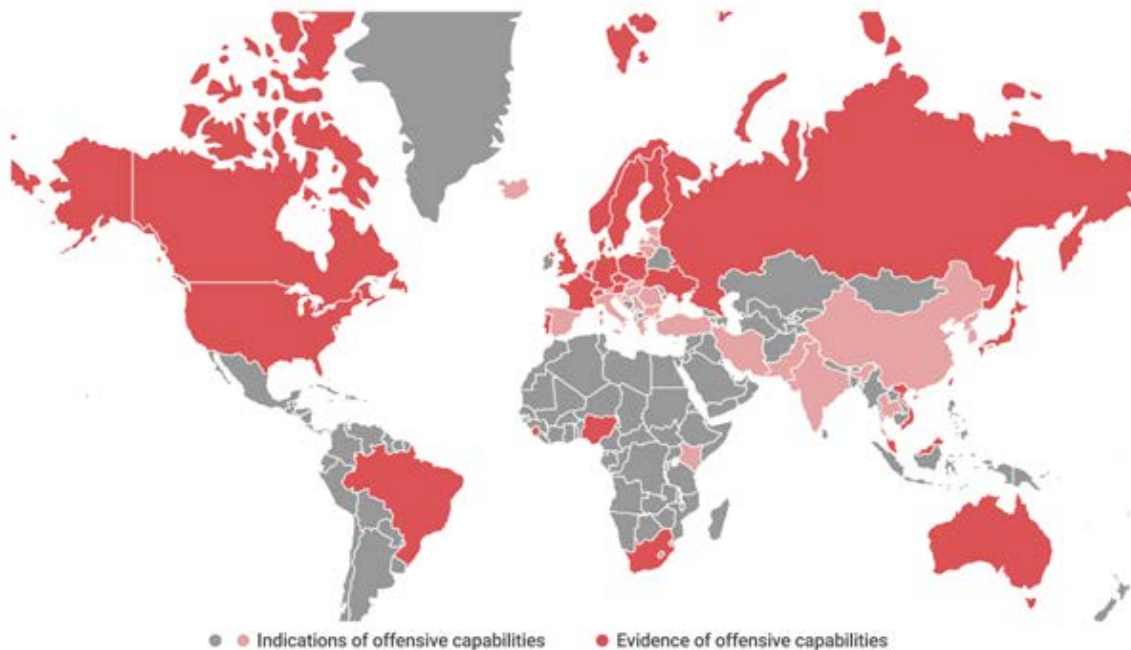


Figure 36. Capacités offensives en matière de cybersécurité. En rouge les pays pour lesquels il existe des preuves de cybercapacités offensives et en rose ceux pour lesquels il existe des indices.

Le ministère **sud-africain** de la défense a souligné la nécessité de protéger le cyberspace du pays en se dotant, entre autres, d'une capacité globale de guerre de l'information axée sur six domaines : la guerre des réseaux, la guerre électronique, les opérations psychologiques, la guerre de l'information, la guerre de l'infrastructure de l'information, et la guerre du commandement et du contrôle. Ces domaines sont définis comme suit.

- **Guerre des réseaux (Netwar)** : Exploiter ou utiliser les systèmes d'information (*action offensive*) d'un adversaire et protéger tous les systèmes d'information de la défense (*action défensive*) pour garantir l'utilisation par ses propres forces.
- **Guerre électronique** : Exploiter ou utiliser l'énergie électromagnétique pour déterminer, exploiter, réduire ou empêcher l'utilisation hostile du spectre électromagnétique tout en conservant son utilisation amicale.
- **Opérations psychologiques** : Mener des activités psychologiques planifiées en temps de paix, de conflit et de guerre pour créer des attitudes et des comportements favorables à la réalisation d'objectifs politiques et militaires. Ces opérations comprennent des activités d'action et de guerre psychologiques conçues pour obtenir l'effet psychologique souhaité.
- **Guerre basée sur l'information** : Améliorer la connaissance de la situation aux niveaux opérationnel et tactique tout en dégradant celle de l'adversaire.
- **Guerre de l'infrastructure de l'information** : Protéger sa propre infrastructure d'information et attaquer ou exploiter l'infrastructure d'information d'un adversaire.
- **Guerre de commandement et de contrôle** : Mener une guerre de l'information sur le champ de bataille en provoquant une disjonction entre la structure de commandement de l'adversaire et ses forces commandées<sup>181</sup>.

Le pays semble également avoir développé une stratégie de cyberguerre couvrant les actions offensives de guerre de l'information<sup>182</sup>.

En 2016, le ministre **kényan** de l'information, de la communication et de la technologie de l'époque notait que le gouvernement kényan s'engageait à développer des cybercapacités complètes et offensives<sup>183</sup>. En 2018, le **Nigéria** semble avoir mis en service un commandement de

<sup>181</sup> Ministère de la Défense, République d'Afrique du Sud. (2015). [South African Defence Review](#) (Revue de défense sud-africaine).

<sup>182</sup> Martin, G. (2017, 26 septembre). [Department of Defence aims to beef up cyber security](#) (Le ministère de la Défense vise à renforcer la cybersécurité). defenceWeb.

<sup>183</sup> Korir, C. (2016, 29 novembre). [Government to curb cyber crimes](#). (Le gouvernement veut endiguer les cybercrimes). Ministère des TIC, de l'Innovation et de la Jeunesse.

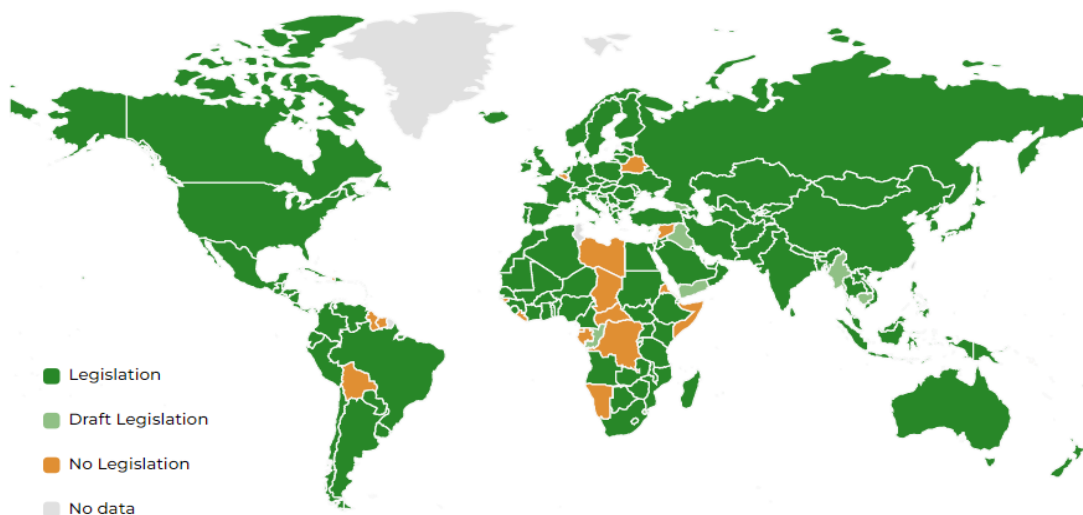
la cyberguerre de l'armée Nigériane dans le but de « donner à l'armée Nigériane les moyens de protéger ses données et son réseau contre les cyberattaques et les éléments hostiles »<sup>184</sup>.

La *Stratégie nationale de cybersécurité et de protection des données 2017-2022* de la Sierra Leone indique que le pays « doit avoir les moyens de répondre aux cyberattaques de la même manière que nous répondons à toute autre attaque, en utilisant la capacité la plus appropriée, y compris une cyber-capacité offensive »<sup>185</sup>.

## Politiques en matière de cybercriminalité : dimensions internationales

Alors que l'Afrique adopte de plus en plus les processus de transformation numérique, la région devient également de plus en plus vulnérable aux cybermenaces. Selon Interpol, les menaces les plus importantes identifiées à travers l'Afrique sont les escroqueries en ligne, l'extorsion numérique, la compromission des courriers électroniques professionnels, les rançongiciels et les *botnets*<sup>186</sup>. Les recherches menées par la société de cybersécurité Serianu, basée au Kenya, indiquent que le coût de la cybercriminalité en Afrique est passé de 0,5 milliard de dollars américains en 2015 à 3 milliards en 2020<sup>187</sup>.

De nombreux pays africains – 39 au total, dont la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal et l'Afrique du Sud – disposent de lois spécifiques sur la cybercriminalité (figure 37), qui soulignent généralement les éléments liés à la coopération internationale dans la lutte contre la cybercriminalité. La cybercriminalité est parfois également mentionnée dans la législation traitant des transactions électroniques et de la protection des données, comme c'est le cas au Ghana. Dans de nombreux cas, la cybercriminalité est couverte par des stratégies de cybersécurité plus vastes.



<sup>184</sup> Erunke, J. (2018, 16 octobre). [Army takes terror war to cyber space, launches command](#) (L'armée livre la guerre contre le terrorisme dans le cyberspace, lance un commandement). Vanguard.

<sup>185</sup> Gouvernement de la Sierra Leone. (2017). [National Cyber Security and Data Protection Strategy 2017-2022](#) (Stratégie nationale de cybersécurité et de protection des données 2017-2022).

<sup>186</sup> Interpol. (2021). [Rapport d'évaluation des cybermenaces en Afrique. La vision clé d'Interpol sur la cybercriminalité en Afrique](#).

<sup>187</sup> Global Cyber Alliance. (2021.) [Serianu s'associe à la Global Cyber Alliance pour réduire le coût de la cybersécurité](#).

<sup>188</sup> Basé sur la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2021). [Cybercrime legislation worldwide](#) (Législation sur la cybercriminalité dans le monde). Figure redessinée.

L'un des objectifs stratégiques stipulés dans la stratégie nationale de cybersécurité de la Côte d'Ivoire est de renforcer la coopération internationale de deux manières : en poursuivant sa participation aux initiatives internationales et régionales, et en ratifiant les conventions internationales sur la cybercriminalité (Budapest et Malabo). Le respect des lois et traités internationaux est également mentionné dans les stratégies de cybersécurité du Sénégal et du Rwanda.

La coopération internationale en matière de cybercriminalité (par exemple pour détecter et décourager le cyberespionnage et répondre à la cybercriminalité) est soulignée dans les politiques nationales de cybersécurité du Rwanda et du Nigéria, ainsi que dans la loi sur la cybersécurité du Kenya. Une section entière de la *Loi sur la cybercriminalité* du Nigéria est consacrée à la coopération internationale sur les questions de juridiction et d'application de la loi<sup>189</sup>.

En ce qui concerne la coopération internationale, l'autorité ghanéenne chargée de la cybersécurité devrait, conformément à la *Loi sur la cybersécurité* du pays, désigner et maintenir un point de contact fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour lutter contre la cybercriminalité. Le rôle du point de contact est de fournir des conseils techniques aux autres points de contact, de préserver les données et les preuves, de fournir des informations sur la détection des suspects et les questions connexes, ainsi que de transmettre immédiatement des demandes légales conformément aux lois et traités applicables.

Le *Cadre de la politique nationale de cybersécurité* de l'Afrique du Sud souligne la nécessité de participer à des forums régionaux, continentaux et internationaux pour faire avancer le programme mondial de cybersécurité, lutter contre la cybercriminalité et instaurer la confiance dans l'utilisation sécurisée des TIC.

La coopération internationale en matière de recherche et de formation figure également dans plusieurs documents de politique. La politique de cybersécurité du Rwanda mentionne la participation à des projets de recherche internationaux et l'échange d'experts en cybersécurité, tandis que la loi nigériane sur la cybercriminalité souligne la nécessité d'organiser des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les agents chargés de l'interdiction, de la prévention, de la détection, des enquêtes et des poursuites en matière de cybercriminalité. En outre, la stratégie du Sénégal encourage les autorités chargées de l'application des lois et les tribunaux à collaborer avec leurs partenaires aux niveaux bilatéral et multilatéral pour renforcer leur travail d'enquête, de prévention et de poursuite de la cybercriminalité.

## Protection des enfants en ligne

La question de la protection des enfants en ligne (PEL/COP) apparaît dans divers documents de politique et stratégies nationales, tant générales que liées à la cybersécurité. La *Politique générale en matière de TIC* du Kenya à partir de 2019 appelle à un partenariat mondial sur la protection des enfants en ligne, notamment en élaborant un cadre d'engagement entre les organisations locales et internationales et les autorités chargées de l'application de la loi. L'importance de la coopération internationale (avec l'industrie, les institutions de justice pénale, les organisations internationales, etc.) est également soulignée dans le *Plan d'action national pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne*, adopté en 2022<sup>190</sup>.

<sup>189</sup> Assemblée nationale, Nigéria. (2015). *Cybercrimes (prohibition, prevention, etc) Act* (Loi sur les cybercrimes (interdiction, prévention, etc.)).

<sup>190</sup> Ministère de la Fonction publique, du Genre, des Affaires des personnes âgées et des Programmes spéciaux, République du Kenya. (2022). *National Plan of Action to Tackle Online Child Sexual Exploitation and Abuse in Kenya, 2022–2026* (Plan d'action national pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne au Kenya, 2022-2026).



La coopération mondiale en matière de criminalité organisée est également mentionnée dans la *Politique de protection des enfants en ligne* du **Rwanda**, qui appelle, par exemple, à la mise en place de cadres de coopération officiels avec les communautés régionales et mondiales de la criminalité organisée. Pour renforcer les cadres juridiques et réglementaires nationaux liés à la PEL, le Rwanda doit identifier et ratifier les traités et protocoles internationaux relatifs à la PEL, et renforcer et modifier les lois pénales pertinentes conformément aux normes et bonnes pratiques internationales<sup>191</sup>.

La conformité aux mécanismes internationaux tels que les *Lignes directrices de l'UIT sur la protection des enfants en ligne* est stipulée dans le projet de *Lignes directrices sur la protection et la sécurité des enfants en ligne* du **Kenya**<sup>192</sup>. La *Loi sur la cybersécurité* du **Ghana** comporte une section entière consacrée à la PEL. Le pays dispose également d'une politique dédiée à la PEL.

## 4.2. Aperçu continental et régional

La cybersécurité est un programme phare de l'*Agenda 2063* de l'UA, qui indique clairement que l'Afrique doit non seulement intégrer dans ses plans de développement les changements rapides provoqués par les technologies émergentes, mais aussi veiller à ce que ces technologies soient utilisées au profit des individus, des institutions ou des États-nations africains en assurant la protection des données et la sécurité en ligne<sup>193</sup>.

La cybersécurité et la cybercriminalité occupent également une place importante dans la *Stratégie de transformation numérique* de l'UA, qui comprend plusieurs recommandations de politiques et propositions d'actions dans ces deux domaines. Si la plupart d'entre elles sont liées au renforcement de la cybersécurité aux niveaux national et continental, on y trouve également quelques éléments relatifs aux processus internationaux. L'une des recommandations est que l'UA et ses États membres « soutiennent le processus dirigé par l'ONU pour l'établissement du cadre mondial de cybersécurité sous l'égide de l'ONU »<sup>194</sup>.

En 2018, l'UA a décidé de créer un groupe d'experts en cybersécurité (AUCSEG) chargé de conseiller la CUA et les décideurs sur les questions liées à la cybersécurité. Ce groupe, qui a commencé à travailler en 2019, devrait également soutenir la CUA et les États membres sur les questions de coopération internationale concernant la cybersécurité, la protection des données personnelles et la lutte contre la cybercriminalité<sup>195</sup>.

Au cœur des initiatives de l'UA en matière de cybersécurité se trouve la **Convention de 2014 sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)**. Cet instrument couvre plus que la cybersécurité et la cybercriminalité, et comprend des dispositions sur les transactions électroniques et la protection des données personnelles. Cela confère à la *Convention de Malabo* un caractère unique et innovant parmi les réglementations et politiques liées à la cybersécurité. Cependant, c'est aussi la raison de certains des défis concernant sa ratification.

La convention contient plusieurs dispositions relatives à la **coopération internationale**. Elle encourage les États parties à conclure des accords d'entraide judiciaire pour lutter contre la cybercriminalité, et à permettre l'échange d'informations sur les cybermenaces et les évaluations de vulnérabilité par le biais d'institutions telles que les CERT. Les pays ont également le mandat

<sup>191</sup> Ministère des TIC et de l'Innovation, République du Rwanda. (2019). *Rwanda Child Online Protection Policy* (Politique rwandaise de protection en ligne des enfants).

<sup>192</sup> Autorité des communications du Kenya. (2022). *Industry Guidelines for Child Online Protection and Safety* (Lignes directrices sur la protection et la sécurité des enfants en ligne).

<sup>193</sup> Union africaine [UA]. (s.d.). *Projets phares de l'Agenda 2063*.

<sup>194</sup> Union africaine [UA]. (2020). *La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique*.

<sup>195</sup> Union africaine [UA]. (n.d.). *Groupe d'experts en cybersécurité de l'Union africaine - Termes de référence*.



d'utiliser les mécanismes de coopération internationale – qu'ils soient basés sur des partenariats privés ou publics – lorsqu'il s'agit de répondre aux cybermenaces, d'améliorer la cybersécurité et de stimuler le dialogue multipartite.

La convention n'est pas encore entrée en vigueur. Sur les 55 membres de l'UA, 14 ont signé la convention, et 13 l'ont ratifiée et ont déposé leurs instruments de ratification auprès de l'UA (en mars 2022)<sup>196</sup>. Ces chiffres sont en deçà des 15 instruments de ratification requis pour l'entrée en vigueur de la convention.

Certains observateurs soulignent le fait que la *Convention de Malabo* est un instrument important pour soutenir le commerce électronique continental et qu'elle doit être ratifiée de toute urgence, tandis que d'autres mettent en garde contre une réglementation excessive<sup>197</sup>. Bien que la convention soit importante compte tenu de sa portée, l'absence de ratification réduit son impact potentiel<sup>198</sup>. Ce rythme plutôt lent de ratification peut s'expliquer par de multiples raisons : des raisons politiques (enracinées dans la diversité politique, culturelle et historique de la région)<sup>199</sup>, les longs processus que cela demande au sein des pays, une faible prise de conscience des décideurs de l'importance de la cybersécurité et sa pertinence pour la sécurité nationale, et une capacité limitée des pays à entreprendre et à conclure les procédures nécessaires<sup>200</sup>. Il reste à voir si les pays surmonteront ces défis et d'autres, et donneront suite à l'engagement qu'ils ont pris lors du sommet sur la cybersécurité de mars 2022 de signer et de ratifier la convention, qui constitue une étape importante vers le « développement d'un cyberspace africain sûr »<sup>201</sup>.

L'on constate un **chevauchement des adhésions entre les conventions de Malabo et de Budapest**. La *Convention de Budapest* est la *Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe*, et elle se concentre sur la définition de la cybercriminalité, les dispositions juridiques connexes et la coopération transfrontalière. Douze pays africains sont parties ou signataires, ou ont été invités à adhérer à la *Convention de Budapest* : le Cabo Verde, le **Ghana**, le Maroc, l'île Maurice, le **Nigéria** et le **Sénégal** sont parties à la convention ; **L'Afrique du Sud** a signé la convention ; tandis que le Bénin, le Burkina Faso, la **Côte d'Ivoire**, le Niger et la Tunisie ont été invités à y adhérer<sup>202</sup>. Parmi ces pays, le Cabo Verde, le **Ghana**, Maurice et le **Sénégal** ont signé ou ratifié les Conventions de Malabo et de Budapest (figure 38).

<sup>196</sup> Pays ayant ratifié la convention : Angola, Cabo Verde, République du Congo, Ghana, Guinée, Mozambique, Maurice, Namibie, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo et Zambie. Pays qui ont signé la convention : Bénin, Tchad, Comores, République du Congo, Ghana, Guinée-Bissau, Mozambique, Mauritanie, Rwanda, Sierra Leone, Sao Tomé-et-Principe, Togo, Tunisie et Zambie. Union africaine [UA]. (2022). [Liste des pays qui ont signé, ratifié ou adhéré à la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles](#).

<sup>197</sup> ITWeb. (2021, 10 septembre). [African countries urged to ratify Malabo convention](#) (Les pays africains exhortés à ratifier la Convention de Malabo). Blog ITWeb.

<sup>198</sup> Greenleaf, G., & Georges, M. (2015). [The African Union's Data Privacy Convention: A major step toward global consistency?](#) (La Convention de l'Union africaine sur la confidentialité des données : Une étape majeure vers la cohérence mondiale ?) Privacy Laws & Business International Report 131, pp. 18-21.

<sup>199</sup> Forum sur la gouvernance de l'Internet [FGI]. (2021). [IGF 2021 Workshop #18 Cyber diplomacy in Africa and digital transformation](#) (Atelier FGI 2021 #18 Cyber diplomatie en Afrique et transformation numérique).

<sup>200</sup> Amazouz, S. (2019). [International cyber security diplomatic negotiations: Role of Africa in inter-regional cooperation for a global approach on the security and stability of cyberspace](#) (Négociations diplomatiques internationales sur la cybersécurité : Rôle de l'Afrique dans la coopération interrégionale pour une approche globale sur la sécurité et la stabilité du cyberspace). Mémoire de master présenté à la Faculté des arts de l'Université de Malte.

<sup>201</sup> Sommet de la cybersécurité - Lomé 2022. (2022, 23-24 mars). [Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité](#).

<sup>202</sup> Conseil de l'Europe [CoE]. (s.d.). [La Convention de Budapest et ses protocoles](#).



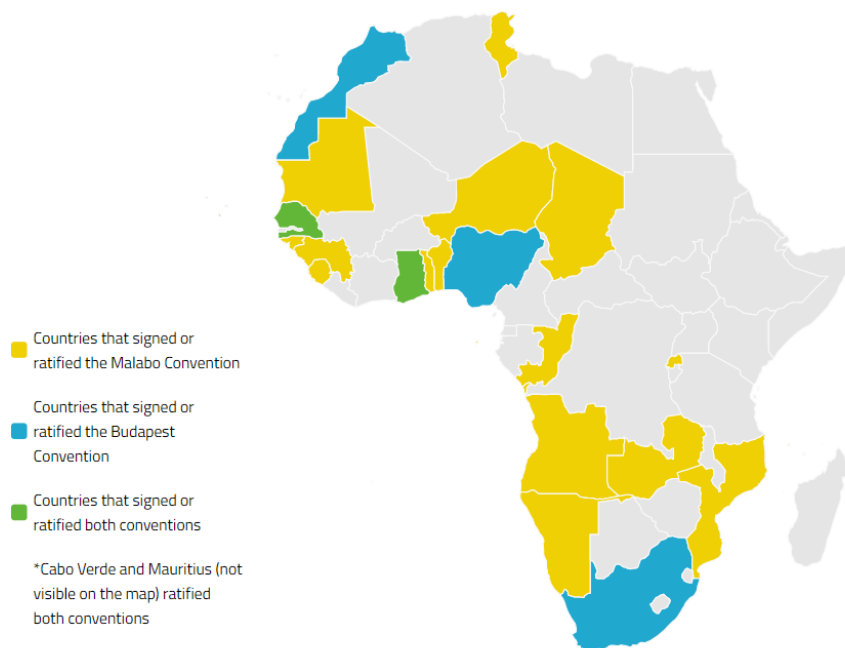


Figure 38. Pays qui ont signé ou ratifié la Convention de Malabo (en jaune), ceux qui ont signé ou ratifié la Convention de Budapest (en bleu) et les pays qui ont signé ou ratifié les deux conventions en vert (octobre 2022).  
N.B. Le Cabo Verde et l'Île Maurice (non indiqués sur la carte) ont ratifié les deux conventions.

En août 2022, la CEA et la République du Togo ont annoncé un accord pour établir conjointement le Centre africain de coordination et de recherche en cybersécurité. Ce centre, qui sera basé à Lomé, est destiné à servir de plaque tournante régionale pour les informations et les renseignements sur la cybersécurité, et à contribuer au renforcement des capacités et des cadres aux niveaux national et régional pour évaluer et atténuer les cybermenaces<sup>203</sup>.

### Conseil de paix et de sécurité de l'UA

Les questions de cybersécurité sont également abordées par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA. Par exemple, en mai 2019, lors d'une réunion sur l'atténuation des menaces de la cybersécurité pour la paix et la sécurité en Afrique, le CPS a encouragé les États membres de l'UA à « créer des synergies pour améliorer et renforcer, entre autres, les politiques, la coordination nationale, régionale et continentale à travers l'harmonisation et l'actualisation des stratégies nationales de cybersécurité, et à mettre en place des ripostes urgentes aux menaces cyber-sécuritaires »<sup>204</sup>. En août 2022, lors d'une réunion sur les technologies émergentes et les nouveaux médias, le CPS a noté qu'il était essentiel que « la Commission de l'UA et les États membres élaborent une approche stratégique pour mettre en œuvre les normes des Nations unies sur le comportement responsable des États dans le cyberspace aux niveaux régional et continental... »<sup>205</sup>.

Les CER ont également lancé diverses politiques et divers programmes liés à la cybersécurité. En 2021, la CEDEAO a adopté sa *Stratégie régionale de cybersécurité et de la lutte contre la cybercriminalité*, décrivant les actions à mener en particulier au niveau national pour renforcer la cybersécurité et

<sup>203</sup> Commission économique des Nations unies pour l'Afrique [ONU-CEA]. (2022, 16 août). [La République Togolaise et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique signent un mémorandum d'entente pour la création du Centre africain de cybersécurité.](#)

<sup>204</sup> Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. (2019). [Communiqué : la 850<sup>e</sup> réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sur l'atténuation des menaces de la cybersécurité pour la paix et la sécurité en Afrique.](#)

<sup>205</sup> Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. (2022). [Communiqué de la 1 097<sup>e</sup> réunion du CPS, tenue le 4 août 2022, sur les technologies émergentes et les nouveaux médias : impact sur la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité en Afrique.](#)

lutter contre la cybercriminalité (par exemple, l'adoption de stratégies nationales de cybersécurité, la mise en place d'autorités qui s'y dévouent, la priorisation des efforts de cybersécurité dans le domaine des infrastructures critiques et des services essentiels, l'amélioration du développement des compétences en matière de cybersécurité et le renforcement des capacités contre la cybercriminalité). En ce qui concerne les questions de politique étrangère, les États membres et la Commission de la CEDEAO sont invités à promouvoir et à développer la coopération régionale et internationale par des actions telles que le partage des alertes et des informations sur la cybersécurité (en particulier entre les CERT et les institutions similaires), ainsi que la garantie d'une coopération judiciaire internationale en matière de cybercriminalité et d'accès transnational aux preuves numériques<sup>206</sup>.

La *Politique régionale de protection des infrastructures critiques* de la CEDEAO propose des mesures préventives, réactives et proactives que les pays pourraient prendre pour assurer la protection de leurs infrastructures critiques et services essentiels. Notant qu'il existe des « interdépendances entre les pays » en ce qui concerne les réseaux de télécommunication, la connectivité Internet et d'autres infrastructures et services, la politique appelle les pays à coopérer pour identifier les infrastructures critiques et les services essentiels transitoires, à échanger des informations sur les menaces et les risques, et à harmoniser les mesures de protection<sup>207</sup>.

La CEDEAO dispose également d'une *Directive sur la cybercriminalité* (adoptée en 2011) ; son objectif est de veiller à ce que le droit pénal et les procédures pénales des États membres de la CEDEAO soient adéquatement outillés pour faire face à la cybercriminalité<sup>208</sup>.

Le *Cadre type de politique des TIC* de la CAE de 2015 encourage les États membres à mettre en place des mécanismes de coopération régionale et internationale en matière de cybersécurité<sup>209</sup>.

Plusieurs CER ont adopté des lois et/ou des politiques types sur la cybercriminalité et la cybersécurité. Le COMESA dispose d'un *projet de loi type sur la cybercriminalité* (2011)<sup>210</sup>, ainsi que d'une politique type, d'un projet de loi type et d'une feuille de route de mise en œuvre pour la cybersécurité. La CEEAC<sup>211</sup> a une loi type sur la cybersécurité, tandis que la SADC a une loi type sur la criminalité informatique et la cybercriminalité (2012)<sup>212</sup>.

Sur le continent, les questions de cybersécurité et de cybercriminalité sont également abordées dans plusieurs autres contextes.

- **AfricaCERT.** Ce forum, qui vise à aider les CERT africaines à améliorer la cyber-préparation et à renforcer la résilience des infrastructures TIC, ainsi qu'à encourager la coopération régionale et internationale sur les questions connexes, réunit des CERT et des CIRT de 26 pays africains, dont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, le Rwanda et l'Afrique du Sud.
- **Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière** (AFRIPOL). Dédié à la promotion de la coopération policière au niveau continental, AFRIPOL a parmi ses objectifs

<sup>206</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. (2021). [Stratégie régionale de cybersécurité et de la lutte contre la cybercriminalité](#).

<sup>207</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. (2021). [Politique régionale de protection des infrastructures critiques](#).

<sup>208</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. (2011). [Directive C/DIR.1/08/11 du 19 août 2019 portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace de la CEDEAO](#).

<sup>209</sup> Communauté d'Afrique de l'Est [CAE]. (2015). [EAC Model ICT Policy Framework](#) (Cadre type de politique des TIC de la CAE).

<sup>210</sup> Marché commun de l'Afrique orientale et australe [COMESA]. (2011). [Cyber Crime Model Bill](#) (Projet de loi type sur la cybercriminalité).

<sup>211</sup> États membres de la CEEAC : Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République du Congo et Sao Tomé-et-Principe.

<sup>212</sup> Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC]. (2012). [Loi type relative au crime informatique et à la cybercriminalité](#).



le développement et la mise en œuvre d'une approche africaine harmonisée de lutte contre la cybercriminalité. À cette fin, une stratégie pour la période 2020-2024 définit quatre priorités stratégiques liées au renforcement des capacités des équipes de lutte contre la cybercriminalité d'AFRIPOL et des États membres, au développement d'une réglementation harmonieuse et cohérente, et à l'évaluation constante des menaces. La stratégie prévoit également le renforcement des cadres de coopération aux niveaux régional, continental et international, la participation aux travaux d'organismes internationaux tels que l'UIT et l'ICANN, et la coordination de la lutte contre la cybercriminalité avec des organismes tels qu'Interpol, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC) et Europol<sup>213</sup>.

- **Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF).** La promotion de la culture et des compétences en matière de cybersécurité ainsi que le renforcement des capacités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de cybersécurité figurent parmi les thèmes abordés par cette agence spécialisée de l'UA pour le développement des capacités.
- **Plusieurs organisations de la société civile** œuvrent à la sensibilisation et au renforcement des capacités sur les questions liées à la cybercriminalité, à la protection des enfants en ligne, et à la sûreté et la sécurité en ligne. Citons à titre d'exemple l'Organisation africaine de la cybersécurité et des droits numériques et la Société civile africaine sur la société de l'information.

### 4.3. L'engagement international

#### Cybersécurité : le GGE et le GTCNL de l'ONU

Au niveau des Nations unies, les questions liées à la cybersécurité ont été discutées au sein de deux groupes d'experts gouvernementaux, relevant tous deux de la Première commission de l'Assemblée générale des Nations unies.

Le **Groupe d'experts gouvernementaux (GGE) des Nations unies chargé de favoriser un comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale** (initialement connu sous le nom de GGE chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale) a tenu six séries de réunions : 2004-2005, 2009-2010, 2012-2013, 2014-2015, 2016-2017 et 2019-2021. Le GGE des Nations unies a à son actif deux réalisations majeures : la définition d'un programme mondial sur cette thématique et l'introduction du principe selon lequel le droit international s'applique à l'espace numérique<sup>214</sup>. Huit pays africains ont participé aux travaux du GGE au fil des ans : l'Égypte a participé aux GGE de 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017 ; le **Ghana** au GGE de 2014-2015 ; le **Kenya** aux GGE de 2014-2015, 2016-2017 et 2019-2021 ; le Mali au GGE de 2004-2005 ; Maurice au GGE de 2019-2021 ; le Maroc au GGE de 2019-2021 ; le **Sénégal** au GGE de 2016-2017 ; et l'**Afrique du Sud** aux GGE de 2004-2005, 2009-2010 et 2019-2021.

En 2018, l'Assemblée générale de l'ONU a créé le **Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale** (rebaptisé par la suite GTCNL sur la sécurité de technologies de l'information et des communications et de leur utilisation). Il a pour tâche de poursuivre l'élaboration des règles, normes et principes de comportement responsable des États, de discuter des moyens de les mettre en œuvre et d'étudier la possibilité d'établir un dialogue institutionnel régulier avec une large participation sous les auspices de l'ONU. Contrairement au GGE, qui était composé sur la base d'une « répartition géographique équitable », le GTCNL est ouvert dans le sens où tous les

<sup>213</sup> Mécanisme africain de coopération policière [AFRIPOL]. (n.d.). [AFRIPOL Cybercrime Strategy](#) (Stratégie de lutte contre la cybercriminalité d'AFRIPOL).

<sup>214</sup> Geneva Internet Platform [GIP]. (s.d.). [UN OEWG and GGE](#). (GTCNL et GGE de l'ONU). Digital Watch.



membres de l'ONU intéressés peuvent participer à ses activités. Le premier GTCNL a conclu ses travaux en mars 2021 et a été suivi par un nouveau GTCNL pour la période 2021-2025.

Le GGE ayant conclu ses travaux, nous nous concentrons ici sur les contributions à ceux du GTCNL.

Le **GTCNL de 2019-2021** a enregistré la participation des 16 pays africains suivants : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Zimbabwe. Ces 16 pays ont fait 69 interventions (sur 719 interventions). Parmi les huit pays faisant l'objet de notre étude, les pays suivants ont contribué aux travaux du GTCNL : **Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya et Nigéria**. Ces cinq pays ont fait 27 interventions (sur 719 interventions). Un aperçu de leurs principaux intérêts/positions est présenté ci-après<sup>215</sup>.

Lors des discussions sur les **normes, règles et principes**, le **Ghana** et le **Kenya** ont appelé à une plus grande sensibilisation, opérationnalisation et mise en œuvre des normes existantes intégrées dans le rapport 2015 du GGE.

En ce qui concerne le **droit international**, le **Kenya** a souligné la nécessité de clarifier la manière dont ces lois peuvent être invoquées et appliquées en relation avec les cybermenaces, y compris les difficultés à établir les responsabilités dans les situations de cyberguerre et de guerre par procuration, ainsi que dans le contexte de cyber-acteurs autonomes, automatisés et de l'IA. Selon le Kenya, l'interprétation et l'application du droit international doivent être cohérentes et ne doivent pas faire de discrimination en fonction de la fracture numérique.

Le **Ghana** a appelé à la création d'un répertoire mondial des efforts de renforcement de la confiance existant aux niveaux régional et sous-régional, et d'une liste mondiale de points de contact. Le pays a suggéré que le GTCNL devienne le dépositaire de **mesures de renforcement de la confiance** concrètes et pratiques en matière de réponse efficace aux menaces qui pèsent sur les infrastructures essentielles d'information, afin de réduire le risque de perception erronée et de conflit éventuel, et de maintenir un cyberspace sûr et sécurisé. Il a en outre suggéré que des points de contact nationaux des institutions et réseaux de référence soient créés dans le cadre du GTCNL. Le **Kenya** a également souligné que le renforcement des capacités est une mesure essentielle de renforcement de la confiance. Les mesures de renforcement de la confiance ne peuvent avoir les résultats escomptés si certains pays n'ont pas la capacité de détecter, d'identifier, d'enquêter, de se défendre, de contenir ou de contrer les cybermenaces existantes et potentielles.

En ce qui concerne le **renforcement des capacités**, le **Ghana** a noté que de nombreux pays en développement ne disposent pas de capacités suffisantes en matière de cybersécurité, de cybercriminalité, de protection et de développement des données, de sécurité internationale et de pratiques d'hygiène informatique, de réponse aux incidents et de protection globale des infrastructures d'information critiques. Cependant, les risques et les défis des cyberattaques ne se limitent pas à un pays, un groupe ou une région. Le **Kenya** a souligné la nécessité d'une approche et de paramètres fondés sur des preuves pour garantir l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités, et a mentionné la réduction de la fracture numérique comme étant à la fois un principe et la principale tâche du renforcement des capacités. Selon le Kenya, l'ONU est particulièrement bien placée pour coordonner le renforcement des capacités au niveau mondial. L'ONU pourrait commencer par des mesures de coordination initiales, comme la création d'un registre des mesures de renforcement des capacités existantes et de leurs points de contact, ainsi que des enseignements disponibles. Ce registre devrait ensuite être utilisé pour déterminer une base de référence pour mesurer le niveau minimal de cybersécurité nécessaire à la sécurité mondiale et permettre aux pays de procéder à des auto-évaluations.

<sup>215</sup> Cette vue d'ensemble est basée sur les rapports de session du GTCNL produits par une équipe de rapporteurs du GIP et sur les transcriptions produites par le *AI and Data Lab* de Diplo.

Dans les discussions sur le **dialogue institutionnel régulier**, le **Ghana** a noté que le GTCNL peut servir au mieux de plateforme mondiale pour promouvoir le dialogue et les échanges de bonnes pratiques, ainsi que la sensibilisation, faciliter la coopération et la consultation entre les États, et fournir des informations sur le renforcement des capacités dans le cyberspace, qui sont des éléments essentiels des mesures de renforcement de la confiance. Le Ghana a suggéré que le Groupe de travail devienne le dépositaire des mesures de renforcement de la confiance et des points de contact.

Dans une contribution commune aux travaux du GTCNL, le Groupe africain a réitéré son soutien à l'établissement d'un mécanisme orienté vers l'action sous l'égide de l'ONU pour promouvoir l'utilisation responsable des TIC par les États, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes et de règles pour régir le cyberspace mondial. Le groupe a également souligné son espoir que le processus du GTCNL conduise à l'émergence d'un ordre juridiquement contraignant et fondé sur des règles réglementant l'utilisation des TIC dans les espaces.

Au **GTCNL de 2021-2025**, 20 pays africains ont participé jusqu'en juillet 2022 : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Maroc, Maurice, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo. Ces 20 pays ont fait 79 interventions sur les 894 interventions faites au GTCNL de 2021-2025 à ce jour. Sur les huit pays visés dans la présente étude, les pays suivants ont contribué aux travaux du GTCNL : la **Côte d'Ivoire**, le **Ghana**, le **Kenya**, le **Nigéria** et l'**Afrique du Sud**. Ces cinq pays ont fait à ce jour 34 interventions sur les 894 interventions faites au GTCNL de 2021-2025. Un aperçu de leurs principaux intérêts/positions est présenté ci-après<sup>216</sup>.

En ce qui concerne les questions liées aux **normes, règles et principes**, l'**Afrique du Sud** a convenu que les rapports précédents du GGE et du GTCLN des Nations unies, y compris les résolutions correspondantes de l'Assemblée générale des Nations unies adoptées par consensus, constituent un acquis pour la poursuite des discussions sur la position, le rôle et la mise en œuvre des normes volontaires. L'Afrique du Sud souhaiterait que les États échangent leurs points de vue sur la nécessité de poursuivre l'élaboration de normes en évaluant, en mettant à jour et en affinant les normes, règles et principes non contraignants existants relatifs au comportement des États dans le cyberspace. L'Afrique du Sud soutient également le recours aux études nationales sur la mise en œuvre des normes, tel que proposé par l'Australie, le Mexique et d'autres pays<sup>217</sup>.

Le **Kenya** a suggéré la création d'un groupe de travail pour faciliter le partage des bonnes pratiques sur la manière dont les normes, règles et principes existants peuvent être contextualisés et traduits en politiques nationales.

Le **Nigéria** a souligné la nécessité de légaliser les normes déjà convenues afin d'assurer un comportement responsable. La **Côte d'Ivoire** a souligné que l'application de normes facultatives et non contraignantes de comportement responsable des États pourrait contribuer à accroître la sûreté et la sécurité de l'utilisation des TIC, et aider à prévenir les utilisations nuisibles des TIC.

Dans les discussions sur le **droit international**, le **Kenya** a noté qu'il est important d'examiner comment le cadre normatif sera effectivement appliqué à l'avenir. Le pays a appelé à des efforts supplémentaires en matière de renforcement des capacités dans les domaines du droit international, de la législation et des politiques nationales, afin de permettre aux États d'améliorer l'applicabilité du droit international à l'utilisation des TIC dans leur contexte spécifique.

<sup>216</sup> Cet aperçu général est basé sur les rapports des sessions du GTCNL produits par une équipe de rapporteurs du GIP et sur les transcriptions produites par le *AI and Data Lab* de Diplo.

<sup>217</sup> [Joint Proposal by Argentina, Australia, Canada, Chile, Denmark, Estonia, France, Indonesia, Kenya, Mexico, the Netherlands, New Zealand, Pacific Island Forum member states, Poland, and South Africa to OEWG](#) (Proposition conjointe de l'Argentine, de l'Australie, du Canada, du Chili, du Danemark, de l'Estonie, de la France, de l'Indonésie, du Kenya, du Mexique, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande, des États membres du Forum des îles du Pacifique, de la Pologne et de l'Afrique du Sud au GTCNL), 16 avril 2020.

L'**Afrique du Sud** a noté que le droit international existant, complété par des normes volontaires non contraignantes, est suffisant pour traiter les questions liées à l'utilisation des TIC par les États dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales. Le pays a également suggéré que la question du partage des positions nationales et de l'étude de la manière dont le droit international s'applique dans le cyberspace soit soumise à la Cour internationale de justice et à la Commission du droit international afin d'établir leurs points de vue sur la question.

Le **Sénégal** a souligné que tous les principes du droit humanitaire international devraient s'appliquer aux cyber-opérations menées dans le cadre de conflits armés.

La **Côte d'Ivoire** a souligné l'applicabilité du droit international dans le cyberspace, notamment la Charte des Nations unies, le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'Homme.

Le **Ghana** a souligné que la coopération internationale et les **mesures de renforcement de la confiance** dans le domaine des TIC sont essentielles au maintien de la stabilité dans le cyberspace et à la réalisation du développement durable. La **Côte d'Ivoire** s'est déclarée favorable à la désignation d'un point de contact national pour faciliter la communication et l'échange d'informations. Sur la question des points de contact nationaux, le **Sénégal** a appelé à prendre en compte le fait que certains pays rencontrent des difficultés pour mettre en place de telles structures.

Le **Kenya** a souligné que les mesures de confiance doivent inclure toutes les parties prenantes concernées par le cyberspace, afin de faciliter la collaboration entre les acteurs étatiques et non étatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à relever les défis rencontrés dans le cyberspace.

Selon l'**Afrique du Sud**, l'amélioration du niveau général des capacités des États en matière de TIC permettrait également d'accroître la résistance globale des États aux cybermenaces. L'Afrique du Sud a demandé au GTCNL de discuter d'un arrangement institutionnel approprié et de programmes spéciaux pour le **renforcement des capacités**. Le pays a également suggéré que le GTCNL serve de plateforme permettant de parvenir à une compréhension commune des menaces existantes et potentielles dans le cyberspace, et qu'il soit une structure de partage des pratiques et des mesures visant à les combattre. La **Côte d'Ivoire** a souligné l'importance de la mise en œuvre de mécanismes de renforcement des capacités pour les pays ayant besoin d'assistance, afin qu'ils puissent remédier à leurs vulnérabilités et garantir une utilisation sûre de la technologie numérique.

Le **Kenya** a attiré l'attention sur le rôle important que les organisations régionales et sous-régionales jouent (ou pourraient jouer) dans la promotion d'un comportement responsable des États et dans la conduite de programmes de renforcement des capacités connexes. Le **Kenya** et l'**Afrique du Sud** ont tous deux fait référence au rôle de ces organisations dans le soutien à la mise en œuvre de normes de comportement responsable.

Dans une contribution à la session de juillet 2022 du GTCNL, le groupe d'experts en cybersécurité de l'UA a mis en évidence les domaines prioritaires dans lesquels un renforcement des capacités est nécessaire pour l'Afrique : gouvernance, élaboration des politiques, outils et infrastructures techniques, accès au numérique et recherche. Le groupe a noté que les acteurs africains ont besoin d'une « plus grande capacité » pour être en mesure de contribuer efficacement aux processus de l'ONU tels que le GTCNL et d'autres initiatives mondiales en matière de cybersécurité. Il a également appelé à ce que l'Afrique ne soit pas exclue des initiatives visant à renforcer la confiance dans la cybersécurité<sup>218</sup>.

<sup>218</sup> Groupe d'experts en cybersécurité de l'Union africaine. (2022). [Input on the occasion of the third substantive session of the Open-ended Working Group on ICTs \(OEWG\)](#) (Contribution à l'occasion de la troisième session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les TIC (GTCNL), 25 au 29 juillet 2022 au siège des Nations unies à New York.



## Cybercriminalité : comité spécial de l'ONU

En 2019, l'Assemblée générale des Nations unies a créé le **Comité spécial** à composition non limitée **chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles**, sous les auspices de la Troisième Commission. Le Comité spécial a été proposé par la Fédération de Russie et 27 coauteurs, parmi lesquels neuf pays africains : Algérie, Angola, Burundi, Égypte, Érythrée, Libye, Madagascar, Soudan et Zimbabwe<sup>219</sup>.

Après deux sessions sur les questions organisationnelles en mai 2021 et février 2022, le comité a consacré trois sessions substantielles entre février et septembre 2022. Dix-neuf pays africains y ont participé : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Érythrée, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Tanzanie.

Parmi les huit pays ciblés, les pays suivants ont contribué aux travaux du comité : **Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, Sénégal** et **Afrique du Sud**. Ce qui suit est un aperçu de certaines de leurs positions/principaux intérêts<sup>220</sup>.

Les contributions conjointes du groupe africain ont souligné, entre autres, la nécessité que la convention contienne des dispositions fortes sur la **coopération internationale** et qu'elle s'aligne sur les instruments internationaux existants. Certains pays, dont le **Kenya**, le **Nigéria** et le **Sénégal**, ont noté que **les instruments internationaux et régionaux existants** – tels que la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention des Nations unies contre la corruption, la Convention de Malabo et la Convention de Budapest – pourraient être utilisés comme outils pour aider à l'élaboration du projet de convention. **L'Afrique du Sud** a ajouté que la complémentarité devrait être assurée entre la nouvelle convention et les autres instruments pertinents, tandis que le **Ghana** a suggéré que la convention devrait inclure des dispositions définissant sa relation avec d'autres traités, accords et arrangements.

L'une des questions fondamentales des négociations est de savoir **si la convention doit créer de nouvelles catégories d'infractions de cybercriminalité**, les États soumettant leurs positions nationales sur cette question et suggérant quelles nouvelles infractions de cybercriminalité peuvent être ajoutées.

**L'Afrique du Sud** a proposé que les infractions pénales suivantes soient incluses dans la convention :

- infractions contre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information (par exemple, accès illicite) ;
- interception illégale de données ;
- atteinte à l'intégrité des données ;
- atteinte à l'intégrité d'un système ;
- cybermenaces ;
- cyberfraude et cyber-falsification ;
- Réalisation et diffusion de contenus pédopornographiques.

Pour le **Ghana**, parmi les questions spécifiques que la convention devrait aborder figurent les suivantes :

- actes contre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes informatiques ;
- délits de cyberdépendance (tels que le piratage) ;
- crimes contre les informations et les infrastructures nationales ;

<sup>219</sup> Assemblée générale des Nations unies [AGNU]. (2019). [Projet de résolution sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles](#).

<sup>220</sup> Identifié à partir des contributions écrites et des transcriptions des discussions tenues lors des trois premières sessions de fond du comité. Les transcriptions - lorsque les enregistrements des réunions étaient disponibles - ont été produites par le AI and Data Lab de Diplo.



- cybercrimes contre les enfants et crimes sexistes en ligne tels que la pornographie de vengeance.

Le **Nigéria** a déclaré que la convention devrait également définir des dispositions de droit pénal matériel en mettant l'accent sur les crimes en lien avec le cyberspace, tels que, entre autres:

- cyberfraude ou falsification ;
- cyberintimidation ;
- harcèlement ;
- l'exploitation sexuelle en ligne des enfants.

Le Groupe africain a noté que les **droits de l'Homme** et les principes de souveraineté et de réciprocité devraient toujours être respectés. Ce point a été renforcé par les contributions des différents États.

Le **Kenya** a suggéré que les pays s'engagent à respecter le droit international et les traités relatifs aux droits de l'Homme, et qu'ils veillent à ce que ces engagements soient respectés. Le **Nigéria** a noté que des garanties en matière de protection des données doivent être prévues dans la convention, tandis que l'**Afrique du Sud** a fait valoir que les exigences en matière de protection des données personnelles et de la vie privée sont intégrées dans le droit national et que la convention ne doit pas faire double emploi. Le **Sénégal** a demandé que des dispositions précises soient incluses dans la convention afin de garantir que les instruments de coopération internationale respectent les droits et libertés individuels. Un point similaire a été soulevé par le **Ghana**, qui a noté que des dispositions sont nécessaires pour établir des conditions et des garanties appropriées pour assurer la protection adéquate des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

L'**Afrique du Sud** a indiqué qu'elle n'était pas favorable à l'inclusion d'une disposition spécifique sur la coopération internationale pour la mise en œuvre de techniques de surveillance électronique et d'enquêtes secrètes, car il est préférable de laisser ces questions aux lois nationales. La **Namibie** a exprimé un avis contraire, étant favorable à une telle disposition.

Plusieurs pays ont réitéré le point soulevé dans les contributions de l'ensemble du groupe africain, à savoir que la convention devrait renforcer la coopération internationale et faciliter l'entraide judiciaire lorsqu'il s'agit de combattre et de poursuivre des crimes entre juridictions. D'autres **dispositions relatives à la coopération internationale** pourraient couvrir des questions telles que la coopération dans l'application de la loi, les enquêtes conjointes, la confiscation, la restitution et la disposition des avoirs, ainsi que la coopération avec les prestataires de services (y compris au-delà des frontières) (**Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria et Sénégal**). Le **Sénégal** a en outre suggéré qu'il pourrait être utile de créer un mécanisme d'équipes d'enquête conjointes.

Le **Ghana**, le **Kenya**, la **Namibie**, le **Nigéria** et l'**Afrique du Sud** ont indiqué que la convention devrait inclure une disposition établissant un réseau de points de contact fonctionnant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de faciliter une assistance immédiate pour les enquêtes, les procédures ou la collecte de preuves. Le **Nigéria** a en outre noté qu'il serait utile d'encourager les synergies entre un tel réseau et les réseaux existants.

Le groupe africain a noté que le **renforcement des capacités** est une condition préalable à la lutte contre la cybercriminalité, et que la convention devrait créer un cadre permettant de fournir des programmes de formation et de renforcement des capacités à long terme afin de renforcer les capacités nationales de détection et d'enquête en matière de cybercriminalité. Le groupe a également souligné l'importance d'un financement prévisionnel et stable pour l'assistance technique aux pays en développement, et la nécessité d'une utilisation efficace de ces ressources pour assurer la durabilité de la mise en œuvre de la future convention. Les différents pays ont énuméré plusieurs domaines de développement des capacités, y compris (mais pas seulement)



la collecte de données, l'échange d'informations, les techniques d'enquête, l'application de la loi et la protection des droits de l'Homme.

Le **Kenya** a noté que la convention pourrait faire référence aux campagnes d'éducation et de sensibilisation liées à la cybercriminalité et à la cybersécurité menées en collaboration par les États membres de la convention. Le **Sénégal** a souligné que les efforts d'assistance technique et de renforcement des capacités devraient être guidés par les principes de souveraineté des États, de confiance, de transparence et de bonne gouvernance. L'**Afrique du Sud** et le **Nigéria** ont ajouté que cette assistance technique et ce renforcement des capacités devraient être axés sur la demande, adaptés au contexte et conçus sur mesure pour répondre à l'évolution des besoins des pays en développement. Le **Ghana** a proposé d'inclure une disposition relative à la création d'une conférence des parties qui serait chargée de l'élaboration de mécanismes visant à améliorer les capacités des pays à contrer l'utilisation des TIC à des fins criminelles. Cette conférence des parties devrait faire appel à l'expertise des organisations de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé.

Le **Kenya**, le **Sénégal** et l'**Afrique du Sud** ont noté que **le secteur privé et la société civile** sont/ peuvent être des contributeurs importants aux efforts de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources. L'**Afrique du Sud** a en outre souligné que le secteur des TIC dispose de connaissances qui peuvent être utilisées pour identifier et analyser les activités malveillantes. Le **Nigéria** a déclaré que la convention devrait inclure un langage flexible encourageant les États membres à adopter des approches globales de la société permettant des partenariats public-privé dans la lutte contre la cybercriminalité.

## Protection des enfants en ligne

S'agissant de l'engagement dans des forums internationaux sur des questions liées à la protection des enfants en ligne, 20 pays africains participent à l'Alliance mondiale WeProtect, une initiative multipartite visant à élaborer des politiques et des solutions pour protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne. Ce sont : **Afrique du Sud**, Angola, Burundi, Éthiopie, **Ghana**, Guinée, **Kenya**, Lesotho, Malawi, Namibie, **Nigéria**, Ouganda, République centrafricaine, **Rwanda**, **Sénégal**, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. L'UA, ainsi que plusieurs ONG basées en Afrique, font également partie de l'alliance.

En outre, entre 2019 et 2022, le **Nigéria** a occupé un poste de vice-président au sein du Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur la protection des enfants en ligne. Ce groupe – qui est ouvert à la participation de tous les États membres de l'UIT et des membres des secteurs – sert de plateforme pour discuter des risques et des vulnérabilités auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes dans le cyberspace, formuler des recommandations, et chercher à proposer des mécanismes permettant de créer des synergies entre les efforts nationaux, régionaux et internationaux dans ce domaine.

## Processus internationaux multipartites

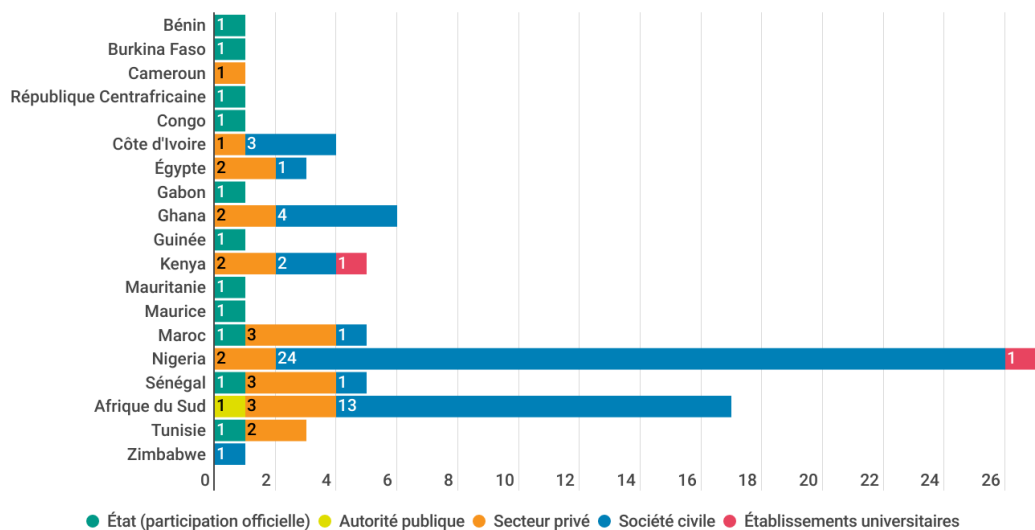
En plus de leur participation aux processus des Nations unies, les États africains prennent part à d'autres processus et initiatives multipartites tels que le GFCE et l'Appel de Paris.

En ce qui concerne le GFCE, structure créée en 2015 en vue de « favoriser le renforcement des capacités cybertechnologiques et de coordonner plus efficacement les efforts internationaux existants dans ce domaine »<sup>221</sup>, 20 gouvernements africains en sont membres : Bénin, Botswana, Cameroun, **Côte d'Ivoire**, Éthiopie, Gabon, Gambie, **Ghana**, **Kenya**, Lesotho, Libéria, Maroc, Maurice, **Nigéria**, République du Congo, **Rwanda**, **Sénégal**, Somalie, Tanzanie et Tunisie.

<sup>221</sup> Forum mondial sur la cyber-expertise [GFCE]. (n.d.). [About the GFCE](#) (À propos du GFCE).

Des organisations régionales et continentales – dont l'UA, l'AUDA-NEPAD, AFRIPOL, la CEEAC et la CEDEAO – sont également membres du GFCE. En outre, plusieurs groupes de la société civile et organisations techniques de toute l'Afrique contribuent aux travaux du GFCE en tant que partenaires, notamment la Société civile africaine sur la société de l'information, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, AfricaCERT, le Centre africain de ressources en cybersécurité, l'Organisation africaine de la cybersécurité et des droits numériques, AFRINIC, le *Cybersecurity Capacity for Southern Africa*, *Registry Africa Ltd*, le Réseau de recherche et d'éducation de l'Afrique de l'Ouest et le *ZA Central Registry*.

Lancé en 2018, l'**Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace** rassemble des acteurs étatiques et non étatiques dans un engagement à travailler ensemble pour adopter un comportement responsable et mettre en œuvre dans le cyberspace une série de principes clés : protéger les individus et les infrastructures, protéger l'Internet, défendre les processus électoraux, défendre la propriété intellectuelle, la non-prolifération des logiciels malveillants et des pratiques destinées à nuire, la sécurité de tout le cycle de vie, l'hygiène informatique, pas de cyber-riposte privée et la promotion des normes internationales<sup>222</sup>. Onze gouvernements africains et plusieurs autres parties prenantes de toute la région avaient adhéré à l'appel en août 2022 (figure 39).



**DIPLO**

Figure 39. Entités soutenant l'Appel de Paris (août 2022).

<sup>222</sup> Appel de Paris. (s.d.). [Les 9 principes](#).

## Renforcer les cyber-capacités

Plusieurs initiatives lancées ou soutenues par des partenaires internationaux visent à renforcer les cyber-capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes en Afrique. En voici quelques exemples.

- **Opération conjointe africaine contre la cybercriminalité.** Financé par le Royaume-Uni (le *Foreign, Commonwealth and Development Office*) et mis en œuvre par l'*Africa Cybercrime Operation Desk* d'Interpol, le projet vise à mener des actions coordonnées contre la cybercriminalité dans les pays africains<sup>223</sup>.
- **Permettre aux pays africains d'identifier et de répondre à leurs besoins en matière de cyber-capacité.** Fruit d'une collaboration entre le GFCE et la CUA, ce projet a pour but de permettre aux pays africains d'identifier et de répondre à leurs besoins en matière de cyber-capacités, et de favoriser la coordination entre les efforts de renforcement des cyber-capacités en Afrique. Le projet est soutenu par la Fondation Bill & Melinda Gates<sup>224</sup>.
- **Action mondiale sur la cybercriminalité élargie (GLACY+).** Initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, GLACY+ vise à renforcer les capacités des pays prioritaires à appliquer la législation à la cybercriminalité et les preuves électroniques, et à améliorer leurs capacités de coopération internationale efficace. Le projet vise les pays africains suivants : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, **Ghana**, Maurice, Maroc, **Nigéria** et **Sénégal**<sup>225</sup>.
- **Cyber4Dev.** Financé par l'UE, le projet vise à renforcer la politique de cybersécurité et les cadres de coordination, à accroître les capacités de riposte aux incidents de cybersécurité et à favoriser les réseaux de cyber-expertise et de coopération. Le Botswana, Maurice et le **Rwanda** figurent parmi les pays prioritaires. Des formations ont également été dispensées en Gambie, au Malawi, au Mozambique, en République du Congo et aux Seychelles<sup>226</sup>. En 2022, Cyber4Dev a organisé la Conférence africaine sur la cyber-résilience, accueillie par Maurice (en tant que centre Cyber4Dev pour l'Afrique)<sup>227</sup>.

<sup>223</sup> Interpol. (n.d.). [AFJOC – African Joint Operation against Cybercrime](#) (AFJOC - Opération conjointe africaine contre la cybercriminalité).

<sup>224</sup> Forum mondial sur la cyber-expertise [GFCE]. (2021). [AUC-GFCE Collaboration: Enabling African countries to identify and address their cyber capacity needs](#) (Collaboration entre la CUA et le GFCE : Permettre aux pays africains d'identifier et de répondre à leurs besoins en matière de cyber-capacité).

<sup>225</sup> Conseil de l'Europe [CoE]. (n.d.). [Action mondiale contre la cybercriminalité élargie \(GLACY+\)](#).

<sup>226</sup> Cyber4Dev. (n.d.). [Project objectives](#) (Objectifs du projet).

<sup>227</sup> Cyber4Dev. (2022, 2 mai). [African Cyber Resilience Conference brings delegates from partner countries to Mauritius](#). (La Conférence sur la cyber-résilience en Afrique réunit des délégués de pays partenaires à l'île Maurice).



## 5. L'économie numérique

### Résumé de la section

L'économie numérique de l'Afrique est en pleine croissance. C'est le résultat d'une combinaison de facteurs, allant de l'amélioration de l'accès à Internet et de la présence d'écosystèmes de start-up dynamiques à l'amélioration des politiques et réglementations.

Mais il existe des disparités entre les pays, par exemple, en ce qui concerne l'état de préparation au commerce électronique, l'Afrique du Sud a obtenu 56,5 points dans l'indice 2020 de la CNUCED, contre seulement 5,6 pour le Niger. En outre, la vitesse à laquelle les gouvernements ont adopté des lois, des politiques et des réglementations pour favoriser la progression des économies numériques, ainsi que l'orientation de ces cadres, varient considérablement. Seuls 28 pays africains ont mis en place des lois de protection des consommateurs (bien que celles-ci soient essentielles pour favoriser la confiance des consommateurs dans le commerce électronique), tandis que 33 ont adopté des lois sur les transactions électroniques. Divers types de taxes sur les services numériques ont été introduits ces dernières années dans plusieurs pays (par exemple, au Kenya, au Nigéria, en Afrique du Sud et en Ouganda).

Il existe également des variations dans les cadres politiques et réglementaires traitant des flux de données. Quelques pays ont introduit certaines exigences en matière de localisation des données ou restrictions pour le flux transfrontalier de données, soit pour la protection des données, soit à des fins économiques. Le Rwanda, par exemple, place le concept de souveraineté des données au cœur de sa Politique nationale de révolution des données, en précisant que le pays doit conserver « les droits souverains exclusifs sur les données nationales ». Le Nigéria dispose d'un ensemble de lignes directrices selon lesquelles les données gouvernementales et les données des consommateurs détenues par les entreprises de télécommunications ne peuvent être transférées hors du pays.

Un domaine politique où certains gouvernements semblent œuvrer pour un objectif commun – faire progresser l'inclusion financière – est celui lié aux paiements et services financiers numériques. Le Ghana a plusieurs politiques dédiées à la promotion de l'inclusion financière et à la création d'un écosystème de paiements numériques résilient et inclusif, tout en assurant l'alignement sur les normes et principes internationaux. Des objectifs similaires se retrouvent également dans la stratégie de paiements du Kenya. La Stratégie de transformation numérique de l'UA aborde également les questions liées aux services financiers numériques (SFN), en appelant à l'harmonisation des règles, à l'interopérabilité des projets nationaux et à la création d'un espace de paiement africain unique.

Le taux d'adoption des cryptomonnaies et des cryptoactifs est remarquable au sein de la région. L'indice mondial d'adoption des cryptomonnaies de 2022 a placé le Nigéria, le Maroc et le Kenya parmi les 20 premiers pays au monde en termes d'adoption des cryptomonnaies. L'Afrique devient de plus en plus attrayante pour les entreprises de cryptomonnaies, tandis que les entreprises de la région visent à étendre leur présence sur les marchés internationaux. Les initiatives réglementaires prennent également leur essor : le Nigéria, par exemple, exige que les offres d'actifs numériques et les dépositaires de tels actifs s'enregistrent, tandis que l'Afrique du Sud envisage de faire entrer les cryptoactifs dans le champ de la réglementation. Et alors que les pays comme l'Angola, le Ghana, le Botswana, l'Égypte et la Guinée ont émis des avertissements et mises en garde contre les risques associés au commerce des cryptomonnaies, la République centrafricaine est devenue le deuxième pays au monde à accepter le bitcoin et d'autres cryptomonnaies comme monnaie légale. Un autre développement notable au sein de la région concerne les monnaies numériques des banques centrales : le Nigéria a été le premier pays africain à lancer une telle monnaie (eNaira), tandis que l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, la Tunisie et plusieurs autres pays africains explorent cette option.

Au niveau continental, le développement politique le plus significatif a été l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine, qui devrait libérer le potentiel d'un grand marché (numérique) unique. Les CER disposent également de diverses politiques et initiatives liées au commerce électronique et au commerce, notamment sous la forme de lois types visant à harmoniser les politiques nationales.

En ce qui concerne l'engagement dans les processus internationaux, sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Maurice et Nigéria) participent à l'Initiative de déclaration conjointe (JSI) sur le commerce électronique à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Nigéria y a déposé une proposition sur les flux de données, tandis que la Côte d'Ivoire a avancé deux propositions



visant à renforcer la coopération en matière de commerce électronique. Dans le domaine de la fiscalité, 25 pays africains ont adhéré à l'accord dirigé par l'OCDE sur les nouvelles règles mondiales relatives à l'impôt sur les sociétés. Le Kenya et le Nigéria, qui ont tous deux mis en place une forme de taxe sur les services numériques, sont notablement absents. Les pays africains se sont joints à d'autres nations en développement du Groupe des 77 pour présenter une proposition de résolution des Nations unies (adoptée en décembre 2021), qui « reconnaît l'importance de l'examen des questions de fiscalité internationale aux Nations unies ».

## 5.1. État de l'économie numérique africaine

En 2012, l'économie numérique de l'Afrique était estimée à environ 1,1 % de son PIB, soit 30 milliards de dollars US<sup>228</sup>. En 2020, les estimations indiquaient une contribution de 4,5 % de l'économie numérique au PIB, soit 115 milliards de dollars américains. Cette croissance devrait se poursuivre dans les années à venir. Selon une étude réalisée en 2020 par Google et la Société financière internationale (IFC), l'économie numérique pourrait contribuer à hauteur de 180 milliards de dollars US (5,2 %) au PIB du continent d'ici 2025, et de 712 milliards de dollars US (8,5 %) d'ici 2050 (tableau 12). Cette prévision de croissance s'explique notamment par une connectivité Internet de meilleure qualité et un accès amélioré, des écosystèmes de start-up dynamiques, des viviers de talents technologiques croissants, et des améliorations des cadres politiques et réglementaires (notamment le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine)<sup>229</sup>.

Tableau 12. Contribution de l'économie de l'Internet au PIB africain (iPIB)<sup>230</sup>.

| Année | iPIB (milliards) | iPIB en % du PIB | PIB (milliards) |
|-------|------------------|------------------|-----------------|
| 2019  | 100 \$ US        | 3,9 %            | 2 580 \$ US     |
| 2020  | 115 \$ US        | 4,5 %            | 2 554 \$ US     |
| 2025  | 180 \$ US        | 5,2 %            | 3 446 \$ US     |
| 2050  | 712 \$ US        | 8,5 %            | 8 342 \$ US     |

Certains pays sont sur une trajectoire particulièrement rapide (tableau 13). Par exemple, en 2025, la part de l'économie générée par l'Internet au Kenya, au Maroc, au Sénégal et en Afrique du Sud se situera entre 7 et 9 %<sup>231</sup>.

Tableau 13. Contribution de l'économie de l'Internet au PIB africain (iPIB) dans quelques pays sélectionnés<sup>232</sup>.

| Pays           | 2020 (milliards de \$ US) | 2020 (%) | 2025 (milliards de \$ US) | 2025 (%) | 2050 (milliards de \$ US) | 2050 (%) |
|----------------|---------------------------|----------|---------------------------|----------|---------------------------|----------|
| Kenya          | 7,42                      | 7,70 %   | 12,84                     | 9,24 %   | 51,07                     | 15,17 %  |
| Maroc          | 7,80                      | 6,82 %   | 12,09                     | 7,84 %   | 48,06                     | 12,88 %  |
| Afrique du Sud | 21,55                     | 6,51 %   | 31,45                     | 7,86 %   | 125,08                    | 12,92 %  |
| Sénégal        | 1,51                      | 6,22 %   | 2,92                      | 7,11 %   | 11,61                     | 11,68 %  |

<sup>228</sup> Kende, M. (2017). *Promoting the African Internet Economy* (Promouvoir l'économie africaine de l'Internet).

<sup>229</sup> Google et la Société financière internationale [IFC]. (2020). *e-Economy Africa 2020*.

<sup>230</sup> Google et la Société financière internationale [IFC]. (2020). *e-Economy Africa 2020*.

<sup>231</sup> Accenture. (2022). *Tuning into Africa's digital transformation* (La transformation numérique de l'Afrique).

<sup>232</sup> Google et la Société financière internationale [IFC]. (2020). *e-Economy Africa 2020*.

|                    |       |        |       |        |        |         |
|--------------------|-------|--------|-------|--------|--------|---------|
| Nigéria            | 24,59 | 5,68 % | 36,53 | 6,86 % | 145,28 | 11,27 % |
| Algérie            | 9,02  | 5,60 % | 11,92 | 6,16 % | 47,39  | 10,12 % |
| Cameroun           | 2,06  | 5,39 % | 3,27  | 6,19 % | 13,00  | 10,16 % |
| Côte d'Ivoire      | 3,18  | 5,27 % | 5,53  | 6,04%  | 21,98  | 9,92%   |
| Égypte             | 15,41 | 4,98 % | 25,97 | 5,99 % | 103,29 | 9,83 %  |
| Rwanda             | 0,52  | 4,98 % | 0,97  | 5,96 % | 3,85   | 9,79 %  |
| Ghana              | 3,01  | 4,42 % | 5,01  | 5,31 % | 19,94  | 8,73 %  |
| Tanzanie           | 2,57  | 3,98 % | 4,28  | 4,57 % | 17,03  | 7,50 %  |
| Ouganda            | 1,36  | 3,82 % | 2,26  | 4,18 % | 8,97   | 6,87 %  |
| Mozambique         | 0,37  | 2,45 % | 0,67  | 2,81 % | 2,65   | 4,62 %  |
| Angola             | 2,02  | 2,17 % | 2,88  | 2,38 % | 11,44  | 3,91 %  |
| Éthiopie           | 1,26  | 1,27 % | 2,02  | 1,39 % | 8,03   | 2,28 %  |
| Reste de l'Afrique | 11,62 | 1,96 % | 18,55 | 2,16 % | 73,76  | 3,54 %  |
| Total              | 115   | 4,5 %  | 180   | 5,2 %  | 172    | 8,5 %   |

Le commerce électronique, les technologies financières, les technologies de la santé, les médias et le divertissement sont autant de secteurs qui stimulent la croissance de l'économie numérique africaine et la transformation numérique globale du continent<sup>233</sup>.

La situation du **commerce électronique** en Afrique est pleine de contradictions. D'une part, le secteur du commerce électronique s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie, en raison d'une combinaison de facteurs, tels que l'augmentation des taux de pénétration de l'Internet, la diffusion de la téléphonie mobile et des services d'argent mobile, ainsi que l'utilisation accrue des cartes de crédit et l'accès aux comptes bancaires. D'autre part, l'indice moyen de préparation au commerce électronique des pays africains reste faible par rapport aux autres régions en développement et aux pays développés (tableau 14).

Tableau 14. Valeurs régionales de l'indice du commerce électronique B2C de la CNUCED, 2020<sup>234</sup>.

| Régions/économies                   | Valeur de l'indice 2020 |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Afrique                             | 30                      |
| Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est | 57                      |
| Amérique latine et Caraïbes         | 49                      |
| Asie occidentale                    | 58                      |
| Économies en transition             | 62                      |
| Économies développées               | 86                      |
| Monde                               | 55                      |

<sup>233</sup> Google et la Société financière internationale [IFC]. (2020). *e-Economy Africa 2020*.

<sup>234</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2021). *The UNCTAD B2C E-commerce Index 2020*. (Indice du commerce électronique B2C de la CNUCED, 2020). Cet indice mesure l'état de préparation des pays à s'engager dans le commerce en ligne. Il s'agit d'un indicateur composite comprenant quatre indicateurs : la pénétration de l'utilisation d'Internet, les serveurs sécurisés par million d'habitants, la pénétration des cartes de crédit et une note de fiabilité postale.



Il existe également une disparité importante entre les pays en ce qui concerne leur participation au commerce électronique. Le tableau 15 fournit une liste des 10 premiers pays en développement et économies en transition dans l'indice du commerce électronique B2C de la CNUCED par région, montrant les pays qui ont obtenu la meilleure note en Afrique en 2020. Dans l'indice global, les pays africains qui obtiennent les meilleurs résultats sont Maurice (58,4), l'**Afrique du Sud** (56,5), la Tunisie (54,6), l'Algérie (52,2) et le **Ghana** (51,9), tandis que le Burundi (8,3), le Tchad (7,1) et le Niger (5,6) ont les notes les plus faibles.

Tableau 15. Les 10 premières économies en développement et en transition dans l'indice du commerce électronique B2C 2020 de la CNUCED, par région<sup>235</sup>.

| Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est                                                                                                                       | Asie occidentale                                                                                                | Afrique                                                                                                           | Amérique latine et Caraïbes                                                                                                                   | Économies en transition                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Singapour<br>Chine, Hong Kong SAR<br>Corée, République de Malaisie<br>Thaïlande<br>Iran (République islamique d')<br>Chine<br>Mongolie<br>Vietnam<br>Inde | E.A.U.<br>Arabie saoudite<br><br>Qatar<br>Oman<br>Turquie<br>Koweït<br><br>Liban<br>Bahreïn<br>Jordanie<br>Irak | Maurice<br>Afrique du Sud<br><br>Tunisie<br>Algérie<br>Ghana<br>Libye<br><br>Kenya<br>Nigéria<br>Maroc<br>Sénégal | Costa Rica<br>Chili<br><br>Brésil<br>République dominicaine<br>Colombie<br>Uruguay<br><br>Jamaïque<br>Trinité-et-Tobago<br>Pérou<br>Argentine | Bélarus<br>Fédération de Russie<br><br>Serbie<br>Géorgie<br>Ukraine<br>Macédoine du Nord<br><br>République de Moldavie<br>Kazakhstan<br>Azerbaïdjan<br>Bosnie-Herzégovine |

En 2020, l'Afrique comptait plus de 600 marchés en ligne entreprises-consommateurs pour les biens matériels. Seuls 10 de ces marchés attiraient 84 % du trafic Web global sur ces plateformes. Les 10 pays comptant le plus grand nombre de marchés en ligne étaient l'**Afrique du Sud**, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, l'Algérie, le **Kenya**, le **Sénégal**, le **Nigéria**, le **Ghana** et la **Côte d'Ivoire**. La plupart des marchés en ligne n'étaient pas ouverts aux vendeurs des pays étrangers : seuls 20 % opéraient dans plusieurs pays africains ou dans le monde entier, mais ils représentaient près de 75 % de tous les sites Web de marchés en ligne en Afrique<sup>236</sup>.

Les pays africains doivent relever plusieurs défis pour tirer parti du commerce électronique. Ils se répartissent sur trois niveaux : a) la société numérique au sens large, qui englobe les défis liés à l'accès aux infrastructures, à la cybersécurité et au développement des capacités sur les questions numériques, par exemple ; b) l'économie numérique, qui dépend de la fourniture de services tels que les paiements électroniques, les signatures numériques et l'informatique dématérialisée ; c) le commerce électronique plus spécifiquement, qui englobe les questions liées à la facilitation des échanges, à l'accès aux marchés et au respect de principes fondamentaux tels que la transparence et la non-discrimination (figure 40).

Le cadre réglementaire présente également d'importantes lacunes aux niveaux national et régional. La vitesse à laquelle les gouvernements africains ont adopté des lois, des politiques et des règlements pour favoriser le commerce électronique et promouvoir l'économie numérique varie considérablement<sup>237</sup>.

<sup>235</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2021). [The UNCTAD B2C E-commerce Index 2020](#) (Indice du commerce électronique B2C de la CNUCED, 2020).

<sup>236</sup> Centre du commerce international [CCI]. (2021). [African Marketplace Explorer](#) (Explorateur du marché africain).

<sup>237</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2020). [Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique des États membres de l'UEMOA](#).

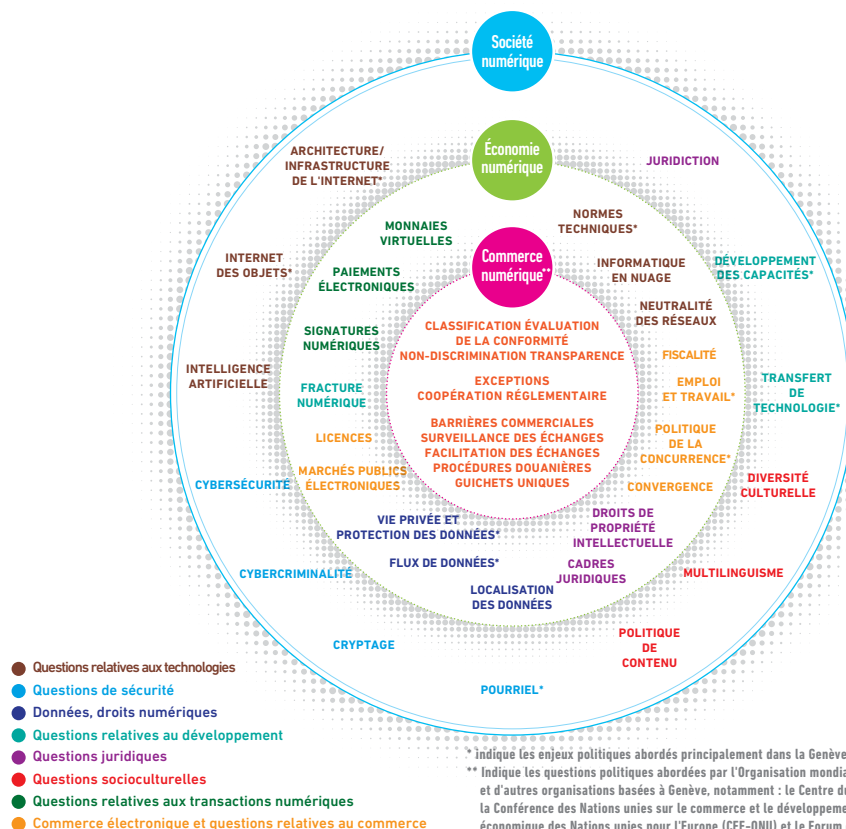


Figure 40. L'interaction entre les questions de commerce électronique et les questions plus générales de politique numérique.

## Soutien des organisations internationales et des organismes de coopération au développement

Le soutien des organisations internationales et des organismes de coopération au développement a été important pour la transformation numérique du continent. Par exemple, la stratégie de commerce électronique de la CEDEAO est en cours d'élaboration avec le soutien du programme de commerce électronique et d'économie numérique de la CNUCED, et avec des fonds du gouvernement des Pays-Bas. Le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement a soutenu le développement de la stratégie de commerce électronique de la CAE, par le biais de l'initiative panafricaine de commerce électronique<sup>238</sup>.

Le soutien international a également contribué à l'élaboration de cadres au niveau national. Par exemple, la Banque mondiale a parrainé le projet e-Transform, qui a aidé le Ghana à numériser son économie, en particulier la prestation de services administratifs en ligne, le commerce électronique et les paiements en ligne. Cette initiative vise à promouvoir l'efficacité dans des domaines tels que l'éducation, la santé et les services judiciaires et parlementaires, grâce à l'utilisation des TIC.

Le numérique est au premier plan de la stratégie géopolitique de l'UE vis-à-vis de l'Afrique, en tant que moyen de promouvoir le développement durable et la croissance économique. Cela s'est traduit par des efforts de coopération pour le développement et par l'intervention des institutions financières internationales au fil des années. Plus récemment, en février 2022, l'UE a annoncé un plan visant à investir jusqu'à 150 milliards d'euros en Afrique au cours des sept prochaines années, dans cinq domaines prioritaires, dont l'accélération de la transition numérique.

La Banque européenne d'investissement (BEI) apporte un soutien global à la transition de l'Afrique vers une économie numérique axée sur six domaines d'intervention complémentaires : l'accès universel à une connectivité abordable, les services numériques, l'inclusion financière, l'esprit d'entreprise, la cybersécurité et les alternatives en matière d'énergie verte<sup>239</sup>.

<sup>238</sup> Agence allemande pour la coopération internationale [GIZ]. [Promoting e-Commerce in Africa](#) (Promouvoir le commerce électronique en Afrique).

<sup>239</sup> Banque européenne d'investissement [BEI]. (2021). [L'essor de l'économie numérique africaine. Comment la Banque européenne d'investissement soutient la transition de l'Afrique vers une économie numérique.](#)

## 5.2. Cadres politiques et réglementaires nationaux, et éléments de politique étrangère

### Commerce électronique, transactions électroniques et protection des consommateurs

Un consensus croissant se dégage sur la nécessité d'adopter des **politiques favorisant le commerce électronique** dans le cadre des stratégies et des plans de développement nationaux. L'existence de stratégies de commerce électronique a été jugée particulièrement pertinente, non seulement parce qu'elles aident à déterminer l'application d'autres normes dans le contexte spécifique du commerce en ligne, mais aussi parce qu'elles fournissent une vision stratégique, qui peut contribuer à améliorer la coordination au niveau des pouvoirs publics. Dans certains cas, le processus menant à la formulation d'une stratégie nationale en matière de commerce électronique a permis de favoriser une plus grande coopération et coordination entre les secteurs public et privé<sup>240</sup>. Les stratégies nationales en matière de commerce électronique constituent également un modèle utile pour les diplomates qui s'engagent dans des négociations internationales ou qui cherchent à établir une coopération internationale dans des domaines liés au commerce électronique.

Les premières esquisses de la politique du commerce électronique sur le continent africain trouvent leurs racines dans les plans nationaux de développement de l'économie numérique. Par exemple, en 2016, la **Côte d'Ivoire** a exprimé le souhait de promouvoir le développement de l'économie numérique et du commerce électronique à travers son *Plan de développement national 2016-2020*<sup>241</sup>. Le *Plan directeur pour l'économie numérique* du **Kenya** souligne la nécessité pour le commerce électronique de s'étendre au-delà des frontières nationales, et postule que l'intégration de l'Afrique dans un marché numérique unique créera des économies d'échelle et des opportunités de croissance pour les économies locales et régionales. En outre, l'une des mesures proposées dans la *Politique nationale en matière de TIC* du pays consiste à soutenir la croissance des plateformes de commerce électronique locales ayant une portée mondiale.

Le **Sénégal** a défini des objectifs liés à la promotion du commerce électronique et des SFN dans sa stratégie nationale pour l'économie numérique appelée *Stratégie « Sénégal numérique »*. Le gouvernement a également adopté une *Stratégie nationale pour le développement du commerce électronique*, en 2019.

Dans l'ensemble des pays africains, il existe une forte demande de la part des acheteurs et des vendeurs en ligne pour des lois et des réglementations plus adaptées qui assureraient une meilleure protection des opérations en ligne. Malgré cela, seuls 28 pays d'Afrique (soit 52 %) disposaient de **lois de protection des consommateurs** à la fin de 2021 (figure 41).

<sup>240</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2020). [Accélérer la mise en œuvre des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique](#).

<sup>241</sup> République de Côte d'Ivoire. (2016). [Plan national de développement](#).



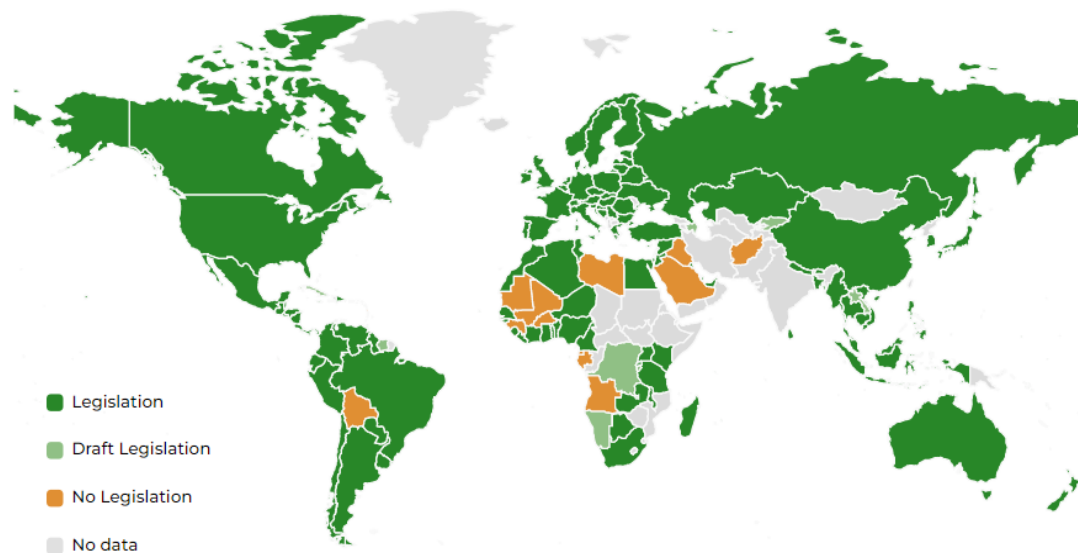


Figure 41. Législation sur la protection des consommateurs en ligne dans le monde (décembre 2021)<sup>242</sup>. En vert, les pays qui ont adopté des législations ; en vert clair, ceux qui discutent d'un projet de législation et en orange les pays qui n'ont pas de législation sur la protection des consommateurs en ligne.

Le paysage est légèrement meilleur en ce qui concerne les **lois sur les transactions électroniques** qui reconnaissent l'équivalence juridique entre les formes d'échanges sur support papier et les formes d'échanges électroniques. À la fin de 2021, trente-trois pays africains (61 %) disposaient d'une législation sur cette question (figure 42).

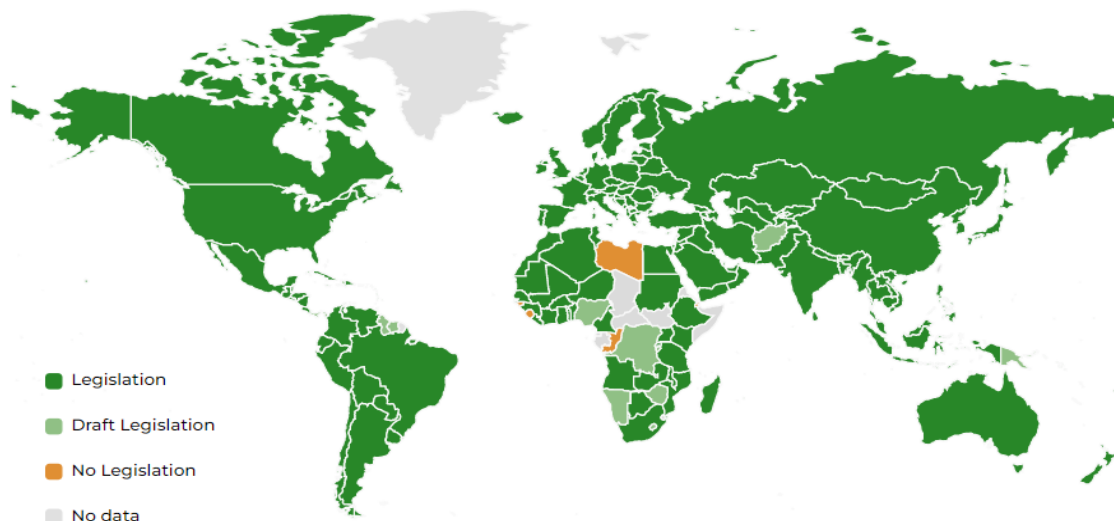


Figure 42. Législation sur les transactions électroniques dans le monde (décembre 2021)<sup>243</sup>. En vert, les pays qui ont adopté des législations ; en vert clair, ceux qui discutent d'un projet de législation et en orange les pays qui n'ont pas de législation sur les transactions électroniques.

## Flux de données

Les flux transfrontaliers de données sont des éléments essentiels au bon fonctionnement de l'économie numérique mondiale. Les données de Smart Africa (citées par GSMA) indiquent qu'en 2021, 26 pays africains n'avaient aucune restriction sur les flux transfrontaliers de données, tandis

<sup>242</sup> Source : la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2021). [Online consumer protection legislation worldwide](#) (Législation sur la protection des consommateurs en ligne dans le monde). Figure redessinée.

<sup>243</sup> Source : la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2021). [E-transactions legislation worldwide](#) (Législation sur les transactions électroniques dans le monde). Figure redessinée.

que 26 avaient adopté des régimes de flux conditionnels (c'est-à-dire qu'ils autorisent les flux transfrontaliers de données sous réserve de garanties contractuelles, d'une autorisation préalable ou de décisions d'adéquation prises par les autorités)<sup>244</sup>.

Certains pays africains ont adopté des exigences de localisation des données à des  **fins de protection des données** . L'article 50 de la *Loi sur la protection des données* de 2019 au  **Kenya**  prévoit que le *Cabinet Secretary* (ministre) peut déterminer certains types de traitement qui ne peuvent être effectués que par l'intermédiaire d'un serveur ou d'un centre de données situé au Kenya sur la base des intérêts stratégiques de l'État ou pour la protection des revenus<sup>245</sup>. En outre, il est exigé que les données relatives à la santé ne soient pas stockées en dehors du territoire kényan. La mise en œuvre du *Règlement (général) sur la protection des données* (2021) précise que les entités qui traitent des données à caractère personnel à des fins d'intérêt stratégique de l'État (comme l'administration des systèmes d'enregistrement civil et de gestion de l'identité légale, la supervision des systèmes d'administration des finances publiques, l'offre de certains services d'éducation ou la fourniture de soins de santé secondaires) doivent traiter ces données par le biais d'un serveur et d'un centre de données situés au Kenya, ou au moins stocker une copie de service des données à caractère personnel concernées dans un centre de données au Kenya. Il est également possible que les entités qui traitent des données personnelles en dehors du Kenya et qui subissent des violations de données ou enfreignent la loi soient tenues de se conformer aux exigences de localisation des données<sup>246</sup>.

Au  **Rwanda** , le concept de souveraineté des données a été au cœur de la *Politique nationale sur la révolution des données (National Data Revolution Policy)* et exige que les données nationales soient hébergées localement : « Le Rwanda conservera des droits souverains exclusifs sur ses données nationales, et exercera le contrôle et le pouvoir sur ses propres données. » La politique mentionne toutefois l'importance de collaborer avec les parties prenantes régionales et internationales dans la construction d'une industrie des données, et note que le gouvernement s'efforcera d'attirer des investisseurs dans l'industrie des données<sup>247</sup>. La *Loi de 2021 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée* comprend des exigences en matière de localisation des données : les entités ne peuvent stocker des données personnelles qu'au Rwanda, sauf si elles sont autorisées par le régulateur à stocker ces données en dehors du pays<sup>248</sup>.

En  **Afrique du Sud** , la *Loi sur la protection des données personnelles (Protection of Personal Information Act)* régit le transfert d'informations à caractère personnel concernant un individu à une tierce partie dans un pays étranger, selon certaines conditions.

Certains pays africains utilisent des  **justifications liées au développement économique**  pour introduire des restrictions au flux de données. L'une de ces justifications est que le fait de conserver les données localement contribuerait à la création d'emplois en permettant la croissance de l'industrie nationale du traitement des données<sup>249</sup>. Le  **Nigéria**  en est un exemple : selon les *Directives pour le développement du contenu nigérian dans le domaine des TIC (Guidelines for Nigerian Content Development in ICTs)* établies par l'Agence nationale de développement des technologies de l'information du Nigéria (NITDA), les entreprises de services de télécommunications et de réseaux doivent héberger toutes les données des abonnés et des consommateurs dans le pays. Les sociétés de gestion des données et de l'information doivent également héberger « toutes les données souveraines » localement, à moins que la NITDA n'autorise le stockage de ces données

<sup>244</sup> Association GSM [GSMA]. (2021). *Africa's data opportunity. Cross border data flows and IoT* (L'opportunité des données en Afrique. Flux de données transfrontaliers et IoT).

<sup>245</sup> République du Kenya. (2019). *The Data Protection Act no.24 of 2019* (Loi sur la protection des données n° 24 de 2019).

<sup>246</sup> Gazette du Kenya. (2021). *The Data Protection (General) Regulations, 2021* (Règlement (général) sur la protection des données, 2021).

<sup>247</sup> Ministère de la Jeunesse et des TIC, République du Rwanda. (2017). *National Data Revolution Policy* (Politique nationale sur la révolution des données).

<sup>248</sup> Journal officiel du Rwanda. (2021). *Law no 058/2021 relating to the Protection of Personal Data and Privacy* (Loi n° 058/2021 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée).

<sup>249</sup> Kugler, K. (2021). *The impact of data localisation laws on trade in Africa* (L'impact des lois relatives à la localisation des données sur le commerce en Afrique).



en dehors du pays. En outre, les ministères, départements et agences du gouvernement fédéral doivent veiller à ce que toutes les données souveraines soient hébergées localement sur des serveurs situés au Nigéria<sup>250</sup>.

En avril 2021, l'**Afrique du Sud** a publié son projet de la *Politique nationale sur les données et l'informatique en nuage (National Policy on Data and Cloud)* de 2021 pour commentaires<sup>251</sup>. Dans cette politique, le gouvernement sud-africain cherche à adopter des exigences strictes de localisation des données pour des objectifs de développement économique.

Comme ces exemples l'indiquent, le paysage de la gouvernance des données sur le continent est plutôt fragmenté, et il existe une grande diversité de règles en place réglementant les flux transfrontaliers de données. Si la garantie d'un niveau adéquat de protection des données (en particulier lorsqu'il s'agit de données à caractère personnel) est un objectif politique louable, les restrictions strictes aux flux de données posent des problèmes pour le commerce numérique transfrontalier. Et si les objectifs liés au renforcement des économies nationales peuvent être considérés comme raisonnables, le risque existe qu'ils se transforment en politiques protectionnistes, avec des conséquences négatives pour le fonctionnement des économies numériques régionales et mondiales. Les pouvoirs publics, ainsi que les institutions régionales et continentales, ont la difficile tâche qui consiste à tenter de favoriser une plus grande harmonisation des politiques de circulation des données sur le continent, tout en équilibrant ces divers intérêts politiques (protection des données, renforcement des économies nationales, facilitation du commerce numérique transfrontalier, etc.).

Le **Cadre stratégique de l'UA en matière de données**, approuvé en février 2022 par le Conseil exécutif de l'UA, devrait permettre de relever certains de ces défis. Le cadre est censé contribuer à l'harmonisation des politiques de gouvernance des données à travers l'Afrique, et à la mise en place de mécanismes et de cadres de partage des données adéquats qui encouragent les flux transfrontaliers de données tout en protégeant les droits des personnes et en favorisant les entreprises et les solutions innovantes axées sur les données. En outre, l'une des recommandations formulées dans le cadre est que la CUA, les CER et les institutions régionales « renforcent les liens avec d'autres régions et coordonnent les positions communes de l'Afrique sur les négociations internationales liées aux données ». Il est également recommandé aux États membres de « favoriser une approche régionale coordonnée, globale et harmonisée des défis de gouvernance mondiale associés à l'économie numérique mondiale axée sur les données »<sup>252</sup>.

## Paielements numériques et services financiers

Tous les pays d'Afrique connaissent une transformation importante de leur secteur financier, à mesure qu'ils élargissent l'inclusion financière et passent aux services de paiement direct. On observe une augmentation sans précédent du nombre de personnes ayant accès aux services financiers formels sur le continent, qui compte plus de déploiements de SFN que toute autre région du monde<sup>253</sup>.

Au cours de la dernière décennie, les **technologies financières (fintechs)** sont devenues un moteur important de l'économie Internet africaine, contribuant directement à la croissance du PIB tout en permettant à divers autres secteurs de fonctionner. Les start-up *fintech* sont généralement

<sup>250</sup> Agence nationale de développement des technologies de l'information, Nigéria. (2019). [Guidelines for Nigerian Content Development in Information and Communication Technology](#) (Directives pour le développement du contenu nigérian dans le domaine des TIC).

<sup>251</sup> Ministère sud-africain des Communications et des Technologies numériques. (2021). [Invitation to submit written submission on the proposed National Data and Cloud Policy](#) (Invitation à soumettre des propositions écrites concernant le projet de politique nationale sur les données et l'informatique en nuage).

<sup>252</sup> Union africaine [UA]. (2022). [Cadre stratégique de l'UA en matière de données](#).

<sup>253</sup> Société financière internationale [IFC]. (2018). [Digital access: The future of financial inclusion in Africa](#) (Accès aux données : L'avenir de l'inclusion financière en Afrique).



les premières à être financées, et recevront près de 50 % de tous les investissements dans les start-up technologiques en 2021<sup>254</sup>.

Le secteur des services financiers numériques se développe en Afrique pour desservir la population actuellement non bancarisée et financièrement exclue. Ce secteur permet aux pays africains de brûler les étapes en passant de la banque de détail traditionnelle aux paiements en ligne. Grâce à l'augmentation de la connectivité mobile, les personnes vivant dans des zones rurales où l'infrastructure bancaire classique est médiocre et l'accès à Internet fixe limité peuvent de plus en plus utiliser des appareils mobiles pour effectuer des transactions financières<sup>255</sup>.

La pandémie de COVID-19 a encore accéléré le passage à la finance numérique dans de nombreuses économies. En Afrique, les pouvoirs publics ont promulgué des réglementations pour soutenir l'adoption des SFN, les ont utilisés comme moyen de permettre les programmes de transfert de fonds d'urgence, et ont encouragé l'utilisation de modes de paiement sans espèces et sans contact pour réduire le risque de propagation du virus, tandis que les clients utilisaient de plus en plus le téléphone pour payer les commerçants.

Par rapport à d'autres domaines d'action, le niveau de développement et de cohérence des politiques en matière de cadres pour les paiements numériques et les services financiers est remarquable dans certains pays du continent africain.

Le **Ghana** a été l'un des pays à mettre en place un ensemble complet d'initiatives politiques destinées à renforcer l'inclusion financière et à accélérer le passage aux paiements numériques, en s'appuyant sur trois instruments clés. La *Stratégie nationale d'inclusion financière et de développement (National Financial Inclusion and Development Strategy)*, élaborée en collaboration avec la Banque mondiale, vise à porter l'inclusion financière à 85 % de la population d'ici 2023, ce qui contribuera à créer des opportunités économiques et à réduire la pauvreté. La stratégie définit également des objectifs liés à l'alignement des politiques et réglementations nationales sur les normes et principes internationaux<sup>256</sup>.

La *Politique en matière de services financiers numériques (Digital Financial Services Policy)* vise à créer un écosystème numérique résilient, inclusif et innovant<sup>257</sup>. La *Feuille de route Cash-Lite*, conçue en collaboration avec la *Better Than Cash Alliance* basée à l'ONU, propose des mesures concrètes pour construire un écosystème de paiements numériques inclusif. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès aux services financiers, de faciliter la réglementation et la surveillance, et de promouvoir la protection des consommateurs<sup>258</sup>.

La *Stratégie nationale de paiements 2022-2025 (National Payments Strategy 2022-2025)* du **Kenya** définit une approche prospective visant à « soutenir un système de paiements qui répond aux divers besoins des clients, notamment en ce qui concerne l'inclusion financière et la prospérité partagée »<sup>259</sup>. Un autre objectif de la stratégie est de favoriser un cadre politique, juridique et réglementaire favorable, qui soit solidement appliqué par les acteurs existants et émergents de l'écosystème des paiements.

La stratégie note également la nécessité d'assurer l'alignement sur les normes internationales pertinentes et les bonnes pratiques mondiales, et souligne l'engagement de la banque centrale à engager un dialogue avec les parties prenantes régionales et mondiales pour s'assurer que le cadre de paiement reste adaptable et pertinent au vu des tendances émergentes et des débats relatifs à la réglementation.

<sup>254</sup> Jackson, T. (2022, February 8). [50% of African tech's \\$2bn funding pot went to fintech startups in 2021](#) (En 2021, 50 % des 2 milliards de dollars de financement de la tech africaine iront aux startups de la fintech). Distruct Africa.

<sup>255</sup> Motobi, O., et Grzybowski, L. (2017). [Infrastructure deficiencies and adoption of mobile money in sub-Saharan Africa](#) (Défauts d'infrastructure et adoption de l'argent mobile en Afrique subsaharienne). *Information Economics and Policy* 40.

<sup>256</sup> République du Ghana. (2018). [National Financial Inclusion and Development Strategy](#) (Stratégie nationale d'inclusion financière et de développement).

<sup>257</sup> Ministère des Finances, Ghana. (2020). [Digital Financial Services Policy](#) (Politique en matière de services financiers numériques).

<sup>258</sup> République du Ghana. (2020). [Towards a cash-lite Ghana. Building an inclusive digital payments ecosystem](#) (Vers un Ghana avec moins d'argent liquide. Construire un écosystème de paiement numérique inclusif).

<sup>259</sup> Banque centrale du Kenya. (2022). [National Payments Strategy 2022-2025](#) (Stratégie nationale de paiements 2022-2025).



## Imposition des services numériques

Plusieurs pays africains ont introduit différents types de taxes sur les services numériques (TSN). Par exemple, depuis janvier 2021, le **Kenya** applique une TSN de 1,5 % pour les revenus dérivés ou accumulés dans le pays à partir de services offerts sur une plateforme numérique<sup>260</sup>. Le **Nigéria** exige que les entreprises qui offrent des services numériques dans le pays (résidentes ou non-résidentes) paient une taxe de 6 % du chiffre d'affaires annuel de leur activité au Nigéria<sup>261</sup>. En 2020, la Tunisie a introduit une taxe de 3 % sur le chiffre d'affaires généré par les non-résidents à partir de la vente d'applications informatiques et de la fourniture de services numériques<sup>262</sup>. Depuis 2022, le **Ghana** prélève une taxe de 1,5 % sur les transactions électroniques, ciblant en particulier les transferts d'argent mobile<sup>263</sup>.

En **Afrique du Sud**, les revenus perçus par les fournisseurs de services électroniques non résidents sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)<sup>264</sup>. La TVA sur les services numériques est imposée dans quelques autres pays, dont la **Côte d'Ivoire**, l'Égypte, le **Ghana**, le **Kenya**, le **Nigéria**, le **Rwanda** et la Tunisie<sup>265</sup>. L'Ouganda a imposé à un moment donné une taxe sur les sites Web de médias sociaux, qui a ensuite été remplacée par une taxe sur les paquets de données<sup>266</sup>.

En 2020, le *Forum sur l'administration fiscale africaine* (ATAF) a publié un document intitulé *Suggested Approach to Drafting Legislation on Digital Sales Tax Services (Approche suggérée pour la rédaction d'une législation sur la taxe sur les services numériques)*. Ce document était « destiné à fournir aux pays africains une structure et un contenu suggérés pour leur législation [en matière de TSN] », en tenant compte des différents cadres de TSN en place dans d'autres juridictions, mais adaptés aux réalités et besoins locaux<sup>267</sup>.

## Cryptomonnaies

Le taux d'adoption des cryptomonnaies et des crypto-actifs est élevé, et est en constante croissance dans toute l'Afrique. Les entreprises locales développent un solide réseau de paiements et de services utilisant la technologie blockchain et les jetons numériques. L'indice mondial d'adoption des cryptomonnaies de 2022 a placé le **Nigéria**, le Maroc et le **Kenya** parmi les 20 premiers pays du monde en termes d'adoption des cryptomonnaies<sup>268</sup>.

L'une des principales raisons du taux d'adoption élevé des cryptomonnaies est liée au coût élevé des envois de fonds dans le cadre des services financiers traditionnels. Les données du quatrième trimestre 2021 indiquent que l'Afrique est la région où les coûts moyens de transfert de fonds sont les plus élevés (7,83 % du montant envoyé)<sup>269</sup>. En revanche, les paiements basés sur la blockchain tendent à être considérés comme un moyen moins coûteux d'envoyer de l'argent de l'étranger aux familles et aux communautés.

<sup>260</sup> Autorité fiscale du Kenya. (n.d.). [Introducing Digital Service Tax](#) (Introduction de la taxe sur les services numériques).

<sup>261</sup> Oyeniyi, A. (2022, 4 mars). [Nigeria captures foreign tech firms in its tax net](#) (Le Nigéria capture les entreprises technologiques étrangères dans son filet fiscal). Quartz Africa.

<sup>262</sup> Asquith, R. (2021, 25 novembre). [Tunisia VAT on foreign digital services](#) (TVA tunisienne sur les services numériques étrangers). VATCalc.

<sup>263</sup> Autorité fiscale du Ghana. (2022). [Electronic transfer levy](#) (Taxe sur les transferts électroniques).

<sup>264</sup> Service des impôts d'Afrique du Sud. (2019). [FAQs: Supplies of Electronic Services](#) (FAQs : Fourniture de services électroniques).

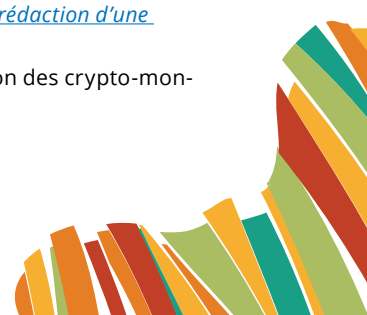
<sup>265</sup> Asquith, R. (s.d.). [Global VAT & GST on digital services to consumers](#) (TVA et TPS mondiales sur les services numériques aux consommateurs). VATCalc.

<sup>266</sup> Kafeero, S. (2021, 3 juillet). [To control speech, Uganda is taxing internet usage by 30%](#). (Pour contrôler la libre expression, l'Ouganda taxe l'utilisation d'Internet de 30 %). Quartz Africa.

<sup>267</sup> Forum africain sur l'administration fiscale africaine [ATAF]. (2020). [Approche suggérée de l'ATAF pour la rédaction d'une législation sur la taxe sur les services numériques](#).

<sup>268</sup> Chainalysis. (2022, 14 septembre). [The 2022 Global Crypto Adoption Index](#) (L'indice mondial d'adoption des crypto-monnaies 2022). Chainalysis.

<sup>269</sup> Fonds international pour le développement agricole. (2022). [MobileRemit Africa](#).



Outre les transferts de fonds, les cryptomonnaies sont souvent utilisées pour les transactions financières de pair-à-pair (P2P). L'indice mondial d'adoption des cryptomonnaies, déjà cité, place le **Kenya** à la cinquième place dans un classement des pays en fonction des volumes d'échanges commerciaux P2P, le **Nigéria** et le Maroc figurant également parmi les 25 premiers pays du monde.

Alors que le marché des cryptomonnaies en Afrique est le plus petit de toutes les régions du monde, le continent enregistre une croissance rapide et importante : 105,6 milliards de dollars US de cryptoactifs entre juillet 2020 et juin 2021, soit une croissance de 1 200 % de la valeur des cryptomonnaies<sup>270</sup>. Cela rend la région assez attractive pour les entreprises internationales : en 2020 et 2021, certains des plus grands noms associés aux cryptomonnaies, aux paiements en ligne et à la technologie blockchain (par exemple, Binance ou Stripe) ont annoncé qu'ils allaient placer des centres de développement en Afrique ou devenir autrement plus présents dans la région. Dans le même temps, les entreprises de la région visent à étendre leur présence sur les marchés internationaux. C'est le cas de Luno, la plus grande Bourse de cryptomonnaies d'Afrique, qui, début 2022, envisageait d'établir une présence légale aux États-Unis<sup>271</sup>.

Plusieurs pays ont commencé à se pencher sur les questions réglementaires entourant les marchés de cryptomonnaies. Au **Nigéria** – où 33 % de la population possède ou utilise des cryptomonnaies<sup>272</sup> –, la banque centrale a publié en 2021 une déclaration enjoignant aux banques commerciales et aux autres institutions financières réglementées de ne pas négocier, échanger ou faciliter l'utilisation des cryptomonnaies<sup>273</sup>. Toutefois, en mai 2022, la *Securities and Exchange Commission* (Commission des titres et des échanges) a publié un ensemble de Règles sur l'émission, les plateformes d'offre et de conservation d'actifs numériques (Rules on Issuance, Offering Platforms and Custody of Digital Assets), décrivant les exigences d'enregistrement pour les offres d'actifs numériques et les dépositaires, entre autres dispositions<sup>274</sup>.

En **Afrique du Sud**, un rapport publié en 2021 par le *Crypto Assets Regulatory Working Group* indique l'intention du pays de faire entrer les crypto-actifs dans le champ réglementaire « selon une approche progressive et structurée » dans trois domaines principaux : la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les flux financiers transfrontaliers et l'application des lois du secteur financier<sup>275</sup>. En 2022, la South African Reserve Bank et la Financial Sector Conduct Authority ont toutes deux indiqué que des travaux étaient en cours pour élaborer un cadre réglementaire pour le secteur des crypto-monnaies<sup>276</sup>.

La banque centrale du **Kenya** a émis un avertissement en 2015 sur les risques liés à l'utilisation de monnaies numériques non réglementées<sup>277</sup>. Au fil des ans, la banque a également mis en garde les institutions financières contre la réalisation de crypto-transactions<sup>278</sup>. Les institutions financières centrales de pays tels que l'Angola, le **Ghana**, le Botswana, l'Égypte et la Guinée ont également émis des avertissements dans lesquels elles décrivent les risques associés aux

<sup>270</sup> Fries, T. (2021, 23 septembre). [Africa's crypto market has grown by \\$105.6 billion in the last year](#) (Le marché africain des crypto-monnaies a augmenté de 105,6 milliards de dollars l'année dernière). Forum économique mondial.

<sup>271</sup> Changole, A., & Prinsloo, L. (2022, 4 février). [Biggest crypto exchange in Africa sets sights on U.S. expansion](#) (La plus grande Bourse de crypto-monnaies d'Afrique vise l'expansion aux États-Unis). Bloomberg.

<sup>272</sup> Buchholz, K. (2021, 18 février). [These are the countries where cryptocurrency use is the most common](#) (Voici les pays où l'utilisation des crypto-monnaies est la plus courante). Forum économique mondial.

<sup>273</sup> Banque centrale du Nigéria. (2021). [Letter to all deposit money banks, non-bank financial institutions and other financial institutions](#) (Lettre à toutes les banques de dépôt, institutions financières non bancaires et autres institutions financières).

<sup>274</sup> Securities and Exchange Commission, Nigéria. (2022). [New rules on issuance, offering platforms and custody of digital assets](#) (Nouvelles règles sur l'émission, les plateformes d'offre et la garde des actifs numériques).

<sup>275</sup> Crypto Assets Regulatory Working Group, Afrique du Sud. (2021). [Position Paper on Crypto Assets](#) (Prise de position sur les crypto-actifs).

<sup>276</sup> Malinga, S. (2022, 22 août). [FSCA sets ball rolling on crypto regulation in SA](#) (La FSCA ouvre la voie à la réglementation des crypto-monnaies en Afrique du Sud). ITWeb.

<sup>277</sup> Banque centrale du Kenya. (2015). [Caution to the public on virtual currencies such as bitcoin](#) (Mise en garde au public sur les monnaies virtuelles telles que le bitcoin).

<sup>278</sup> Kitimo, A. (2022, 22 mars). [Kenya's central bank warns of risks in crypto](#) (La banque centrale du Kenya met en garde contre les risques liés aux crypto-monnaies). The East African.



transactions en cryptomonnaies, et soulignent la nécessité d'assurer une conformité totale avec les réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, entre autres.

Alors que de nombreuses autorités financières à travers l'Afrique ont adopté une approche prudente à l'égard des cryptomonnaies (suivant en cela ce que l'on pourrait qualifier de tendance mondiale), la République centrafricaine est devenue en mai 2022 le deuxième pays au monde (après le Salvador) à accepter le bitcoin et d'autres cryptomonnaies comme monnaie légale au même titre que la monnaie fiduciaire nationale (le franc CFA). Un projet de loi à cet effet a été adopté par le parlement et signé par le président du pays, réglementant l'utilisation des cryptomonnaies dans le commerce en ligne et les transactions électroniques, et stipulant que ces échanges ne sont pas soumis à l'impôt<sup>279</sup>. La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Commission bancaire de l'Afrique centrale, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont fait part de leurs préoccupations concernant cette décision.

## Monnaies numériques des banques centrales

En octobre 2021, le **Nigéria** est devenu le premier pays africain à lancer un projet pilote de monnaie numérique de banque centrale (MNBC) : l'eNaira, émise par la Banque centrale du Nigéria. Simplement décrite par la banque comme « l'équivalent numérique de la Naira en espèces », l'eNaira devrait contribuer à encourager l'inclusion financière, à soutenir un système de paiement résilient, à faciliter les transferts de fonds de la diaspora, ainsi qu'à réduire le coût et à améliorer l'efficacité des paiements transfrontaliers<sup>280</sup>.

En **Afrique du Sud**, la *Reserve Bank* a expérimenté une MNBC de gros, mais reste prudente quant aux implications politiques et réglementaires d'une telle monnaie, et estime qu'une réflexion et une analyse plus approfondies sont nécessaires pour préciser le statut juridique d'une MNBC de gros et le traitement des portefeuilles de MNBC de gros comme des comptes auprès de la banque centrale, entre autres questions<sup>281</sup>.

La Banque du **Ghana** a annoncé en août 2021 qu'elle lançait en phase pilote une MNBC, dans le but général de promouvoir des paiements numériques diversifiés, tout en assurant une infrastructure de paiement sûre et robuste dans le pays<sup>282</sup>.

La *Stratégie nationale de paiement (National Payments Strategy 2022-2025)* du **Kenya** aborde la possibilité pour le Kenya d'émettre une MNBC, et note que la banque centrale devra « examiner attentivement un certain nombre de questions importantes telles que les cadres juridiques, réglementaires et de surveillance actuels, l'infrastructure existante, la gouvernance et la gestion des risques, les ressources de la banque centrale et la législation fondamentale de la banque centrale ». Les questions de confiance, de sûreté et de sécurité, de protection des consommateurs, de coopération régionale et de convergence mondiale devraient également être prises en compte.

Plusieurs autres pays ont annoncé qu'ils étudiaient la possibilité de lancer leur propre MNBC : Égypte, Eswanti, Madagascar, Maurice, Maroc, **Namibie**, **Rwanda**, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe (figure 43). La BEAC pourrait également commencer à étudier l'introduction d'une MNBC pour ses six États membres (Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Guinée équatoriale, Gabon et République du Congo), comme l'y encourage son conseil d'administration<sup>283</sup>.

<sup>279</sup> Jackson, K. (2022, 11 avril). [Central African Republic passes bill to make bitcoin legal tender](#) (La République centrafricaine adopte un projet de loi pour faire du bitcoin une monnaie légale). CNET.

<sup>280</sup> Banque centrale du Nigéria. (n.d.). [Design Paper for the eNaira](#) (Document de conception pour l'eNaira).

<sup>281</sup> Banque de réserve d'Afrique du Sud. (2022). [Project Khokha 2. Exploring the implications of tokenisation in financial markets](#) (Projet Khokha 2. Explorer les implications de la tokenisation sur les marchés financiers).

<sup>282</sup> Banque du Ghana. (2021). [Bank of Ghana partners with Giesecke+Devrient to pilot first general purpose Central Bank Digital Currency in Africa](#) (La Banque du Ghana s'associe à Giesecke+Devrient pour piloter la première monnaie numérique de banque centrale à usage général en Afrique).

<sup>283</sup> Mieu, B., & Hoije, K. (2022, 22 juillet). [Central African regional bank seeks common digital currency](#) (La banque régionale d'Afrique



Les monnaies numériques présentent à la fois des défis et des opportunités. Elles pourraient poser des problèmes de stabilité financière et présenter des risques en matière de confidentialité et de sécurité, mais les MNBC pourraient également faciliter une adoption plus élargie des paiements numériques et contribuer à la mise en place de services et de systèmes financiers plus inclusifs et plus pratiques. Les monnaies numériques sont donc particulièrement intéressantes pour les pays africains, car elles soutiennent leurs efforts en faveur d'une finance inclusive, et leur permettent d'innover dans leurs systèmes financiers et de mieux s'adapter aux réalités de l'économie numérique en expansion.

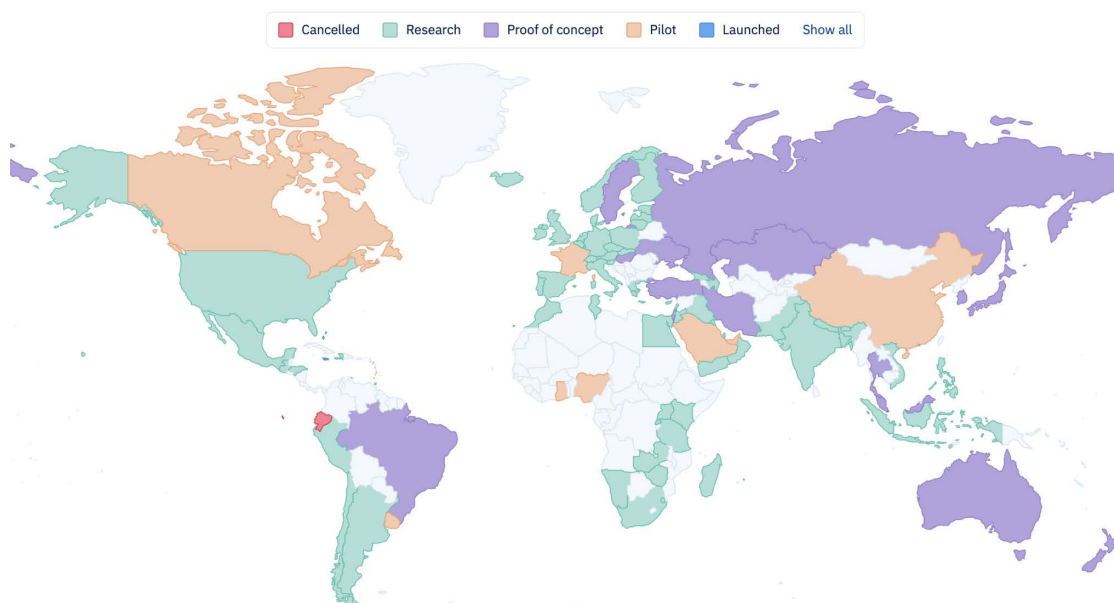


Figure 43. État d'utilisation des monnaies numériques émises par les banques centrales (MNBC) (octobre 2022)<sup>284</sup>. En bleu les pays qui ont officiellement lancé les MNBC, en orange ceux pour lesquels l'utilisation des MNBC est en phase pilote, en violet ceux qui envisagent développer et utiliser des MNBC, en vert ceux qui sont encore en phase de recherche et en jaune ceux qui ont annulé l'utilisation des MNBC.

### Les entreprises numériques en Afrique : exemples de réussite

L'Afrique est le berceau de plusieurs entreprises numériques qui prospèrent.

- **Cellulant.** Une société panafricaine de solutions de paiement fournissant des solutions de paiement locales et mondiales intégrant l'argent mobile, les cartes locales et internationales, et les banques.
- **Jumia.** Fondée en 2012 au Nigéria, Jumia a évolué pour devenir la première plateforme de commerce électronique d'Afrique.
- **Luno.** Bourse de cryptomonnaies avec des hubs en Afrique du Sud et à Lagos, Luno compte plus de 10 millions de clients dans plus de 40 pays.
- **M-PESA.** Lancé en 2007 par les sociétés Safaricom et Vodafone, basées au Kenya, ce service de transfert d'argent par téléphone mobile est désormais disponible dans de nombreux pays africains, ainsi qu'au-delà du continent, dans des pays comme l'Allemagne, la Chine et les Émirats arabes unis.
- **Paystack.** La société de paiements financiers est devenue l'une des start-up les plus prospères du Nigéria lorsqu'elle a été rachetée par Stripe pour plus de 200 millions de dollars.
- **Wave.** Basé au Sénégal et aux États-Unis, ce fournisseur d'argent mobile est devenu la première licorne d'Afrique francophone en 2021.
- **Yellow Card.** Yellow Card, l'une des plus grandes entreprises *fintech* d'Afrique, fonctionne comme une société de paiements en ligne et une Bourse de cryptomonnaies.

centrale cherche une monnaie numérique commune). Bloomberg.

<sup>284</sup> CBDC Tracker. (2022). [Today's Central Bank Digital Currencies status](#) (Situation actuelle des monnaies numériques des banques centrales).

## 5.3. Aperçu continental et régional

### Zone de libre-échange continentale africaine

La reconnaissance de l'importance du commerce électronique pour le développement national et régional en Afrique est présente dans les documents de politique depuis quelques années, mais il manquait une vision régionale panafricaine du commerce électronique et du développement de l'économie numérique. Cette situation commence à changer avec l'approbation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

L'accord a été signé en mars 2018 et est entré en vigueur le 30 mai 2019 après avoir atteint le seuil requis de ratification par 24 pays. En mai 2022, 54 membres de l'UA ont signé l'accord portant création de la Zone et 43 ont à la fois signé et déposé leurs instruments de ratification de la ZLECAf auprès du président de la CUA (figure 44).

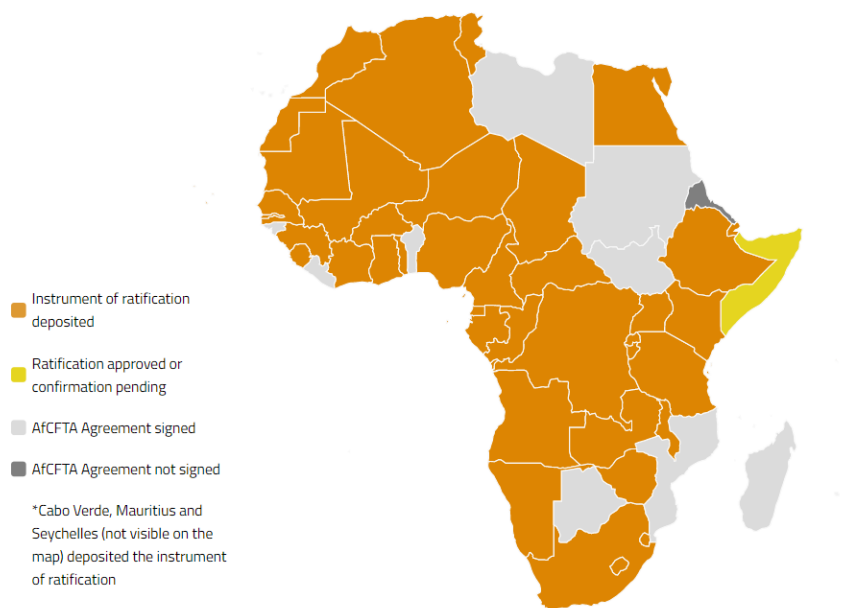


Figure 44. Pays qui ont ratifié ou signé la ZLECAf (ou « AfCFTA » en anglais)<sup>285</sup>. En orange les pays qui ont déposé l'instrument de ratification. En jaune, ceux qui ont approuvé la ratification ou ceux pour lesquels la ratification est en cours. En gris clair, les pays qui ont signé l'accord et en gris foncé ceux qui n'ont pas signé l'accord. N.B. Cabo Verde, l'Île Maurice et les Seychelles qui ne sont pas inclus dans la carte ont déposé l'instrument de ratification.

Dans l'ensemble, la ZLECAf peut être considérée comme un succès diplomatique compte tenu des objectifs ambitieux en matière de libre-échange et de la diversité des États membres. L'accord suscite l'espoir de « libérer le potentiel d'un grand marché unique<sup>286</sup> », qui compte 1,3 milliard d'habitants. Les principales dispositions de la ZLECAf comprennent la suppression de 90 % des droits de douane sur les marchandises, la libéralisation progressive du commerce des services et le traitement d'autres obstacles non tarifaires. Dans cette perspective, la ZLECAf cherche à s'attaquer à trois types d'obstacles à l'expansion du commerce intra-africain :

- Peu de complémentarité du commerce régional en raison d'une diversification économique minimale et des faibles capacités de production ;

<sup>285</sup> Source: Centre de droit commercial TRALAC. (2022). [African Continental Free Trade Area \(AfCFTA\) legal texts and policy documents](#). (Textes juridiques et documents de politique de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)). Figure redessinée.

<sup>286</sup> Groupe de la Banque africaine de développement. (2021). [Perspectives économiques en Afrique 2021](#).

- les coûts commerciaux liés aux tarifs douaniers, associés à la lenteur de la mise en œuvre des programmes de libéralisation tarifaire qui sous-tendent les accords de libre-échange ;
- des coûts commerciaux non tarifaires élevés qui entravent à la fois la circulation des biens et des services et la compétitivité des entreprises en Afrique<sup>287</sup>.

La ZLECAf considère les zones de libre-échange des CER comme ses éléments constitutifs. Plutôt que de remplacer l'intégration régionale, le traité s'appuie sur la structure existante des CER. Par conséquent, dans un premier temps, la ZLECAf est susceptible d'accroître le commerce entre les régions. Comme mentionné précédemment, il existe une diversité considérable entre les CER. Les différences d'intégration régionale et, par exemple, les niveaux de libéralisation des échanges entre les différentes CER compliqueront la possibilité de parvenir à un accord concernant d'autres aspects précis de la ZLECAf. L'appartenance de certains États à plusieurs CER ajoutera d'autres défis. Les petits pays s'inquiètent également de la domination potentielle de puissances économiques telles que la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Sénégal et l'Afrique du Sud<sup>288</sup>.

La ZLECAf offre un grand potentiel, mais beaucoup de travail reste à accomplir avant que la zone de libre-échange ne devienne une réalité. Cela dépendra de la progression des négociations et de la manière dont les dispositions seront mises en œuvre.

D'autres considérations dans le contexte de la politique étrangère numérique comprennent les éléments suivants.

- La numérisation jouera un rôle important dans la réussite de la ZLECAf et permettra aux entreprises de bénéficier réellement d'une intégration accrue. Le niveau inégal de développement numérique sur le continent constituera toutefois un défi. L'augmentation du développement des infrastructures numériques dans les régions sera un facteur important de la réussite de la ZLECAf.
- Dans le cadre de la phase III de la ZLECAf, un protocole sur le commerce électronique est en cours de négociation. Ce protocole offre à l'Afrique la possibilité d'accroître sa part dans le commerce électronique mondial en élargissant l'espace commercial pour les acteurs du commerce électronique sur le continent à travers la coordination des initiatives et des règles (protection des données, intégration des paiements, confiance, etc.)<sup>289</sup>.
- Globalement, la ZLECAf sera importante pour l'harmonisation du commerce intra-africain. Elle pourrait également contribuer à, voire nécessiter, l'élaboration d'une position africaine concernant le commerce électronique et le commerce des services numériques, soutenant ainsi les futures négociations bilatérales et multilatérales dans ce domaine<sup>290</sup>.

## Autres initiatives continentales et régionales

Au fil des ans, les CER ont travaillé sur diverses politiques et initiatives liées au **commerce électronique et au commerce**. Le COMESA, par exemple, qui aborde la numérisation sous l'angle du commerce, a créé des cadres liés à la facilité de faire des affaires, au commerce numérique et à l'harmonisation des réglementations. En 2020, il a adopté une loi type sur les transactions électroniques et un guide de promulgation. En 2017, le COMESA a lancé un plan pour une zone de libre-échange numérique. S'il n'a pas été adopté, certains de ses aspects, par exemple le commerce électronique, ont été intégrés par les États membres dans leurs cadres

<sup>287</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2021). [La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive](#).

<sup>288</sup> Schmieg, E. (2020). [The African Continental Free Trade Area](#) (La zone de libre-échange continentale africaine). *SWP Comment*.

<sup>289</sup> Gillwald, A. (2020). [Readiness for the Digital Economy in Africa?](#) (L'état de préparation à l'économie numérique en Afrique ?) Groupe intergouvernemental d'experts de la CNUCED sur le commerce électronique et l'économie numérique (IGE) 2020.

<sup>290</sup> Abimbola, O., Aggad, F., & Ndzendze, B. (2021, 23 septembre) [What is Africa's Digital Agenda ?](#) (Quel est l'agenda numérique de l'Afrique ?) APRI Policy Brief.

réglementaires. Le rapport annuel 2020 du COMESA reconnaît l'urgence de « compléter le programme réglementaire (e-commerce) pour la transition numérique »<sup>291</sup>.

La CEDEAO dispose d'une *Loi sur les transactions électroniques* (2010), visant à établir un cadre harmonisé pour la réglementation des transactions électroniques au sein de son espace communautaire<sup>292</sup>. Outre sa *Loi type sur les transactions et le commerce électroniques*, la SADC a également approuvé un cadre stratégique régional pour le commerce électronique dès 2012, dans le but de promouvoir un environnement juridique et réglementaire favorable au commerce électronique, de faciliter le commerce électronique intrarégional et de renforcer les infrastructures de commerce électronique aux niveaux national et régional<sup>293</sup>.

La CAE a annoncé une stratégie similaire en 2021, axée sur l'amélioration des conditions générales du commerce électronique transfrontalier dans la région<sup>294</sup>. Dans la CEDEAO, une stratégie de commerce électronique est en cours d'élaboration<sup>295</sup>. En mai 2022, une réunion a eu lieu dans le but de lancer le processus de formulation de la stratégie, avec la participation de représentants de la Commission de la CEDEAO et de deux points focaux nationaux de chacun de ses États membres, représentant les ministères du Commerce et des TIC<sup>296</sup>.

Au sein de l'UA, une stratégie de commerce électronique doit être élaborée par la CUA, comme l'a demandé le Conseil exécutif de l'UA en février 2022<sup>297</sup>.

**La surveillance et la garantie de la concurrence sur les marchés numériques** deviennent également un sujet de coopération régionale. En février 2022, les autorités de la concurrence de l'Égypte, du **Kenya**, de Maurice, du **Nigéria** et de l'**Afrique du Sud** ont lancé le Dialogue des chefs de la concurrence en Afrique comme cadre de coopération sur des questions telles que la garantie d'une réglementation et d'une application équitables, la recherche d'obstacles à la concurrence, et l'évaluation des fusions et acquisitions sur les marchés numériques<sup>298</sup>.

En ce qui concerne la **monnaie électronique et les autres SFN**, la *Stratégie de transformation numérique* de l'UA appelle à la création d'un environnement propice au développement et à l'adoption de ces services. Les mesures à cet égard comprennent l'harmonisation des règles pertinentes dans les États membres, le déploiement de projets d'interopérabilité nationaux et régionaux pour la monnaie électronique ainsi que les autres solutions de SFN, la promotion d'une plus grande compétitivité, et l'encouragement de la création d'un espace de paiement africain unique pour soutenir le commerce et les investissements transfrontaliers.

<sup>291</sup> [Marché commun de l'Afrique orientale et australe \[COMESA\]. \(2020\). Rapport annuel.](#)

<sup>292</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. (2010). [Acte additionnel A/SA.2/01/10 portant transactions électroniques dans l'espace de la CEDEAO.](#)

<sup>293</sup> Commission économique des Nations unies pour l'Afrique [CEA]. (2012). [SADC eCommerce Strategy approved by ICT ministers](#) (La stratégie de commerce électronique de la SADC approuvée par les ministres des TIC).

<sup>294</sup> EAC Germany. (2021). [Regional EAC e-Commerce Strategy set to be implemented in 2022](#) (La stratégie régionale de commerce électronique de la CAE devrait être mise en œuvre en 2022).

<sup>295</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (n.d.). [Regional e-commerce strategy development for the Economic Community of West African States](#) (Développement d'une stratégie régionale de commerce électronique pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest).

<sup>296</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2022). [Third Regional Meeting on the Development of an ECOWAS E-commerce Strategy](#) (Troisième réunion régionale sur le développement d'une stratégie de commerce électronique de la CEDEAO).

<sup>297</sup> Conseil exécutif de l'Union africaine. (2022). [Décision 1144 \(XL\) sur les rapports des comités techniques spécialisés \(CTS\) et autres réunions ministérielles.](#)

<sup>298</sup> Dialogue des chefs de la concurrence en Afrique. (2022). [Joint Statement of the Heads of Competition Authorities Dialogue on Regulation of Digital Markets](#) (Déclaration commune du dialogue des chefs des autorités de la concurrence sur la réglementation des marchés numériques).



Sur tout le continent, la Facilité pour l'inclusion financière numérique en Afrique (AFDI) s'efforce d'accélérer l'inclusion financière en investissant et en soutenant (a) les infrastructures nationales et régionales liées à la SFN ; (b) les cadres réglementaires et les politiques qui favorisent l'innovation et l'inclusion ; (c) les produits et innovations numériques durables ; et (d) la sensibilisation et le développement des compétences dans tout l'écosystème de la finance numérique. AFDI est une initiative de la Banque africaine de développement en partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence française de développement, le ministère de l'Économie et des Finances de la France, et le ministère des Finances du Luxembourg<sup>299</sup>.

Au niveau régional, la BEAC de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)<sup>300</sup> a introduit un ensemble de règlements sur l'interopérabilité de l'argent mobile en avril 2020<sup>301</sup>. En 2022, la Commission bancaire de la BEAC a publié une déclaration officielle selon laquelle l'utilisation des cryptomonnaies devrait être limitée dans la région de la CEMAC<sup>302</sup>.

L'un des principaux défis du commerce transfrontalier en Afrique est lié à l'absence de mécanismes permettant de garantir des systèmes de paiement transfrontaliers simples et rentables. Plusieurs initiatives ont été mises en place ces dernières années pour relever ces défis. Les CER ont travaillé sur des systèmes de paiement régionaux tels que le système régional de paiement et de règlement du COMESA, les systèmes de paiement de l'Afrique de l'Est et le système régional intégré de règlement électronique de la SADC<sup>303</sup>.

Au niveau continental, le Système de paiement et de règlement panafricain (PAPSS) – une initiative menée par la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) et soutenue par l'UA – devrait faciliter la circulation efficace et sécurisée de l'argent à travers les frontières africaines, et contribuer à l'intégration financière des régions<sup>304</sup>. En février 2022, l'Assemblée de l'UA a demandé au Secrétariat de la ZLECAf et à Afreximbank, en consultation avec les États membres et les gouverneurs des banques centrales, de « déployer le système pour couvrir l'ensemble du continent et finaliser les cadres réglementaires<sup>305</sup> ».

<sup>299</sup> Facilité pour l'inclusion financière numérique en Afrique [ADFI]. (n.d.). [ADFI aperçu](#).

<sup>300</sup> La CEMAC est composée du Gabon, du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad, de la République du Congo et de la Guinée équatoriale.

<sup>301</sup> Atabong, A.B. (2020, 21 avril). [Central African cements mobile money interoperability](#) (L'Afrique centrale cimente l'interopérabilité de l'argent mobile). ITWeb.

<sup>302</sup> Zimwara, T. (2022, 15 mai). [Report: Central African banking regulator says crypto ban still effective](#) (Rapport : Le régulateur bancaire centrafricain affirme que l'interdiction des crypto-monnaies est toujours en vigueur). Bitcoin.com.

<sup>303</sup> Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement [CNUCED]. (2022). [Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique : Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises](#).

<sup>304</sup> Système de paiement et de règlement panafricain [PAPSS]. (n.d.). [À propos de PAPSS](#).

<sup>305</sup> Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. (2022). [Décision 831\(XXXV\) sur la Zone de libre-échange continentale africaine \(ZLECAf\)](#).

## 5.4. L'engagement international

### Participation à l'initiative de déclaration conjointe de l'OMC sur le commerce électronique

En tant qu'acteur politique clé du commerce mondial moderne, l'OMC a établi un système d'accords qui fournit l'architecture juridique pour la libéralisation du commerce international. À l'OMC, les discussions sur le commerce électronique se déroulent selon deux voies parallèles : le *Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique*, lancé en 1998, de nature exploratoire et non négociable<sup>306</sup>, et l'*Initiative de déclaration conjointe (JSI) sur le commerce électronique*, qui vise à produire un accord contraignant entre ses membres<sup>307</sup>. La JSI sur le commerce électronique englobe à la fois des sujets commerciaux traditionnels (par exemple, la facilitation des échanges) et plusieurs questions de politique numérique, telles que les flux transfrontaliers de données et la localisation des données, la protection et la confidentialité des consommateurs en ligne, et la neutralité des réseaux.

Actuellement, le nombre total de membres de l'OMC participant officiellement aux négociations de la JSI sur le commerce électronique est de 87. Ils représentent un peu plus de la moitié de tous les membres de l'OMC et 90 % du commerce mondial. En ce qui concerne la participation des pays en développement, certaines régions restent notoirement sous-représentées. Sept membres africains de l'OMC participent aux travaux de la JSI (sur un total de 43 membres africains de l'OMC) : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Maurice et Nigéria. L'Afrique est, en fait, l'une des régions les moins représentées au sein de la JSI, avec les Caraïbes<sup>308</sup>.

Les raisons de cette participation limitée des pays africains sont diverses. Les pays font valoir, par exemple, que l'approche plurilatérale de la JSI peut nuire au multilatéralisme et préféreraient que les travaux sur d'éventuelles règles du commerce électronique se déroulent dans le cadre des processus multilatéraux généraux de l'OMC. Ils craignent également que l'approche et les règles qui en découlent ne tiennent pas compte de leurs intérêts en matière de développement, ne remettent en cause le programme de l'intégration africaine, ne les marginalisent et ne les exposent au risque de devoir accepter ce que d'autres décident. D'autres préoccupations sont liées aux thèmes abordés, les pays africains étant favorables à ce que les sujets liés au développement – tels que la réduction de la fracture numérique, le développement de l'infrastructure numérique et la facilitation des transferts de technologie – soient traités de manière plus importante. Comme les cadres politiques et les infrastructures du commerce électronique sont encore en cours d'élaboration dans de nombreux pays, certains gouvernements estiment qu'ils ne sont pas correctement outillés pour participer aux discussions et défendre leurs intérêts<sup>309</sup>.

Le programme de négociation de la JSI est vaste, englobant des questions telles que les courriels indésirables, les signatures et l'authentification électroniques, la protection des consommateurs et les données gouvernementales ouvertes. L'une des questions considérées comme essentielles pour parvenir à un accord significatif de haut niveau dans le cadre de la JSI est celle des **flux de données**. Néanmoins, il s'agit d'une question pour laquelle les obstacles sont importants.

Aucun pays en développement n'avait présenté de proposition de texte sur les flux de données jusqu'en juin 2021, date à laquelle une proposition du Nigéria a été introduite. Le Nigéria est désormais l'un des rares pays en développement à avoir présenté des propositions de texte sur

<sup>306</sup> Organisation mondiale du commerce [OMC]. (s.d.). [Programme de travail sur le commerce électronique](#).

<sup>307</sup> Organisation mondiale du commerce [OMC]. (2019). [Déclaration conjointe sur le commerce électronique](#).

<sup>308</sup> Organisation mondiale du commerce [OMC]. (s.d.). [Initiative conjointe sur le commerce électronique](#).

<sup>309</sup> Tigere Pittet, F. (2022). [African Participation in WTO E-Commerce Negotiations: Policy Positions and Development Issues](#) (La participation africaine aux négociations de l'OMC sur le commerce électronique : Positions politiques et enjeux de développement). *South African Institute of International Affairs, Policy Insights* 131, juin.



les flux de données dans le cadre de la JSI. Jusqu'à présent, la plupart des propositions ont été faites par des pays développés (tableau 16).

Tableau 16. Pays ayant fait des propositions de texte sur les flux transfrontaliers de données et la localisation des installations informatiques dans le cadre de la JSI e-commerce.

|                                             | Brésil                                                                                                                   | Canada | Taipei chinois | UE | Japon | Nigéria | Corée du Sud | Singapour | Royaume-Uni | USA | Ukraine |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------|----|-------|---------|--------------|-----------|-------------|-----|---------|
| Flux d'informations                         |                                                                                                                          |        |                |    |       |         |              |           |             |     |         |
| Flux transfrontaliers de données            | X                                                                                                                        | X      | X              | X  | X     | X       | X            | X         | X           | X   |         |
| Emplacement des installations informatiques |                                                                                                                          | X      |                |    | X     | X       | X            | X         | X           | X   | X       |
| X                                           | Exceptions liées à la réalisation d'un « objectif légitime de politique publique ».                                      |        |                |    |       |         |              |           |             |     |         |
| X                                           | Exceptions liées à la réalisation d'un « objectif légitime de politique publique » et exceptions en matière de sécurité. |        |                |    |       |         |              |           |             |     |         |
| X                                           | Des règles spécifiques sur le transfert transfrontalier de données peuvent s'appliquer aux données personnelles.         |        |                |    |       |         |              |           |             |     |         |
| X                                           | Exceptions relatives au traitement spécial et différencié des pays en développement et des PMA.                          |        |                |    |       |         |              |           |             |     |         |
| X                                           | Proposition de texte sans exceptions claires.                                                                            |        |                |    |       |         |              |           |             |     |         |

La proposition du Nigéria introduit un traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), qui leur permettrait d'adopter toutes les mesures de réglementation des flux transfrontaliers de données que le pays juge appropriées. Certains points importants rendent la proposition du Nigéria unique.

Premièrement, aucune exception spécifique aux flux transfrontaliers de données visant à bénéficier aux pays en développement et aux PMA n'avait été introduite auparavant dans le contexte de la JSI. Ensuite, la proposition va au-delà des principales justifications politiques qui motivent habituellement les exceptions à la libre circulation des données – objectifs légitimes de politique publique, respect de la vie privée, sécurité – en permettant aux pays en développement et aux PMA d'adopter les mesures qu'ils jugent nécessaires. Enfin, la proposition innove en introduisant une exception d'auto-évaluation<sup>310</sup> à la libre circulation des données, ce qui n'est pas courant dans le contexte des dispositions relatives à la circulation des données.

La Côte d'Ivoire a introduit deux propositions visant à **renforcer la coopération** dans le domaine du commerce électronique entre les membres de la JSI. Les propositions demandent des engagements concrets de la part des membres développés, ainsi que des pays en développement ayant la capacité de fournir l'assistance et le soutien technique dont les pays en développement ont besoin pour pouvoir participer aux négociations, mettre en œuvre l'accord à venir et combler leur fracture numérique.

Il est important de reconnaître qu'en raison de leurs capacités limitées, les pays en développement et les PMA présentent moins de propositions que les pays développés et les économies en développement plus avancées. Ils bénéficieraient grandement d'un soutien rédactionnel dans les négociations de la JSI pour cristalliser, articuler et présenter leurs intérêts et préoccupations sur les questions en cours de négociation, apportant plus d'équilibre aux négociations et un résultat plus équilibré<sup>311</sup>.

<sup>310</sup> Dans le cadre des clauses d'auto-appréciation, les États conservent leur droit de se soustraire ou de déroger à une obligation internationale sur la base de considérations unilatérales et en fonction de leur appréciation subjective de l'opportunité d'utiliser et d'invoquer la clause vis-à-vis d'autres États ou organisations internationales.

<sup>311</sup> Ismail, Y. (2022). *Cooperation, capacity building, and implementation considerations of developing countries in the E-commerce Joint Statement Initiative: Status and the way forward* (Coopération, renforcement des capacités et considérations de mise en œuvre des pays en développement dans l'initiative de déclaration conjointe sur le commerce électronique : État des lieux et perspectives).

## Règles fiscales de l'OCDE

En octobre 2021, 136 juridictions ont approuvé un ensemble de nouvelles règles mondiales en matière d'impôt sur les sociétés, élaborées sous l'égide de l'OCDE. La *Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, assortie d'un plan de mise en œuvre détaillé*<sup>312</sup>, couvre deux piliers.

- Le premier pilier garantira que les bénéfices des entreprises générant plus de 20 milliards d'euros de revenus soient répartis plus équitablement entre les pays habilités à les taxer.
- Le deuxième pilier assurera une concurrence fiscale plus saine entre les pays en plafonnant le taux minimum d'imposition des sociétés à 15 %.

En novembre 2021, 25 pays africains avaient adhéré à l'accord (figure 45)<sup>313</sup>. Parmi les pays qui n'ont pas adhéré à l'accord, le Kenya et le Nigéria se distinguent. Ils ont décidé de ne pas soutenir l'accord, bien qu'ils fassent partie (avec les 25 autres pays africains) du Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base et le partage des bénéfices (BEPS). Dans ce cadre, 141 pays et juridictions avaient accepté de mettre en œuvre plusieurs actions pour lutter contre l'évasion fiscale, améliorer la cohérence des règles fiscales internationales, garantir un environnement fiscal plus transparent et relever les défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie<sup>314</sup>.

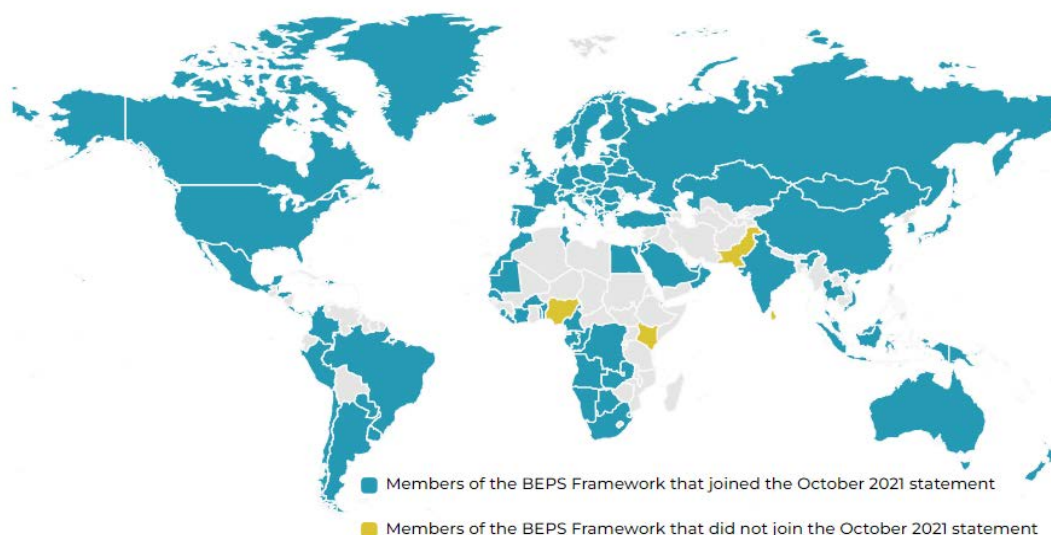


Figure 45. Membres du cadre inclusif de l'OCDE/G20 sur le sur l'érosion de la base et le partage des bénéfices (BEPS) ayant rejoint ou non la déclaration d'octobre 2021. En bleu les pays qui ont adhéré à la déclaration et en jaune ceux qui n'ont pas adhéré.

Comme moins de la moitié de l'Afrique soutient les nouvelles règles fiscales, des questions se posent quant aux raisons de cette situation. L'une des raisons est liée au fait que les pays craignent qu'en adhérant à l'accord, ils ne renoncent à une partie de leur souveraineté en matière de fiscalité. L'accord prévoit un mécanisme d'arbitrage obligatoire et contraignant pour le règlement des différends, dont l'applicabilité peut signifier que « les pays qui prélèvent la taxe perdent leur souveraineté en faisant résoudre les problèmes fiscaux dans les pays d'origine des sociétés »<sup>315</sup>. Ensuite, plusieurs pays du continent ont ou prévoient d'instaurer leur propre taxe sur

<sup>312</sup> Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]. (2021). [Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, assortie d'un plan de mise en œuvre détaillé](#).

<sup>313</sup> Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]. (2021). [Les Membres du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS rejoignent la Déclaration d'octobre 2021 sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie au 4 novembre 2021](#).

<sup>314</sup> Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]. (n.d.) [International collaboration to end tax avoidance](#) (Une collaboration internationale pour mettre fin à l'évasion fiscale).

<sup>315</sup> Mureithi, C. (2021, 9 novembre). [Why Kenya and Nigeria haven't agreed to a historic global corporate tax deal](#) (Pourquoi le Kenya et le Nigéria n'ont pas accepté un accord mondial historique sur l'impôt des sociétés). Quartz Africa.

les services numériques, mais l'accord de l'OCDE leur ferait abandonner ces mesures nationales et unilatérales<sup>316</sup>.

Comme l'a expliqué l'autorité fiscale du **Kenya**, l'accord ne couvre que certaines multinationales, alors que les taxes nationales s'appliquent généralement à un éventail plus large de sociétés. Rien qu'au Kenya, 11 entreprises répondraient aux critères de l'OCDE, alors que la TSN du pays s'applique à plus de 80 entreprises<sup>317</sup>. L'abandon des taxes nationales au profit de l'accord de l'OCDE signifierait donc que les pays acceptent de réduire les montants qu'ils perçoivent en taxes. On s'inquiète également du fait que l'accord tend à favoriser les pays développés.

Le mécontentement suscité par l'accord de l'OCDE a suscité **des appels pour que les discussions sur les réformes fiscales se déroulent dans le cadre de l'ONU**. En 2021, la Guinée – au nom du G-77 (qui comprend tous les États africains membres des Nations unies) et de la Chine – a présenté un projet de résolution à l'AGNU sur la lutte contre les flux financiers illicites. Adoptée par l'Assemblée en décembre 2021, la résolution prend note du cadre de l'OCDE, mais également « mesure l'importance que revêt l'examen des questions de fiscalité internationale à l'Organisation des Nations unies ». Elle « demande également à tous les pays d'œuvrer de concert en vue d'éliminer l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, et de faire en sorte que toutes les entreprises, y compris les entreprises multinationales, paient des impôts dans les pays où elles mènent leur activité économique et créent de la valeur, conformément à la législation et aux politiques nationales et internationales »<sup>318</sup>.

<sup>316</sup> Ehl, D. (2021, 29 octobre). [Why African nationals doubt OECD tax plan](#) (Pourquoi les ressortissants africains doutent du plan fiscal de l'OCDE). DW.

<sup>317</sup> Mureithi, C. (2021, 9 novembre). [Why Kenya and Nigeria haven't agreed to a historic global corporate tax deal](#) (Pourquoi le Kenya et le Nigéria n'ont pas accepté un accord mondial historique sur l'impôt des sociétés). Quartz Africa.

<sup>318</sup> Assemblée générale des Nations unies [AGNU]. (2021). [Résolution A/RES/76/196 : Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour financer le développement durable](#).

## L'Alliance pour l'inclusion financière

Presque tous les pays africains participent – soit directement, soit par l'intermédiaire des institutions des CER – aux travaux de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI), un réseau composé de banques centrales et d'autres institutions de réglementation financière de plus de 80 pays en développement, où réside la majorité des personnes non bancarisées dans le monde (figure 46).

Exemple de plateforme d'apprentissage par les pairs, l'AFI a facilité le dialogue entre les régulateurs africains et avec le secteur privé, et a permis de renforcer les capacités pour faire progresser l'innovation financière numérique. Entre 2016 et 2018, plus de 160 politiques et réglementations d'inclusion financière ont été mises en œuvre par les décideurs africains grâce à leur engagement dans l'AFI<sup>319</sup>.

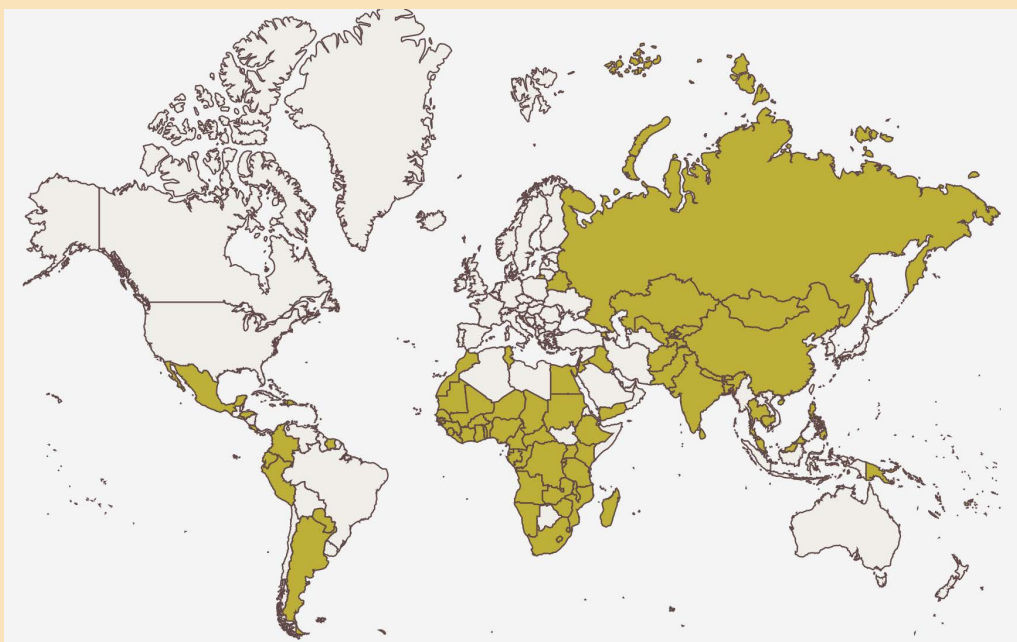


Figure 46. Membres de l'Alliance pour l'inclusion financière (en jaune, juin 2022)<sup>320</sup>.

<sup>319</sup> Alliance pour l'inclusion financière [AFI]. (2019). [Cyberscurety for Financial Inclusion: Framework & Risk Guide](#) (Cybersécurité pour l'inclusion financière : Cadre et guide des risques).

<sup>320</sup> Alliance pour l'inclusion financière [AFI]. (2022). [Institutions membres](#).

## 6. Technologies d'avant-garde : un accent sur l'intelligence artificielle

### Résumé de la section

Comme pour les autres technologies numériques, l'Afrique prend des mesures afin d'accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle, et les investissements et l'innovation liés à l'IA progressent. L'Afrique du Sud et la Tunisie, par exemple, ont été qualifiées de nations « en éveil » en termes d'investissement, d'innovation et de mise en œuvre de l'IA dans l'Indice mondial de l'IA, tandis que l'Égypte, le Nigéria et le Kenya sont classés comme « naissants ».

Alors que les gouvernements du monde entier adoptent de plus en plus de stratégies en matière d'IA, ce n'est pas encore le cas dans la majeure partie de la région africaine. Les exceptions notables sont Maurice et l'Égypte, qui ont publié une telle stratégie respectivement en 2018 et 2021. Le Kenya envisage d'élaborer un plan directeur pour favoriser la recherche, le développement et le déploiement de l'IA, tandis que l'Éthiopie, le Ghana, le Maroc, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tunisie et l'Ouganda prennent également des mesures pour définir des politiques en matière d'IA. Deux priorités que la plupart de ces pays partagent concernent le développement des capacités et des compétences liées à l'IA au niveau national et l'encouragement de la recherche sur l'IA. Au sein de l'UA, des tentatives sont faites pour élaborer une stratégie panafricaine en matière d'IA. Parallèlement, de grandes entreprises technologiques telles que Google, IBM et Meta exploitent déjà le potentiel de recherche en IA de la région.

Les implications de l'IA pour les droits de l'Homme figurent à l'ordre du jour de la CADHP, qui a appelé les gouvernements, les organismes régionaux et l'UA à mettre en place un cadre juridique, réglementaire et éthique pour garantir que l'IA et les autres technologies d'avant-garde répondent aux besoins des peuples.

Quelques gouvernements africains ont contribué aux discussions qui ont eu lieu au sein de l'UNESCO sur la *Recommandation sur l'éthique de l'IA*. Des experts du Cameroun, de l'Égypte, du Ghana, du Maroc, du Rwanda et de l'Afrique du Sud ont fait partie du groupe qui a préparé le texte de la recommandation. Les pays africains ont également participé – soit individuellement (par exemple, Afrique du Sud et Maurice), soit par le biais du Mouvement des non-alignés – aux discussions sur les systèmes d'armes létales autonomes.

## 6.1. Aperçu national

De manière générale, l'Afrique a été lente à adopter les technologies de l'IA, pour diverses raisons, allant des problèmes d'infrastructure aux ressources financières limitées. L'indice mondial de l'IA classe les pays africains, qu'il analyse en nations dites « en éveil » et nations dites « naissantes » en termes d'investissement, d'innovation et de mise en œuvre de l'IA : l'Égypte, le **Nigéria** et le **Kenya** sont des pays naissants, tandis que le Maroc, l'**Afrique du Sud** et la Tunisie sont en phase d'éveil (figure 47).

Mais on s'attend à ce que l'IA puisse contribuer de manière significative à la transformation numérique et à la croissance économique de la région. Le secteur de l'IA est en pleine croissance en Afrique – avec plus de 2 400 entreprises spécialisées dans ce secteur, dont 41 % sont des start-up (figure 48) – et les estimations indiquent que cette technologie pourrait contribuer à hauteur de 1,5 milliard de dollars au PIB du continent d'ici 2030<sup>321</sup>.

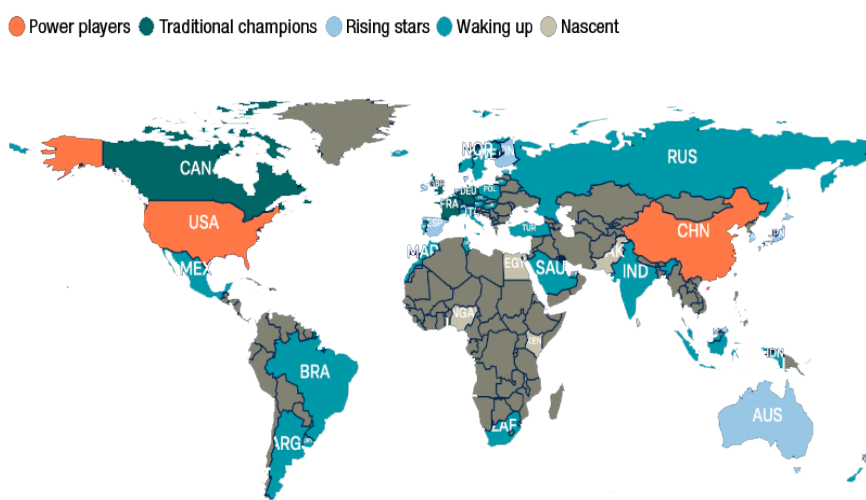


Figure 47. Indice mondial de l'IA<sup>322</sup>. En orange, les pays dont les capacités techniques et de recherche en matière d'IA sont les plus avancées. En vert foncé, les pays qui suivent les acteurs les plus avancés. En bleu, les pays désignés comme « en éveil » et en beige ceux désignés comme « naissants »

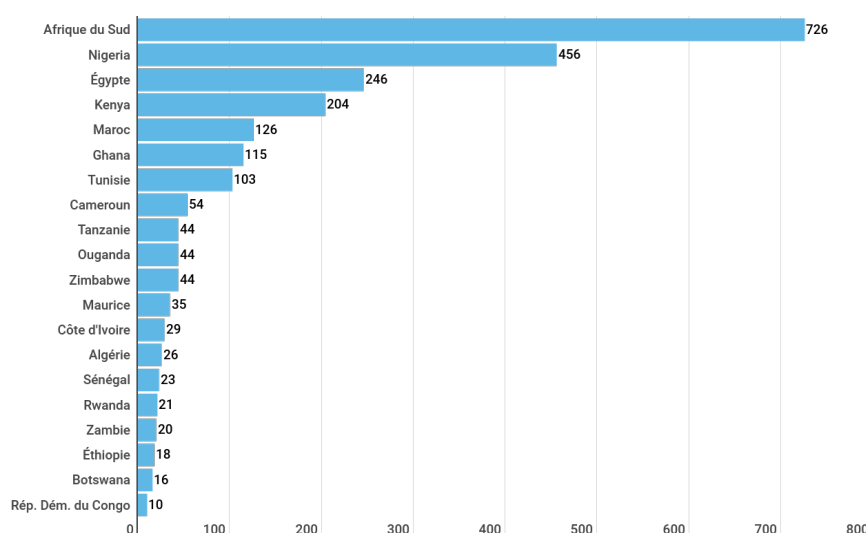


Figure 48. Nombre d'entreprises spécialisées dans l'IA, par pays (2022)<sup>323</sup>.

<sup>321</sup> Ngila, F. (2022, 23 juin). [Africa is joining the global AI revolution](#) (L'Afrique rejoint la révolution mondiale de l'IA). Quartz Africa.

<sup>322</sup> Tortue. (2022). [The Global AI Index](#) (Indice mondial de l'IA).

<sup>323</sup> Basé sur Ngila, F. (2022, 23 juin). [Africa is joining the global AI revolution](#) (L'Afrique rejoint la révolution mondiale de l'IA). Quartz Africa. Figure redessinée.

De plus en plus de gouvernements dans le monde publient des stratégies nationales en matière d'IA, qui définissent des objectifs et des lignes d'action visant à garantir que les pays puissent tirer parti des possibilités offertes par la technologie tout en atténuant les défis qui y sont associés (figure 49). Certaines de ces stratégies soulignent également un désir de leadership en matière d'IA, de l'objectif de la Chine de devenir un leader mondial en matière de théories, technologies et applications de l'IA d'ici 2030<sup>324</sup>, à l'intention de l'Allemagne de se positionner et de se maintenir comme une excellence mondiale de premier plan dans la recherche, le développement et l'application de l'IA<sup>325</sup>.

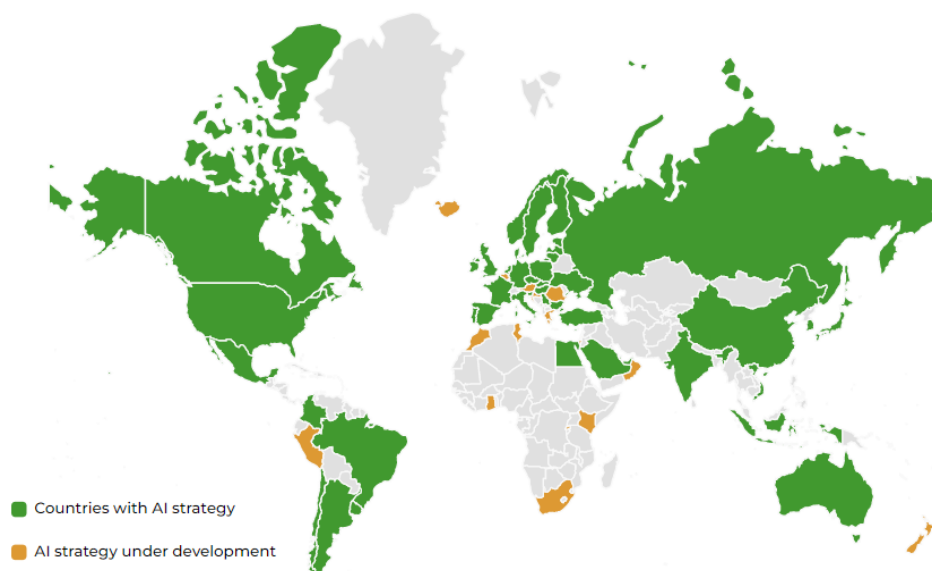


Figure 49. Stratégies nationales en matière d'IA (juin 2022)<sup>326</sup>. En vert, les pays qui ont publié des stratégies nationales en matière d'IA et en orange les pays qui sont encore en train de développer ces stratégies.

Trois pays africains ont déployé des efforts pour faire avancer les documents de politique consacrés spécifiquement à l'IA : Maurice, l'Égypte et le Kenya.

La *Stratégie de Maurice en matière d'IA*, publiée en 2018, décrit l'IA et d'autres technologies émergentes comme ayant le potentiel de répondre, en partie, aux problèmes sociaux et financiers du pays, et comme « un vecteur important de relance des secteurs traditionnels de l'économie ainsi que de création d'un nouveau pilier pour le développement de notre nation dans la prochaine décennie et au-delà ». Les domaines d'intervention suggérés dans la stratégie comprennent l'industrie manufacturière, les soins de santé, les technologies financières, l'agriculture, les ports intelligents et la gestion du trafic maritime<sup>327</sup>.

L'Égypte dispose d'une stratégie nationale en matière d'IA (2021) qui s'articule autour d'une double vision : exploiter les technologies de l'IA pour soutenir la réalisation des ODD, et établir l'Égypte à la fois comme un acteur clé pour faciliter la coopération régionale en matière d'IA et comme un acteur international actif. La stratégie s'articule autour de quatre piliers : l'IA pour le gouvernement, l'IA pour le développement, le renforcement des capacités et les activités internationales. L'objectif de l'Égypte est d'encourager la coopération bilatérale, régionale et internationale en matière d'IA par le biais d'activités telles que la participation active aux initiatives et forums internationaux pertinents, le lancement d'initiatives régionales pour unifier les voix et

<sup>324</sup> Richard, R. (2022, 20 janvier). [Chine: Plan de développement de l'intelligence artificielle de nouvelle génération](#). 24pm.

<sup>325</sup> Gouvernement fédéral allemand. (2018). [Stratégie en matière d'intelligence artificielle](#).

<sup>326</sup> Geneva Internet Platform [GIP]. (s.d.). [Initiatives gouvernementales en matière d'IA](#). Digital Watch.

<sup>327</sup> Groupe de travail sur l'intelligence artificielle, Maurice. (2018). [Mauritius Artificial Intelligence Strategy](#) (Stratégie mauricienne en matière d'intelligence artificielle).

promouvoir la coopération, la promotion de l'IA pour le développement en tant que priorité dans les forums régionaux et internationaux, et le lancement de projets avec des pays partenaires<sup>328</sup>.

Le gouvernement **kényan** a commencé à explorer le potentiel de l'IA en 2018 lorsqu'il a créé le Groupe de travail sur la technologie des grands livres distribués et l'IA (*Distributed Ledgers Technology and IA Task Force*), chargé d'élaborer une feuille de route sur la manière dont le pays peut tirer pleinement parti de ces technologies. Le rapport que le groupe de travail a publié en 2019 note que l'IA et d'autres technologies de pointe peuvent accroître la compétitivité nationale et accélérer le rythme de l'innovation, « propulsant le pays vers l'avant et le positionnant comme un leader régional et international dans le domaine des TIC ». Parmi les actions qui pourraient aider à atteindre cet objectif, le rapport recommande des investissements dans les infrastructures et le développement des compétences, ainsi que l'élaboration de « réglementations efficaces pour équilibrer la protection des citoyens et l'innovation du secteur privé »<sup>329</sup>.

Le *Plan directeur pour le numérique 2022-2032* contient de nombreuses références à l'IA. Il commence par reconnaître que « les technologies et les capacités d'IA seront à la mode dans les 5 à 10 prochaines années et [que] le Kenya ne peut pas se permettre d'être à la traîne ou d'être un retardataire », et fixe comme objectif le développement d'un plan directeur d'IA pour encourager la recherche, le développement et le déploiement de solutions d'IA « pour résoudre les problèmes locaux tout en exportant les mêmes capacités vers d'autres pays ». Le plan envisage également de renforcer les partenariats internationaux avec les principaux acteurs de la R&D dans le domaine des technologies émergentes, afin de faciliter les transferts de technologie et d'attirer les investissements directs étrangers.

L'Éthiopie, l'**Afrique du Sud**, le **Ghana**, le Maroc, le **Rwanda**, la Tunisie et l'Ouganda prennent également des mesures pour définir des politiques en matière d'IA. Le **Ghana** et l'Ouganda ont fait partie d'un projet pilote intitulé *Ethical Policy Frameworks for Artificial Intelligence in the Global South* (*Cadres de politiques d'éthique pour l'intelligence artificielle dans les pays du Sud*), mené en 2019 par *UN Global Pulse* et le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement d'Allemagne, et dédié à soutenir le développement de cadres stratégiques locaux pour l'IA<sup>330</sup>. Le **Ghana** continue de travailler avec *UN Global Pulse* afin de réaliser une cartographie de son écosystème d'IA et d'achever un plan directeur pour sa stratégie nationale d'IA.

Le **Rwanda** a l'intention de développer une politique nationale d'IA axée sur l'utilisation éthique de l'IA à l'appui du développement social et économique<sup>331</sup>. L'Éthiopie a créé un institut d'IA – l'Institut éthiopien d'intelligence artificielle – qui a notamment pour mission de formuler des politiques, une législation et des cadres réglementaires nationaux liés à l'IA<sup>332</sup>.

En **Afrique du Sud**, un rapport publié en 2020 par la Commission présidentielle sur la quatrième révolution industrielle reconnaît que l'IA est l'une des industries de haute technologie dans laquelle le pays est « sérieusement sous-performant », mais note qu'il a également « l'occasion unique de faire le point sur [son] vaste potentiel en termes de capacités humaines [et] d'identifier les opportunités compatibles avec la promotion d'une stratégie d'avenir axée sur l'humain et l'Afrique »<sup>333</sup>.

<sup>328</sup> Conseil national pour l'intelligence artificielle, Égypte. (2021). [Egypt National Artificial Intelligence Strategy](#) (Stratégie nationale égyptienne pour l'intelligence artificielle).

<sup>329</sup> Ministère de l'Information, des Communications et des Technologies, Kenya. (2019). [Emerging Digital Technologies for Kenya](#) (Technologies numériques émergentes pour le Kenya).

<sup>330</sup> Agence allemande pour la coopération internationale [GIZ]. (2019). [Background paper on Open Forum to present Ethical Policy Frameworks for Artificial Intelligence in the Global South](#) (Document d'information sur le forum ouvert visant à présenter des cadres politiques éthiques pour l'intelligence artificielle dans les pays du Sud).

<sup>331</sup> Smart Africa. (2021). [Blueprint: Artificial Intelligence for Africa](#) (Blueprint : L'intelligence artificielle pour l'Afrique).

<sup>332</sup> Ethiopian Artificial Intelligence Institute. (n.d.). [Powers and duties](#) (Pouvoirs et obligations).

<sup>333</sup> Commission présidentielle sud-africaine sur la quatrième révolution industrielle. (2020). [Summary Report and Recommendations](#) (Rapport sommaire et recommandations).

## État de préparation des gouvernements à l'IA

L'indice de préparation des gouvernements à l'IA 2021 indique des différences significatives entre les pays africains concernant le degré de préparation des gouvernements à l'utilisation de l'IA. Dans la région, Maurice (52,71), l'Égypte (49,75) et l'Afrique du Sud (48,24) ont les notes les plus élevées, ce qui est cohérent avec le fait qu'ils font également partie des économies africaines les plus développées. À l'opposé, on trouve la République démocratique du Congo (23,32), l'Angola (22,87) et la République centrafricaine (20,73). Aucun pays africain ne figure parmi les 50 premiers du classement mondial des 160 pays (Maurice occupe la 58<sup>e</sup> place)<sup>334</sup>.

L'utilisation de tels classements pour situer la région s'accompagne de deux mises en garde. Premièrement, la disponibilité des données officielles est limitée, ce qui est exacerbé par les problèmes de capacité et de gouvernance. Deuxièmement, l'indice se compose de plusieurs mesures pour lesquelles les pays africains obtiennent de mauvais résultats en raison des inégalités existantes (comme les infrastructures). En d'autres termes, un mauvais classement n'est pas surprenant et est aggravé par les lacunes existantes.

Dans l'ensemble, l'IA est discutée dans les pays africains dans le contexte de la réforme du secteur public, de l'éducation et de la recherche, de la compétitivité nationale et des partenariats avec les entreprises technologiques. Les pays disposant des capacités nécessaires se concentrent sur les compétences, les talents et le développement des capacités afin de créer une expertise locale et régionale. Le **Kenya**, par exemple, a adapté son programme national à cet effet : en 2022, le gouvernement a approuvé l'introduction du codage dans les programmes des écoles primaires et secondaires. En **Afrique du Sud**, des associations privées organisent des conférences et d'autres événements – comme la conférence *Deep Learning Indaba* – pour soutenir le développement des capacités locales en matière d'IA et de technologies connexes. Des initiatives similaires, dirigées par le secteur privé et axées sur le développement des compétences en IA au niveau local, sont encouragées par le gouvernement du **Ghana**, dans le cadre du *Plan national pour l'entrepreneuriat et l'innovation*<sup>335</sup>.

Au **Nigéria**, un Centre national pour l'IA et la robotique (NCAIR) – établi sous l'égide de l'Agence nationale de développement des technologies de l'information – s'emploie à promouvoir la R&D dans les domaines de l'IA, de la robotique, des drones et des technologies connexes, et à créer « un écosystème florissant pour l'entrepreneuriat axé sur l'innovation, la création d'emplois et le développement national »<sup>336</sup>. En Égypte, un centre d'excellence de l'IA s'emploie à former des professionnels de l'IA, à accélérer le déploiement de l'IA, et à produire des normes et des directives sur l'utilisation sûre et responsable de l'IA.

Un programme panafricain est le *African Master's in Machine Intelligence (AMMI)* (Master africain en intelligence artificielle), soutenu par Meta et Google<sup>337</sup>, tandis que plusieurs universités sud-africaines proposent des programmes dans le domaine de l'IA.

L'**Afrique du Sud** accueille le *Centre for AI Research (CAIR)*, un réseau de recherche, ainsi qu'un *Centre for the Fourth Industrial Revolution (C4IR South Africa)*, une initiative du ministère des Sciences et de l'Innovation, liée aux réseaux de centres pour la quatrième révolution industrielle du Forum économique mondial (WEF). L'un des objectifs de C4IR est de faire évoluer l'Afrique du Sud vers une économie numérique fondée sur les données afin d'améliorer sa compétitivité, et de devenir un acteur mondial pertinent. Le **Rwanda** a également ouvert un centre pour la quatrième révolution industrielle (C4IR Rwanda) en coopération avec le WEF. Et la République du

<sup>334</sup> Oxford Insights. (2022). [Government AI Readiness Index 2021](#) (Indice de préparation des gouvernements à l'IA 2021).

<sup>335</sup> Banque mondiale. (2021). [Harnessing artificial intelligence for development in the post-Covid-19 era: A review of national AI strategies and policies](#) (Exploiter l'intelligence artificielle pour le développement dans l'ère post-Covid-19 : Un examen des stratégies et politiques nationales en matière d'IA).

<sup>336</sup> Agence nationale de développement des technologies de l'information du Nigéria. (s.d.). [National Center for Artificial Intelligence and Robotics](#) (Centre national pour l'intelligence artificielle et la robotique).

<sup>337</sup> Institut africain des sciences mathématiques. (n.d.). [About](#) (À propos).



Congo accueille le Centre africain de recherche sur l'IA, une initiative lancée en février 2022 avec le soutien de la CEA et destinée à faire progresser le développement des capacités et la recherche en matière d'IA sur le continent.

Les multinationales de la technologie sont également de plus en plus actives dans l'écosystème africain de l'IA. IBM, par exemple, soutient des laboratoires de recherche au **Kenya** et en **Afrique du Sud**. Google fait de même en Éthiopie, au **Ghana**, au **Kenya** et en **Afrique du Sud**<sup>338</sup>. Au **Ghana**, l'entreprise dispose d'un centre de recherche africain dédié à l'IA (ouvert en 2018), tandis que le **Kenya** accueille un centre de développement de produits (prévu en 2022).

Outre ces développements, des préoccupations croissantes concernant le néocolonialisme des données et de l'IA sont soulevées, en particulier au sein de la société civile et dans les milieux universitaires. L'argument général est que « l'invasion de l'Afrique par l'IA fait écho à l'exploitation de l'époque coloniale »<sup>339</sup>. Les solutions d'IA développées en Occident – conformément aux perspectives, valeurs et intérêts occidentaux – sont importées en Afrique sans refléter véritablement les besoins et intérêts des communautés locales. Cela laisse également peu de place au développement de solutions locales d'IA. Une autre critique porte sur le fait que l'industrie de l'IA exploite une main-d'œuvre bon marché, et récolte les données des consommateurs en Afrique, tout en ne donnant que peu (voire rien) en retour à ces communautés<sup>340</sup>. Des initiatives telles que Masakhane – une organisation dirigée par des universitaires qui travaille à la création d'un corpus de traitement du langage naturel dans les langues africaines, pour les Africains – prennent leur essor sur le continent en réaction à ces préoccupations.

## 6.2. Aperçu continental et régional

L'intelligence artificielle commence à trouver une place dans l'agenda des processus régionaux à travers le continent africain. En 2019, les ministres des pays de l'UA chargés des TIC ont appelé à la création d'un groupe de travail devant élaborer une position africaine commune sur l'IA, développer un cadre de renforcement des capacités et créer un groupe de réflexion sur l'IA<sup>341</sup>. Le groupe, présidé par l'Égypte, a tenu sa première réunion en février 2021<sup>342</sup>. Entre-temps, le Conseil exécutif de l'UA – lors de sa réunion de février 2022 – a demandé à la CUA de poursuivre l'élaboration d'une stratégie continentale en matière d'IA<sup>343</sup>. Et en mai 2022, le groupe de haut niveau de l'UA sur les technologies émergentes<sup>344</sup> a réitéré la nécessité d'une stratégie continentale en matière d'IA qui « permettrait aux pays africains de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et d'améliorer l'engagement des parties prenantes sur les défis et les opportunités liés à l'IA »<sup>345</sup>.

<sup>338</sup> Saslow, K. (2019). [Foreign Policy Engagement with African Artificial Intelligence](#) (L'engagement de la politique étrangère avec l'intelligence artificielle africaine). *Stiftung Neue Verantwortung*.

<sup>339</sup> Birhane, A. (2020). [Algorithmic colonization of Africa](#) (La colonisation algorithmique de l'Afrique). *Scripted*, volume 17, numéro 2, août 2020.

<sup>340</sup> Hao, K. (2022, 19 avril). [Artificial intelligence is creating a new colonial world order](#) (L'intelligence artificielle crée un nouvel ordre mondial colonial). MIT Technology Review.

<sup>341</sup> Union africaine [UA]. (2019). [African Digital Transformation Strategy and African Union Communication and Advocacy Strategy among Major AU Initiatives in Final Declaration of STCCICT3](#) (Stratégie africaine de transformation numérique et stratégie de communication et de plaidoyer de l'Union africaine parmi les principales initiatives de l'UA dans la déclaration finale de la STCCICT3).

<sup>342</sup> Ministère des Communications et des Technologies de l'information, Égypte. (2021, 25 février). [Egypt chairs AU Working Group on AI](#) (L'Égypte préside le groupe de travail de l'UA sur l'IA).

<sup>343</sup> Conseil exécutif de l'Union africaine. (2022). [Décision 1144 \(XL\) sur les rapports des comités techniques spécialisés \(CTS\) et autres réunions ministérielles](#).

<sup>344</sup> Le groupe de haut niveau de l'UA sur les technologies émergentes est un groupe multipartite chargé de conseiller l'UA et ses États membres sur la manière de mettre l'innovation et les technologies émergentes au service du développement socio-économique.

<sup>345</sup> AUDA-NEPAD. (2022, 30 mai). [The African Union Artificial Intelligence Continental Strategy for Africa](#) (La stratégie continentale d'intelligence artificielle de l'Union africaine pour l'Afrique).



Dans le cadre de Smart Africa, une initiative sur l'IA menée par l'**Afrique du Sud** en collaboration avec l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) et le secrétariat de Smart Africa vise à renforcer le savoir-faire technique en matière d'IA, à supprimer les obstacles à l'entrée dans le domaine de l'IA et à développer des cadres stratégiques pour l'IA<sup>346</sup>.

En 2021, un plan directeur a été publié dans le cadre de cette initiative, qui présente des recommandations pour le développement de stratégies d'IA et de cadres juridiques en Afrique. Il est notamment recommandé que les directives et réglementations nationales en matière d'IA soient fondées sur les bonnes pratiques internationales. Le plan directeur souligne également l'importance de veiller à ce que l'Afrique s'implique dans les processus mondiaux dans lesquels les questions de gouvernance et de réglementation liées à l'IA sont discutées. Mais, plus important encore, le document note que l'Afrique a besoin d'une stratégie intelligente pour lui permettre de « trouver un créneau viable dans l'environnement mondial où la concurrence [de l'IA] est féroce ». L'accent mis sur le développement intra-africain et national de l'IA est une voie prometteuse. L'IA locale permet d'éviter les dépendances vis-à-vis des monopoles des plateformes internationales dans le domaine de la fourniture de données, du traitement des données et des solutions d'IA »<sup>347</sup>.

La CADHP a prêté attention aux questions à l'intersection entre l'IA et les droits de l'Homme. Dans sa *Déclaration de principes de 2019 sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique*, elle appelle les États à veiller à ce que « le développement, l'utilisation et l'application de l'IA, des algorithmes et d'autres technologies similaires par les intermédiaires de l'Internet soient compatibles avec le droit et les normes internationales en matière de droits de l'Homme, et ne portent pas atteinte aux droits à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et aux autres droits de l'Homme »<sup>348</sup>.

En 2021, la Commission a adopté une résolution portant spécifiquement sur l'IA et les droits de l'Homme, exhortant les gouvernements à « œuvrer en faveur d'un cadre de gouvernance juridique et éthique complet pour les technologies d'IA, la robotique et les autres technologies nouvelles et émergentes », et soulignant la nécessité pour l'UA et les organes régionaux de « développer un cadre réglementaire régional qui garantisse que ces technologies répondent aux besoins des populations du continent ». En outre, la Commission s'est engagée à « entreprendre une étude afin de poursuivre l'élaboration de directives et de normes portant sur les questions relatives aux technologies de l'IA, à la robotique et aux autres technologies nouvelles et émergentes, ainsi que sur leur impact sur les droits de l'Homme en Afrique, en collaboration avec un groupe d'experts africains sur l'IA et les nouvelles technologies »<sup>349</sup>.

## 6.3. L'engagement international

### Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle

En novembre 2021, les États membres de l'UNESCO ont adopté une *Recommandation sur l'éthique de l'IA*, qui décrit une série de valeurs, de principes et d'actions visant à guider les pays dans la formulation de lois, de politiques et d'autres instruments liés à l'IA<sup>350</sup>. La recommandation

<sup>346</sup> Smart Africa. (s.d.). [Intelligence artificielle](#).

<sup>347</sup> Smart Africa. (2021). [Blueprint: Artificial Intelligence for Africa](#) (Blueprint : Intelligence artificielle pour l'Afrique).

<sup>348</sup> Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples [CADHP]. (2019). [Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique](#).

<sup>349</sup> Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples [CADHP]. (2021). [ACHPR/Res.473 \(EXT.OS/XXXI\) 2021 - Résolution sur la nécessité d'élaborer une étude sur les droits de l'Homme et des peuples et l'intelligence artificielle, la robotique et autres technologies nouvelles et émergentes en Afrique](#).

<sup>350</sup> Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO]. (2021). [Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle](#).



ayant été adoptée à l'unanimité, tous les États membres africains sont considérés comme l'ayant approuvée. Le groupe d'experts de 24 membres nommés par le directeur général de l'UNESCO pour préparer le texte de la recommandation comprenait des experts de six pays africains : Cameroun, Égypte, **Ghana**, Maroc, **Rwanda** et **Afrique du Sud**.

L'Algérie, le Mali, le Maroc, le **Nigéria** et la Tunisie sont les pays africains qui ont apporté leurs commentaires sur le premier projet de recommandation.

La contribution de l'Algérie s'est concentrée sur l'IA et l'éducation, notant que si le secteur de l'éducation pouvait bénéficier de l'IA, le rôle des enseignants et du contact humain ne devait pas être sous-estimé. Le Maroc a suggéré que la recommandation invite les États membres à utiliser l'IA « pour servir l'intérêt des humains », ainsi qu'à encourager l'adoption de la technologie par les entreprises. Le Mali a exprimé son soutien à tous les principes énoncés dans le projet de recommandation et a formulé quelques observations supplémentaires. Par exemple, il a demandé que le texte final mette fortement l'accent sur le fait que les développeurs et les utilisateurs de systèmes d'IA conservent l'entière responsabilité des actions des systèmes d'IA, et qu'il souligne l'importance de l'utilisation de l'IA dans la société.

Le **Nigéria** a demandé l'introduction d'une recommandation pour que l'UNESCO « soutienne la transposition des recommandations en développant des lois pour la surveillance éthique et la responsabilité lorsque l'IA est appliquée aux activités humaines ». La Tunisie a souligné l'importance de promouvoir une IA centrée sur l'homme, éthique et digne de confiance. Elle a également appelé à une coopération internationale pour établir « des recommandations et des normes de bonnes pratiques, voire des réglementations, afin de bénéficier globalement de cette nouvelle technologie et d'éviter les fractures technologiques »<sup>351</sup>.

Lorsque le texte final de la recommandation a été soumis au débat de la Commission des sciences sociales et humaines au cours de la 41<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, la République démocratique du Congo, le **Kenya**, la **Côte d'Ivoire**, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Mali, Djibouti, le Maroc, la Zambie, le Cameroun, la **Namibie**, la Tunisie, la Guinée équatoriale et le Burkina Faso étaient parmi les 68 États membres qui ont pris la parole.

## Principes de l'OCDE et du G20 sur l'intelligence artificielle

Bien que la *Recommandation de l'OCDE sur l'IA*<sup>352</sup> soit ouverte à l'adhésion des pays non membres de l'OCDE, l'Égypte est le seul gouvernement africain à y avoir adhéré en octobre 2022. **L'Afrique du Sud**, en tant que membre du G20, a approuvé les *Principes du G20 sur l'IA*<sup>353</sup>, qui sont basés sur la Recommandation de l'OCDE.

## Discussions de l'ONU sur les systèmes d'armes létales autonomes

Les diplomates africains sont impliqués dans les discussions sur les systèmes d'armes létales autonomes (SALA) au niveau de l'ONU, et certains pays ont des positions claires sur ce sujet. L'Algérie, Djibouti, l'Égypte, le **Ghana**, le Maroc, la **Namibie**, l'Ouganda et le Zimbabwe font partie

<sup>351</sup> Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO]. (2021). [Compilation des commentaires reçus des États membres sur l'avant-projet de recommandation, Réunion intergouvernementale d'experts \(catégorie II\) relative au projet de recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle.](#)

<sup>352</sup> Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]. (2019). [Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle.](#)

<sup>353</sup> G20. (2019). [G20 AI Principles](#) (Principes du G20 sur l'intelligence artificielle).

de la trentaine d'États qui ont appelé à l'interdiction des armes autonomes létales, y compris leur développement et leur production<sup>354,355</sup>.

Plusieurs pays africains ont participé aux réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes (GGE sur les SALA) – un groupe créé dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) dans le but d'examiner les questions liées aux technologies émergentes comme les SALA dans le contexte des objectifs et des buts de la CCAC.

En 2019, le GGE a adopté un ensemble de principes directeurs (approuvés ultérieurement par la réunion des hautes parties contractantes à la CCAC) décrivant des questions telles que l'applicabilité du droit international humanitaire dans le contexte du développement et de l'utilisation potentiels des SALA, et le maintien de la responsabilité humaine pour les décisions relatives à l'utilisation des systèmes d'armes<sup>356</sup>. Les pays africains suivants ont participé aux travaux du groupe tout au long de l'année : **Afrique du Sud**, Algérie, Djibouti, Maroc et Ouganda (hautes parties contractantes à la CCAC) ; Égypte et Soudan (États signataires de la CCAC) ; et Mozambique (État non partie à la CCAC).

En 2020, Maurice et l'**Afrique du Sud** figuraient parmi les pays qui ont soumis des contributions écrites aux travaux du groupe. Maurice a exprimé sa préférence pour un instrument ou un traité sur les SALA, qui, entre autres, obligerait les États membres à (a) divulguer leurs programmes de recherche dans le domaine de l'IA et de la robotique sur les systèmes d'armes, (b) divulguer le nombre de systèmes d'armes létales autonomes (SALA) produits chaque année, (c) s'assurer que les SALA respectent les lois humanitaires, et (d) informer avant l'utilisation des SALA. La contribution de l'**Afrique du Sud** a mis en évidence l'opinion du pays selon laquelle les principes de 2019 ont été élaborés uniquement pour guider le travail du GGE et non pour être mis en œuvre au niveau national. Le pays a également noté que la conception et l'utilisation des SALA doivent être prises en compte lorsqu'on envisage d'interdire ou de restreindre la production et l'utilisation de ces systèmes<sup>357</sup>.

En 2021, les pays africains suivants ont participé aux travaux du GGE : **Afrique du Sud**, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, **Côte d'Ivoire**, Égypte, Madagascar, Maroc, **Nigéria** et Sierra Leone. En 2022, la liste des pays participants comprenait l'Algérie, la **Côte d'Ivoire**, Djibouti, Madagascar, le **Nigéria**, la Sierra Leone, l'**Afrique du Sud** et la Tunisie. Le **Nigéria** s'est joint à plusieurs autres pays pour soumettre une contribution au GGE de 2022 qui suggérerait, entre autres, de donner au prochain GGE le mandat d'entamer des négociations ouvertes sur un instrument juridiquement contraignant relatif aux systèmes d'armes autonomes<sup>358</sup>.

Au fil des ans, les pays africains se sont également joints à d'autres membres du Mouvement des non-alignés pour publier des documents de travail et d'autres contributions aux travaux du GGE. Ils soulignent notamment dans leurs déclarations de 2021 « l'urgente nécessité d'élaborer un instrument juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention, qui contiendra

<sup>354</sup> Human Rights Watch. (2020). [Stopper les robots tueurs. Positions des pays sur l'interdiction des armes entièrement autonomes et sur le maintien du contrôle humain.](#)

<sup>355</sup> Congressional Research Service. (2021). [International discussions concerning Lethal Autonomous Weapon Systems](#) (Discussions internationales concernant les systèmes d'armes létales autonomes).

<sup>356</sup> Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes. (2019). [Report of the 2019 session](#) (Rapport de la session 2019).

<sup>357</sup> Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes. (2021). [Chairperson's Summary](#) (Résumé du président).

<sup>358</sup> Argentine, Costa Rica, Guatemala, Kazakhstan, Nigéria, Panama, Philippines, Sierra Leone, État de Palestine et Uruguay. (2022). [Proposal: Roadmap Towards New Protocol on Autonomous Weapons Systems](#) (Proposition : Feuille de route vers un nouveau protocole sur les systèmes d'armes autonomes).

des interdictions et des réglementations permettant de relever les défis humanitaires et de sécurité internationale » posés par les SALA.

Ils ont également appelé à un nouveau mandat pour le GGE, qui serait axé sur l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant couvrant les technologies émergentes dans le domaine des SALA<sup>359,360</sup>.

<sup>359</sup> Mouvement des non-alignés. (2021). [\*Statement on behalf of the Non-Aligned Movement \(NAM\) and Other States Parties to the Convention on Certain Conventional Weapons \(CCW\) by the Delegation of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United Nations Office in Geneva\*](#) (Déclaration au nom du Mouvement des non-alignés (MNA) et d'autres États parties à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela à l'Office des Nations unies à Genève), Première session du Groupe d'experts gouvernementaux de la CCAC 2021 sur les technologies émergentes dans le domaine des SALA.

<sup>360</sup> Mouvement des non-alignés. (2021). [\*Statement on behalf of the Non-Aligned Movement \(NAM\) and Other States Parties to the Convention on Certain Conventional Weapons \(CCW\) by the Delegation of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United Nations Office in Geneva\*](#) (Déclaration au nom du Mouvement des non-alignés (MNA) et d'autres États parties à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela à l'Office des Nations unies à Genève), Deuxième session du Groupe d'experts gouvernementaux de la CCAC 2021 sur les technologies émergentes dans le domaine des SALA.

## 7. Questions socioculturelles

### Résumé de la section

Les gouvernements africains sont de plus en plus nombreux à mettre en œuvre ou à explorer la mise en œuvre de solutions d'identité numérique, parfois avec le soutien de donateurs internationaux. Si l'on s'attend à ce que les identités numériques contribuent à garantir l'accès d'un plus grand nombre de personnes à une identification légale et à encourager l'utilisation de services numériques, elles soulèvent également des préoccupations en matière de confidentialité et de sécurité. Alors que les gouvernements et les institutions régionales font avancer les initiatives d'identité numérique, des appels sont lancés pour favoriser l'interopérabilité et développer un concept continental pour l'identité numérique.

La promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la fracture numérique entre hommes et femmes figurent parmi les priorités politiques de nombreux pays africains. Certains, comme la Namibie et le Rwanda, font des progrès remarquables, même si l'Afrique reste l'une des régions où les inégalités entre les sexes dans le numérique sont les plus importantes. Plusieurs initiatives continentales et régionales – comme la *Stratégie de l'UA pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* – soulignent également la nécessité de faciliter l'accès des femmes aux technologies numériques, d'assurer la protection des femmes et des filles dans l'espace numérique, et de leur donner les moyens de tirer parti des possibilités associées à l'économie numérique.

La plupart des politiques et stratégies liées au numérique adoptées par les gouvernements africains définissent des objectifs visant le développement des capacités numériques. Certains, comme le Rwanda et l'Afrique du Sud, ont des politiques spécifiques détaillant les objectifs et les mesures liés à l'amélioration des compétences numériques, notamment par le biais de la coopération avec des organismes internationaux.

Les gouvernements reconnaissent que des compétences numériques avancées sont essentielles pour construire des sociétés numériques durables et des économies numériques compétitives. Certains, comme le Kenya, le Ghana, le Rwanda et l'Afrique du Sud, aspirent à tirer parti de leurs compétences humaines pour devenir des leaders régionaux, voire mondiaux, dans certains domaines numériques. Le Nigéria aspire à devenir une destination mondiale pour l'externalisation des emplois numériques.

De multiples initiatives de développement des capacités sont également menées dans toute l'Afrique avec l'engagement d'organisations régionales et internationales, ainsi que de la communauté technique et de la société civile. Elles concernent non seulement le développement des compétences pour l'utilisation ou le développement des technologies numériques, mais aussi le renforcement des capacités des individus à contribuer aux processus de politique numérique.

## 7.1. Identification numérique

### Évolutions au niveau national

Pour tenter de relever un défi pressant, à savoir que plus de 500 millions de personnes en Afrique ne disposent d'aucune forme d'identification légale, les décideurs politiques ont commencé à déployer des solutions numériques – des systèmes d'identification (ID) numérique biométrique. Cela a également coïncidé avec la montée en puissance de l'utilisation de la technologie mobile sur le continent, et la nécessité de faciliter l'enregistrement pour accéder à ces services.

La popularité croissante des identités numériques s'explique par leur efficacité, leur faible coût et leur caractère pratique par rapport aux systèmes plus analogiques<sup>361</sup>. Toutefois, ces systèmes augmentent également le potentiel de surveillance des citoyens et peuvent porter atteinte à la vie privée. C'est ce qu'a reconnu, par exemple, le Bureau de protection des données du **Nigéria** lorsqu'il a demandé à la Commission nationale de gestion de l'identité de fixer des normes élevées en matière de protection de la vie privée et des données afin de renforcer le système d'identification numérique du pays<sup>362</sup>.

Si certains pays tirent parti de l'infrastructure numérique croissante et développent des systèmes d'identification numérique nationaux, de nombreux pays sont à la traîne en raison du rythme inégal de la transformation numérique en Afrique. En outre, le manque de confiance dans les gouvernements et les préoccupations concernant les violations de la confidentialité des données, les cyberattaques et la cyberfraude sont également cités comme les principaux défis à la mise en œuvre des systèmes d'identification numérique.

L'on s'inquiète également du fait que les projets d'identification numérique sont parfois encouragés – par exemple dans le cadre de certains programmes d'aide au développement – sans que l'on s'assure que les solutions technologiques et politiques sont effectivement nécessaires, adaptées au contexte local (sans se contenter de reproduire des exemples étrangers), et correctement testées du point de vue de leurs implications potentielles pour les citoyens et les communautés.

À ce jour, les pays qui ont introduit ou qui œuvrent à l'introduction de cartes d'identité nationales comportant des composants électroniques – tels que des microprocesseurs ou des codes-barres lisibles par machine – sont l'**Afrique du Sud**, l'Algérie, l'Angola, le Cameroun, l'Égypte, le **Ghana**, le **Kenya**, le Lesotho, le Maroc, Maurice, le **Nigéria**, le **Sénégal**, les Seychelles, le **Rwanda**, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe<sup>363,364,365,366</sup>. Parmi eux, le **Nigéria** bénéficie d'un financement de la BEI pour soutenir le développement d'une infrastructure d'identification électronique et la fourniture d'une identité biométrique à tous les citoyens<sup>367</sup>.

<sup>361</sup> van der Spuy, A. (2021). [Digital Identity in Ghana: Case study conducted as part of a ten-country exploration of socio-digital ID systems in parts of Africa](#) (L'identité numérique au Ghana : Étude de cas réalisée dans le cadre d'une exploration de dix pays sur les systèmes d'identification socio-numériques dans certaines régions d'Afrique).

<sup>362</sup> Macdonald, A. (2022, 19 avril). [New Nigerian data protection body calls for stronger privacy standards to drive digital ID](#) (Le nouvel organisme Nigérian de protection des données demande des normes plus strictes en matière de protection de la vie privée pour favoriser l'identification numérique). Biometric Update.

<sup>363</sup> Barasa, H. (2022). [Digital government in sub-Saharan Africa: Evolving fast, lacking frameworks](#) (Le gouvernement numérique en Afrique sub-saharienne : Évolution rapide, manque de cadres). Tony Blair Institute for Global Change.

<sup>364</sup> van der Spuy, A. (2021, 9 novembre). [RIA releases 10 country reports on digital ID frameworks](#) (RIA publie 10 rapports nationaux sur les cadres d'identification numérique). Research ICT Africa.

<sup>365</sup> IDEMIA. (2022). [The Kingdom of Morocco introduces a national digital ID program](#) (Le Royaume du Maroc introduit un programme national d'identité numérique).

<sup>366</sup> Thales. (2021, 29 décembre). [Digital identity trends – 5 forces that are shaping 2022](#) (Tendances en matière d'identité numérique - 5 forces qui façonnent 2022).

<sup>367</sup> Banque européenne d'investissement [BEI]. (2018). [Nigeria Digital ID](#).



## L'initiative ID4D de la Banque mondiale

La Banque mondiale soutient actuellement 49 pays dans le cadre de son initiative *Identification pour le développement* (ID4D). Le **Rwanda**, le **Nigéria** et la Tunisie figurent parmi les bénéficiaires. Le projet d'accélération numérique du Rwanda a été approuvé en 2021 et verra des investissements dans la modernisation du système national d'identification, par exemple l'introduction d'une identité numérique pour les transactions en ligne et la numérisation des registres d'état civil. Au Nigéria, le projet d'identification numérique pour le développement a été approuvé en février 2020, tandis qu'en 2021, une assistance technique a été fournie pour la mise en œuvre du projet, axée entre autres sur le renforcement des cadres juridiques, l'introduction de garanties en matière de protection des données et l'amélioration de la cybersécurité. La Tunisie a bénéficié d'une assistance technique pour l'élaboration d'une feuille de route pour les identifications numériques. Un soutien est également fourni pour le développement de modèles d'authentification numérique et l'opérationnalisation d'un identifiant citoyen unique<sup>368</sup>.

## Cadres et initiatives continentaux et régionaux

La *Stratégie de transformation numérique* de l'UA considère les cartes d'identité numériques comme l'un des principaux domaines transversaux pour soutenir l'écosystème numérique et comme un mécanisme clé pour promouvoir le concept des Nations unies de « identité légale pour tous », et réaliser les ODD et les objectifs de l'Agenda 2063.

En Afrique de l'Ouest, la carte d'identité nationale biométrique de la CEDEAO (ENBIC) a été approuvée en 2015, afin de faciliter la libre circulation des 320 millions de citoyens de la zone CEDEAO. La carte permettra aux citoyens des États membres de se déplacer dans l'espace CEDEAO en servant de permis de séjour, de passeport et de preuve d'identité. D'autres fonctionnalités, telles que l'identification pour le commerce électronique, devraient être ajoutées. Le **Sénégal** a été le premier pays à mettre pleinement en œuvre le système<sup>369</sup>, tandis que le **Ghana** et le **Nigéria** sont parmi ceux qui suivent.

En outre, le Programme d'identification unique en Afrique de l'Ouest pour l'intégration régionale et l'inclusion (*West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion* – WURI), dans le cadre du partenariat CEDEAO-Banque mondiale, a démarré en 2018 avec la **Côte d'Ivoire** et la Guinée afin de faciliter l'accès aux services pour des millions de personnes dans les États membres de la CEDEAO, quels que soient leur nationalité, leur citoyenneté ou leur statut juridique. Ce projet à trois volets vise à renforcer le cadre juridique et institutionnel, à établir des systèmes d'identification fondateurs robustes et inclusifs, et à faciliter l'accès aux services par le biais des pièces d'identité<sup>370</sup>. Élargi par la suite au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo, WURI entend également contribuer à améliorer l'accès aux services, notamment aux filets de sécurité, aux registres sociaux, aux programmes de santé et de retraite, à l'inclusion financière et numérique, à l'autonomisation des femmes et des filles, et à la mobilité professionnelle<sup>371</sup>. Lors de la réunion de mai 2022 entre la Direction de la libre circulation et des migrations de la CEDEAO et la Banque mondiale, l'importance d'éviter la multiplication des cartes d'identité régionales a été soulignée, compte tenu de l'existence de la carte d'identité biométrique CEDEAO, tout comme la nécessité de lier les deux initiatives<sup>372</sup>.

Au sein de Smart Africa, un projet phare est consacré au développement d'un concept continental pour l'identité numérique. Un plan directeur a été proposé pour aider les acteurs publics et privés

<sup>368</sup> Banque mondiale. (2021). [ID4D 2021 Annual Report](#) (Rapport annuel ID4D 2021).

<sup>369</sup> Présidence du Sénégal. (2016). [Carte d'identité biométrique de la CEDEAO : les 10 informations à connaître](#).

<sup>370</sup> Banque mondiale. (s.d.). [West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion \(WURI\) Program](#) (Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI)).

<sup>371</sup> Banque mondiale. (2020). [Le Togo, le Bénin, le Burkina Faso et le Niger rejoignent le Programme régional d'identification en Afrique de l'Ouest pour offrir un meilleur accès aux services essentiels à des millions de personnes](#).

<sup>372</sup> Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]. (2022). [La Commission de la CEDEAO et la Banque mondiale échangent sur le projet d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest \(WURI\)](#).

à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes d'identification numérique auxquels toutes les parties prenantes font confiance<sup>373</sup>. Ces systèmes devraient être basés sur des normes et des règles communes afin de faciliter la reconnaissance mutuelle des systèmes d'identification respectifs.

Les défis posés par la diversité des systèmes d'identification numérique sur le continent ont également été reconnus par l'UA, qui a élaboré un *Cadre d'interopérabilité pour l'identification numérique*, en coopération avec la GIZ, la Banque mondiale, Smart Africa et la CEA. Approuvé par le Conseil exécutif de l'UA au début de l'année 2022, ce cadre est destiné à contribuer à la définition d'exigences communes, de normes techniques minimales et de mécanismes de gouvernance, et à la mise en harmonie des cadres juridiques du continent.

## 7.2. L'égalité des sexes

### Égalité des sexes et fracture numérique entre les sexes

En 2022, la Namibie et le Rwanda ont été classés parmi les 10 premières sociétés du monde en matière d'égalité des sexes. La **Namibie** a fait des progrès significatifs pour combler l'écart entre les sexes, passant de la 12<sup>e</sup> place dans le *Global Gender Gap Index 2020*<sup>374</sup> à la 8<sup>e</sup> place dans le dernier rapport<sup>375</sup>. De même, le **Rwanda** est passé de la 9<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> place. Selon le rapport 2022, la Namibie a comblé à 80,7 % l'écart entre les sexes, tandis que le Rwanda l'a comblé à 81,1 %.

Dans toute l'Afrique en particulier, la parité entre les sexes dans le numérique a été stimulée, entre autres, par un accès accru à l'argent mobile. La prévalence de la *fintech* dans toute la région devrait contribuer à réduire les obstacles auxquels sont confrontées les femmes, fréquemment exclues du secteur financier formel. Il s'avère que l'utilisation de l'argent mobile est associée à une probabilité plus élevée d'emploi indépendant et d'entrepreneuriat chez les femmes<sup>376</sup>.

Il n'en reste pas moins que la fracture numérique entre les sexes est importante. Non seulement la pénétration de l'Internet est la plus faible d'Afrique, mais la différence entre les hommes et les femmes utilisant l'Internet dans la région africaine figure parmi les plus élevées (figure 50).

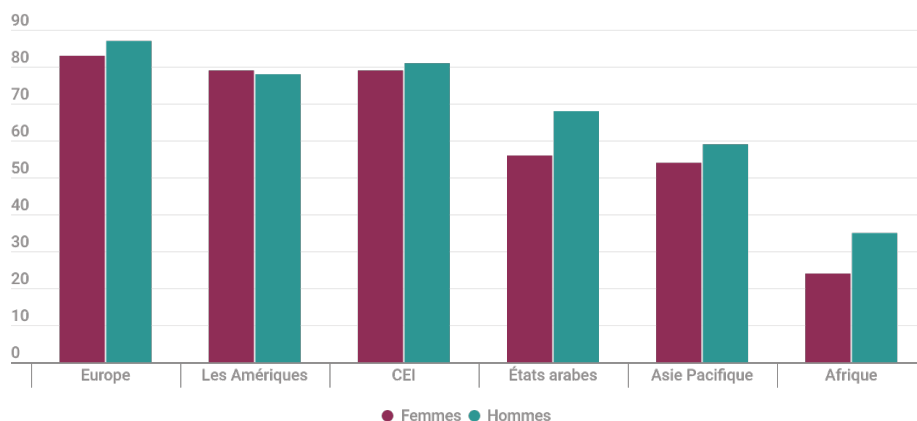


Figure 50. Taux d'utilisation de l'Internet dans le monde en 2020, par sexe et par région<sup>377</sup>.

<sup>373</sup> Smart Africa. (2020). *Blueprint: Smart Africa Alliance - Digital Identity* (Blueprint : Alliance Smart Africa - Identité numérique).

<sup>374</sup> Forum économique mondial [WEF]. (2020). *Global Gender Gap Report 2020* (Rapport 2020 sur les inégalités entre les sexes dans le monde).

<sup>375</sup> Forum économique mondial [WEF]. (2022). *Global Gender Gap Report 2022* (Rapport 2022 sur les inégalités entre les sexes dans le monde).

<sup>376</sup> Kedir, A., & Kouame, E. (2022). *FinTech and women's entrepreneurship in Africa: The case of Burkina Faso and Cameroon* (Fintech et entrepreneuriat féminin en Afrique : Le cas du Burkina Faso et du Cameroun). *Journal of Cultural Economy*, DOI : 10.1080/17530350.2022.2041463

<sup>377</sup> Basé sur les données de l'Union internationale des télécommunications [UIT]. (2021). *The gender digital divide* (La fracture numérique entre les sexes).

Et ce fossé Internet entre les sexes semble se réduire à un rythme très lent. La figure 51 montre que le score de parité entre les sexes (la proportion de femmes qui utilisent Internet divisée par la proportion d'hommes) en Afrique n'a progressé que de 0,58 à 0,67 entre 2018 et 2020.

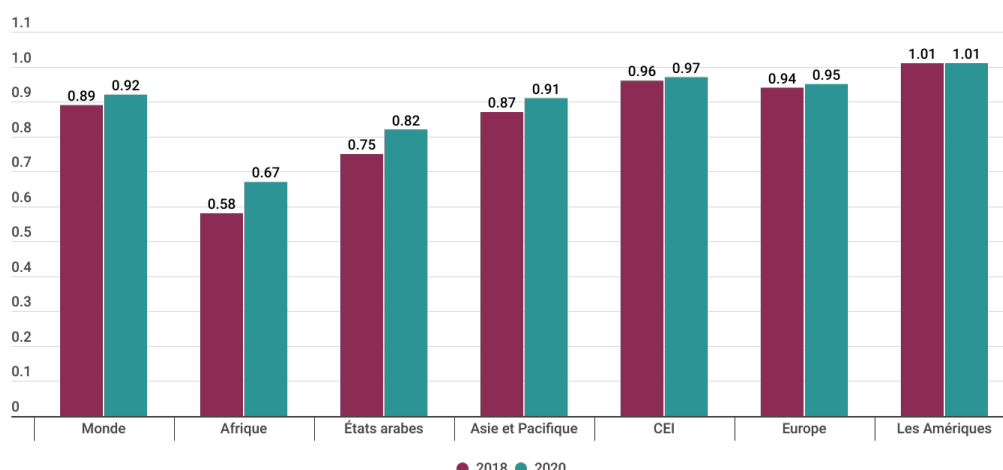


Figure 51. Le score de parité hommes-femmes des internautes, 2018 et 2020<sup>378</sup>.

Les femmes sont également moins susceptibles que les hommes de posséder des appareils mobiles. Mais l'écart entre les sexes en matière de possession d'appareils mobiles tend à être plus faible que l'écart entre les sexes en matière d'utilisation de l'Internet mobile. C'est ce qu'illustre le *Mobile Gender Gap Report* de la GSMA, qui couvre l'Égypte, le Kenya, le Nigéria et le Sénégal (figure 52).

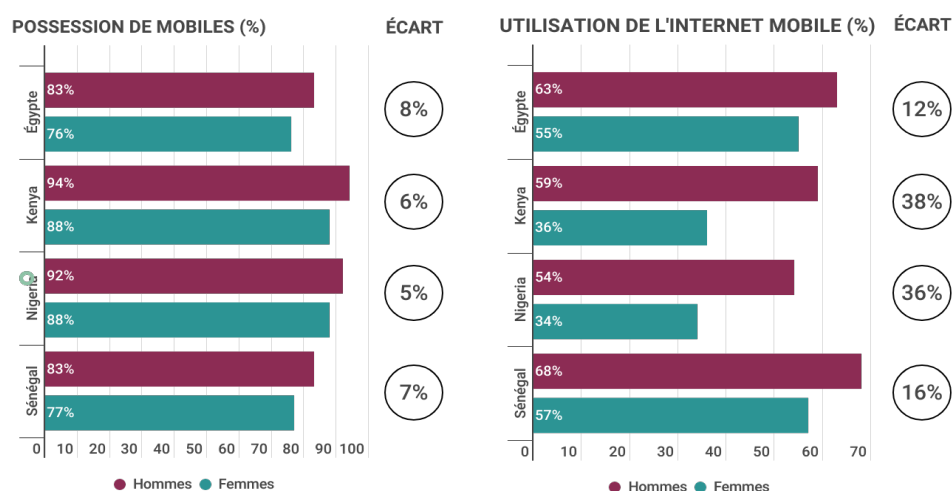


Figure 52. Taux de possession d'un téléphone portable et taux d'utilisation de l'Internet mobile par les hommes et les femmes<sup>379</sup>.

Les deux principaux obstacles à la possession d'un téléphone portable et à l'utilisation de l'Internet mobile sont l'accessibilité financière (en particulier le coût des appareils), et l'alphabétisation fonctionnelle et les compétences numériques. Selon l'association GSMA, les difficultés à lire et à écrire, ainsi que le fait de ne pas savoir comment accéder à l'Internet sur un appareil mobile, constituent des obstacles plus importants pour les femmes que pour

<sup>378</sup> Basé sur les données de l'Union internationale des télécommunications [UIT]. (2021). *The gender digital divide* (La fracture numérique entre les sexes).

<sup>379</sup> Association GSM [GSMA]. (2022). *The Mobile Gender Gap Report 2022* (Rapport 2022 sur les inégalités entre hommes et femmes dans la téléphonie mobile).

les hommes. Les questions de sûreté et de sécurité sont également considérées comme des obstacles importants à l'utilisation de l'Internet<sup>380</sup>.

Il existe de nombreuses initiatives internationales et régionales visant à réduire la fracture numérique liée au genre. L'une des plus efficaces est l'initiative « *Les jeunes Africaines savent coder* », mise en œuvre par ONU Femmes, en partenariat avec la CUA et l'UIT, qui forme les filles africaines au codage et aux compétences technologiques. Au cours de la première phase de l'initiative, 600 filles ont été formées ; un guide sur l'intégration des TIC, du genre et du codage dans les programmes nationaux du continent a été élaboré ; une plateforme d'apprentissage en ligne a été lancée ; et une série de webinaires a été organisée pendant la pandémie<sup>381</sup>. La deuxième phase a été lancée en mai 2022<sup>382</sup>.

## Initiatives continentales et régionales

Le *Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique* (2003), également connu sous le nom de Protocole de Maputo, fournit un cadre juridique pour la promotion et le respect des droits civils et politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux de toutes les femmes africaines. Il invite notamment les États membres à « promouvoir la recherche et l'investissement dans les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les technologies appropriées, y compris les technologies de l'information, et à faciliter l'accès et la participation des femmes à leur contrôle »<sup>383</sup>.

La *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique* de 2004, reconnaissant la fracture numérique croissante entre les hommes et les femmes et le rôle des technologies numériques dans la promotion de l'égalité des sexes, a appelé les États membres à signer et à ratifier le protocole, et à prendre des mesures spécifiques pour assurer la protection des droits de l'Homme et le développement des capacités des filles et des femmes africaines<sup>384</sup>.

Le protocole est entré en vigueur en novembre 2005, après avoir été ratifié par le nombre requis de 15 membres de l'UA. En juin 2022, 43 des 55 membres de l'UA avaient ratifié le protocole, et neuf l'avaient signé, mais pas ratifié<sup>385</sup>. Toutefois, sa mise en œuvre complète et sa transposition dans les législations nationales se heurtent encore à des difficultés, notamment parce que plusieurs pays ont émis des réserves sur certaines de ses dispositions<sup>386</sup>.

En 2009, l'UA a élaboré une politique de genre pour guider ses engagements en faveur de l'intégration du genre et de l'autonomisation des femmes sur le continent. Cette politique vise à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les dispositions institutionnelles au niveau des politiques et de la programmation afin de traiter une série de questions touchant les femmes, notamment celle de permettre « l'égalité d'accès à l'infrastructure et aux applications des TIC, une alliance mondiale pour le développement des TI et la construction d'un e-futur durable »<sup>387</sup>.

<sup>380</sup> Idem.

<sup>381</sup> ONU-Femmes. (2021). [Addressing the Digital Gender Divide in Africa through the African Girls Can Code Initiative](#) (Combattre la fracture numérique entre hommes et femmes en Afrique grâce à l'initiative « Les jeunes Africaines savent coder »).

<sup>382</sup> Union africaine [UA] et al. (2022). [African girls can code initiative \(AGCCI\), Second phase launch and TOT](#) (« Les jeunes Africaines savent coder », deuxième phase de lancement et formation des formateurs).

<sup>383</sup> Union africaine [UA]. (2003). [Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique](#).

<sup>384</sup> Union africaine [UA]. (2004). [Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique](#).

<sup>385</sup> Mouvement de solidarité pour les droits des femmes africaines. (n.d.). [Protocol watch](#).

<sup>386</sup> Equality Now. (2021). [The Maputo Protocol turns 18 today. But what does this mean for women and girls in Africa](#) (Le Protocole de Maputo a 18 ans aujourd'hui. Mais qu'est-ce que cela signifie pour les femmes et les filles en Afrique).

<sup>387</sup> Union africaine [UA]. (2009). [African Union Gender Policy](#) (Politique de l'Union africaine en matière de genre).



Dix ans plus tard, la *Stratégie de l'UA pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes 2018-2028* a été lancée avec pour objectif général d'atténuer, voire d'éliminer, les principaux reculs en matière d'égalité des sexes afin que les femmes et les filles puissent participer pleinement aux efforts économiques, sociaux et politiques. La stratégie est composée de quatre piliers, dont l'un est consacré à l'autonomisation numérique.

- Pilier 1 : Optimisation des résultats (économiques), opportunités et dividendes technologiques numériques, qui appelle à un accès égal à une éducation de qualité pour les filles et les femmes et la maîtrise des ressources productives.
- Pilier 2 : Dignité, sécurité et résilience, qui sont essentielles pour réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Pilier 3 : Des lois, politiques et institutions efficaces devraient permettre, entre autres, de combler l'écart existant entre les dispositions écrites relatives à l'égalité des sexes et la réalité quotidienne des femmes.
- Pilier 4 : Politiques et institutions – leadership, voix et visibilité, qui répondent au besoin des femmes d'être représentées de manière égale dans tous les domaines de la prise de décisions<sup>388</sup>.

Dans le domaine de l'autonomisation numérique, la stratégie stipule que l'UA soutiendra les solutions et plateformes numériques qui font progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle plaidera pour que les entreprises technologiques et les institutions financières fournissent des fonds aux start-up et aux centres d'innovation qui favorisent les solutions sexospécifiques et la participation égale des femmes au développement technologique.

La Direction femmes, genre, développement et jeunesse (WGDY) de l'UA est chargée de coordonner les efforts de l'UA en matière d'égalité des sexes et de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes<sup>389</sup>. La mission de la Direction est d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'UA sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Direction est chargée de concevoir des programmes et des projets basés sur les politiques et les cadres adoptés par les membres de l'UA. Elle supervise également le développement et l'harmonisation des politiques en matière de genre et de jeunesse, définit des stratégies pour l'intégration du genre et de la jeunesse à travers le continent, et soutient le renforcement des capacités en proposant des formations sur les politiques et les instruments en matière de genre et de jeunesse.

## 7.3. Compétences numériques et développement des capacités

### Priorités et politiques nationales

Peu de pays africains disposent de politiques nationales consacrées au développement des capacités numériques, tandis que la plupart d'entre eux abordent les questions relatives au développement des capacités – telles que la qualification de la main-d'œuvre et la culture numérique dans l'enseignement primaire et supérieur – dans leurs diverses stratégies générales ou sectorielles en matière de TIC.

Le Rwanda et l'Afrique du Sud font partie des pays qui ont élaboré des documents de politique et de stratégie spécifiques. La *Stratégie nationale de compétences numérique et pour le futur (National Digital and Future Skills Strategy)* de l'**Afrique du Sud** comporte également un volet international.

<sup>388</sup> Union africaine [UA]. (2019). [Stratégie de l'Union Africaine pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes](#).

<sup>389</sup> Union africaine [UA]. (s.d.). [Direction des femmes, du genre et de la jeunesse \(WGDY\)](#).

Elle note que la collaboration internationale avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, des entités de recherche, le secteur privé et des organismes internationaux tels que l'UIT et l'Organisation internationale du travail (OIT) est essentielle pour renforcer les capacités de recherche et faire en sorte que le pays soit à jour en ce qui concerne les avancées mondiales en matière de R&D numérique. La stratégie note également que les bonnes pratiques internationales, aussi précieuses soient-elles, ne sont pas toujours appropriées ou applicables au contexte national et peuvent ne pas éclairer adéquatement la stratégie nationale. Par conséquent, des recherches approfondies et des analyses d'études de cas sont nécessaires pour que les initiatives visant à améliorer les compétences numériques en Afrique du Sud soient plus précises<sup>390</sup>.

La composante internationale de la *Politique nationale des talents (National Talent Policy)* du **Rwanda** se reflète dans l'objectif du pays de transformer le Rwanda « d'un consommateur/importateur à un producteur/exportateur de TIC dans la région et sur la scène mondiale » en mettant en place un corps d'élite des TI. Parmi les autres objectifs de la politique figurent la réalisation de l'alphabétisation numérique pour tous – tant les étudiants que la population en général – en renforçant l'alphabétisation numérique à tous les niveaux de la société ; la création d'une main-d'œuvre compétente en matière de numérique, par le biais de programmes de perfectionnement ; et la coordination des initiatives d'alphabétisation numérique en formulant des normes et en fournissant des mécanismes de coordination pertinents<sup>391</sup>.

Comme indiqué précédemment, le thème du développement des capacités numériques occupe une place importante dans les différentes politiques et stratégies numériques des pays africains. Selon la *Politique pour le haut-débit* de la **Namibie**, l'accès aux TIC et le développement des compétences liées aux TIC chez les jeunes sont des impératifs nationaux pour permettre au pays de participer à une économie mondiale compétitive.

La *Stratégie nationale pour le haut-débit* du **Kenya** est fondée sur plusieurs domaines, dont celui du renforcement des capacités et des innovations. Le renforcement des capacités techniques et des capacités des utilisateurs, l'éducation et la R&D figurent parmi les principes clés de la stratégie et sont des éléments essentiels d'une société numérique solide. Les compétences numériques font également partie des quatre principaux piliers du *Plan directeur national pour le numérique* du pays. Ce document reconnaît la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine du numérique, non seulement au Kenya, mais aussi dans le reste de la région, et note qu'un pays qui dispose d'un excédent de ces compétences a l'avantage de fournir à la région le capital humain nécessaire. Il est donc prévu que le Kenya « exporte, à l'avenir, cette main-d'œuvre qualifiée pour servir la région ». Le gouvernement a également lancé récemment un programme visant à former 20 millions de Kényans aux compétences numériques<sup>392</sup>. La *Politique nationale kényane en matière de TIC* reflète également l'aspiration du pays à devenir un leader dans le domaine des TIC ; elle souligne le désir des Kényans d'être « des leaders et des innovateurs dans la quatrième révolution industrielle » et ajoute : « ... nous voulons donc attirer et créer les meilleures institutions de formation au monde ».

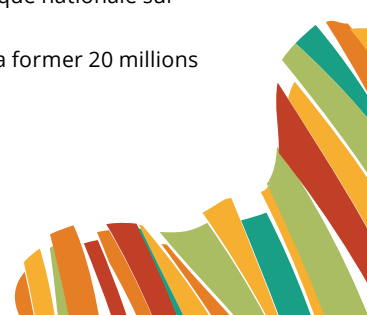
Le leadership en matière de TIC est présent dans les documents de politique numérique de la plupart des pays. Par exemple, l'un des objectifs de la politique de l'**Afrique du Sud** en matière de haut-débit est de développer une solide base de compétences nationales afin que le pays puisse devenir une économie de la connaissance compétitive à l'échelle mondiale, tandis que le **Ghana**, dans son projet appelé *Ghana au-delà de l'aide*, expose des plans visant à tirer parti de l'abondant talent humain du pays pour devenir un leader, du moins en Afrique, dans l'économie numérique d'ici 2028. Le *Plan directeur « Smart Rwanda »* vise à faire du **Rwanda** un centre régional des TIC, renforçant ainsi la position internationale du pays en tant que nation à revenu intermédiaire fondée sur la connaissance.

La *Politique et la stratégie nationales en matière d'économie numérique* du **Nigéria** visent à faire du pays une destination de sous-traitance mondiale pour les emplois numériques. La stratégie

<sup>390</sup> Département des communications et des technologies numériques, Afrique du Sud. (2020). [National Digital and Future Skills Strategy](#) (Stratégie nationale de compétences numériques et pour le futur).

<sup>391</sup> Ministère de la Jeunesse et des TIC, République du Rwanda. (2016). [National Digital Talent Policy](#) (Politique nationale sur les talents numériques).

<sup>392</sup> Ng'ang'a, J. (2022, 8 juin). [ICT Ministry to train 20 million Kenyans on digital skills](#). (Le ministère des TIC va former 20 millions de Kényans aux compétences numériques). Agence de presse du Kenya.



insiste également sur la nécessité d'établir des partenariats avec les institutions concernées afin de promouvoir une formation compétitive à l'échelle mondiale, axée sur les technologies numériques. La collaboration du pays avec IBM en est un exemple concret<sup>393</sup>. De même, dans sa *Politique nationale en matière de TIC pour l'accélération du développement*, le **Ghana** entend encourager la collaboration entre les établissements d'enseignement locaux et internationaux afin de faciliter les échanges éducatifs et la promotion de l'enseignement et de la formation en matière de TIC, le transfert de technologies, et la collaboration en matière de recherche et développement. Le *Plan directeur « Smart Rwanda »* mentionne la création de centres de R&D en collaboration avec des entreprises internationales de TIC comme l'un de ses domaines d'intervention.

La *Stratégie « Sénégal numérique » 2025* considère le « capital humain » comme l'un des « trois prérequis fondamentaux » pour un **Sénégal** numérique, tout comme le cadre juridique et institutionnel adéquat et la confiance numérique. Les compétences numériques figurent également parmi les sept piliers fondamentaux de la *Stratégie nationale de développement du numérique* de la **Côte d'Ivoire** à l'horizon 2025. L'objectif d'amélioration des compétences numériques doit être atteint par le renforcement de la formation professionnelle et l'introduction des technologies numériques dans les programmes d'enseignement, et sa généralisation dans l'enseignement supérieur.

## Initiatives continentales et régionales

Au niveau continental, la *Stratégie de transformation numérique* de l'UA propose les actions suivantes dans le domaine du développement des capacités :

- renforcer les capacités des fonctionnaires en matière de développement numérique ;
- promouvoir l'adoption et l'utilisation des outils numériques ;
- renforcer la coopération transfrontalière et régionale en matière d'infrastructure numérique ;
- assurer la formation des citoyens et des communautés.

L'un des principaux objectifs de cette stratégie est de renforcer les compétences numériques et les capacités humaines dans différents secteurs tels que le système judiciaire et l'éducation. En outre, l'UA vise à mettre en place un programme massif de développement des compétences numériques en ligne afin de fournir des connaissances et des compétences de base en matière de sécurité et de confidentialité en ligne à 300 millions d'Africains par an d'ici 2025.

De nombreux projets de développement des capacités soutenus par des organisations internationales, le secteur privé, la communauté technique et les organisations de la société civile sont menés dans toute l'Afrique. L'un d'eux, intitulé *Capacité de gouvernement numérique pour l'Afrique (Digital Government Capacity for Africa)*, est soutenu par la Banque mondiale, et vise à renforcer la capacité de la CUA et des pays participants à fournir des services publics grâce à l'adoption de certaines plateformes numériques du secteur public<sup>394</sup>.

La communauté technique africaine est également très active dans le domaine du développement des capacités numériques aux niveaux continental, régional et national. Elle adopte différentes approches, telles que des activités en présentiel et en ligne, l'immersion dans les politiques et d'autres types de soutien. Certains des acteurs les plus importants sont AFRINIC et AfNOG, qui promeuvent des activités visant à renforcer les capacités individuelles, institutionnelles et systémiques<sup>395</sup>.

Enfin, les séances de formation sur la gouvernance de l'Internet jouent un rôle important dans le développement des capacités en Afrique. La formation est généralement proposée une fois par an, et la plupart des séances se déroulent en parallèle avec les FGI régionaux ou nationaux. Dans certains cas, ces formations sont organisées par les mêmes groupes que ceux qui organisent les

<sup>393</sup> Udegbumam, O. (2020, 18 janvier). [Nigerian government signs agreement for digital skills development](#) (Le gouvernement nigérian signe un accord pour le développement des compétences numériques). Premium Times.

<sup>394</sup> Banque mondiale. (n.d.). [Digital Government Capacity for Africa](#) (Capacité de gouvernement numérique pour l'Afrique).

<sup>395</sup> Maciel, M. (2020). [Sustainable capacity building: Internet governance in Africa – An action plan](#) (Renforcement durable des capacités : La gouvernance de l'Internet en Afrique - Un plan d'action).



FGI. Par exemple, l'École ouest-africaine sur la gouvernance de l'Internet (WASIG) est organisée par le Secrétariat du Forum ouest-africain sur la gouvernance de l'Internet (WAIGF) et la CEDEAO. Les formations peuvent également être dispensées à l'initiative d'organisations de la société civile, comme c'est le cas de Ghana SIG, organisée par l'*E-Governance and Internet Governance Foundation for Africa* (EGIGFA)<sup>396</sup>.

Au niveau continental, l'École africaine sur la gouvernance de l'Internet (AfriSIG) a lieu une fois par an dans le but de créer un groupe de leaders issus de divers secteurs pour participer aux structures locales et internationales de gouvernance de l'Internet et façonner l'avenir du paysage Internet africain<sup>397</sup>.

---

<sup>396</sup> Idem.

<sup>397</sup> <https://afrisig.org/>





# III

## L'Afrique dans la géopolitique et la géoéconomie numériques



## Résumé du chapitre

Ces dernières années, les questions numériques ont commencé à occuper une place de plus en plus importante dans les relations entre l'Afrique et ses partenaires. Mais dans l'environnement géopolitique numérique en rapide évolution, les pays africains ont tendance à éviter de s'aligner stratégiquement sur les principaux acteurs, et s'attachent plutôt à tirer parti de divers partenariats pour diversifier leur base technologique et renforcer la gouvernance numérique.

L'UE et les États-Unis courtisent tous deux les nations africaines pour qu'elles soutiennent leur approche de la gouvernance numérique axée sur les valeurs (décrite, par exemple, dans la Déclaration sur l'avenir de l'Internet). La Chine cherche à obtenir le soutien de l'Afrique à deux initiatives clés en matière de gouvernance numérique : l'Initiative visant à construire conjointement une communauté ayant un avenir commun dans le cyberspace et l'Initiative mondiale sur la sécurité des données. Ces trois acteurs entendent jouer un rôle important dans le développement de l'infrastructure numérique sur le continent : Le Partenariat pour les infrastructures et les investissements mondiaux du G7, dirigé par les États-Unis, la Route de la soie numérique (RSN) de la Chine et la stratégie « Global Gateway » de l'UE en sont des exemples.

Le sommet des dirigeants américano-africains et la nouvelle stratégie pour l'Afrique devraient continuer à façonner la politique américaine à l'égard de l'Afrique, notamment en matière de numérique. Il convient de noter que l'accent est mis de plus en plus sur la place de la concurrence numérique avec la Chine dans le contexte africain.

Bien que l'implication de la Chine dans la transformation numérique de l'Afrique ait été un sujet de controverse (par exemple, les préoccupations concernant la domination des entreprises chinoises sur le déploiement des réseaux mobiles ou leur présence croissante dans d'autres secteurs numériques tels que les villes intelligentes), certains suggèrent que ni les États-Unis ni l'UE ne peuvent rivaliser seuls avec l'engagement et les investissements de la Chine dans la sphère numérique à travers le continent. Et une analyse du China-Africa Project indique que les pays africains ne sont pas susceptibles, par exemple, de suivre les récits anti-Huawei en grande partie pour des raisons pratiques : fiabilité des produits moins chers et accès facile au crédit. En outre, certains acteurs affirment que la propre expérience de la Chine en matière de développement est particulièrement utile pour l'Afrique et que le continent devrait en tirer parti. Dans l'ensemble, l'approche de la Chine à l'égard de l'Afrique évolue d'une focalisation sur les infrastructures vers une approche axée sur des questions de gouvernance numérique, notamment sur le commerce électronique et l'économie numérique, sur la cybersécurité, sur l'éducation et sur le développement des capacités.

L'UE consacre d'importantes ressources au renforcement de ses relations avec l'Afrique, et le domaine numérique fait partie des domaines prioritaires. Sur le plan stratégique, plusieurs convergences entre l'Afrique et l'Europe pourraient façonner la coopération future dans le domaine numérique : une préoccupation commune face à l'énorme pouvoir des grandes entreprises technologiques ; une autre préoccupation commune concernant les données en tant qu'actif personnel et économique ; une priorité pour les solutions multilatérales afin de protéger les intérêts numériques fondamentaux ; un élan vers la souveraineté numérique/cyber/technologique ; et l'importance accordée à l'approche centrée sur l'humain. Parallèlement, des initiatives telles que le Groupe de travail UA-UE sur l'économie numérique, le Centre numérique UA-UE pour le développement et le « Global Gateway » sont en place pour renforcer les relations numériques entre l'UE et les nations africaines. Le cadre réglementaire de l'UE sur les questions numériques sert également de plus en plus de modèle et d'inspiration pour les approches nationales et régionales.

L'Inde a également fait du numérique une priorité de sa coopération avec l'Afrique, en particulier dans des domaines tels que la santé numérique, l'administration en ligne et les cartes d'identité numériques. Sur des questions plus larges de coopération numérique et de cybersécurité, l'Inde a conclu des accords de coopération avec plusieurs nations africaines.

La géopolitique et la géoéconomie numériques suivent la tendance générale d'un intérêt croissant des acteurs étrangers pour l'Afrique. Cela est illustré, par exemple, par le nombre croissant d'ambassades ouvertes sur le continent africain au cours des dix dernières années (figure 53).

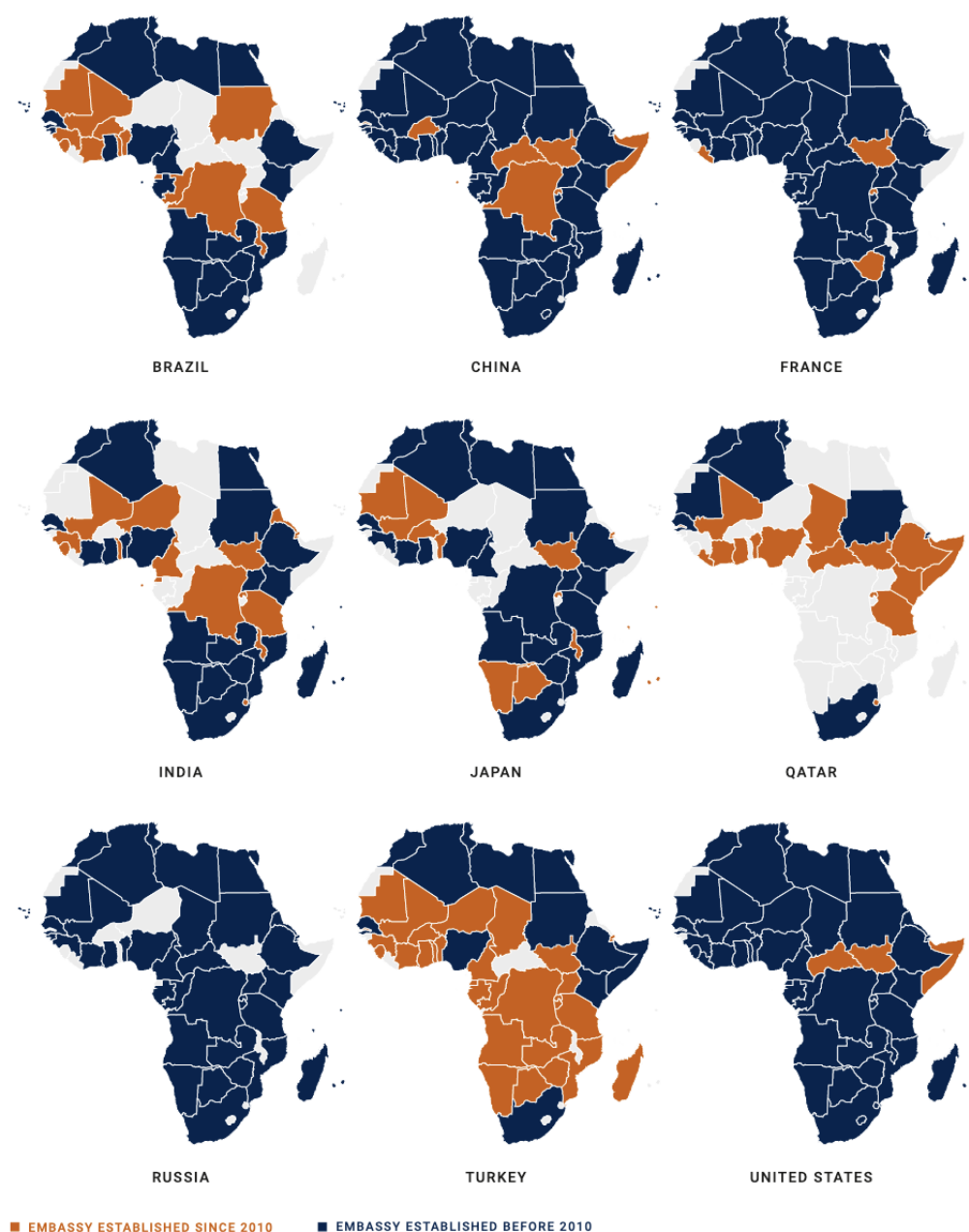


Figure 53. Ambassades en Afrique, par pays d'accueil<sup>398</sup>.

<sup>398</sup> Africa Growth Initiative at Brookings. (2022). [Foresight Africa. Top Priorities for the Continent in 2022](#) (Prospective Afrique. Principales priorités pour le continent en 2022).

L'Afrique est à la veille d'une nouvelle accélération de sa croissance numérique déjà rapide et de sa modernisation de manière générale. Dans ce contexte, la géopolitique et la géoéconomie numériques s'articuleront autour de deux coordonnées principales : (a) la coopération et l'investissement pour le développement, et (b) la gouvernance numérique.

Au cours des dernières années, les relations entre l'Afrique et les autres acteurs se sont nettement orientées vers une plus grande attention accordée aux questions de gouvernance numérique. L'UE, par exemple, souhaite poursuivre, avec les pays africains, « une vision d'une économie et d'une société numériques inclusives, fondées sur des principes communs »<sup>399</sup>. Tant l'UE que les États-Unis ont exposé leur approche de la gouvernance numérique axée sur les valeurs dans la *Déclaration sur l'avenir de l'Internet* récemment adoptée. La même évolution vers les questions de gouvernance numérique peut être observée dans les relations entre la Chine et l'Afrique. Le *Plan d'action de Dakar (2022-2024)* sur la coopération sino-africaine fait clairement référence au soutien de l'Afrique à deux initiatives clés de la Chine en matière de gouvernance : l'*Initiative visant à construire conjointement une communauté ayant un avenir commun dans le cyberspace* et l'*Initiative mondiale sur la sécurité des données*<sup>400</sup>.

Compte tenu des priorités stratégiques des principaux acteurs du numérique, les approches de l'Afrique en matière de gouvernance numérique s'articuleront autour des deux scénarios extrêmes suivants et de diverses déclinaisons entre eux.

- **Internet intégré** : ce scénario suivrait l'architecture actuelle de l'Internet, qui permet la libre circulation des données au-delà des frontières nationales et des entreprises.
- **Internet fragmenté** : ce scénario conduirait à la création de réseaux nationaux et d'entreprises qui pourraient coexister ou être en conflit.

Dans la recherche de leur position dans la géopolitique numérique en pleine évolution, les pays africains entendent suivre leurs priorités et éviter de prendre parti, par exemple dans la compétition numérique entre les États-Unis et la Chine. Le premier aperçu de cette pression pour faire des choix stratégiques a été la demande de l'Administration Trump aux pays du monde entier de ne pas utiliser les technologies Huawei pour leurs réseaux 5G. La plupart des pays africains ne veulent pas s'aligner stratégiquement sur les grandes puissances politiques du numérique. Ils souhaitent plutôt diversifier leur base technologique et renforcer la gouvernance numérique en prenant des décisions tactiques basées sur l'accessibilité financière de la technologie, et son impact sur la croissance sociale et économique de la société.

L'analyse suivante des positions des principaux acteurs du numérique devrait aider à naviguer dans la géopolitique et la géoéconomie numériques émergentes en Afrique.

## 1. États-Unis d'Amérique

Les États-Unis ont été un acteur clé de la croissance numérique de l'Afrique. Les entreprises et la communauté technique américaines ont joué un rôle important en fournissant les premiers ordinateurs et en construisant les premiers réseaux en Afrique. À l'époque, certaines parties de la communauté technique africaine ont reçu le soutien d'organisations de la communauté technique basées aux États-Unis, telles que ICANN, Internet Society et IETF. Pendant des décennies, les acteurs américains du numérique ont travaillé avec la communauté technologique européenne pour soutenir le développement des ccTLD africains, des points d'échange Internet et d'autres domaines de l'infrastructure numérique.

<sup>399</sup> Conseil de l'Union européenne. (2020). [Conclusions du Conseil sur l'Afrique](#).

<sup>400</sup> Forum sur la coopération sino-africaine. (2021). [Forum sur la Coopération sino-africaine - Plan d'Action de Dakar \(2022-2024\)](#).

La dynamique de ces premiers jours d'influence américaine plutôt incontestée a commencé à changer avec la présence croissante de la Chine dans le développement numérique de l'Afrique au cours des deux dernières décennies. Depuis l'Administration Trump, la politique étrangère américaine a évolué vers un « endiguement de la Chine », ce qui a mis en lumière la concurrence numérique avec la Chine sur le continent africain.

Comme l'affirme une analyse récente de l'Atlantic Council, les États-Unis ne peuvent rivaliser seuls avec les investissements et l'engagement de la Chine dans le domaine du numérique<sup>401</sup>. Les États-Unis coordonnent de plus en plus leur approche numérique vis-à-vis de l'Afrique avec l'UE et ses États membres. Par exemple, la Finlande et les États-Unis ont annoncé fin 2021 une « coopération approfondie sur l'autonomisation numérique des pays en développement »<sup>402</sup>.

Sur le plan formel, le premier sommet des dirigeants américano-africains a eu lieu en 2014. Les sujets numériques ne faisaient pas partie des principaux domaines d'intérêt. Le forum d'affaires qui accompagnait le sommet a toutefois souligné la pertinence des infrastructures numériques. Un deuxième sommet des dirigeants américano-africains est prévu pour la fin 2022<sup>403</sup>.

La *Stratégie des États-Unis pour l'Afrique subsaharienne*, publiée en août 2022, souligne l'engagement à « stimuler la transformation numérique » dans toute la région et à « favoriser un écosystème numérique fondé sur un Internet ouvert, fiable, interopérable et sécurisé ». Les domaines d'action et les initiatives des États-Unis dans la région portent notamment sur l'accès abordable à l'Internet, le développement des compétences et des capacités numériques (en particulier pour les jeunes), la démocratie numérique, la désinformation, le harcèlement et les abus en ligne fondés sur le sexe, et les normes de conduite responsable dans le cyberspace. Globalement, la stratégie met l'accent sur la démocratie et les droits de l'Homme, ainsi que sur la lutte contre l'influence de la Chine et de la Russie<sup>404</sup>.

Dans la politique numérique américaine à l'égard de l'Afrique, le Partenariat pour les infrastructures et les investissements mondiaux (*Partnership for Global Infrastructure and Investment – PGII*) jouera un rôle central dans le développement des infrastructures numériques. Lancé en tant qu'initiative du G7 en juin 2022, ce partenariat devrait mobiliser 600 milliards de dollars US d'ici 2027 en investissements d'infrastructure mondiaux pour « combler le déficit d'infrastructure dans les pays en développement [et] renforcer l'économie et les chaînes d'approvisionnement mondiales », notamment en développant et en déployant des réseaux et des infrastructures TIC sécurisés. Les États-Unis se sont déjà engagés à octroyer 200 milliards de dollars US au cours des cinq prochaines années pour soutenir les objectifs du PGII<sup>405</sup>. En ce qui concerne les questions de gouvernance, la politique américaine sera façonnée par la *Déclaration sur l'avenir de l'Internet*.

<sup>401</sup> Gadzala Tirziu, A. (2021). [Partnering for Africa's digital future: Opportunities for the United States, South Korea, and India](#) (Partenariat pour l'avenir numérique de l'Afrique : Opportunities for the United States, South Korea, and India).

<sup>402</sup> Ministère des Affaires étrangères de la Finlande. (2021, 19 octobre). [La Finlande et les États-Unis annoncent une coopération plus approfondie sur l'autonomisation numérique dans les pays en développement](#). Communiqué de presse.

<sup>403</sup> Maison-Blanche des États-Unis. (2022). [Déclaration du Président Biden sur le sommet des dirigeants États-Unis-Afrique](#).

<sup>404</sup> Maison-Blanche des États-Unis. (2022). [U.S. Strategy toward sub-Saharan Africa](#) (Stratégie des États-Unis pour l'Afrique subsaharienne).

<sup>405</sup> Maison-Blanche des États-Unis. (2022). [Fact Sheet: President Biden and G7 leaders formally launch the Partnership for Global Infrastructure and Investment](#). (Fiche d'information : Le président Biden et les dirigeants du G7 lancent officiellement le Partenariat pour les infrastructures et les investissements mondiaux).

## 2. Chine

La Chine est l'un des partenaires économiques les plus importants pour de nombreux pays africains, et le plus grand pays commerçant avec le continent<sup>406</sup>. Malgré l'impact économique mondial de la pandémie de COVID-19, les investissements directs chinois dans les pays africains ont augmenté en 2020, selon le rapport annuel 2021 sur les relations économiques et commerciales Chine-Afrique<sup>407</sup>.

Des observateurs ont suggéré qu'à la lumière de la reprise après la pandémie de COVID-19, la relation Afrique-Chine, notamment en termes économiques, deviendra encore plus importante. Toutefois, certains suggèrent également qu'une nouvelle politique chinoise « à double sens », qui décrit un recentrage des capitaux et des investissements vers l'intérieur, pourrait entraîner une réduction des investissements directs étrangers et des prêts chinois en Afrique<sup>408</sup>.

Le rôle de la Chine en Afrique est un sujet de controverse. Certains auteurs ont suggéré que la propre expérience de la Chine en matière de développement est une source de compréhension mutuelle et de coopération, et que l'accent mis par la Chine sur les investissements dans les infrastructures a jeté les bases d'une nouvelle croissance économique en Afrique<sup>409</sup>. D'autres ont averti que la Chine assumait le rôle d'une nouvelle puissance coloniale en Afrique. Plus récemment, il semble que certains pays africains repensent de plus en plus leur lien avec les investissements chinois dans les infrastructures et examinent plus attentivement ou suspendent les contrats avec les entreprises chinoises<sup>410</sup>.

L'implication croissante de la Chine dans la transformation numérique de l'Afrique est au centre des débats sur la géopolitique numérique en Afrique. Depuis longtemps, la Chine intensifie sa présence numérique en Afrique de manière ascendante, principalement par le développement d'infrastructures de télécommunication. La présence de Huawei en Afrique remonte à 1996. La majeure partie de l'infrastructure informatique est financée par l'Eximbank de la Chine, avec 50 accords entre Huawei et les gouvernements africains<sup>411</sup>. À partir de 2021, les entreprises chinoises dominent l'infrastructure mobile de l'Afrique. Huawei et ZTE couvrent près de 80 % des réseaux mobiles 3G d'Afrique et 70 % des réseaux 4G<sup>412</sup>, et continuent de mener le déploiement des réseaux 5G.

La Route de la soie numérique (RSN) représente le principal cadre international de la coopération numérique étrangère de la Chine. La RSN fait partie de l'initiative *Belt and Road Initiative* (BRI) et bénéficie des projets d'infrastructure de celle-ci. Cela signifie que le soutien au déploiement de l'infrastructure numérique suivra les grands projets d'infrastructure de construction de routes, de chemins de fer et d'oléoducs. Plus récemment, l'initiative pour le développement mondial, annoncée en septembre 2021, compte également la connectivité et l'économie numérique parmi ses priorités, bien que l'objectif général semble être de se concentrer moins sur la construction d'infrastructures (comme cela a été le cas avec la BRI) et davantage sur des initiatives de développement plus larges alignées sur les ODD.

<sup>406</sup> Mureithi, C. (2022, 8 février). [Trade between Africa and China reached an all-time high in 2021](#). (Le commerce entre l'Afrique et la Chine a atteint un niveau record en 2021). Quartz Africa.

<sup>407</sup> Académie chinoise du commerce international et de la coopération économique, et Conseil de promotion économique et commerciale Chine-Afrique. (2021). [China-Africa Economic and Trade Relationship Annual Report 2021](#) (Rapport annuel sur les relations économiques et commerciales Chine-Afrique 2021).

<sup>408</sup> Paduano, S. (2021). Can China pull back? A balance-of-payments assessment of the decline in China's overseas investment (La Chine peut-elle se retirer ? Une évaluation de la balance des paiements de la baisse des investissements de la Chine à l'étranger). Dans : [LSE Ideas, FOAC at 21 : Future Trajectories of China-Africa Relations](#) (Trajectoires futures des relations Chine-Afrique), pp. 7-10.

<sup>409</sup> Brautigam, D. (2011). *The dragon's gift. The real story of China in Africa* (Le cadeau du dragon. La véritable histoire de la Chine en Afrique). Oxford University Press.

<sup>410</sup> Institut international du développement durable (2021, 25 octobre). [Chinese Investment in Africa Rises as Project Values and Bilateral Trade Decline](#) (Les investissements chinois en Afrique augmentent alors que la valeur des projets et le commerce bilatéral diminuent). *Nouvelles de l'IIDD*.

<sup>411</sup> Hart, M., & Link, J. (2020). [There is a solution to the Huawei challenge](#) (Il existe une solution au défi Huawei). Center for American Progress.

<sup>412</sup> Gadzala Tirziu, A. (2021). [Partnering for Africa's digital future: Opportunities for the United States, South Korea, and India](#) (Partenariat pour l'avenir numérique de l'Afrique : Opportunities for the United States, South Korea, and India).



En géopolitique numérique, la domination du marché chinois sur le déploiement des réseaux 5G est une préoccupation majeure. Le premier grand repoussoir contre la domination du marché chinois, principalement autour de la technologie Huawei, a été l'initiative *Clean Network* de l'Administration Trump. Cependant, aucun pays africain n'a rejoint cette initiative visant à interdire l'utilisation de la technologie 5G de Huawei (figure 54). Une analyse du *China-Africa Project* menée en 2020 affirme que les discours anti-Huawei ne sont pas susceptibles de réussir en Afrique pour les raisons suivantes : fiabilité des produits moins chers et accès facile au crédit<sup>413</sup>. Le *Global Development Policy Center* de l'université de Boston estime qu'entre 2000 et 2020, les bailleurs de fonds chinois (banques, entités gouvernementales, entreprises, etc.) ont signé 1 188 engagements de prêt pour un montant de 160 milliards de dollars américains avec 49 États africains, leurs entreprises publiques et cinq organisations régionales. En 2020, le secteur des TIC a reçu le deuxième plus grand montant de financement (après le transport), pour une valeur de 569 millions de dollars américains<sup>414</sup>.

La technologie satellitaire est un autre domaine qui contribue à la croissance du rôle de la Chine en Afrique. La marque StarTimes s'est répandue à travers l'Afrique dans des centaines de zones rurales, dans le cadre d'une initiative chinoise consacrée à la diffusion de la télévision par satellite dans 10 000 villages africains. En 2020, la Chine a complété la constellation BeiDou-3, devenant ainsi le troisième pays, après les États-Unis et la Russie, à disposer d'un système de navigation par satellite à couverture mondiale. BeiDou-3 est utilisé dans le cadre de projets relevant de la BRI dans plus de 120 pays par quelque 100 millions d'utilisateurs<sup>415</sup>. La diplomatie chinoise en matière de satellites est particulièrement active, grâce au premier centre de recherche sur les applications BeiDou à l'étranger, situé en Tunisie, et à la mise en place de formations en Égypte, en Algérie et au Maroc.

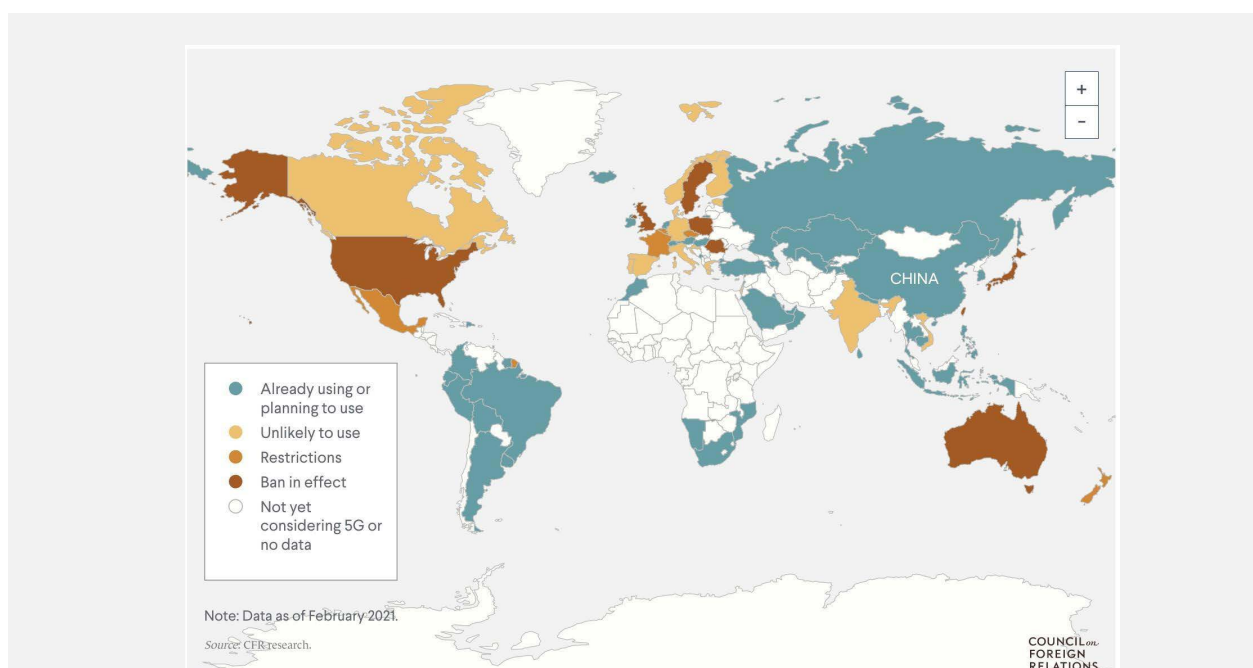


Figure 54. Utilisation des équipements 5G de Huawei (février 2021)<sup>416</sup>. En bleu, les pays qui utilisent déjà ces équipements ou qui prévoient de les utiliser. En jaune les pays qui sont peu susceptibles de les utiliser, et en orange ceux qui ont des restrictions sur l'utilisation de ces équipements. En rouge, les pays qui ont interdit ces équipements. En blanc, les pays pour lesquels il n'y a pas de données ou qui n'envisagent pas d'utiliser la technologie 5G de Huawei.

<sup>413</sup> Oander, E. (2020). [Why the US campaign against Huawei will fail in Africa](#) (Pourquoi la campagne américaine contre Huawei échouera en Afrique). Le projet Chine-Afrique.

<sup>414</sup> Boston University Global Development Policy Center (2022). [Chinese loans to Africa database](#). (Base de données des prêts chinois à l'Afrique).

<sup>415</sup> CGTN. (2022, 1 août). [More than 120 countries, regions use China's BeiDou-3 Navigation Satellite System](#) (Plus de 120 pays et régions utilisent le système chinois de navigation par satellite BeiDou-3).

<sup>416</sup> Sacks, D. (2021, 29 mars). [Winning the 5G race. Here's what the United States should do to respond](#). (Gagner la course à la 5G. Voici ce que les États-Unis devraient faire pour y répondre). Council on Foreign Relations.

Au cours de la dernière décennie, l'approche de la Chine est passée progressivement de la création de réseaux au transfert de connaissances, à l'informatique en nuage, aux solutions d'IA et aux projets de villes intelligentes<sup>417</sup>.

Les entreprises chinoises – Huawei en particulier – promeuvent le concept de villes intelligentes, principalement axé sur les données. Caméras, capteurs et autres outils collectent des quantités massives de données qui sont traitées et utilisées comme données d'entrée pour l'administration publique, la gestion des transports, la lutte contre les incendies, la gestion des urgences, etc. Huawei crée ainsi une approche holistique en combinant la 5G, les centres de données et les villes intelligentes. Deux projets suivent cette approche où les centres de données sont liés aux villes intelligentes : la ville technologique de Konza, au Kenya<sup>418</sup>, et le centre de données de Zamengoe, au Cameroun<sup>419,420</sup>. Dans un autre développement important, Huawei a fourni des équipements et un soutien technique pour le développement du Centre national des données de Diamniadio, au Sénégal ; le centre, qui devrait héberger les données de toutes les agences gouvernementales et des entreprises publiques, a été financé par un prêt chinois<sup>421</sup>.

Bien que la Chine domine l'infrastructure des télécommunications et joue un rôle croissant dans le domaine des données, l'impact de la Chine sur la consommation de contenu est relativement limité. Par exemple, selon *The Economist*, en avril 2022, seuls 9 % des Tanzaniens regardaient la chaîne d'information phare de la Chine, contre 73 % qui suivaient la BBC<sup>422</sup>.

## Processus formels et diplomatie officielle entre la Chine et l'Afrique

La réorientation de l'attention de la Chine de l'infrastructure technique vers les données et les applications se reflète dans les initiatives politiques. En 2021, lors du Sommet de Dakar du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), la coopération numérique sino-africaine a été placée dans le contexte plus large de la gouvernance.

En matière de gouvernance numérique, la *Déclaration de Dakar* témoigne d'une ambition plus vaste de façonner conjointement la gouvernance mondiale de l'espace numérique. Le même paragraphe qui décrit le soutien de la Chine au développement numérique africain fait également allusion au soutien de l'Afrique à l'*Initiative mondiale de la Chine sur la sécurité des données*, lancée en 2020<sup>423</sup>. Cette initiative appelle à la mise en place d'une « chaîne d'approvisionnement ouverte, sûre et stable de produits et services TIC mondiaux », et prend position contre les États qui portent atteinte aux infrastructures critiques, utilisent la surveillance de masse contre d'autres États, et introduisent des portes dérobées dans les produits et services numériques<sup>424</sup>. Lors de son lancement, l'initiative chinoise a été largement interprétée comme une réponse à l'initiative *Clean Network* des États-Unis<sup>425</sup>.

<sup>417</sup> Calzati, S. (2022). '[Data sovereignty](#)' or '[Data colonialism](#)'? Exploring the Chinese involvement in Africa's ICTs: a document review on Kenya (Souveraineté des données ou colonialisme des données ? Exploring the Chinese involvement in Africa's ICTs : a document review on Kenya). *Journal of Contemporary African Studies*, 40:2, 270-285.

<sup>418</sup> Moss, S. (2019, 30 avril). [Huawei to build Konza Data Center and Smart City in Kenya, with Chinese concessional loan](#) (Huawei va construire le centre de données et la ville intelligente de Konza au Kenya, avec un prêt concessionnel chinois). Data City Dynamics.

<sup>419</sup> Alley, A. (2020, 20 juillet). [Huawei equips Cameroon Gov't Data Center, helps Rain's South Africa 5G project](#) (Huawei équipe le centre de données du gouvernement camerounais et aide le projet 5G de Rain en Afrique du Sud). Data Center Dynamics.

<sup>420</sup> ASPI Centre international de cyberpolitique. (s.d.). [Mapping China's tech giants: Cameroon Tier III \(Design\) Data Center](#) (Cartographie des géants de la technologie chinoise : Cameroun Tier III (Design) Data Center).

<sup>421</sup> O'Grady, V. (2021, 24 juin). [Senegal announces big plans for new data centre](#) (Le Sénégal annonce de grands projets pour un nouveau centre de données). Developing telecoms.

<sup>422</sup> *The Economist*. (2022, 20 mai). [China, meet Fourth Estate](#) (Chine, rencontrez le quatrième pouvoir).

<sup>423</sup> Ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine (RPC). (2020, 8 septembre). [Global Initiative on Data Security](#) (Initiative mondiale sur la sécurité des données).

<sup>424</sup> Ambassade de la RPC aux États-Unis. (2020). [Global Initiative on Data Security](#) (Initiative mondiale sur la sécurité des données).

<sup>425</sup> Ray, S. (2020, 8 septembre). [China launches own global data security initiative, targets U.S. 'Clean Network'](#) (La Chine lance sa propre initiative mondiale en matière de sécurité des données et cible le « Clean Network » américain). *Forbes*.



Le *Plan d'action de Dakar* (2022-2024) précise davantage les points de coopération. Remarquable dans le contexte de la politique étrangère numérique, il comprend :

- le développement des infrastructures (notamment le Réseau électronique panafricain, les projets de cybersécurité, les réseaux fédérateurs en fibres optiques, la connectivité transfrontalière, les câbles sous-marins internationaux, les réseaux mobiles de nouvelle génération et les centres de données) ;
- le soutien au commerce électronique (y compris la coopération en matière de commerce électronique dans le cadre de la Route de la soie, dix projets d'aide à l'économie numérique pour l'Afrique et un mécanisme de coopération conjoint sur le commerce électronique pour la facilitation des échanges) ;
- le soutien et la collaboration en matière de cybersécurité ;
- le soutien actif au renforcement des capacités africaines dans divers domaines liés au numérique et aux TIC ;
- l'élargissement de la coopération pratique au domaine de l'Internet.

Le plan d'action prévoit également une coopération accrue en matière de gouvernance numérique mondiale, notamment :

- le renforcement du dialogue et des échanges sur les lois et règlements relatifs à l'Internet ;
- l'appui au Comité spécial des Nations unies sur la cybercriminalité ;
- le soutien africain à l'*Initiative chinoise visant à construire conjointement une communauté ayant un avenir commun dans le cyberspace* et à l'*Initiative mondiale sur la sécurité des données* mentionnée plus haut ;
- des propositions relatives au soutien politique dans les forums multilatéraux (par exemple, « coordonner [...] les positions [...] dans la Conférence mondiale des radiocommunications [de l'UIT] »)<sup>426</sup>.

Si l'on compare la *Déclaration de Dakar* à son prédécesseur, le *Forum sur la coopération sino-africaine Plan d'action de Beijing* (2019-2021), le changement vers un accent plus important et plus détaillé sur la gouvernance numérique est significatif<sup>427</sup>.

Cette évolution des questions purement techniques vers des questions de gouvernance numérique s'est concrétisée en août 2021, lors du forum organisé par l'Administration chinoise du cyberspace, lorsque le ministre adjoint des Affaires étrangères chinois, Deng Li, a présenté le *Programme de partenariat pour l'innovation numérique Chine-Afrique*<sup>428</sup>, dont les principaux piliers de la coopération future sont les suivants.

- Renforcer l'infrastructure numérique, notamment les réseaux fédérateurs en fibres optiques, l'interconnexion transfrontalière et les réseaux de communication mobile de nouvelle génération. L'accent sera mis sur l'accès aux zones reculées et sur le « dernier kilomètre » de la connectivité numérique.
- Développer l'économie numérique par l'utilisation de l'informatique en nuage, de l'IA, de l'Internet des objets (IdO) et du paiement mobile pour promouvoir le processus d'industrialisation de l'Afrique. Cette initiative devrait accélérer l'intégration des chaînes d'information et industrielles africaines grâce au commerce électronique transfrontalier.
- Soutenir l'éducation et la formation professionnelle, en particulier pour les jeunes. Parmi les projets concrets, citons la coopération sino-africaine en matière d'enseignement à distance et le soutien des entreprises chinoises aux talents africains.
- Favoriser l'inclusion numérique destinée aux personnes ordinaires en Afrique. Ici, l'accent est mis sur l'utilisation de la technologie numérique pour le transport, les soins médicaux et la finance, les villes intelligentes, l'administration en ligne et le paiement électronique.

<sup>426</sup> Forum sur la coopération sino-africaine [FOCAC]. (2021). [Forum sur la coopération sino-africaine - Plan d'action de Dakar \(2022-2024\)](#).

<sup>427</sup> Forum sur la coopération sino-africaine [FOCAC]. (2018). [Forum sur la coopération sino-africaine Plan d'action de Beijing \(2019-2021\)](#).

<sup>428</sup> [Le partenariat a été annoncé](#) lors du « Forum de développement et de coopération Internet Chine-Afrique », qui s'est tenu le 24 août 2021.

- Faire progresser la sécurité et la gouvernance numériques. La Chine invite l'Afrique à participer à l'*Initiative visant à construire conjointement une communauté ayant un avenir commun dans le cyberspace* et à l'*Initiative mondiale pour la sécurité des données*. La Chine envisage une coopération en matière d'intervention d'urgence dans les domaines de la cybersécurité, de la législation et de la réglementation de l'Internet, et de la formulation de règles de gouvernance numérique mondiale.
- Établir une plateforme de dialogue de haut niveau pour la coopération numérique Chine-Afrique, et renforcer la communication et les échanges avec les gouvernements africains et les organisations telles que *Smart Africa*.

### 3. L'Union européenne

Les relations entre l'UE et l'Afrique dans le numérique suivent l'ensemble des relations économiques, éducatives et politiques entre les deux continents. L'UE est l'un des partenaires les plus importants pour les pays africains et l'UA. D'après les données de 2020, l'UE dans son ensemble est le principal partenaire commercial de l'Afrique (33 % des exportations africaines et 31 % des importations)<sup>429</sup>. L'UE est la source du plus grand nombre d'investissements directs étrangers en Afrique et le plus grand fournisseur d'aide au développement<sup>430</sup>.

Dans son programme de 2019, *Une Union plus ambitieuse*, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a annoncé une « stratégie globale pour l'Afrique »<sup>431</sup>, et son premier voyage en dehors de l'UE l'a conduite au siège de l'UA<sup>432</sup>. Depuis 2020, l'UE s'efforce de renforcer ses relations avec l'Afrique. Reflétant cela, la communication conjointe du Conseil de l'UE *Vers une stratégie globale avec l'Afrique* de juin 2020 exprime l'objectif « de lancer un nouveau partenariat ambitieux avec l'Afrique ». Dans ce document, le numérique est cité comme l'un des domaines « prioritaires ambitieux » pour « la prochaine phase du partenariat de l'UE avec l'Afrique ».

La communication conjointe mentionne « la cybersécurité et l'intégrité démocratique, la réduction de la fracture numérique, la lutte contre la pauvreté des données, la participation au commerce numérique, la promotion du numérique au service du développement, l'amélioration des compétences numériques et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales en ligne », et souligne l'importance d'une approche multipartite<sup>433</sup>. Fin 2020, l'UE a convenu d'un nouvel instrument de financement dans le cadre de son action extérieure, qui a prévu 29 milliards d'euros pour l'Afrique sur la période 2021-2027<sup>434</sup>.

Dans le domaine numérique, il existe de nombreuses interdépendances entre l'Afrique et l'Europe. La plupart des données en provenance d'Afrique transitent par des câbles sous-marins vers le reste de l'Internet via des points d'atterrissage en Europe (figure 55). Les universités et les organisations techniques européennes ont formé certains des experts techniques africains. L'Afrique peut également choisir d'exploiter l'expérience de l'UE en matière de réglementation et de gouvernance, et voir dans quelle mesure elle pourrait adapter ces expériences sur le continent, à mesure qu'elle avance dans la mise en œuvre de sa zone de libre-échange continentale, avec une forte composante de marché numérique.

<sup>429</sup> Eurostat (2022). [Africa-EU – international trade in goods statistics](#) (Afrique-UE – statistiques du commerce international de marchandises).

<sup>430</sup> Reliefweb. (2021). [Team Europe mobilises to support African economies](#) (Team Europe se mobilise pour soutenir les économies africaines).

<sup>431</sup> Von der Leyen, U. (2019). [Une Union plus ambitieuse. Mon programme pour l'Europe](#).

<sup>432</sup> Herszenhorn, D.M. (2019, 8 décembre). [Von der Leyen ventures to the heart of Africa](#) (Von der Leyen s'aventure au cœur de l'Afrique). Politico.

<sup>433</sup> Conseil de l'Union européenne. (2020). [Conclusions du Conseil sur l'Afrique](#).

<sup>434</sup> Commission européenne. (2020). [La Commission européenne se félicite de l'accord politique sur l'octroi d'une dotation future de 79,5 milliards d'euros à un nouvel instrument mondial permettant de financer l'action extérieure de l'UE et de mener la relance mondiale grâce à des partenariats internationaux](#).



Mais certains acteurs en Europe s'inquiètent du fait que la région n'a pas exploité tout ce potentiel et a laissé l'espace nécessaire à une croissance plus rapide du rôle numérique de la Chine en Afrique. Cette préoccupation a façonné les initiatives et activités récentes de l'UE sur la numérisation et l'Afrique.

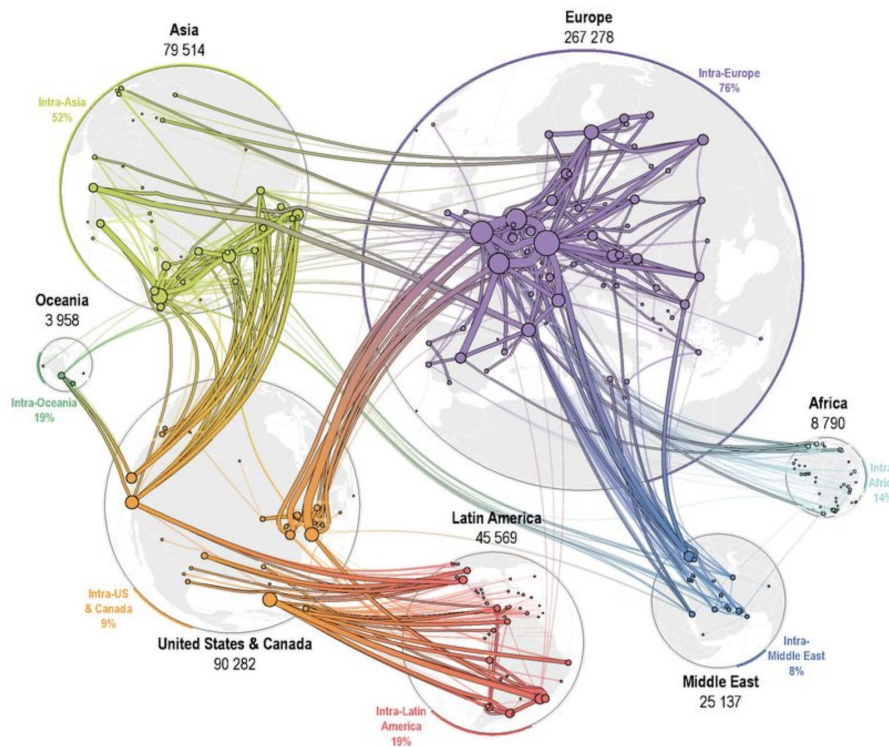


Figure 55. L'architecture de la dorsale Internet mondiale montrée à travers les principales routes internationales<sup>435</sup>.

## Convergences stratégiques entre l'UE et l'Afrique

Au niveau stratégique, il existe quelques convergences entre l'UE et l'Afrique, qui pourraient constituer la base d'une future coopération dans le domaine numérique.

La première est une **préoccupation commune face à l'énorme pouvoir des grandes entreprises technologiques** basées aux États-Unis et en Chine. L'UE a utilisé des réglementations en matière d'anti-monopole, de données et de concurrence pour s'assurer que les grandes plateformes technologiques ne faussent pas le marché de l'UE. L'Afrique suit cette « bataille » à Bruxelles et peut choisir de s'inspirer des réglementations et des approches de l'UE, et de les adapter aux contextes régionaux.

La deuxième préoccupation commune concerne les **données en tant qu'actif personnel et économique**. De plus en plus de pays africains tentent d'introduire des réglementations pour protéger les données. Dans la recherche d'un équilibre optimal entre la libre circulation des données et leur protection justifiée, les pays africains peuvent s'appuyer sur l'expérience réglementaire de l'UE développée autour du RGPD.

<sup>435</sup> Telegeography. (2018). [Global internet map 2018](#) (Carte mondiale de l'Internet 2018).

Le troisième point de convergence entre l'UE et l'Afrique est la **priorité accordée aux solutions multilatérales**, qui protégeraient les intérêts numériques fondamentaux des États-nations et les mettraient à l'abri des pressions bilatérales exercées par les grandes puissances numériques. L'approche multilatérale numérique s'inscrit parfaitement dans l'orientation générale du multilatéralisme telle qu'elle est inscrite dans le nouvel accord remplaçant l'Accord de Cotonou de 2000 sur les relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Cet accord post-Cotonou met « davantage l'accent sur la coopération dans les enceintes internationales et sur la constitution d'alliances sur la scène mondiale »<sup>436</sup>. La relation entre l'UE et les pays ACP est également considérée dans le contexte d'un multilatéralisme plus large, et de leur collaboration au sein des Nations unies<sup>437</sup>. Il existe toutefois quelques différences lorsqu'il s'agit des méthodes multipartites. Les pays africains sont plus enclins à la méthode intergouvernementale traditionnelle, en partie parce qu'ils ne disposent pas des ressources institutionnelles et humaines nécessaires pour suivre de multiples processus multipartites sur la politique numérique.

Le quatrième élément commun est la **volonté de souveraineté numérique/cybernétique/technologique** de l'UE et des pays africains. Étant donné que de nombreux acteurs sont à la recherche d'une formule optimale de souveraineté numérique qui garantira l'intégration dans le marché mondial tout en protégeant certaines priorités nationales, les acteurs européens et africains peuvent partager leurs expériences en matière d'équilibre et de compromis sur la question de la souveraineté numérique.

Le cinquième domaine de convergence est **l'importance accordée à l'approche centrée sur l'humain**, souvent promue par l'Europe et de plus en plus par l'Afrique. Cette approche vise à mettre la technologie au service des personnes, à protéger les droits fondamentaux et à « exploiter le pouvoir de la technologie pour trouver des solutions réelles aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées, en luttant contre la pauvreté d'une manière inclusive qui ne laisse personne de côté »<sup>438</sup>. C'est peut-être dans le domaine de l'intelligence artificielle que l'approche centrée sur l'être humain est la mieux définie. Introduite dans les *Lignes directrices éthiques de l'UE pour une intelligence artificielle digne de confiance*, elle est devenue depuis un point de référence important dans les discussions sur l'impact et l'utilisation des (nouvelles) technologies numériques.

Dans la section qui suit, nous analysons les espaces politiques et les initiatives concrètes qui pourraient convertir la convergence stratégique évoquée ci-dessus en réalités politiques et diplomatiques.

## Sommets UA-UE

Du point de vue de la diplomatie traditionnelle, les sommets UA-UE sont parmi les plus importants pour façonner les relations, clarifier les priorités et convenir de mesures concrètes. Après les rencontres de 2000, 2007, 2010, 2014 et 2017, le 6<sup>e</sup> sommet UA-UE a eu lieu en février 2022.

Alors que la déclaration du premier sommet (2000) restait muette sur les questions numériques, le deuxième sommet (2007) a adopté la *Stratégie commune Afrique-UE* et a conduit à la création du *Partenariat Afrique-UE*, qui abordent tous deux les questions numériques. La stratégie vise à réduire la fracture numérique par l'harmonisation des cadres politiques et réglementaires,

<sup>436</sup> Commission européenne. (2021). [Questions et réponses sur l'accord de partenariat entre l'UE et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique](#).

<sup>437</sup> Commission européenne. (2020). [Questions et réponses: accord politique au niveau des négociateurs en chef sur le nouvel accord de partenariat de l'UE avec les membres de l'OEACP](#).

<sup>438</sup> Vestager, M. (2020, 28 février). [Africa and Europe – partners for a human-centric digital transformation](#). (L'Afrique et l'Europe - partenaires pour une transformation numérique centrée sur l'humain). Strathmore College, Nairobi.

l'investissement dans les infrastructures à haut-débit et le soutien aux services électroniques non commerciaux<sup>439</sup>. Le plan stratégique issu du troisième sommet (2010) étoffe davantage la stratégie commune et, en particulier, concrétise les objectifs dans le domaine des TIC. Les TIC y sont placées dans le contexte de la croissance socio-économique et du développement durable.

L'infrastructure numérique est au centre des préoccupations, et l'économie numérique ainsi que l'alphabétisation numérique et le développement des compétences sont mentionnés comme faisant partie des actions prioritaires pour soutenir le développement d'une société de l'information inclusive en Afrique<sup>440</sup>.

La déclaration du quatrième sommet mentionne l'infrastructure numérique et les TIC dans le contexte du développement, de la croissance et des droits de l'Homme<sup>441</sup>. Le principal angle d'approche, tel que détaillé dans la feuille de route du sommet, est l'infrastructure numérique, et comprend également des objectifs visant a) l'harmonisation et l'alignement des aspects concernés des politiques et des cadres réglementaires africains et européens en matière de communications électroniques, y compris la cybersécurité ; b) l'interconnexion des réseaux de recherche et d'éducation grâce aux infrastructures en ligne ; c) le renforcement des capacités dans le secteur des TIC<sup>442</sup>.

La déclaration commune du cinquième sommet en 2017 montre un changement d'orientation vers une discussion sur le numérique à travers le prisme du développement technologique et de l'économie numérique. La concrétisation des opportunités dans ce domaine est envisagée à travers « la collaboration dans des domaines concernant les cadres juridiques et réglementaires mesurables en matière de TIC, y compris la cybersécurité et la biométrie », en appuyant les investissements dans les infrastructures numériques, et l'intégration du numérique<sup>443</sup>.

En préparation du sixième sommet UA-UE, une réunion ministérielle UA-UE a eu lieu en octobre 2021. Après 2017, il s'agissait de la deuxième réunion au niveau ministériel. En ce qui concerne le numérique, la réunion a convenu de faciliter les investissements et de faire progresser une « transformation numérique sûre, durable et inclusive »<sup>444</sup>. Cette réunion a été suivie de l'événement conjoint UA-UE-UIT *Vers une Afrique numérique*, qui a mis l'accent sur le numérique comme pilier essentiel de la relation entre l'UA et l'UE<sup>445</sup>.

Le sixième sommet UA-UE de février 2022 a vu le lancement d'un paquet d'investissements Afrique-Europe de 150 milliards d'euros afin de contribuer « à la mise en place d'économies plus diversifiées, inclusives, durables et résilientes ». Le soutien aux efforts de transformation numérique est envisagé comme un pilier clé du paquet, avec un accent sur les investissements dans les infrastructures pour une « connectivité de confiance », un accès abordable à l'économie numérique et des données, et la stimulation de l'entrepreneuriat et des compétences numériques<sup>446</sup>.

<sup>439</sup> Conseil de l'Union européenne. (2007). [Le partenariat stratégique Afrique-UE : Une stratégie commune Afrique-UE](#).

<sup>440</sup> Sommet UE-Afrique. (2010). [Joint Africa EU Strategy Action Plan 2011-2013](#) (Plan d'action de la stratégie commune Afrique-UE 2011-2013).

<sup>441</sup> Sommet UE-Afrique. (2014). [Quatrième sommet UE-Afrique. Déclaration](#).

<sup>442</sup> Sommet UE-Afrique. (2014). [Quatrième sommet UE-Afrique. Feuille de route 2014-2017](#).

<sup>443</sup> Sommet UA-UE. (2017). [Investir dans la jeunesse pour une croissance inclusive accélérée et le développement durable. Déclaration](#).

<sup>444</sup> Union africaine [UA]. (2021). [Joint Press Statement Second AU-EU Ministerial Meeting](#) (Communiqué de presse conjoint Deuxième réunion ministérielle UA-UE).

<sup>445</sup> Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe. (2021). [Towards digital Africa: Accelerating the achievement of the sustainable development goals](#) (Vers une Afrique numérique : Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable).

<sup>446</sup> Sixième sommet UA-UE. (2022). [Une vision commune pour 2030](#).

## Le DETF et la D4D Coalition

Le **Groupe de travail UA-UE sur l'économie numérique (DETF UA-UE)**, créé en 2018, a marqué une étape pratique dans la formulation des relations stratégiques numériques entre l'UE et l'Afrique. Le DETF a été créé pour offrir une plateforme de coopération entre le secteur privé, les donateurs, les organisations internationales, les institutions financières et la société civile. Le rapport 2019 du groupe formule un certain nombre de recommandations politiques : accélération de la réalisation de l'accès universel au haut-débit, formation aux compétences numériques, soutien à l'entrepreneuriat numérique par un meilleur accès au financement et aux services de soutien aux entreprises, et adoption accélérée des services électroniques<sup>447</sup>. Ces recommandations sont intégrées dans l'approche de la BEI en matière de financement<sup>448</sup>.

Le projet **Digital for Development (D4D) Hub UA-UE** a été lancé en 2020 dans le cadre d'une initiative plus large visant à améliorer la coordination entre les États membres et les institutions de l'UE. Il se concentre sur le renforcement des capacités des institutions à élaborer des politiques et des plans de développement appropriés, sur la facilitation du partage des connaissances entre les parties prenantes et sur la promotion des dialogues entre les différentes parties prenantes du secteur numérique<sup>449</sup>. Le principal défi pour le hub est de trouver le moyen de s'intégrer à d'autres activités et financements dans le cadre de l'instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale de l'UE (*Neighborhood, Development and International Cooperation Instrument - Global Europe [NDICI-Global Europe]*).

Jusqu'à présent, le hub s'est principalement concentré sur la réglementation et la gouvernance numériques, notamment dans le domaine des données. Toutefois, des doutes subsistent quant à l'efficacité des activités du hub face à l'influence de la Chine et des États-Unis, principalement en raison de la lenteur du processus décisionnel, des règles de passation de marchés et de l'absence d'un ordre de priorités<sup>450</sup>. Certaines de ces faiblesses sont comblées par les États membres qui prennent l'initiative dans des domaines spécifiques, notamment l'Allemagne sur les données, la France sur la connectivité / l'infrastructure, la Belgique sur le développement, l'Estonie sur le commerce électronique et le Luxembourg sur la cybersécurité.

Les projets connexes sont le Pont d'innovation numérique entre l'Afrique et l'Europe (*African European Digital Innovation Bridge – AEDIB*) et le *Programme phare UE-UA sur les données (EU-AU Data Flagship)*. Ce dernier travaillera à l'élaboration d'un cadre de données commun et non contraignant fondé sur des principes communs, notamment dans l'optique de la création du marché numérique unique africain<sup>451</sup>. La protection des données personnelles et l'interopérabilité sont des thèmes clés.

Alors que ces initiatives de partenariat et de coopération, ainsi que d'autres, continuent d'être mises en œuvre, il faudra du temps pour les évaluer du point de vue de leur efficacité et de leur acceptation globale par les parties prenantes africaines.

<sup>447</sup> Commission européenne. (2019). *New Africa-Europe Digital Economy Partnership. Accelerating the Achievement of the SDGs* (Nouveau partenariat Afrique-Europe pour l'économie numérique. Accélérer la réalisation des ODD).

<sup>448</sup> Banque européenne d'investissement [BEI]. (2021). *L'essor de l'économie numérique africaine. Comment la Banque européenne d'investissement soutient la transition de l'Afrique vers une économie numérique*.

<sup>449</sup> D4D. (s.d.). *Accompagner la transformation numérique en l'Afrique*.

<sup>450</sup> Teevan, C. (2021). *Building strategic European digital cooperation with Africa*, (Construire une coopération numérique européenne stratégique avec l'Afrique). Briefing note 134 by The European Centre for Development Policy Management (ECDPM) Maastricht.

<sup>451</sup> D4D. (s.d.). *Huit projets innovants*.



## Coopération en matière d'infrastructures et de connectivité : paquet d'investissements Afrique-Europe du « Global Gateway »

En 2021, la Commission européenne a annoncé la stratégie « Global Gateway », consacrée à l'appui au développement des infrastructures dans le monde. Dans le cadre de « Global Gateway », le *Paquet d'investissements Afrique-Europe* a été lancé en 2022 pour soutenir la « reprise et la transformation forte, inclusive, verte et numérique » de l'Afrique<sup>452</sup>. Des investissements sont envisagés dans des initiatives telles que le déploiement d'un câble sous-marin en fibre optique « EurAfrica Gateway » reliant les deux continents, la construction de réseaux de câbles en fibre optique à travers l'Afrique, et la consolidation du pont d'innovation numérique Afrique-Europe pour aider les pays à renforcer leur écosystème numérique et d'innovation, et promouvoir la coopération intercontinentale<sup>453</sup>.

Il convient de noter que les investissements dans l'infrastructure du projet « Global Gateway » sont censés être couplés à une aide aux pays partenaires « pour garantir la protection des données à caractère personnel, la cybersécurité et le droit à la vie privée, une IA digne de confiance ainsi que des marchés numériques équitables et ouverts ». En outre, les investissements dans les infrastructures numériques doivent être alignés sur « des normes et protocoles qui favorisent la sécurité et la résilience des réseaux, l'interopérabilité et un Internet ouvert, pluriel et sécurisé »<sup>454</sup>.

## Initiatives en matière de gouvernance numérique

Grâce à ce que l'on appelle l'effet Bruxelles, l'UE façonne la gouvernance et la réglementation numériques mondiales. L'exemple le plus marquant a été le RGPD, qui a influencé la gouvernance des données dans le monde entier, y compris en Afrique. Le RGPD sert de modèle et d'inspiration pour la réglementation nationale et régionale en matière de données. En outre, la réglementation est également introduite dans les accords étrangers et de développement de l'UE, tels que l'accord UE-ACP. Les règles de l'UE en matière de données sont également complétées par des règlements sur les données industrielles et autres données non personnelles. Certains aspects de la *Législation sur les services numériques* et de la *Législation sur les marchés numériques* récemment adoptées concernent également la protection des données.

Outre les données, la coopération en matière de gouvernance numérique peut être développée dans le domaine de la cybersécurité (nouvelle directive de l'UE sur la sécurité des réseaux et de l'information), de l'IA (loi de l'UE sur l'IA) et d'autres domaines réglementaires dans lesquels l'UE dispose d'une expertise et d'une expérience : politique de la concurrence, commerce électronique et normalisation.

<sup>452</sup> Commission européenne. (s.d.). [UE-Afrique : Paquet d'investissement Global Gateway](#).

<sup>453</sup> Commission européenne. (2022). [UE-Afrique : UE-Afrique : Paquet d'investissement Global Gateway – Transition numérique](#).

<sup>454</sup> Commission européenne. (2021). [Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement – La stratégie Global Gateway](#).

## 4. Inde

Parmi les principaux acteurs, l'Inde est probablement la plus proche de devenir un modèle pour le développement numérique de l'Afrique. Afin d'étayer ce point, le *Financial Times* établit une similitude entre l'Inde et l'Afrique en ce qui concerne la population des jeunes de moins de 25 ans (Inde – 50 % ; Afrique – 60 %). Une autre analogie est le fossé qui se creuse entre les mégapoles très férues de technologies numériques et les vastes zones rurales<sup>455</sup>.

Il n'est donc pas surprenant que le numérique occupe une place importante parmi les priorités du gouvernement indien en matière de coopération avec l'Afrique. La santé numérique et la télémédecine sont des domaines dans lesquels l'Inde concentre ses efforts en Afrique. Ceux-ci s'appuient sur un intérêt général des acteurs africains pour les soins de santé en Inde. Par exemple, le nombre d'Africains visitant l'Inde pour ce qu'on appelle le tourisme de santé est passé de 5,4 % du total des visites de touristes de santé en 2010 à 15,4 % en 2019<sup>456</sup>. Les initiatives de santé numérique se concentrent sur les coentreprises dans la recherche clinique et les programmes éducatifs.

En ce qui concerne l'administration en ligne, l'une des priorités en Afrique est de fournir aux citoyens une identité numérique comme base de leur plein accès aux services numériques. Mais l'identification numérique est également une question très controversée, compte tenu des risques qu'elle présente pour la protection de la vie privée et des utilisations abusives des systèmes d'identification numérique. Aadhar, le système d'identification numérique biométrique de l'Inde, présente un intérêt particulier pour les pays africains. L'expérience du déploiement d'Aadhar en Inde est pertinente en raison des défis similaires auxquels l'Afrique est confrontée, par exemple pour fournir une identité aux populations rurales souvent dépourvues de compétences et d'expertise numériques.

La part de l'Afrique dans les investissements étrangers de l'Inde entre 2017 et 2019 était de 15 %. Il est intéressant de noter que 82 % de ces investissements ont transité par Maurice en raison de son régime fiscal avantageux<sup>457</sup>.

L'Inde a signé des protocoles d'accord sur la cybersécurité et la coopération numérique avec les pays africains suivants : Maroc, Égypte, Seychelles, Afrique du Sud, Kenya et Maurice.

<sup>455</sup> Hruby, A. (2019, 4 novembre). [Africa should look to India for digital inspiration](#). (L'Afrique devrait se tourner vers l'Inde pour son inspiration dans le numérique). *Financial Times*.

<sup>456</sup> Karingi, S., & Naliaka, L.N. (2022, 25 février). [The future of India-Africa relations: Opportunities abound](#) (L'avenir des relations Inde-Afrique : Les opportunités abondent). Brookings.

<sup>457</sup> Idem.





# **IV**

# **Recommendations**



La présente étude a commencé par reconnaître que les pays africains n'ont pas de politique étrangère numérique toute faite. Il n'existe pas de cadre écrit spécifique visant uniquement à définir les buts et objectifs liés à la politique du numérique que les pays devraient suivre dans leurs relations internationales. Cependant, les acteurs africains ne sont pas complètement absents de la gouvernance internationale du numérique, puisqu'ils participent à divers processus et initiatives d'ordre politique, technique, économique et juridique.

Comme le révèlent les différentes sections de l'étude, les pays intègrent certains éléments de la politique étrangère dans divers documents et stratégies traitant des questions numériques (économie numérique, cybersécurité, haut-débit, compétences, etc.). Les politiques et cadres élaborés par les organisations continentales et régionales incluent également des aspects internationaux. Plusieurs pays suivent activement l'agenda numérique dans le cadre des travaux d'organisations internationales telles que l'UIT et le CDH. En outre, les acteurs du monde des affaires, de la communauté technique, de la société civile et des milieux universitaires peuvent être considérés comme des acteurs de la politique étrangère, car ils font avancer les intérêts régionaux et nationaux à travers leur participation à des processus internationaux tels que le FGI et l'ICANN.

Les gouvernements et les initiatives continentales et régionales devraient s'appuyer sur ces réalités pour faire en sorte que les voix africaines soient effectivement plus fortes dans les processus numériques internationaux, et que ces processus tiennent compte de manière significative des intérêts et des besoins de la région. La participation active des acteurs africains à la politique numérique mondiale ne vise pas seulement à promouvoir leurs intérêts, mais constitue également la clé de la construction d'un avenir numérique inclusif, sûr, sécurisé et durable pour l'humanité. À cette fin, les actions qui pourraient être entreprises par les gouvernements africains et les organisations régionales et continentales comprennent les éléments suivants.

### **Veiller à ce que les priorités numériques soient clairement reflétées dans les politiques étrangères et les relations internationales**

- En se frayant un chemin vers un développement numérique durable, l'Afrique doit se concentrer sur de multiples priorités, qu'il s'agisse d'élargir l'accès, la connectivité et les compétences numériques, ou de soutenir l'innovation et la croissance de l'économie numérique. Pour faire avancer ces priorités, il faut avant tout des environnements favorables adéquats, sous la forme de politiques, de réglementations, de législations et d'institutions capables de favoriser des processus de transformation numérique qui répondent aux besoins et aux intérêts de la région. Parallèlement, refléter clairement ces priorités dans les politiques étrangères et les relations internationales des pays et des institutions continentales et régionales serait bénéfique pour le continent et contribuerait à faire en sorte que les perspectives africaines sur les questions numériques soient plus fortement articulées au niveau international.
- L'intégration des questions numériques dans les politiques étrangères pourrait se faire par le biais de plusieurs approches. Les pays et les institutions devraient analyser les différentes options, les évaluer en fonction de leurs propres contextes, priorités et ressources, et choisir le modèle qui leur convient le mieux.
  - Intégrer les questions numériques dans les stratégies générales de politique étrangère.
  - Inclure des éléments de politique étrangère dans les stratégies et politiques liées au numérique et traitant de questions telles que la transformation numérique, la cybersécurité, l'économie numérique et les infrastructures (une approche que plusieurs pays ont déjà commencé à mettre en œuvre). Lorsque ces éléments sont pris en compte dans divers documents d'orientation, il convient d'assurer la cohérence entre ces documents et la coordination de leur mise en œuvre.
  - Développer des stratégies de politique étrangère numérique spécifiques. Si ces stratégies peuvent s'inspirer de celles des pays qui ont mis en place des initiatives similaires, elles devraient être fortement ancrées dans les réalités et les besoins locaux pour qu'elles soient efficaces et efficientes.



## **Donner la priorité à l'engagement dans des processus internationaux spécifiques de gouvernance numérique**

- À court et moyen terme, les pays devraient renforcer leur engagement dans les processus internationaux qui reflètent leurs priorités en matière de politique numérique. Cela ne veut pas dire que les autres processus numériques doivent être ignorés ou laissés de côté, mais qu'il s'agit plutôt d'établir des priorités dans l'affectation des ressources (humaines, financières) généralement limitées dont disposent les pays.

## **Renforcer la participation à la Genève internationale**

- La plupart des questions numériques présentant un grand intérêt pour l'Afrique sont traitées dans la Genève internationale qu'il s'agisse de questions commerciales, humanitaires ou de développement. Par exemple, l'UIT s'occupe des infrastructures et des normes, l'OMC gère le commerce électronique, et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) traite de la protection de la propriété intellectuelle dans l'espace numérique. Les missions permanentes des pays auprès des Nations unies à Genève doivent être correctement outillées pour interagir avec les organisations internationales dans les processus de politique numérique et relier ces processus aux activités numériques dans leur pays d'origine.

## **Continuer à accorder la priorité aux considérations économiques et de développement dans les relations bilatérales et multilatérales**

- L'Afrique se retrouve au centre de la compétition que se livrent les grandes puissances pour façonner les futurs modèles de gouvernance numérique et pour affirmer leur domination sur les réseaux, les données et les marchés numériques. Dans l'écosystème géopolitique numérique en rapide évolution, des situations se présentent lorsqu'un acteur ou un autre tente de pousser les pays africains à choisir un camp (par exemple, choisir entre la technologie américaine et la technologie chinoise, soutenir des initiatives qui sont généralement formulées – plus ou moins explicitement – en opposition à un modèle de gouvernance ou à un autre). Face à de tels choix, les pays africains doivent continuer à privilégier leurs considérations économiques et de développement liées aux questions numériques par rapport aux considérations géopolitiques, conformément à leurs priorités et intérêts nationaux.

## **Renforcer l'approche pangouvernementale**

- Les pays doivent s'assurer que la gouvernance numérique reflète horizontalement l'impact de la numérisation et que les différents ministères, agences et autres institutions publiques traitant des questions commerciales, économiques, sécuritaires, culturelles et autres intègrent les aspects numériques dans leur travail. À cette fin, le développement des capacités et le partage d'expériences avec des partenaires internationaux devraient être mis à profit pour mener des recherches sur les politiques, des formations et des immersions dans les organismes gouvernementaux.

## **Faciliter l'approche pansociétale**

- Les pays devraient soutenir la participation de la communauté technologique, des entreprises et de la société civile aux processus de gouvernance numérique à tous les niveaux, du national au mondial. Ils devraient ensuite galvaniser les capacités existantes au sein de ces communautés – qui participent déjà à divers processus tels que l'ICANN et le FGI – pour renforcer la participation aux espaces politiques numériques internationaux. La mise à contribution de la diaspora, des milieux universitaires, des communautés locales, de la jeunesse et d'autres acteurs africains devrait également être envisagée.
- Les pays pourraient également bénéficier d'un soutien au renforcement des initiatives nationales et régionales du FGI et les encourager à contribuer plus activement au FGI mondial, afin de mieux refléter les voix et les positions africaines dans les débats mondiaux. Dans le même temps, les pays peuvent tirer parti de la nature multipartite des initiatives du FGI dans toute la région pour consulter – de manière formelle ou informelle – les acteurs sur les priorités régionales et nationales à promouvoir et les positions à prendre dans les processus de gouvernance internationale du numérique.



**Favoriser des positions coordonnées dans la gouvernance internationale du numérique**

- En dépit de la diversité économique, culturelle, sociale et politique de l'Afrique, les pays pourraient bénéficier de positions coordonnées sur les questions débattues dans les organisations et processus internationaux. L'UA et les CER pourraient servir de cadres pour coordonner et harmoniser – lorsque cela est possible et pertinent – les positions africaines à défendre dans les processus internationaux. Dans la mesure du possible, les États, à titre individuel, pourraient également créer des synergies directement avec leurs homologues.

**Concevoir des approches à long terme pour renforcer les capacités universitaires, de recherche et de politique numériques de la prochaine génération de diplomates et de décideurs africains**

Ces approches pourraient comprendre :

- le développement de capacités de recherche et de programmes universitaires dans le domaine de la politique étrangère et de la diplomatie du numérique ;
- la mise en valeur des capacités individuelles et institutionnelles au sein des ministères des Affaires étrangères afin de les rendre aptes à suivre les questions numériques.





# **Annexe I: Analyse de huit pays cibles**



Cette section contient une analyse de la diplomatie du numérique et des éléments de politique étrangère de huit pays africains dans ce domaine.

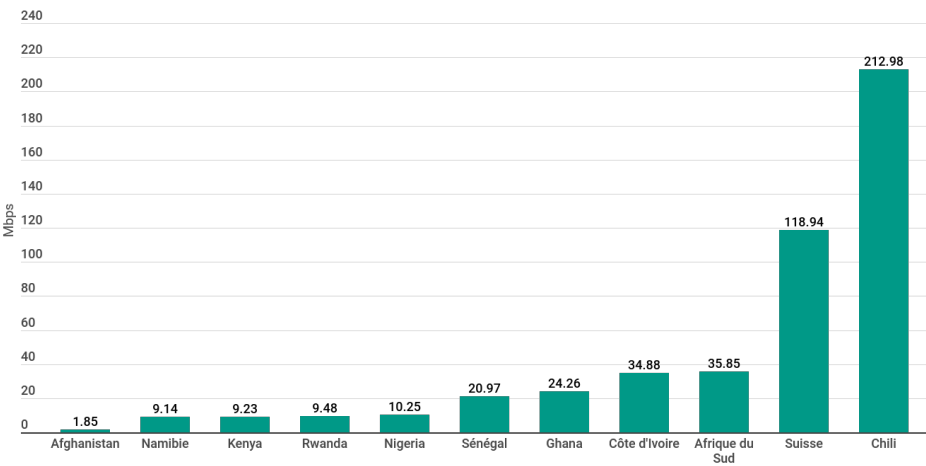
|                |               |
|----------------|---------------|
| Ghana          | Côte d'Ivoire |
| Kenya          | Namibie       |
| Nigéria        | Rwanda        |
| Afrique du Sud | Sénégal       |

La première partie plante le décor en fournissant une analyse comparative illustrée de ces huit pays, qui diffèrent par leurs niveaux de développement numériques, leurs priorités et leur participation aux activités internationales.

La deuxième partie comprend un profil numérique pour chaque pays avec des statistiques et des classements, des stratégies et des législations nationales, ainsi que les niveaux d'implication des pays respectifs dans la politique mondiale du numérique.

# 1. Enquête comparative

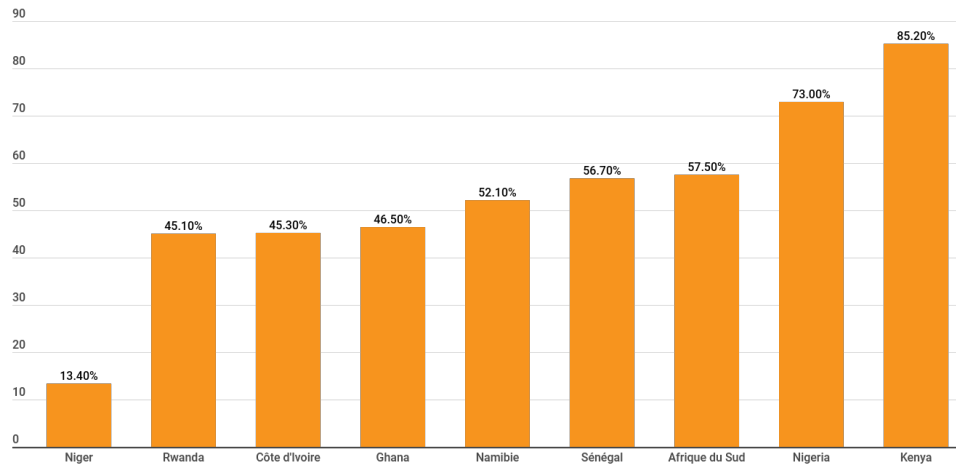
**Vitesse moyenne d'accès à l'Internet** (haut-débit fixe) du plus lent (Afghanistan) au plus rapide (Chili), avec les huit pays cibles entre les deux<sup>458</sup>.



DIPLO

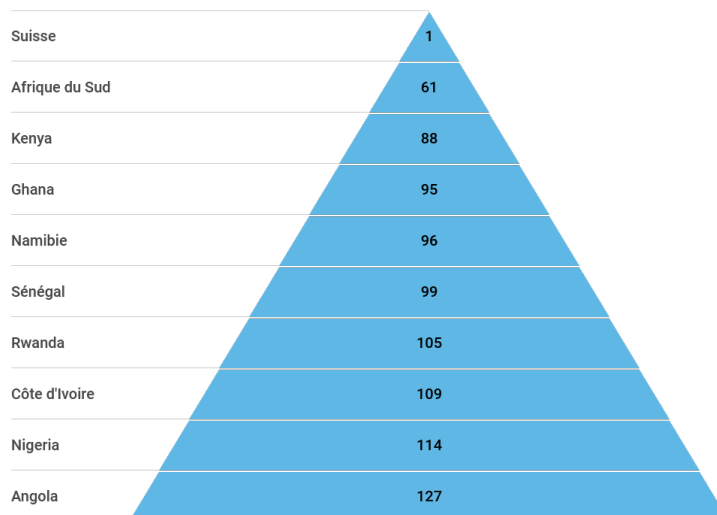
<sup>458</sup> Ookla. (2022). [Speedtest Global Index \(juillet 2022\)](#).

**Taux de pénétration de l'Internet** (pourcentage de la population), du plus bas, au Niger, avec 13,40 %, au plus haut, au Kenya, avec 85,20 %<sup>459</sup>.



**DIPLO**

L'**indice mondial de l'innovation** est un calcul complexe qui fait intervenir un large éventail de données allant de l'accès à Internet aux publications dans des revues scientifiques. Les pays sont classés en fonction de leur position comparativement au premier du classement (la Suisse) et au dernier de cet indice (l'Angola)<sup>460</sup>.



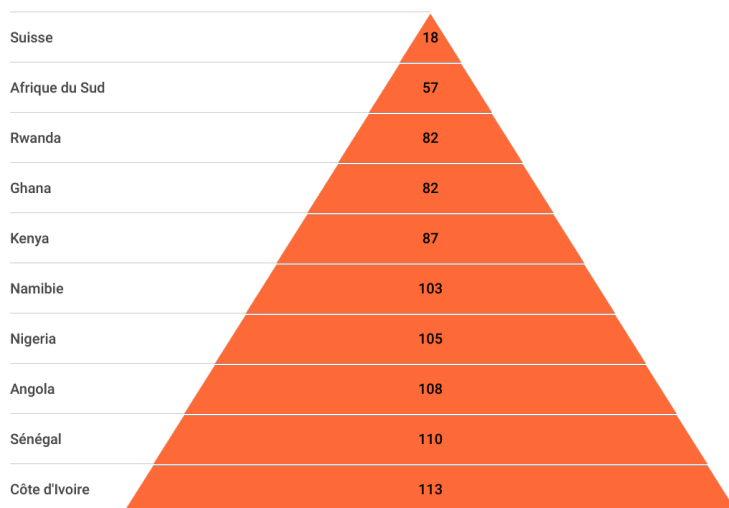
**DIPLO**

L'**indice de la participation électronique (e-participation)** se concentre sur l'utilisation par les pouvoirs publics de services en ligne pour fournir des informations aux citoyens (partage d'informations en ligne), interagir avec les parties prenantes (consultation en ligne) et participer aux processus décisionnels (prise de décision en ligne). Les pays sont classés en fonction de leur position dans l'indice comparativement au pays qui enregistre le plus haut niveau d'e-participation (la Suisse) et celui qui en occupe le plus faible (la Côte d'Ivoire)<sup>461</sup>.

<sup>459</sup> Statista. (2022). [Internet users statistics for Africa](#) (statistiques sur les utilisateurs d'Internet en Afrique).

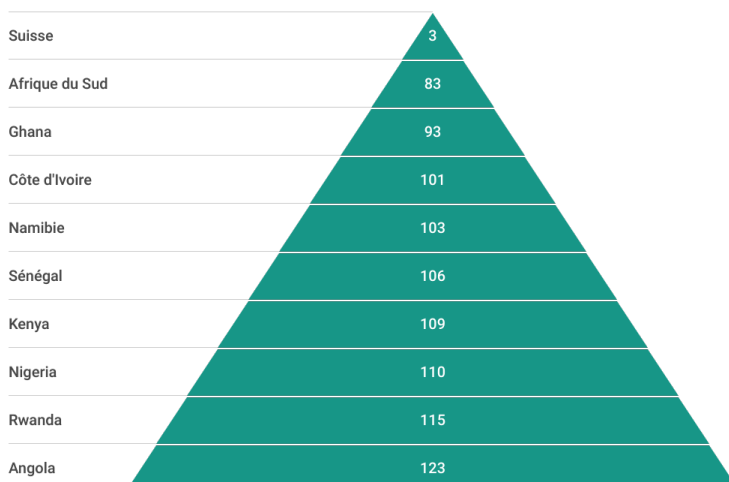
<sup>460</sup> Organisation mondiale de la propriété intellectuelle [OMPI]. (2022). [Global Innovation Index 2022. What is the future of innovation-driven growth?](#) (Indice mondial de l'innovation 2022. Quel est l'avenir de la croissance tirée par l'innovation ?)

<sup>461</sup> Idem. L'indice est dérivé comme un indice supplémentaire à l'enquête de l'ONU sur l'administration électronique : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies [UN DESA]. (2020). [United Nations E-Government Survey 2020](#) (Enquête 2020 des Nations Unies sur l'administration en ligne). Année des données : 2020.



**DIPLO**

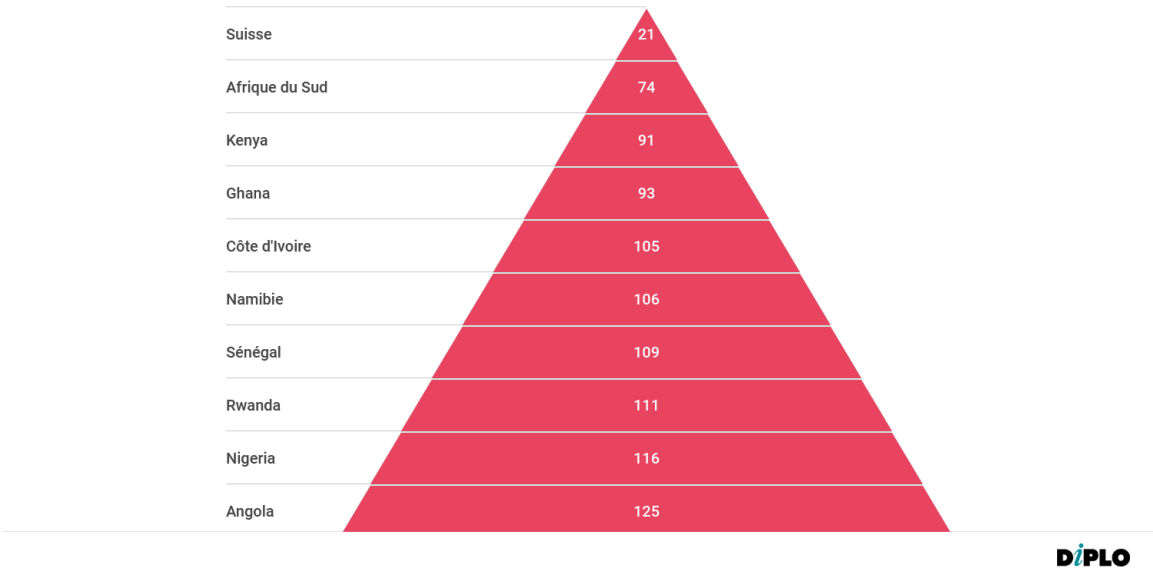
**L'utilisation des TIC** est un indice composite qui mesure quatre indicateurs de TIC (25 % chacun) : (a) le pourcentage d'individus utilisant l'internet ; (b) les abonnements à l'internet fixe (filaire) à haut-débit pour 100 habitants ; (c) les abonnements mobiles actifs à haut-débit pour 100 habitants ; et (d) le trafic internet mobile à haut-débit (gigaoctets/abonnements). Les pays sont classés en fonction de leur position dans l'indice, du taux le plus élevé d'utilisation des TIC (la Suisse) au plus bas (l'Angola)<sup>462</sup>.



**DIPLO**

<sup>462</sup> Organisation mondiale de la propriété intellectuelle [OMPI]. (2022). [Global Innovation Index 2022. What is the future of innovation-driven growth?](#) (Indice mondial de l'innovation 2022. Quel est l'avenir de la croissance tirée par l'innovation ?) Les calculs sont basés sur des données de l'OMPI et de la base de données des indicateurs mondiaux des télécommunications/ TIC (édition de février 2022). Année des données : 2020.

L'accès aux TIC est un indice composite qui pondère quatre indicateurs de TIC (25 % chacun) : (a) pourcentage de la population couverte par des réseaux mobiles (au moins 3G) ; (b) abonnements au téléphone cellulaire mobile pour 100 habitants ; (c) largeur de bande Internet internationale (bit/s) par utilisateur Internet ; et (d) pourcentage de ménages ayant accès à Internet. Les pays sont classés en fonction de leur position dans l'indice<sup>463</sup>.



<sup>463</sup> Idem. Les calculs sont basés sur des données de l'OMPI et de la base de données des indicateurs mondiaux des télécommunications/TIC (édition de février 2022). Année des données : 2020.

## 2. Profils numériques de huit pays cibles



### Profil numérique

| Population<br>2022, estimation | Pénétration<br>de l'Internet<br>dec. 2021 | Utilisateurs<br>d'Internet<br>dec. 2021 | Croissance<br>de l'Internet<br>(2000-2021) | Abonnés<br>Facebook<br>avril 2020 | Nombre de<br>centres de<br>données<br>2022 <sup>464</sup> |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 32 154 245                     | 45,9 %                                    | 14 767 818                              | 49 126 %                                   | 9 163 200                         | 5                                                         |

### Signataire de

- Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)
- Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)

### Classement (sur 132 pays)

Source : L'indice mondial de l'innovation 2022<sup>465</sup>

| Rang selon l'indice mondial de l'innovation | Accès aux TIC | Utilisation des TIC | E-participation | Documents cessibles<br>Index H <sup>466</sup> | Code pays<br>TLDs/th pop.<br>15-69 <sup>467</sup> | Fabrication de haute technologie<br>% <sup>468</sup> |
|---------------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 95                                          | 93            | 93                  | 82              | 83                                            | 124                                               | 86                                                   |

### Principales politiques et stratégies

- *Politique nationale en matière de TIC pour l'accélération du développement*
- *Politique en matière de haut-débit et stratégie de mise en œuvre*
- *Politique et stratégie nationales en matière de cybersécurité*
- *Le Ghana au-delà de l'aide*
- *Stratégie nationale d'inclusion financière et de développement*
- *Politique en matière de services financiers numériques*
- *Feuille de route Cash-Lite*

<sup>464</sup> Les statistiques sur la population, la pénétration d'internet, les utilisateurs d'internet, la croissance d'internet et les abonnés à Facebook sont basées sur Miniwatts Marketing Group. (2022). [Statistiques sur les utilisateurs d'Internet en Afrique](#). Les statistiques sur les centres de données sont basées sur Data Center Map. (2022). [Centres de données](#).

<sup>465</sup> Organisation mondiale de la propriété intellectuelle [OMPI]. (2022). [Global Innovation Index 2022. What is the future of innovation-driven growth?](#) (Indice mondial de l'innovation 2022. Quel est l'avenir de la croissance tirée par l'innovation ?)

<sup>466</sup> L'indice H (2021) est le nombre de pays ayant publié des articles (H) qui ont reçu au moins H citations.

<sup>467</sup> Le nombre total de noms de domaine enregistrés sous le ccTLD du pays, par millier d'habitants, âgés de 15 à 69 ans (décembre 2021).

<sup>468</sup> Production de haute technologie et de moyenne-haute technologie en pourcentage de la production manufacturière totale (2019).

Le Ghana est une économie numérique dynamique qui a un lien évident avec l'évolution des processus internationaux. Tous les grands documents stratégiques élaborés par le pays ont souligné la nécessité d'une coopération internationale.

**Économie numérique.** La *Politique nationale en matière de TIC pour l'accélération du développement* (*National ICT for Accelerated Development Policy*) cite comme priorités le développement d'un « secteur des TIC dynamique, tourné vers l'exportation et compétitif à l'échelle mondiale » et « la garantie d'une place pour le Ghana dans le système économique international »<sup>469</sup>. Ces objectifs sont renforcés par la politique *Le Ghana au-delà de l'aide* (*Ghana Beyond Aid*), qui prévoit que d'ici 2028, le pays « aura tiré parti de ses nombreux talents humains pour devenir un leader (au moins en Afrique) dans l'économie numérique »<sup>470</sup>.

Le Ghana fait partie des pays africains qui ont introduit la TVA sur les services numériques.

**Cybersécurité.** La progression rapide dans le classement de l'indice mondial de cybersécurité (*Global Cybersecurity Index* – GCI) illustre le succès du Ghana dans le développement de l'infrastructure de cybersécurité. Dans le GCI 2020, le Ghana s'est hissé à la 43<sup>e</sup> place avec une note de 86,69 %, ce qui est nettement plus élevé que les années précédentes – 32,6 % en 2017 et 43,7 % en 2018.

La *Politique et la stratégie nationales en matière de cybersécurité* appellent à la participation active du pays à tous les organes, groupes d'experts et agences multinationales pertinents traitant de la cybersécurité<sup>471</sup>. Cette approche a été réitérée en 2020 lorsque le parlement ghanéen a adopté la *Loi sur la cybersécurité*, qui contient des dispositions relatives à la coopération internationale. La loi charge l'Autorité de la cybersécurité du Ghana de mettre en œuvre et d'appliquer les traités internationaux sur la cybercriminalité et la cybersécurité approuvés par le pays, de coopérer avec les institutions internationales et d'établir un point de contact pour les incidents de cybersécurité qui faciliterait la coopération internationale en matière de cybersécurité<sup>472</sup>.

Ces priorités stratégiques ne sont pas seulement inscrites dans des documents de politique, mais également mises en pratique, ce qui fait du Ghana l'un des pays africains les plus actifs dans les processus internationaux de cybersécurité et de cybercriminalité. Le Ghana a ratifié les conventions de Budapest et de Malabo. Il a également été très actif au sein du Groupe de travail sur la cybersécurité (GTCNL), auquel il a apporté son soutien, en présentant plusieurs propositions visant à faire du GTCNL une plateforme mondiale pour la cybersécurité, destinée à promouvoir le dialogue et les échanges de bonnes pratiques, à sensibiliser, à faciliter la consultation entre les États et à fournir des informations sur le renforcement des capacités. Le Ghana a en outre proposé la création d'un référentiel mondial des efforts de renforcement de la confiance déployés aux niveaux régional et sous-régional pour répondre efficacement aux menaces pesant sur les infrastructures d'information essentielles. Il a également suggéré que des points de contact nationaux soient établis au sein des réseaux d'institutions de coordination sous l'égide du GTCNL.

**Cybercriminalité.** La loi sur la cybersécurité prévoit, entre autres, la création d'un point de contact accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour lutter contre la cybercriminalité. Signe d'une approche réglementaire avancée, le Ghana aborde la réglementation de la cybercriminalité de manière transversale, en incluant des dispositions sur la cybercriminalité dans les lois régissant les transactions électroniques et la protection des données.

<sup>469</sup> République du Ghana. (2003). *The Ghana ICT for Accelerated Development (ICT4D) Policy* (Politique nationale en matière de TIC pour l'accélération du développement).

<sup>470</sup> Comité Ghana Beyond Aid. (2019). *Ghana beyond Aid Charter and Strategy Document* (Le Ghana au-delà de l'aide - Charte et document de stratégie).

<sup>471</sup> Ministère des Communications, République du Ghana. (2015). *National Cyber Security Policy and Strategy. Final draft* (Politique et stratégie nationales en matière de cybersécurité. Projet final).

<sup>472</sup> Parlement du Ghana. (2020). *Cybersecurity Act* (Loi sur la cybersécurité).

**Compétences numériques.** La stratégie *Ghana Beyond Aid* présente des plans visant à tirer parti de son abondant réservoir de talents pour devenir un leader, au moins en Afrique, dans l'économie numérique d'ici 2028<sup>473</sup>. En ce qui concerne le développement des compétences en IA, le *Plan national pour l'entrepreneuriat et l'innovation* appelle à la coopération avec des initiatives menées par le secteur privé<sup>474</sup>.

Le *Ghana-India Kofi Annan Centre of Excellence in ICT (AITI-KACE)* a été créé en 2003 en tant qu'agence de développement des capacités en matière de TIC sous l'égide du ministère des Communications et de la Numérisation. Le centre promeut le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, la recherche et l'innovation, les services de consultation et de conseil en matière de TIC, et les solutions de gouvernance électronique au Ghana et en Afrique.

La *Politique nationale en matière de TIC pour l'accélération du développement* appelle à la coopération avec les établissements d'enseignement internationaux afin de faciliter les échanges éducatifs, et la promotion de l'éducation et de la formation aux TIC, le transfert de technologie et la collaboration en matière de recherche et développement (R&D)<sup>475</sup>. Dans le domaine de la diplomatie scientifique, il est demandé de promouvoir les partenariats entre les institutions locales de R&D et les centres d'excellence étrangers et internationaux.

**Finance numérique.** La *Stratégie nationale d'inclusion financière et de développement* vise à accroître l'inclusion financière pour couvrir 85 % de la population d'ici 2023, contribuant ainsi à créer des opportunités économiques et à réduire la pauvreté. La stratégie présente également des objectifs liés à l'alignement des politiques et réglementations nationales sur les normes et principes internationaux<sup>476</sup>. La *Politique sur les services financiers numériques* vise à créer un écosystème numérique résilient, inclusif et innovant<sup>477</sup>. La *Feuille de route Cash-Lite* propose des mesures concrètes pour construire un écosystème de paiements numériques inclusif. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès aux services financiers, de faciliter la réglementation et la surveillance, et de promouvoir la protection des consommateurs<sup>478</sup>.

Le Ghana a introduit un système d'identification national avec des composants électroniques, considéré par le gouvernement comme un élément important vers l'inclusion financière<sup>479</sup>.

**Infrastructure numérique.** La mise en place d'une connectivité Internet rapide et fiable fait partie des priorités de la politique numérique du Ghana. La *Politique en matière de haut-débit et stratégie de mise en œuvre* décrivent la haut-débit comme « une condition préalable essentielle pour aider les innovateurs et les entrepreneurs à réaffirmer leurs capacités de production et de commercialisation dans le secteur des TI à l'échelle locale et mondiale »<sup>480</sup>. Le pays s'est également engagé à adopter et à faire respecter les normes techniques internationales ; à cette fin, il participe aux travaux de normalisation internationale à l'UIT, à l'ISO et à la CEI. Les acteurs du Ghana participent aussi activement aux travaux de l'ICANN, notamment au sein des groupes d'intérêt représentant la société civile et le monde des affaires.

<sup>473</sup> Comité Ghana Beyond Aid. (2019). [Ghana beyond Aid Charter and Strategy Document](#) (Le Ghana au-delà de l'aide - Charte et document de stratégie).

<sup>474</sup> Banque mondiale. (2021). [Harnessing Artificial Intelligence for Development on the Post-COVID-19 Era: A Review of National AI Strategies and Policies](#) (Mettre l'intelligence artificielle au service du développement dans l'ère post-Covid-19 : Un aperçu des stratégies et politiques nationales en matière d'IA).

<sup>475</sup> République du Ghana. (2003). [The Ghana ICT for Accelerated Development \(ICT4D\) Policy](#) (Politique nationale du Ghana en matière de TIC pour l'accélération du développement).

<sup>476</sup> République du Ghana. (2018). [National Financial Inclusion and Development Strategy](#) (Stratégie nationale d'inclusion financière et de développement).

<sup>477</sup> Ministère des Finances, Ghana. (2020). [Digital Financial Services Policy](#) (Politique sur les services financiers numériques).

<sup>478</sup> République du Ghana. (2020). [Towards a Cash-Lite Ghana. Building an Inclusive Digital Payments Ecosystem. Building an Inclusive Digital Payments Ecosystem](#) (Vers un Ghana avec moins d'argent liquide. Construire un écosystème de paiement numérique inclusif).

<sup>479</sup> Barasa, H. (2022). [Digital government in sub-Saharan Africa: Evolving fast, lacking frameworks](#) (Le gouvernement numérique en Afrique sub-saharienne : Évolution rapide, manque de cadres). Tony Blair Institute for Global Change.

<sup>480</sup> Ministère des Communications, République du Ghana. (2012). [National Broadband Policy and Implementation Strategy](#) (Politique en matière de haut-débit et stratégie de mise en œuvre).

## Profil numérique

| Population<br>2022, estimation | Pénétration<br>de l'Internet<br>dec. 2021 | Utilisateurs<br>d'Internet<br>dec. 2021 | Croissance<br>de l'Internet<br>(2000-2021) | Abonnés<br>Facebook<br>avril 2020 | Nombre de<br>centres de<br>données<br>2022 |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| 55 752 020                     | 85,2 %                                    | 46 870 422                              | 23,335 %                                   | 12 445 700                        | 9                                          |

## Non-signataire de

- la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)
- la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)

## Classement (sur 132 pays)

Source : L'indice mondial de l'innovation 2022

| Rang selon l'indice mondial de l'innovation | Accès aux TIC | Utilisation des TIC | E-participation | Documents cessibles Index H | Code pays TLDs/th pop. 15-69 | Fabrication de haute technologie % |
|---------------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| 88                                          | 91            | 109                 | 87              | 52                          | 92                           | 83                                 |

## Principales politiques et stratégies

- *Plan directeur national pour le numérique*
- *Plan d'action pour l'économie numérique*
- *Politique nationale en matière de TIC*
- *Stratégie nationale pour le haut-débit*
- *Stratégie nationale de cybersécurité*

Le Kenya figure parmi les économies numériques les plus dynamiques du continent africain. Ce résultat est dû à une combinaison de facteurs, notamment un secteur privé énergique, une réglementation intelligente et un engagement général avec les acteurs internationaux.

M-Pesa est un exemple de la manière dont l'empreinte numérique du Kenya s'étend aux niveaux régional et international : le service de transfert d'argent par téléphone mobile a été lancé en 2007 par Safaricom et Vodafone au Kenya, et est devenu l'un des symboles mondiaux de l'inclusion financière. Il est désormais opérationnel dans de nombreux pays africains, ainsi qu'au-delà du continent, dans des pays comme l'Allemagne, la Chine et les Émirats arabes unis. M-Pesa est également un exemple éducatif de la manière dont des environnements politiques favorables – créés par une coopération transversale entre les régulateurs des communications électroniques, des finances et de la concurrence – peuvent stimuler la croissance numérique.

Les progrès dans le domaine du numérique sont guidés par le *Plan directeur national pour le numérique (2022-2032)*, dont l'objectif global est de développer un « écosystème numérique robuste, sécurisé, abordable, accessible et fiable qui profite aux secteurs public et privé, et qui améliore la qualité de la vie »<sup>481</sup>. Un tel écosystème numérique aurait en son cœur une économie numérique forte, bien intégrée dans l'écosystème international.

**Économie numérique.** L'un des objectifs spécifiques du plan directeur est de positionner le Kenya comme une « économie numérique compétitive au niveau mondial » en créant un « écosystème juridique, réglementaire et politique attrayant au niveau mondial, qui apporte un soutien adéquat aux jeunes entreprises ». Le plan prévoit en outre que le Kenya devienne « un leader dans l'adoption, la localisation et l'utilisation des technologies émergentes pour le développement », ainsi que dans les discours et discussions mondiaux sur les questions liées aux technologies émergentes.

Des objectifs similaires figurent dans le *Plan d'action pour l'économie numérique* du pays, qui souligne que l'économie numérique offre au Kenya une occasion unique de développement économique, et présente des objectifs et des actions pour aider le pays à « devenir un leader régional et mondial de l'innovation, moteur d'une économie forte et durable et d'une société meilleure »<sup>482</sup>. Le plan souligne également l'importance d'intégrer l'économie numérique kényane dans le marché unique africain, afin de créer des économies d'échelle, et de favoriser la croissance des économies locales et régionales.

De même, la *Politique nationale en matière de TIC* veut que le Kenya « soit mondialement reconnu en matière d'innovation », développe un écosystème d'innovation et de start-up capable de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial, et « devienne un participant plus prospère dans l'économie mondiale »<sup>483</sup>. Une autre mesure proposée dans la politique consiste à soutenir la croissance des plateformes locales de commerce électronique ayant une portée mondiale. Le document reflète également l'aspiration du pays à devenir un leader dans le domaine des TIC et souligne le désir des Kényans d'être « des leaders et des innovateurs dans la quatrième révolution industrielle », et ajoute : « ... nous voulons donc attirer et créer les meilleures institutions de formation au monde ».

Les partenariats et la coopération internationaux sont des thèmes primordiaux dans les politiques et stratégies numériques du Kenya. Le pays a l'intention d'entretenir des liens avec des partenaires de développement internationaux et de solliciter leur soutien (technique, matériel, financier et concernant le développement des capacités) pour mettre en œuvre des éléments de son *Plan directeur national pour le numérique* ainsi que d'autres politiques en matière de TIC et de numérisation. Comme indiqué dans sa *Politique nationale en matière de TIC*, le pays souhaite également « tirer parti de la coopération et de l'engagement régionaux et internationaux pour s'assurer qu'il est en mesure d'exploiter les opportunités mondiales ».

**Finances numériques.** La promotion de l'inclusion financière figure en bonne place dans les stratégies numériques du Kenya ; l'accent est mis sur l'inclusion financière par le biais de la technologie mobile, comme l'a montré de manière éclatante le succès du système de paiement M-Pesa. Le fait que le pays ait inscrit l'inclusion financière parmi ses priorités est également un élément attractif pour les entreprises : Visa a ouvert son premier centre d'innovation en Afrique en avril 2022<sup>484</sup>.

<sup>481</sup> Ministère des TIC, de l'Innovation et de la Jeunesse, Kenya. (2021). *The Kenya National Digital Master Plan* (Plan directeur national pour le numérique).

<sup>482</sup> République du Kenya. (2019). *Digital Economy Blueprint* (Plan d'action pour l'économie numérique).

<sup>483</sup> Ministère de l'Information, des Communications et des Technologies du Kenya. (2019). *National Information, Communications and Technology Policy* (Politique nationale en matière de TIC).

<sup>484</sup> Njanja, A. (2022, 6 avril). *Visa unveils its first innovation hub in Africa to drive product development* (Visa dévoile son premier centre d'innovation en Afrique pour stimuler le développement de produits). TechCrunch.

En ce qui concerne les cryptomonnaies, le *Global Crypto Adoption Index* 2022 a placé le Kenya parmi les 20 premiers pays en termes d'adoption de cryptomonnaies<sup>485</sup>.

Le Kenya fait partie des premiers pays à réglementer les services de crédit numérique ; les prestataires sont notamment tenus d'avoir une présence locale et d'obtenir une licence de la Banque centrale du Kenya (CBK). La CBK a publié le *Règlement sur les fournisseurs de crédit numérique* en mars 2022, donnant aux prêteurs six mois pour se conformer aux règles<sup>486</sup>.

**Fiscalité numérique.** La taxe sur les services numériques du Kenya – qui s'applique actuellement à plus de 80 entreprises – est remise en cause par l'accord de l'OCDE de 2021 sur les nouvelles règles fiscales internationales<sup>487</sup>. Le Kenya n'a pas encore adhéré à cet accord, l'une des préoccupations du pays étant qu'un nouveau régime fiscal, qui serait conforme au nouveau cadre réglementaire international, pourrait réduire le nombre d'entreprises imposables à 11<sup>488</sup>. L'abandon des taxes nationales au profit de l'accord de l'OCDE signifierait donc que les pays acceptent de réduire les montants des taxes qu'ils perçoivent. On s'inquiète également du fait que l'accord tend à favoriser les pays développés.

**Cybersécurité.** La *Stratégie nationale de cybersécurité* souligne l'engagement du gouvernement à travailler avec des partenaires internationaux pour améliorer le dispositif de cybersécurité du pays. La participation du Kenya à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois, d'accords, de traités, de politiques, de normes et de standards internationaux en matière de cybersécurité constitue également une ligne d'action<sup>489</sup>. Le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la cybersécurité – aux niveaux régional et mondial – est également envisagé dans la *Stratégie pour le haut-débit du Kenya* et dans son *Plan directeur national pour le numérique*. En outre, la *Stratégie pour le haut-débit*<sup>490</sup> donne pour mission au pays de « construire des alliances mondiales et de promouvoir l'application du droit international dans le cyberspace », tandis que le plan directeur évoque l'engagement du Kenya à promouvoir un cyberspace sûr, stable et pacifique, tout en respectant les normes internationales en matière de cybersécurité.

La protection de la sécurité et de la stabilité des infrastructures numériques du pays est une autre priorité nationale, qui nécessite le développement de cyber-capacités complètes et offensives, comme le notait en 2016 le ministre kényan de l'Information, de la Communication et de la Technologie<sup>491</sup>.

Le Kenya participe activement aux discussions au sein du GTCNL, où il a demandé que l'ONU joue un rôle central dans la coordination du renforcement des cyber-capacités. Les Nations unies pourraient commencer par des mesures de coordination initiales, telles que la création d'un registre des mesures de renforcement des capacités existantes et des points de contact concernés, ainsi que des enseignements disponibles. Ce registre devrait ensuite être utilisé pour déterminer une base de référence afin de mesurer le niveau minimal de cybersécurité nécessaire à la sécurité mondiale et permettre aux pays de procéder à des auto-évaluations.

<sup>485</sup> Chainalysis. (2022, 14 septembre). [The 2022 Global Crypto Adoption Index](#) (L'indice mondial d'adoption des crypto-monnaies 2022). Chainalysis.

<sup>486</sup> Banque centrale du Kenya. (2022). [Digital Credit Providers Regulations](#) (Règlement sur les fournisseurs de crédit numérique).

<sup>487</sup> Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]. (2021). [Déclaration sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, assortie d'un plan de mise en œuvre détaillé](#).

<sup>488</sup> Mureithi, C. (2021, 9 novembre). [Why Kenya and Nigéria haven't agreed to a historic global corporate tax deal](#) (Pourquoi le Kenya et le Nigéria n'ont pas accepté un accord mondial historique sur l'impôt sur sociétés). Quartz Africa.

<sup>489</sup> Secrétariat du National Computer and Cybercrimes Coordination Committee, République du Kenya. (2022). [National Cybersecurity Strategy](#) (Stratégie nationale de cybersécurité).

<sup>490</sup> République du Kenya. (2018). [National Broadband Strategy 2018-2023](#) (Stratégie pour le haut-débit 2018-2023).

<sup>491</sup> Korir, C. (2016, 29 novembre). [Government to curb cyber crimes](#) (Le gouvernement veut endiguer les cybercrimes). Ministère des TIC, de l'innovation et de la jeunesse.

**Gouvernance des données.** Le Kenya a mis en place certaines exigences en matière de localisation des données : l'article 50 de la *Loi sur la protection des données* de 2019 comporte une disposition selon laquelle « le ministre peut déterminer certains types de traitement qui ne peuvent être effectués que par l'intermédiaire d'un serveur ou d'un centre de données situé au Kenya sur la base d'intérêts stratégiques de l'État ou pour la protection des recettes »<sup>492</sup>. En outre, il existe une exigence selon laquelle les données relatives à la santé ne doivent pas être stockées en dehors du territoire kényan. Le pays reconnaît également que les accords de partage de données conclus avec des pays tiers posent problème : « il existe une disposition relative aux données traitées, mais aucun mécanisme d'application pour garantir que les données censées rester locales le restent » (*Plan directeur pour le numérique*).

**Compétences numériques.** Le *Plan directeur pour le numérique* reconnaît la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine numérique, non seulement au Kenya, mais aussi dans le reste de la région, et note qu'un pays qui dispose d'un excédent de ces compétences a l'avantage de fournir à la région le capital humain nécessaire. Il est donc prévu que le Kenya « exporte, à l'avenir, cette main-d'œuvre qualifiée pour servir la région ». Le gouvernement a également lancé récemment un programme visant à former 20 millions de Kényans aux compétences numériques<sup>493</sup>.

**Infrastructure numérique.** La *Stratégie nationale pour le haut-débit* du Kenya fait référence à l'attraction d'un investisseur international pour construire une infrastructure nationale de dorsales, et cite la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'UIT et l'UAT comme partenaires de développement internationaux potentiels qui pourraient contribuer au financement des programmes d'infrastructure. Les aspects internationaux sont également indiqués dans la stratégie 5G du pays en cours d'élaboration<sup>494</sup>, avec un engagement à « participer à des forums internationaux pour contribuer au développement de la technologie et des normes 5G ».

Au niveau national, le Kenya tente de diversifier les liens par lesquels il se connecte à l'Internet. En mars 2022, le système de câble sous-marin dénommé *Pakistan & East Africa Connecting Europe* (PEACE) (le Pakistan et l'Afrique de l'Est reliés à l'Europe) a été lancé au Kenya, devenant ainsi le sixième câble sous-marin à y être installé. Le câble est un projet privé d'une filiale du groupe chinois Hengtong et il est exploité par HMN Tech (anciennement Huawei Marine)<sup>495</sup>.

Les réseaux 5G sont un autre exemple de diversification. Safaricom a travaillé avec Nokia et Huawei pour tester son réseau 5G<sup>496</sup>. En décembre 2021, l'entreprise aurait déployé plus de 200 sites de test dans des villes comme Nairobi, Kisumu, Kisii et Kakamega, et dans une zone rurale – Ol Tukai à Amboseli<sup>497</sup>. Dans un autre effort de diversification, Telkom Kenya s'est associé à NEC XON et Ericsson pour moderniser ses sites. L'accord prévoit également de développer 2 000 sites supplémentaires pour une couverture 4G d'ici 2023<sup>498</sup>.

<sup>492</sup> République du Kenya. (2019). *The Data Protection Act no.24 of 2019* (La loi sur la protection des données n° 24 de 2019).

<sup>493</sup> Ng'ang'a, J. (2022, 8 juin). *ICT Ministry to train 20 million Kenyans on digital skills* (Le ministère des TIC va former 20 millions de Kényans aux compétences numériques). Agence de presse du Kenya.

<sup>494</sup> Le document a été lancé pour une consultation publique à la fin de 2021. À la date de publication de la présente étude, on ne sait pas si la stratégie a été officiellement approuvée. Autorité des communications du Kenya. (2021). *Public Consultation on the Roadmap and Strategy for 5th Generation Mobile Communications in Kenya*. (Consultation publique sur la feuille de route et la stratégie pour les communications mobiles de 5<sup>e</sup> génération au Kenya).

<sup>495</sup> PEACE Cable. (2022). *PEACE Cable and Telkom land new submarine cable in Kenya* (PEACE Cable et Telkom posent un nouveau câble sous-marin au Kenya).

<sup>496</sup> Sharma, R. (2021, 29 mars). *Safaricom launches 5G in Kenya with Huawei and Nokia* (Safaricom lance la 5G au Kenya avec Huawei et Nokia). The Fast Mode.

<sup>497</sup> Kamau, G. (2021, 23 décembre). *State of 5G in Kenya: What to expect in 2022* (État de la 5G au Kenya : Ce qu'il faut attendre en 2022). Techweez.

<sup>498</sup> Barton, J. (2021, November 2). *Telkom Kenya expanding network with Ericsson and NEX XON* (Telkom Kenya étend son réseau avec Ericsson et NEX XON). Developing Telecoms.



Le rôle du pays dans le développement numérique mondial est reconnu dans la décision prise par l'ICANN en 2022 de déployer des grappes de serveurs racine au Kenya<sup>499</sup>. En répondant aux demandes de noms de domaine en Afrique, les grappes de serveurs racine du Kenya contribueront à réduire la latence et à améliorer l'expérience des utilisateurs.

**Normes numériques.** Le Kenya a l'intention de promouvoir le développement et l'utilisation de normes Internet ouvertes, et d'encourager l'adhésion à des normes mondialement acceptées dans l'innovation et la conception de dispositifs ou de logiciels (*Stratégie nationale pour le haut-débit*).

---

<sup>499</sup> Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet [ICANN]. (2022, 28 février). [Des grappes de serveurs racine gérés par l'ICANN pour renforcer l'infrastructure Internet de l'Afrique](#). Communiqué de presse.

## Profil numérique

| Population 2022, estimation | Pénétration de l'Internet dec. 2021 | Utilisateurs d'Internet dec. 2021 | Croissance de l'Internet (2000-2021) | Abonnés Facebook avril 2020 | Nombre de centres de données 2022 |
|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| 211 400 708                 | 73,0 %                              | 154 301 195                       | 101,484 %                            | 31 860 000                  | 10                                |

## Signataire de

- Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)

## Classement (sur 132 pays)

Source : L'indice mondial de l'innovation 2022

| Rang selon l'indice mondial de l'innovation | Accès aux TIC | Utilisation des TIC | E-participation | Documents cessibles Index H | Code pays TLDs/th pop. 15-69 | Fabrication de haute technologie % |
|---------------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| 114                                         | 116           | 110                 | 105             | 61                          | 99                           | n/a                                |

## Principales politiques et stratégies

- *Politique et stratégie en matière d'économie numérique*
- *Politique et stratégie nationales en matière de cybersécurité*
- *Plan national pour le haut-débit*
- *Politique nationale sur les réseaux 5G*
- *Directives pour le développement du contenu nigérian dans le domaine des TIC*
- *Loi sur la cybercriminalité*

**Économie numérique.** Le Nigéria veut non seulement participer activement à l'économie numérique mondiale, mais aussi tirer parti des technologies numériques afin de devenir « un acteur de premier plan », comme l'indiquent sa *Politique et stratégie nationales en matière d'économie numérique*<sup>500</sup>. Par exemple, le pays vise à devenir une destination mondiale de sous-traitance pour les emplois du numérique. Le plan met également l'accent sur l'objectif de faciliter les partenariats avec les entreprises technologiques multinationales « afin de créer des plateformes permettant aux fournisseurs locaux de servir les marchés mondiaux ».

<sup>500</sup> Ministère fédéral des Communications et de l'Économie numérique, Nigéria. (2020). [National Digital Economy Policy and Strategy](#) (Politique et stratégie en matière d'économie numérique).

**Cybersécurité.** La *Politique et la stratégie nationales en matière de cybersécurité* ainsi que la *Politique et la stratégie nationales en matière d'économie numérique* soulignent l'importance de la coopération internationale sur les questions liées à la cybersécurité. En outre, une section entière de la *Loi sur la cybercriminalité* est consacrée à la coopération internationale sur les questions juridictionnelles et l'application de la loi<sup>501</sup>. La lutte contre la cybercriminalité dans un contexte transfrontalier est un défi pour les services répressifs Nigériens depuis le début des années 1990, lorsque la célèbre escroquerie du « prince Nigérian » a pris son essor, déclenchée par les difficultés économiques que connaissait le pays (dus à la chute des prix du pétrole, à la hausse du chômage, etc.). Avec l'émergence de nouveaux types de cybercriminalité – tels que les rançongiciels et autres stratagèmes sophistiqués d'ingénierie sociale<sup>502</sup> –, les autorités Nigérianes renforcent la coopération internationale en matière de cybercriminalité.

Un aspect juridique international a été introduit par la décision de mars 2022 de la Cour de justice de la CEDEAO, qui a demandé au Nigéria de modifier sa loi sur la cybercriminalité afin de garantir le respect des obligations du pays au titre des instruments continentaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme. La Cour a estimé que certaines dispositions « vaguement formulées et ambiguës » pouvaient entraîner des violations des droits à la liberté d'expression et d'information, et d'autres droits des défenseurs des droits de l'Homme, des activistes, des blogueurs, des journalistes, des diffuseurs et des utilisateurs de médias sociaux<sup>503</sup>.

**Gouvernance des données.** Les *Directives pour le développement du contenu nigérian dans le domaine des TIC* interdisent aux entreprises de télécommunications de transférer les données des pouvoirs publics, des abonnés et des consommateurs en dehors du pays<sup>504</sup>.

**Identité numérique.** Le Nigéria se concentre sur la mise en place d'une infrastructure d'identité numérique et sur la fourniture d'une identité biométrique à tous les citoyens, dans le cadre d'un projet financé par la BEI. Récemment, la Commission nationale de gestion de l'identité a été invitée par la nouvelle autorité Nigérienne chargée de la protection des données à fixer des normes élevées en matière de protection des données et de la vie privée afin de renforcer l'écosystème d'identité numérique du pays<sup>505</sup>.

**La diaspora et la diplomatie du numérique** se croisent dans les activités de la *Nigerians in the Diaspora Commission – NIDCOM* (Commission des Nigériens de la diaspora), qui a été créée en 2019 et est devenue particulièrement active pendant la pandémie. La Commission a tiré pleinement parti des outils en ligne – sites Web, médias sociaux et conférences en ligne – pour informer et interagir avec la diaspora Nigérienne dans le monde entier<sup>506</sup>. Dans un exemple de service simple, mais ayant un impact, NIDCOM a fourni aux Nigériens à l'étranger des mises à jour régulières sur les vols et les processus d'évacuation. Les bonnes pratiques du Nigéria en matière de diplomatie du numérique et de la diaspora pourraient inspirer d'autres pays africains dans leurs activités visant à impliquer la diaspora dans leurs activités de politique étrangère numérique.

<sup>501</sup> Assemblée nationale, Nigéria. (2015). *Cybercrimes (prohibition, prévention, etc.) Act* (Loi sur les cybercrimes (interdiction, prévention, etc.)).

<sup>502</sup> Lin, S. (2022, 10 avril). *The long shadow of the 'Nigérian Prince' scam* (La longue ombre de l'escroquerie du « prince nigérian »). Wired.

<sup>503</sup> Cour de justice de la CEDEAO. (2022). *Court orders Nigéria to align its cybercrime law with its international obligations* (La Cour ordonne au Nigéria d'aligner sa loi sur la cybercriminalité sur ses obligations internationales).

<sup>504</sup> Agence nationale de développement des technologies de l'information, Nigéria. (2019). *Guidelines for Nigérian Content Development in Information and Communication Technology* (Directives pour le développement du contenu nigérian dans le domaine des TIC).

<sup>505</sup> Macdonald, A. (2022, 19 avril). *New Nigérian data protection body calls for stronger privacy standards to drive digital ID* (Le nouvel organisme nigérian de protection des données demande des normes plus strictes en matière de respect de la vie privée pour favoriser l'identification numérique). Biometric Update.

<sup>506</sup> Adesina, O. (2020, 18 septembre). *The Nigériens in Diaspora Commission (NIDCOM): An example of digital diplomacy in practice* (La Commission des Nigériens de la diaspora (NIDCOM) : Un exemple de diplomatie du numérique en pratique). African portal.



**Infrastructure numérique.** Le *Plan national pour le haut-débit* prévoit la création de nouveaux points d’atterrissage pour les câbles sous-marins internationaux<sup>507</sup>. La *Politique nationale sur les réseaux 5G* indique que le gouvernement contribuera aux processus mondiaux sur les normes 5G en permettant et en encourageant la participation active des parties prenantes concernées aux réunions et événements de l'UIT, ainsi qu'à l'élaboration de positions nationales pour ces événements<sup>508</sup>.

---

<sup>507</sup> Comité national sur le haut débit, Nigéria. (2020). [Nigerian National Broadband Plan 2020–2025](#) (Plan national pour le haut-débit 2020–2025).

<sup>508</sup> Conseil exécutif fédéral, Nigéria. (2021). [National Policy on Fifth Generation \(5G\) Networks](#) (Politique nationale sur les réseaux 5G).

# Afrique du Sud

## Profil numérique

| Population<br>2022, estimation | Pénétration<br>de l'Internet<br>dec. 2021 | Utilisateurs<br>d'Internet<br>dec. 2021 | Croissance<br>de l'Internet<br>(2000-2021) | Abonnés<br>Facebook<br>avril 2020 | Nombre de<br>centres de<br>données<br>2022 |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| 60 041 994                     | 57,5 %                                    | 34 545 165                              | 1,339 %                                    | 24 600 000                        | 27                                         |

## Signataire de

- Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)

## Classement (sur 132 pays)

Source : L'indice mondial de l'innovation 2022

| Rang selon<br>l'indice<br>mondial de<br>l'innovation | Accès aux<br>TIC | Utilisation<br>des TIC | E-participa-<br>tion | Documents<br>cessibles In-<br>dex H | Code pays<br>TLDs/th pop.<br>15-69 | Fabrication<br>de haute<br>technologie<br>% |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------------|----------------------|-------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------|
| 61                                                   | 74               | 83                     | 57                   | 31                                  | 41                                 | 62                                          |

## Principales politiques et stratégies

- *Plan directeur pour les TIC et l'économie numérique*
- *Livre blanc sur la politique intégrée des TIC*
- *« South Africa Connect » (Politique en matière de haut-débit)*
- *Cadre stratégique national en matière de cybersécurité*
- *Stratégie nationale de compétences numérique et pour le futur*
- *Politique nationale sur les données et l'informatique en nuage [projet]*
- *Loi sur la protection des données personnelles*

L'Afrique du Sud fait partie des pays africains les plus industrialisés, et possède un environnement technologique et numérique très dynamique.

**Économie numérique.** Aider les entreprises nationales à accroître leur compétitivité sur les marchés régionaux et mondiaux, en particulier dans les domaines technologiques émergents, figure parmi les objectifs du *Plan directeur pour les TIC et l'économie numérique*<sup>509</sup>. Un autre objectif est de « faciliter les investissements et les partenariats avec les acheteurs mondiaux de services numériques ».

**Gouvernance numérique.** L'Afrique du Sud est l'un des principaux partisans d'une gouvernance multilatérale de l'Internet ancrée dans le système des Nations unies, comme le souligne le *Livre blanc sur la politique des TIC* du pays<sup>510</sup>. L'objectif principal est de « veiller à ce que l'Internet soit géré dans l'intérêt public, en tenant compte des divers besoins de tous les pays du monde et conformément aux principes de l'Internet ouvert ». Parmi les autres principes et objectifs mis en avant par le document (lorsqu'il s'agit de la position que le pays doit adopter dans les processus internationaux) figurent l'Internet ouvert, le rôle central des pouvoirs publics, la participation égale de tous les gouvernements du monde et la participation inclusive des acteurs non gouvernementaux « dans leurs rôles respectifs ».

**Infrastructure numérique.** *South Africa Connect*, la politique du pays en matière de haut-débit, indique que des infrastructures à haut-débit stables, fiables et largement disponibles créent « un contexte propice au développement d'industries manufacturières de niche liées aux TIC, compétitives au niveau mondial »<sup>511</sup>. Le déploiement de la 5G a été une question plus controversée. Dans le contexte de la pression exercée sur les ressources Internet pendant la pandémie, le régulateur des télécommunications – l'*Independent Communications Authority of South Africa* (ICASA) – a délivré des licences temporaires pour le spectre des fréquences radioélectriques, permettant aux fournisseurs de télécommunications MTN, Telkom et Vodafone de commencer le déploiement d'urgence de la 5G dans les principales villes<sup>512</sup>. Ces licences devaient expirer en novembre 2021<sup>513</sup>, mais les opérateurs ont intenté un procès à l'ICASA pour contester cette décision<sup>514</sup>. Finalement, en mars 2022, le régulateur a annoncé que des licences d'utilisation du spectre avaient été accordées à plusieurs opérateurs, dont Vodacom, MTN, Rain, Telkom et d'autres<sup>515</sup>.

**Normalisation numérique.** Un forum 5G a été créé par l'ICASA en 2017 pour, entre autres tâches, aider l'autorité à préparer des contributions à l'UIT et à d'autres organismes de normalisation concernés sur des questions liées à la 5G. L'Afrique du Sud participe activement aux travaux de normalisation de l'UIT ; l'organisme de normalisation du pays est également membre de la CEI et de l'ISO.

<sup>509</sup> Bien que diverses sources gouvernementales en ligne indiquent que le plan a été approuvé, nous n'avons pas été en mesure de trouver la version finale du document. Par conséquent, tout au long de ce document, nous faisons référence à une version intermédiaire : Knowledge Executive and Genesis. (2020). *ICT and Digital Economy Masterplan for South Africa. Draft for discussion*. (Plan directeur pour les TIC et l'économie numérique. Projet pour discussion).

<sup>510</sup> Département des télécommunications et des services postaux, République d'Afrique du Sud. (2016). *National Integrated ICT Policy White Paper* (Livre blanc sur la politique nationale intégrée des TIC).

<sup>511</sup> Département des communications, Afrique du Sud. (2013). *South Africa Connect: Creating Opportunities, Ensuring Inclusion. South Africa's Broadband Policy*. (South Africa Connect : Créer des opportunités, assurer l'inclusion. Politique de l'Afrique du Sud en matière de haut-débit).

<sup>512</sup> Reuters Staff. (2020, April 17). *South Africa's mobile operators granted emergency lockdown spectrum to meet demand* (Les opérateurs mobiles sud-africains se voient accorder un spectre d'urgence pour répondre à la demande). Reuters.

<sup>513</sup> Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud. (2021). *Three months grace period to allow licensees to wind down their use of temporary radio frequency spectrum* (Délai de grâce de trois mois pour permettre aux titulaires de licences de mettre fin à leur utilisation du spectre de radiofréquences temporaire).

<sup>514</sup> Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud. (2021). *ICASA intends to oppose litigation by Telkom SA on the temporary spectrum* (L'ICASA a l'intention de s'opposer aux procédures judiciaires engagées par Telkom SA concernant le spectre temporaire).

<sup>515</sup> Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud. (2022). *ICASA concluded successful spectrum auction and collects more than R14.4 billion proceeds* (L'ICASA a conclu avec succès une vente aux enchères de fréquences et engrange plus de 14,4 milliards de rands).



**Cybersécurité.** Le *Cadre politique national de cybersécurité* pour l'Afrique du Sud vise à fournir une approche holistique de la cybersécurité, et fait de la promotion et du renforcement de la coopération locale et internationale en matière de cybersécurité l'une des priorités du pays<sup>516</sup>.

**Gouvernance des données.** La *Loi sur la protection des données personnelles* régleme le transfert de renseignements concernant un individu à une tierce partie dans un pays étranger sous plusieurs conditions. En avril 2021, des discussions sur une *Politique nationale sur les données et l'informatique en nuage* ont été lancées ; l'un des objectifs de cette politique était que le gouvernement introduise des exigences strictes en matière de localisation des données pour le développement économique<sup>517</sup>.

L'Afrique du Sud accueille 26 centres de données, soit le nombre le plus élevé d'Afrique. La société américaine Oracle a ouvert le premier centre de données africain à Johannesburg en janvier 2022. Ce centre dessert certaines des principales institutions publiques telles que Airports South Africa, l'agence gouvernementale chargée de l'administration des pensions et le Trésor national d'Afrique du Sud.

**Identité numérique.** L'Afrique du Sud fait partie des pays qui disposent de cartes d'identité nationales comportant des composants électroniques tels que des microprocesseurs ou des codes-barres lisibles par machine.

**Compétences numériques.** En plus de décrire les mesures à prendre au niveau national pour faire progresser les compétences numériques, la *Stratégie nationale de compétences numérique et pour le futur* comporte également un volet international. Elle note que la collaboration internationale avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, des entités de recherche, le secteur privé et des organismes internationaux, tels que l'UIT et l'OIT, est essentielle pour la R&D numérique et indispensable pour renforcer les capacités de recherche<sup>518</sup>.

<sup>516</sup> Gouvernement d'Afrique du Sud. (2015). [National Cybersecurity Policy Framework for South Africa](#) (Cadre stratégique national en matière de cybersécurité)

<sup>517</sup> Ministère des Communications et des Technologies numériques, Afrique du Sud. (2021). [Invitation to submit written submission on the proposed National Data and Cloud Policy](#) (Invitation à soumettre des propositions écrites concernant le projet de politique nationale sur les données et l'informatique en nuage).

<sup>518</sup> Département des communications et des technologies numériques, Afrique du Sud. (2020). [National Digital and Future Skills Strategy](#) (Stratégie nationale de compétences numérique et pour le futur).

## Profil numérique

| Population<br>2022, estimation | Pénétration<br>de l'Internet<br>dec. 2021 | Utilisateurs<br>d'Internet<br>dec. 2021 | Croissance<br>de l'Internet<br>(2000-2021) | Abonnés<br>Facebook<br>avril 2020 | Nombre de<br>centres de<br>données<br>2022 |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| 27 473 629                     | 44,6 %                                    | 12 253 653                              | 30,534 %                                   | 6 554 100                         | 0                                          |

## Non-signataire de

- La Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)

## Invitée à adhérer à

- La Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)

## Classement (sur 132 pays)

Source : L'indice mondial de l'innovation 2022

| Rang selon l'indice mondial de l'innovation | Accès aux TIC | Utilisation des TIC | E-participation | Documents cessibles Index H | Code pays TLDs/th pop. 15-69 | Fabrication de haute technologie % |
|---------------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| 109                                         | 105           | 101                 | 113             | 96                          | 107                          | n/a                                |

## Principales politiques et stratégies

- *Stratégie nationale de développement du numérique*
- *Stratégie nationale en matière de cybersécurité 2021-2025*

**Infrastructure numérique.** Le pays travaille à l'expansion de ses infrastructures. En 2020, Orange a lancé son système de câble sous-marin Djoliba couvrant la Côte d'Ivoire et sept autres pays d'Afrique de l'Ouest. Le câble sous-marin 2Africa, qui devrait être connecté à la Côte d'Ivoire fin 2023, devrait renforcer la connectivité du pays<sup>519</sup>.

**Économie numérique.** La *Stratégie nationale de développement du numérique* (2021-2025) propose d'accélérer la transformation numérique au niveau national, afin que l'Afrique soit l'un des leaders de l'innovation d'ici 2025<sup>520</sup>.

<sup>519</sup> Barton, J. (2022, 11 avril). [Cable landing to boost fixed and broadband in Cote d'Ivoire](#) (L'arrivée du câble va stimuler le fixe et le haut-débit en Côte d'Ivoire). Developing Telecoms.

<sup>520</sup> Ministère de l'Économie numérique, des Télécommunications et de l'Innovation, République de Côte d'Ivoire. (2022). [Stratégie nationale de développement du numérique en Côte d'Ivoire](#).

**Cybersécurité.** La *Stratégie nationale de cybersécurité 2021-2025* de la Côte d'Ivoire prévoit que le pays joue un rôle de premier plan en matière de cybersécurité en Afrique. En outre, l'objectif de renforcer la coopération internationale en matière de cybersécurité est souligné par *la stratégie nationale de développement numérique*. Elle comprend également des lignes d'action spécifiques relatives à la participation active au réseau FIRST ou à l'initiative Cyberdrill de l'UIT.

**Gouvernance des données.** La *Stratégie nationale de développement du numérique* souligne l'importance de renforcer la législation nationale en matière de protection des données, car elle est inextricablement liée à la sécurité du cyberspace.

## Profil numérique

| Population<br>2022, estimation | Pénétration<br>de l'Internet<br>dec. 2021 | Utilisateurs<br>d'Internet<br>dec. 2021 | Croissance<br>de l'Internet<br>(2000-2021) | Abonnés<br>Facebook<br>avril 2020 | Nombre de<br>centres de données<br>2022 |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------|
| 2 587 344                      | 52,1 %                                    | 1 347 418                               | 4,391 %                                    | 792 000                           | 0                                       |

## Signataire de

- Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)

## Classement (sur 132 pays)

Source : L'indice mondial de l'innovation 2022

| Rang selon l'indice mondial de l'innovation | Accès aux TIC | Utilisation des TIC | E-participation | Documents cessibles Index H | Code pays TLDs/th pop. 15-69 | Fabrication de haute technologie % |
|---------------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| 96                                          | 106           | 103                 | 103             | 104                         | 91                           | 99                                 |

## Principales politiques et stratégies

- *Politique générale en matière de TIC*
- *Politique pour le haut-débit*
- *Stratégie nationale de cybersécurité et plan de sensibilisation 2022-2027*

La *Politique générale en matière de TIC* vise à garantir l'ancrage du pays dans la « société de l'information mondiale » et à accroître la compétitivité des entreprises de TIC sur les marchés internationaux<sup>521</sup>.

**Infrastructure.** La *Politique nationale pour le haut-débit* exige des fournisseurs de services de télécommunications qu'ils veillent à ce que les systèmes à haut-débit qu'ils développent soient conformes aux normes internationales.

**Gouvernance des données.** La *Politique globale en matière de TIC* indique que, pour garantir une réglementation appropriée de « l'interface entre la technologie et le droit à la vie privée », la collecte et la protection des données seront conformes aux normes internationales.

<sup>521</sup> Ministère des TIC, Namibie. (2009). *Overarching Information Communications Technology (ICT) Policy* (Politique générale en matière de technologies de l'information et de la communication – TIC).

**L'égalité des sexes.** En 2022, la Namibie s'est classée au 8<sup>e</sup> rang du *Global Gender Gap* (indice mondial de l'écart entre les hommes et les femmes) en réalisant des progrès significatifs par rapport à la 12<sup>e</sup> position du rapport de 2020<sup>522</sup>.

**Compétences numériques.** Selon la *Politique nationale pour le haut-débit*, l'accès aux TIC et le développement des compétences liées aux TIC chez les jeunes sont des impératifs nationaux pour permettre à la Namibie de participer à une économie mondiale compétitive.

**La cybersécurité.** La *Stratégie nationale de cybersécurité et le plan de sensibilisation 2022-2027* comprennent des éléments relatifs à l'avancement de la coopération internationale sur les questions liées à la cybersécurité<sup>523</sup>.

---

<sup>522</sup> Forum économique mondial (WEF). (2022). [Global Gender Gap Report 2022](#) (Rapport 2022 sur les inégalités entre les sexes dans le monde).

<sup>523</sup> Namibia Media Trust. (2021). [Review of Namibia's National Cybersecurity Strategy & Awareness Raising Plan 2022-2027](#) (Évaluation de la stratégie nationale de cybersécurité de la Namibie et du plan de sensibilisation 2022-2027). Certaines sources indiquent que la stratégie a été approuvée par le gouvernement en mars 2022, tandis que d'autres indiquent qu'en octobre 2022, la stratégie n'était pas encore finalisée.

## Profil numérique

| Population<br>2022, estimation | Pénétration de<br>l'Internet<br>dec. 2021 | Utilisateurs<br>d'Internet<br>dec. 2021 | Croissance<br>de l'Internet<br>(2000-2021) | Abonnés<br>Facebook<br>avril 2020 | Nombre de<br>centres de<br>données<br>2022 |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------|
| 13 276 513                     | 45,1 %                                    | 5 981 638                               | 119,532 %                                  | 806 200                           | 0                                          |

## Signataire de

- la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)

## Classement (sur 132 pays)

Source : L'indice mondial de l'innovation 2022

| Rang selon l'indice mondial de l'innovation | Accès aux TIC | Utilisation des TIC | E-participation | Documents cessibles Index H | Code pays TLDs/th pop. 15-69 | Fabrication de haute technologie % |
|---------------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| 105                                         | 111           | 115                 | 82              | 111                         | 111                          | 93                                 |

## Principales politiques et stratégies

- Stratégie du pôle des TIC
- Politique pour le haut-débit
- Plan stratégique sectoriel des TIC
- Plan directeur « Smart Rwanda »
- Plan stratégique national de cybersécurité
- Politique de protection en ligne des enfants
- Politique nationale sur la révolution des données
- Politique nationale des talents

Le Rwanda est une économie numérique à croissance rapide, qui a acquis une grande visibilité grâce à ses réalisations numériques.

Les aspects internationaux sont soulignés dans sa *Stratégie du pôle des TIC*, qui appelle à un partenariat avec des organisations/institutions mondiales pour développer les solutions technologiques nécessaires afin de relever les défis socio-économiques dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'agriculture<sup>524</sup>.

**Cybersécurité.** Le *Plan stratégique national de cybersécurité* souligne l'objectif de promouvoir la coopération, la recherche et le développement régionaux et internationaux dans le domaine de la cybersécurité. Il souligne également l'importance de veiller à ce que les cadres juridiques et réglementaires liés aux TIC soient conformes aux normes et aux bonnes pratiques internationales en matière de cybersécurité<sup>525</sup>. L'Autorité nationale de cybersécurité est chargée, entre autres, de la coopération régionale et internationale, ainsi que de la recherche et du développement en matière de cybersécurité.

L'établissement de partenariats avec des organisations internationales pour le renforcement des capacités dans le domaine de la cybersécurité est envisagé dans la *Stratégie du pôle des TIC*. Il convient de noter que le pays aspire à devenir un pôle régional pour la sécurité, en créant une industrie durable de la cybersécurité, comme le souligne le *Plan stratégique sectoriel des TIC*, et en garantissant un cyberspace sûr et résilient, comme le souligne le *Plan directeur « Smart Rwanda »*.

**Protection des enfants en ligne.** La *Politique de protection des enfants en ligne (PEL)* appelle à l'établissement de cadres de coopération officiels avec les communautés PEL régionales et mondiales. Elle prévoit également la ratification de traités et de protocoles relatifs à la protection des enfants en ligne, ainsi que le renforcement et la modification des lois pénales pertinentes, conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales<sup>526</sup>.

**Gouvernance des données.** Le concept de souveraineté des données a été au cœur de la politique nationale sur la révolution des données qui exige que les données nationales soient hébergées localement : « Le Rwanda conservera des droits souverains exclusifs sur ses données nationales et exercera le contrôle et le pouvoir sur ses propres données. » Cependant, la politique mentionne l'importance de collaborer avec les parties prenantes régionales et internationales dans la construction d'une industrie des données, et note que le gouvernement s'efforcera d'attirer des investisseurs dans l'industrie des données<sup>527</sup>.

Les réglementations sur la protection des données adoptent l'approche extraterritoriale du RGPD de l'UE<sup>528</sup>. Cela signifie que les entités situées en dehors du pays qui traitent les données des citoyens sont soumises à la loi.

Le Rwanda a l'intention d'élaborer une politique nationale en matière d'IA axée sur l'utilisation éthique de l'IA à l'appui du développement social et économique<sup>529</sup>.

<sup>524</sup> Ministère des Technologies de l'information et des Communications, République du Rwanda. (n.d.). [ICT Hub Strategy 2024](#) (Stratégie du pôle des TIC 2024).

<sup>525</sup> Ministère des Technologies de l'information et des Communications, République du Rwanda. (2017). [ICT Sector Strategic Plan](#) (Plan stratégique sectoriel des TIC).

<sup>526</sup> Ministère des TIC et de l'Innovation, République du Rwanda. (2019). [Rwanda Child Online Protection Policy](#) (Politique de protection en ligne des enfants).

<sup>527</sup> Ministère de la Jeunesse et des TIC, République du Rwanda. (2017). [National Data Revolution Policy](#) (Politique nationale sur la révolution des données).

<sup>528</sup> Rich, C.J. (2022, 11 janvier). [Africa and the Near East: The Region's Privacy Landscape Facing Rapid and Dramatic Changes](#) (L'Afrique et le Proche-Orient : Le paysage de la vie privée de la région face à des changements rapides et spectaculaires). Morrison et Foerster.

<sup>529</sup> Smart Africa. (2021). [Blueprint: Artificial Intelligence for Africa](#) (Blueprint : L'intelligence artificielle pour l'Afrique).

**Égalité des sexes.** Le Rwanda est placé en 6<sup>e</sup> position du *Global Gender Gap Index* (indice mondial de l'écart entre les sexes) de 2022<sup>530</sup>.

**Compétences numériques.** La *Politique nationale des talents* vise à transformer le Rwanda « d'un consommateur/importateur à un producteur/exportateur de TIC dans la région et sur la scène mondiale » en créant un corps d'élite des TI. Parmi les autres objectifs de la politique, citons l'alphabétisation numérique pour tous, en renforçant l'alphabétisation numérique à tous les niveaux de la société ; une main-d'œuvre compétente en matière de numérique, en améliorant les compétences de la main-d'œuvre ; et la coordination des initiatives d'alphabétisation numérique à travers la formulation de normes et la mise en place de mécanismes pertinents de coordination<sup>531</sup>.

**Gouvernance numérique.** Smart Africa est une alliance de chefs d'État et de gouvernement africains qui se consacre à l'accélération du développement socio-économique durable dans l'économie de la connaissance. Lancée par le président rwandais Paul Kagame, l'alliance a débuté avec sept chefs d'État, ceux du Rwanda, du Kenya, de l'Ouganda, du Sud-Soudan, du Mali, du Gabon et du Burkina Faso. Smart Africa a œuvré à la création d'un marché numérique unique pour le continent. À cette fin, elle a facilité les politiques d'économie numérique que chacun des membres de l'alliance a adoptées et mises en œuvre à différents stades.

<sup>530</sup> Forum économique mondial (WEF). (2022). [Global Gender Gap Report 2022](#) (Rapport 2022 sur les inégalités entre les sexes dans le monde).

<sup>531</sup> Ministère de la Jeunesse et des TIC, République du Rwanda. (2016). [National Digital Talent Policy](#) (Politique nationale des talents).

## Profil numérique

| Population 2022, estimation | Pénétration de l'Internet dec. 2021 | Utilisateurs d'Internet dec. 2021 | Croissance de l'Internet (2000-2021) | Abonnés Facebook avril 2020 | Nombre de centres de données 2022 |
|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| 17 196 301                  | 56,7 %                              | 9 749 527                         | 24,273 %                             | 3 802 000                   | 0                                 |

## Signataire de

- Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)
- Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)

## Classement (sur 132 pays)

Source : L'indice mondial de l'innovation 2022

| Rang selon l'indice mondial de l'innovation | Accès aux TIC | Utilisation des TIC | E-participation | Documents cessibles Index H | Code pays TLDs/th pop. 15-69 | Fabrication de haute technologie % |
|---------------------------------------------|---------------|---------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| 99                                          | 109           | 106                 | 110             | 92                          | 110                          | 59                                 |

## Principales politiques et stratégies

- *Stratégie « Sénégal numérique » 2016-2025*
- *Plan national pour le haut-débit*
- *Stratégie nationale pour le développement du commerce électronique*
- *Stratégie nationale de cybersécurité*

**Économie numérique.** La *Stratégie « Sénégal numérique » 2016-2025* présente l'objectif de développer une économie numérique compétitive tant au niveau régional que mondial<sup>532</sup>. Cette stratégie décrit les futures étapes pour promouvoir le commerce électronique ainsi que les services financiers numériques. En 2019, le gouvernement a adopté une *stratégie nationale pour le développement du commerce électronique*.

**Infrastructure.** Le *Plan national pour le haut-débit du Sénégal* cite la Banque mondiale, l'Agence française de développement et la Banque asiatique de développement comme sources de financement potentielles pour soutenir les projets de déploiement du haut-débit<sup>533</sup>.

<sup>532</sup> Ministère des Postes et Télécommunications, République du Sénégal. (2016). *Stratégie « Sénégal numérique »*.

<sup>533</sup> Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Économie numérique, République du Sénégal. (2018). *Plan national haut-débit du Sénégal*.

**Cybersécurité.** La coopération sous-régionale, régionale et internationale sur les questions de cybersécurité est envisagée dans la *Stratégie nationale sénégalaise de cybersécurité*<sup>534</sup> et la *Stratégie « Sénégal numérique »*.

**Gouvernance numérique.** La *Stratégie « Sénégal numérique »* identifie comme une priorité la mise à jour des cadres juridiques sur les questions numériques, y compris la protection des données.

**Compétences numériques.** La *Stratégie « Sénégal numérique »* considère le « capital humain » comme l'un des « trois prérequis fondamentaux » pour un Sénégal numérique, tout comme le cadre juridique et institutionnel adéquat et la confiance numérique.

<sup>534</sup> Ministère des communications, des télécommunications, des postes et de l'économie numérique, République du Sénégal. (2017). [Stratégie nationale de cybersécurité du Sénégal](#).





# **Annexe II**

# **Abréviations et**

# **acronymes**

|            |                                                                                          |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3GPP       | <i>3rd Generation Partnership Project</i> (Projet de partenariat de 3e génération)       |
| A4AI       | <i>Alliance for Affordable Internet</i> (Alliance pour un Internet abordable)            |
| AFI        | Alliance pour l'inclusion financière                                                     |
| AfIGF      | <i>African Network Operators Group</i> (Forum africain sur la gouvernance de l'Internet) |
| AfNOG      | Groupe des opérateurs de réseaux africains                                               |
| AFRALO     | Organisation régionale africaine At-Large                                                |
| AFRINIC    | Centre d'information sur les réseaux africains                                           |
| AFRIPOL    | Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière                             |
| AGNU       | Assemblée générale des Nations unies                                                     |
| AIGS       | <i>AI Global Surveillance</i> (Surveillance globale de l'IA)                             |
| APC        | Association pour le progrès des communications                                           |
| APD        | Agence de protection des données                                                         |
| ARSO       | Organisation africaine de normalisation                                                  |
| ASO        | Organisation de soutien à l'adressage                                                    |
| ATAF       | Forum sur l'administration fiscale africaine                                             |
| ATU        | Union africaine des télécommunications                                                   |
| AU         | Union africaine                                                                          |
| AUDA-NEPAD | Agence de développement de l'UA – NEPAD                                                  |
| BEAC       | Banque des États de l'Afrique centrale                                                   |
| BEI        | Banque européenne d'investissement                                                       |
| BEPS       | Érosion de la base et participation aux bénéfices                                        |
| BMZ        | Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement              |
| BRI        | <i>Belt and Road Initiative</i>                                                          |
| CADHP      | Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples                                |
| CAE        | Communauté de l'Afrique de l'Est                                                         |
| CAG        | Comité consultatif gouvernemental                                                        |
| CCAC       | Convention sur certaines armes classiques                                                |
| CCI        | Centre du commerce international                                                         |
| ccNSO      | Organisation de soutien aux extensions géographiques                                     |
| ccTLD      | Domaine de premier niveau géographique                                                   |
| CDH        | Conseil des droits de l'Homme                                                            |
| CE         | Commission d'études                                                                      |
| CEA        | Commission économique pour l'Afrique                                                     |
| CEDEAO     | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest                                  |
| CEEAC      | Communauté économique des États de l'Afrique centrale                                    |
| CEI        | Commission électrotechnique internationale                                               |
| CEMAC      | Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale                                 |
| CEN-SAD    | Communauté des États sahélo-sahariens                                                    |



|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CER     | Communautés économiques régionales                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| CERT    | Équipe d'intervention en cas d'urgence informatique                                                                                                                                                                                                                                                |
| CIPESA  | Collaboration sur la politique internationale des TIC en Afrique orientale et australe                                                                                                                                                                                                             |
| CIRT    | Équipe d'intervention en cas d'incident informatique                                                                                                                                                                                                                                               |
| CNUCED  | Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement                                                                                                                                                                                                                                   |
| COMESA  | Marché commun de l'Afrique orientale et australe                                                                                                                                                                                                                                                   |
| CSG     | Groupe des représentants des entités commerciales                                                                                                                                                                                                                                                  |
| CT      | Comité technique                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| CUA     | Commission de l'Union africaine                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DG      | Débat général (à l'Assemblée générale des Nations unies)                                                                                                                                                                                                                                           |
| DSR     | <i>Digital Silk Road</i> (La route de la soie numérique)                                                                                                                                                                                                                                           |
| ENBIC   | Carte nationale d'identité biométrique de la CEDEAO                                                                                                                                                                                                                                                |
| ETSI    | Institut européen des normes de télécommunications                                                                                                                                                                                                                                                 |
| FGI     | Forum sur la gouvernance de l'Internet                                                                                                                                                                                                                                                             |
| FOCAC   | Forum sur la coopération sino-africaine                                                                                                                                                                                                                                                            |
| FSI     | Fournisseur de services Internet                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| G-77    | Le Groupe des 77 à l'ONU                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| GEO     | Orbite équatoriale géosynchrone                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| GFCE    | <i>Global Forum on Cyber Expertise</i> (Forum mondial sur la cyber-expertise)                                                                                                                                                                                                                      |
| GGE     | Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU sur la promotion d'un comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale                                                                                                                               |
| GIZ     | Agence allemande pour la coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)                                                                                                                                                                                      |
| GNSO    | Organisation de soutien aux extensions génériques                                                                                                                                                                                                                                                  |
| GRULAC  | Groupe Amérique latine et Caraïbes                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| GSMA    | Association GSM                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| GTCNL   | Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale / Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité de technologies de l'information et des communications et de leur utilisation |
| IA      | Intelligence artificielle                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| ICANN   | <i>Internet Corporation for Assigned Names and Numbers</i> (Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros)                                                                                                                                                                         |
| ICASA   | <i>Independent Communications Authority of South Africa</i> (Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud)                                                                                                                                                                            |
| IEEE    | Institut des ingénieurs en électricité et en électronique                                                                                                                                                                                                                                          |
| IEEE SA | Association des normes IEEE                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| IETF    | Groupe de travail sur l'ingénierie Internet                                                                                                                                                                                                                                                        |
| IFC     | International Finance Corporation (Société financière internationale)                                                                                                                                                                                                                              |
| IGAD    | Autorité intergouvernementale pour le développement                                                                                                                                                                                                                                                |
| IP      | Protocole Internet                                                                                                                                                                                                                                                                                 |



|         |                                                                                                                                    |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IPv6    | Protocole Internet version 6                                                                                                       |
| ISO     | Organisation internationale de normalisation                                                                                       |
| IXP     | Point d'échange Internet                                                                                                           |
| JSI     | Initiative de déclaration conjointe                                                                                                |
| JTC1    | Comité technique conjoint 1                                                                                                        |
| LEO     | Orbite terrestre basse                                                                                                             |
| MNBC    | Monnaie numérique de banque centrale                                                                                               |
| NIDCOM  | <i>Nigerians in Diaspora Commission</i> (Commission des Nigériens de la diaspora)                                                  |
| NITDA   | Agence nationale de développement des technologies de l'information                                                                |
| NSCG    | Groupe des représentants des entités non commerciales                                                                              |
| OCDE    | Organisation de coopération et de développement économiques                                                                        |
| ODD     | Objectifs de développement durable                                                                                                 |
| OIG     | Organisations intergouvernementales                                                                                                |
| OMC     | Organisation mondiale du commerce                                                                                                  |
| OMPI    | Organisation mondiale de la propriété intellectuelle                                                                               |
| OMS     | Organisation mondiale de la santé                                                                                                  |
| ONU     | Nations unies                                                                                                                      |
| PAPSS   | Système de Paiement et de Règlement Panafricain                                                                                    |
| PEL     | Protection des enfants en ligne                                                                                                    |
| PGII    | <i>Partnership for Global Infrastructure and Investment</i> (Partenariat pour les infrastructures et les investissements mondiaux) |
| PMA     | Pays les moins avancés                                                                                                             |
| R&D     | Recherche et développement                                                                                                         |
| RAPDP   | Réseau africain des autorités de protection des données personnelles                                                               |
| RGPD    | Règlement général sur la protection des données                                                                                    |
| SADC    | Communauté de développement de l'Afrique australe                                                                                  |
| SALA    | Systèmes d'armes létales autonomes                                                                                                 |
| SDO     | Organisme de normalisation                                                                                                         |
| SFN     | Service financier numérique                                                                                                        |
| SNC     | Stratégie nationale de cybersécurité SNC                                                                                           |
| TSN     | Taxe sur les services numériques                                                                                                   |
| TVA     | Taxe sur la valeur ajoutée                                                                                                         |
| UIT     | Union internationale des télécommunications                                                                                        |
| UIT-D   | Secteur du développement de l'UIT                                                                                                  |
| UIT-R   | Secteur des radiocommunications de l'UIT                                                                                           |
| UIT-T   | Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT                                                                        |
| UMA     | Union du Maghreb arabe                                                                                                             |
| UN DESA | Département des affaires économiques et sociales de l'ONU                                                                          |
| UNESCO  | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture                                                          |
| UNODC   | Office des Nations unies contre la drogue et le crime                                                                              |



|        |                                                                                                                                                                                 |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| W3C    | Consortium World Wide Web                                                                                                                                                       |
| WEF    | Forum économique mondial                                                                                                                                                        |
| WEOG   | Groupe des États d'Europe occidentale et autres États                                                                                                                           |
| WGDY   | Direction des femmes, du genre, du développement et de la jeunesse                                                                                                              |
| WURI   | <i>West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion</i><br>(Identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales) |
| ZLECAf | Zone de libre-échange continentale africaine                                                                                                                                    |





